

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.



SOMMAIRE

A nos adhérents.....	461
Liste des Souscripteurs.....	462
Le Comité. — Nos morts : M. MAURICE SPRONCK. — Réunion du Comité du 5 novembre 1921.....	462
Sur les rivages orientaux et méditerranéens de l'Asie par HENRI FROIDEVAUX.....	463
Notes sur le Houran.....	466
Indochine. — L'emprunt indochinois de six millions de piastres. — Constructions navales en Indochine. — Les Annamites et le baccalauréat. — Sociétés secrètes chinoises à Pnom-Penh. — Le mouvement de la navigation du port de Haïphong.....	469
Levant. — Les affaires du Levant à la Chambre des Députés. — L'accord d'Angora apprécié par M. Briand. — La guerre entre Grèce et Turquie. — Les Turcs en Cilicie.....	473
Extrême-Orient. — La Conférence de Washington et les questions d'Extrême-Orient à la Chambre des Députés. — Le Sénat et la Conférence de Washington. — Texte de l'accord de la Quadruple Entente.....	483
Chine. — La Chine et les questions d'Extrême-Orient. Les problèmes chinois à la Conférence de Washington. — La question des réformes.....	493
Japon. — Les questions d'Extrême-Orient et l'opinion japonaise. — Japon et Russie. — Le mandat sur les îles de la Micronésie.....	494
Asie anglaise. — Le voyage du prince de Galles. — Le procès des frères Ali. — La « désobéissance civile ». — La révolte des Moplahs.....	495
Table des Matières.....	500

A NOS ADHÉRENTS

Au moment où va se terminer, avec l'année 1921, la vingt et unième année d'existence du Comité de l'Asie française, celui-ci tient à remercier ses adhérents de la fidélité qu'ils lui ont témoignée et de l'appui qu'ils n'ont cessé de lui donner depuis l'origine. Cette fidélité, cet appui, nous ne cessons de les constater, au cours des dures années que nous traversons, alors que les difficultés de l'heure présente, les complications de toutes sortes nées de la guerre, amènent la majeure partie du public français à ne se soucier que de certaines questions bien déterminées, et à se désintéresser des autres; ils nous constituent un précieux encouragement et nous incitent à continuer notre œuvre.

Celle-ci s'impose à nous plus que jamais, au moment où, de toutes parts, sont soulevés des problèmes vraiment vitaux pour notre pays. A ceux qui voudraient les oublier, nous avons le devoir de rappeler plus que jamais quels intérêts considérables la France possède en Asie, quelle situation elle avait, avant la Grande Guerre, et dans l'Extrême-Orient et dans le Levant, et combien elle doit travailler, non pas seulement à l'y maintenir, mais à la consolider et à l'accroître ici, à la restaurer et à l'étendre là. Cette œuvre s'impose à nous en même temps que celle de la restauration même de la France et parallèlement à elle; elle est même fonction de la restauration de la France et nous diminuerions notre pays en la négligeant.

Puissent nos amis le faire comprendre autour d'eux, pendant l'année 1922! Puisse l'année qui va s'ouvrir, marquer la fin de nos reculs et le point de départ d'une ère nouvelle de progrès de l'influence française dans l'Asie antérieure! Ce serait la juste récompense des efforts persévérants de ceux qui, là-bas, travaillent de toutes leurs forces,

A ce numéro est joint le premier fascicule des Documents économiques, politiques et scientifiques publiés par l'ASIE FRANÇAISE.

avec toute leur intelligence et tout leur cœur, à soutenir le bon combat. Nous ferons de notre mieux pour leur venir en aide et leur gagner, en France même, de nouveaux amis et donc de nouveaux soutiens.

**

C'est précisément dans ce but qu'a été décidée la publication, à côté de l'Asie française, des Documents économique, politiques et scientifiques dont le premier fascicule est joint à notre numéro. Nos lecteurs y trouveront des raisons nouvelles de s'intéresser aux pays du Levant; plus que jamais, à la fin de la lecture du travail de M. Huvelin, ils seront convaincus que la France doit, là-bas, continuer et développer son œuvre millénaire, et que l'abandonner serait un crime, une trahison et une lâcheté tout à la fois.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

*Salion, à Arreau.....	50 »
Nisard, à Paris.....	40 »
Chef d'Etat-Major à Hanoi, Office national du Commerce extérieur à Paris, de Jonquièrre à Paris; *Armenia American Society, à New-York; chacun 35 fr.....	140 »
Bibliothèque des officiers du 2 ^e col., à Brest..	30 »
Capitaine de Lestapis à Vincennes; capitaine Brusa, S. P. 600; *Rached Tabbara, à Paris; commandant Poidebard, à Lyon (2 ans); Association des anciens élèves de l'Ecole municipale de Cholon; colonel Bille, à Fismes; *Darlix, à Mogadescio; *Villemongue, à Lyon; chacun 25 fr.....	175 »
Capitaine Truchet, Settat; docteur Legendre, à Paris; Massu, à Paris; colonel Roulet, à Paris; lieutenant-colonel Mensier, S.P. 180; chacun 20 fr.....	100 »
	535 »

LE COMITÉ

NOS MORTS

M. MAURICE SPRONCK

Il ne se passe pour ainsi dire pas de mois où nous n'ayons à enregistrer un nouveau deuil. Hier, le Comité perdait un de ses doyens, M. Alfred Grandier; avec M. Maurice Spronck, il perd aujourd'hui un de ceux qui, depuis quelques années, s'intéressait le plus vivement à son œuvre et la suivaient du plus près.

Il ne convient pas de rappeler ici quelle fut la carrière politique de M. Maurice Spronck, ni, non

plus, quel esprit curieux, fin et délicat fut ce vrai lettré. Du moins convient-il de dire combien il s'intéressa aux questions de politique extérieure, et, plus particulièrement, aux questions d'expansion coloniale. Voilà pourquoi, après le Comité de l'Afrique française, le Comité de l'Asie française s'adjoignit en 1913 M. Maurice Spronck. Dès lors, notre regretté collègue nous servit de toutes les manières, dans nos conseils d'administration, à la Chambre des députés, dans la presse. Sa mort inopinée, survenue le 28 novembre, crée parmi nous un grand vide; pendant longtemps encore nous chercherons dans nos réunions, en nous étonnant de ne plus l'y voir, la figure intelligente et fine, l'œil vif et toujours en éveil de ce galant homme qui fut en même temps, au vrai sens du mot, un « honnête homme. »

RÉUNION DU COMITÉ

DU 3 NOVEMBRE 1921

Le Comité de l'Asie française a entendu le samedi 5 novembre son ancien directeur, M. Robert de Caix, qui, avant de repartir en Syrie, avait voulu l'entretenir de la situation actuelle des pays où, aux côtés du général Gouraud, haut commissaire de France en Syrie et au Liban, il collabore, en qualité de secrétaire général du Haut Commissariat, à l'organisation et à la mise en valeur des pays placés sous le mandat français.

M. Emile Senart, de l'Institut, président du Comité de l'Asie française, présidait. Autour de lui et de M. Robert de Caix se trouvaient MM. Pierre Lyautey, le baron Louis de Contenson, Charles Georges-Picot, Edmond Bapst, Jean-Marc Bel, J. Chailley, Victor Collin, Etienne Flandin, A. Henry, Raymond Kœchlin, général de Lacroix, Cl. Madrolle, de Manneville, Mme Massieu, MM. de Peyerimhoff de Fontenelle, Poignant, Charle Prêtre, Louis Raveneau, Sallandrouze de la Mornaix, Maurice Spronck, Auguste Terrier, colonel de Thomasson, P. de Vauréal, Henri Froidevaux.

S'étaient excusés: MM. le marquis de Barthélemy, Henri Cordier (de l'Institut), le Prince d'Hénin, Paul Labbé, Louis Marin, P. Ristelhueber, A. Salles.

Après quelques mots de cordiale bienvenue, M. Sénart donne la parole à M. de Caix, qui, immédiatement, aborde le sujet qu'il se propose de traiter, c'est-à-dire l'organisation de la Syrie sous le mandat français. Remontant au moment où s'est arrêté le général Gouraud dans l'exposé verbal que le Haut-Commissaire de France a fait au Comité à la fin de l'année dernière (cf. *Asie française*, numéro de janvier 1921, p. 7-12), M. de Caix débute par montrer combien la formule de mandat répond tout à la fois à l'œuvre accomplie par la France dans le passé, et à l'idée qu'elle doit se faire de son avenir dans le Levant. Il explique ensuite comment

ont été élaborés les textes qui régissent l'organisation des pays placés sous notre mandat et qui en déterminent le statut provisoire; il expose comment les Etats sont la base et les organes dès à présent vivants de l'être politique nouveau qui a commencé d'exister en Syrie, et indique quel régime provisoire a été jugé le meilleur pour acclimater l'organisme fédéral dans un milieu sans aucune expérience de la gestion des intérêts publics et où des particularismes très méfiants restent à apaiser. Au sommet du système si souple qui doit assurer le gouvernement des Etats placés sous le mandat français comme aussi leurs relations entre eux, au sommet et là seulement, on rencontre l'autorité française; partout ailleurs, tout est indigène. Ainsi s'explique-t-on fort bien le nombre infime des fonctionnaires français employés par le Haut-Commissariat: 250 en tout... Ce n'est donc pas des fonctionnaires civils que vient l'importance du budget de la Syrie; celle-ci résultait de la guerre qui s'éternisait avec la Turquie. Mais la paix telle qu'elle va découler de l'accord d'Angora permettra, selon toute vraisemblance, de ramener l'armée française, au cours de l'année 1922, à l'effectif modeste que demande l'exercice du mandat, et sans doute les progrès réalisés par celui-ci permettront-ils dans l'avenir de prélever sur l'excédent des recettes douanières une certaine somme fixée à forfait, pour décharger la Puissance mandataire des frais de la tutelle. Ce prélèvement ne devra toutefois être effectué qu'avec précaution, car il importe avant tout de maintenir à l'abri de certaines discussions du pupille l'autorité du tuteur. De celle-ci, la Syrie a encore besoin pendant de longues années, car l'héritage du long passé turc appelle une évolution dirigée, une émancipation progressive. Or voilà exactement ce que tend à réaliser, en ce qui concerne la Syrie, le statut organique adopté sur la proposition du général Gouraud. Ce statut prête à tous les développements du pays sous mandat, mais à un développement graduel conseillé et guidé.

Ainsi, un chemin considérable a déjà été parcouru, un plan a été conçu et a commencé de se réaliser, et cela malgré des circonstances déplorable. L'œuvre accomplie dans des conditions aussi défectueuses supporte vraiment la comparaison avec n'importe laquelle de nos œuvres d'outre-mer, alors qu'elle était, pour ainsi dire, en aussi bas âge.

Après que M. Robert de Caix eût répondu à quelques questions, M. Sénart remercia l'orateur de son exposé très clair et très nourri, puis il leva la séance à 6 h. 40 du soir.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 30 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

SUR LES RIVAGES ORIENTAUX ET MÉDITERRANÉENS DE L'ASIE

La Conférence de Washington n'a pas encore terminé ses travaux et, sur nombre de points, elle doit encore formuler des résolutions dont personne ne saurait exagérer l'importance. Néanmoins, les principales de ses décisions ont déjà été prises, aussi bien sur la question du Pacifique que sur celle des armements navals. Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette dernière question, malgré que l'histoire soit là pour nous rappeler — et avec quelle force démonstrative! — quels liens étroits unissent marine et colonies et combien la force, la puissance de celle-ci contribuent à la prospérité de celles-là. Quant à l'accord relatif au Pacifique, sans doute concerne-t-il uniquement les terres insulaires du Grand Océan et ne s'applique-t-il pas à ses rivages occidentaux; il est néanmoins de ces actes diplomatiques qui doivent retenir l'attention de l'Asie française. Quel est-il? et que vaut-il pour la France?

Ce qu'il est, on le sait déjà. A cette alliance anglo-japonaise dont le maintien était devenu impossible pour de multiples raisons que nous ne pouvons pas rappeler maintenant ici, l'accord de Washington substitue une entente dont les termes ont été élaborés par la Conférence et qui, envisagée d'abord comme une entente à trois entre l'Empire britannique, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon, s'est ensuite élargie pour devenir une entente à quatre, grâce à l'accession de la France, dont il n'avait pas d'abord été question.

C'est le 9 décembre que, après accord complet entre les parties, le projet d'entente a été paraphé par leurs représentants. Le lendemain, samedi 10, en séance plénière à la Conférence, M. le sénateur Lodge a donné lecture de son texte. Les journaux quotidiens en ont immédiatement publié les clauses, que nous reproduisons dans une autre partie de cette revue (v. plus bas, p. 492-493); il suffit donc, à cette place, de rappeler brièvement les grandes lignes de l'accord.

Celui-ci, qui est conclu pour dix ans à dater du jour de son entrée en vigueur, ne concerne (il importe de le répéter) que les possessions insulaires et les dominions insulaires des parties contractantes dans les eaux de l'Océan Pacifique. A chacune d'elles, il garantit leurs droits sur leurs possessions et dominions, soit vis-à-vis des autres signataires de l'accord, soit vis-à-vis de toute autre puissance. Les droits de chaque signataire seront respectés par les autres, et tout différend surgi au sujet de ces mêmes droits que la diplomatie ne parviendrait pas à régler de façon satisfaisante devra être porté par les parties devant les autres signataires de l'accord. Ceux-ci se réuniront en conférence, étudieront la question pendante et la

donneront une solution. A ces articles essentiels, les autres clauses de l'accord à quatre n'ajoutent rien; elles concernent en effet, celles-ci sa ratification et son entrée en vigueur, celles-là sa prolongation automatique à l'expiration de la première période décennale (il n'est pas question de renouvellement) et aussi, au bout de cette période, la liberté, pour chacune des Hautes Parties Contractantes, de mettre fin à l'accord sur simple préavis de douze mois... A noter enfin l'indication formelle que, le jour même de l'entrée en vigueur de l'accord à quatre, expirera la convention conclue à Londres, le 13 juillet 1911, entre Grande Bretagne et Japon.

Tel est cet acte, que le sénateur Lodge a qualifié d'« important pour le maintien de la paix du monde » et qui, suivant les paroles explicatives du même personnage, tend à « assurer la paix dans cette partie du monde que baigne le Pacifique en s'en remettant à la bonne foi des peuples ». Convient-il de ratifier de tous points cette appréciation?

Depuis longtemps, on a constaté que nous avons perdu le sens des nuances et que, partout, sans exception, on a tendance à employer — et on emploie effectivement — des épithètes sonores dont l'exagération ne répond nullement à la réalité des faits. La Fontaine constatait l'existence de cette manie et s'en moquait déjà au XVII^e siècle; que dirait-il aujourd'hui? Les belles périodes, très soignées de forme, prononcées à Washington par M. Viviani ne mériteraient pas moins ses fines critiques que l'épithète employée par le sénateur Lodge. C'est que, tout compte fait, la portée générale de l'accord à quatre est en réalité très faible. Après avoir exalté le texte dont il venait de donner lecture, M. Lodge n'a-t-il pas dû, en séance plénière de la conférence, reconnaître que cet accord, qualifié par lui d'*important* un peu plus tôt, « vaudra surtout par les intentions qui animeront ses signataires »? Et M. Viviani n'a-t-il pas confirmé cet aveu quand il a déclaré à son tour: « Il suffit de la cohésion des quatre puissances pour que la paix soit préservée, garantie, protégée? » Dès lors, tout se réduit à une seule condition, *nécessaire*, mais suffisante: la bonne volonté des signataires de l'accord à quatre, et peut-être pensera-t-on qu'on n'avait pas besoin de proclamer cette bonne volonté de manière aussi bruyante.

Sans doute, pour reprendre un mot bien connu de Talleyrand, les choses iront mieux encore en affirmant cette bonne volonté qu'en ne l'affirmant pas. Mais, de grâce, après un acte de ce genre, consécutif à tant d'autres dont M. Lodge a dû constater l'inanité, ne montons pas au Capitole pour remercier les dieux. Attendons, pour le faire, les résultats d'une expérience prolongée. Alors, et si les faits prouvent vraiment que, comme le pense le sénateur américain (et comme, hélas! nous sommes en droit de le contester), « l'esprit du monde s'est rénové », alors, mais alors seulement, nous reconnaitrons à notre tour, dans

l'accord à quatre, ce qu'y voit dès maintenant M. Lodge.

Quittons maintenant ces considérations d'ordre général, et demandons-nous si la France a vraiment intérêt à participer à l'entente du Pacifique.

Sans doute notre pays a-t-il peu de possessions insulaires dans les mers immenses qui bordent les côtes orientales de l'Asie et de l'Australie, comme aussi les rivages opposés des deux continents américains du Nord et du Sud. De quel faible poids, par conséquent, sont ses intérêts auprès de ceux de l'empire du Japon, dont le cœur même, dont les terres métropolitaines constituent un bel archipel du Pacifique septentrional, et dont tant d'autres possessions sont dissimulées dans les parties occidentales du Grand Océan, au nord de la ligne équatoriale! De quel faible poids encore sont les intérêts français auprès de ceux de la Grande-Bretagne, dont le pavillon flotte sur les îles de la Nouvelle-Zélande et sur tant d'autres terres polynésiennes ou mélanésiennes, grandes ou petites, groupées ou isolées. Même les intérêts des Etats-Unis d'Amérique, maîtres du bel archipel des Sandwich et des admirables Philippines, sont plus considérables que ceux de la France. Ainsi s'explique-t-on fort bien que, à Washington, l'entente du Pacifique ait été d'abord élaborée uniquement entre Japon et Angleterre, les deux alliés d'hier, et Etats-Unis d'Amérique.

Un pays qui possède la Nouvelle-Calédonie et à qui l'admirable position navale de Tahiti donne une situation maritime si importante en plein cœur du Grand Océan, un pays qui a non pas seulement des prétentions, mais des droits sur les Nouvelles-Hébrides, pouvait-il admettre d'être exclu d'un accord relatif aux archipels du Pacifique? Quelle serait sa situation, au cas où quelque dissentiment viendrait à surgir entre lui, tenu à l'écart, et telle des puissances dont les possessions et les droits sont garantis par le traité de Washington? Devant l'accord et la cohésion de l'empire britannique, des Etats-Unis et du Japon, il ne pourrait que s'incliner... Si, d'autre part, les rivages de l'Indochine ne donnent pas, comme le font ceux de l'Australie, des Etats américains de Californie, d'Orégon et de Washington, et enfin comme les côtes de la Colombie britannique, sur les flots mêmes du Pacifique, ils sont néanmoins baignés par les eaux d'une dépendance de cet océan. De nos ports de la Cochinchine et du Tonkin, une flotte coloniale dont les unités vont en augmentant doit bientôt rayonner non pas seulement sur les mers de Chine, mais plus loin encore, sur toute une partie des étendues marines visées par l'accord élaboré à Washington, y porter les produits de notre empire d'Extrême-Orient et s'y procurer en échange certaines matières premières dont celui-ci peut avoir besoin... Grâce à son adhésion à la Triple Entente du Pacifique, grâce à l'élargissement de celle-ci et à sa transformation en Quadruple Entente, la France peut espérer obtenir des peuples auxquels elle s'associe, pour les navires métropolitains ou coloniaux battant

son pavillon national, des facilités qu'elle n'aurait pas obtenues autrement, et cela au grand bénéfice de l'Indochine. Elle voit ses droits, touchant ses possessions insulaires du Pacifique, reconnus et respectés par les puissances qui, comme elle et avec elle, adhèrent à l'Entente; elle marque par conséquent avec netteté sa place dans le Grand Océan... Enfin, à tout accord destiné à assurer la paix du monde, la France ne doit-elle pas être associée? C'est là une tradition à laquelle notre pays ne saurait renoncer sans déchoir; son passé, tout de probité scrupuleuse, de générosité et même, parfois, d'abnégation, son passé proche comme son passé lointain, l'y oblige absolument.

Voilà pourquoi, bien que son adhésion à l'Entente du Pacifique ne soit pas sans présenter pour elle de réels dangers que l'on ne saurait se dissimuler, la France a estimé devoir y entrer, au lieu de se tenir à l'écart et de rester dans un « splendide isolement ». Elle n'a pas eu tort. Puisse seulement notre diplomatie discerner avec netteté les points délicats, prévoir les difficultés, ne pas douter — comme elle l'a fait trop souvent — de ses forces et de son habileté, ne pas craindre d'assumer les responsabilités et ne pas consentir un jour, par pure faiblesse et sans compensation, des sacrifices que le pays serait en droit, par la suite, de lui reprocher amèrement! Souhaitons aussi, d'autre part, que quelques-uns de ces sacrifices ne découlent pas de cette conférence même de Washington où M. Aristide Briand a été par politesse internationale, où il a prononcé de fort beaux discours, où il a chaleureusement plaidé la cause du pays dont le ministère est présidé par lui, mais d'où il est, en réalité, revenu les mains vides. Pouvait-il, en agissant autrement, obtenir quelque solide avantage pour notre France? En toute conscience, notre ministre des Affaires étrangères a fait de son mieux, et il a masqué de façon très habile le résultat négatif d'un voyage au cours duquel il n'a obtenu aucun bénéfice réel pour le pays...

Telle est la leçon, un peu cruelle, des textes et des faits. Sachons la comprendre et ne pas nous bercer de mots. Au lieu de nous contenter de périodes bien balancées, mais dépourvues de sens positif, mettons-nous à même d'obtenir dans l'avenir ce que nous voyons toujours nous échapper, tandis que d'autres se le procurent aisément.

*
**

L'étude des discussions qui se poursuivent à Washington et du texte de la Quadruple Entente du Pacifique n'est pas la seule d'où se dégage cette leçon. Elle se dégage aussi de l'examen de l'accord d'Angora dont, à l'autre extrémité de l'Asie, M. Franklin-Bouillon surveille actuellement l'exécution.

Quand ils négociaient un traité, nos diplomates de l'ancien régime savaient calculer avec une remarquable clairvoyance la portée de chaque stipulation, les conséquences, même lointaines, de chaque clause, la valeur de chaque mot et le sens de

telle épithète en apparence anodine ou de telle formule « de style »; rien ne leur paraissait négligeable. Les négociateurs turcs de l'accord du 20 octobre dernier ont-ils hérité de ce talent de nos diplomates du Grand Siècle? Nous nous le sommes demandé, non sans quelque anxiété, en relisant, après la publication de notre dernier numéro, le texte de l'accord négocié et signé par M. Franklin-Bouillon et en étudiant une carte relative à ce même accord. Puis, voici qui est venu encore accroître notre inquiétude: une brève information partie d'Angora et publiée dans le *Temps* du 20 décembre. Cette note annonce le départ de Youssouf Kémal bey, le ministre nationaliste des Affaires étrangères, et de ses conseillers légistes, pour Konieh, afin d'y « discuter » avec M. Franklin-Bouillon « sur certains points relatifs à l'application de l'accord franco-turc ». Y aurait-il donc, sur ces points, divergence de vues entre le représentant de la France et celui du gouvernement de la Grande Assemblée nationale?

L'Asie française ne veut ni ne doit se faire l'écho de tous les bruits qui courent. Il en est un, toutefois, qu'elle ne peut pas ne pas enregistrer: M. Franklin-Bouillon aurait, affirme-t-on, répondu à la lettre de Youssouf Kemal bey par une contrelettre que notre ministère de la Guerre aurait ensuite refusé de ratifier. Il peut y avoir là, si ce bruit est exact, une cause de mésintelligence entre les signataires de l'accord et entre les deux gouvernements.

En voici une autre. *Les Echos de l'Islam*, « organe du Bureau d'informations islamiques » — ils s'intitulent eux-mêmes ainsi — ont publié, dès le 1^{er} novembre, une carte (reproduite depuis par la *Correspondance d'Orient*) qui n'est nullement d'accord avec le texte de l'acte du 20 octobre, tel du moins qu'on le connaît en France. D'après cette carte à petite échelle, la ligne-frontière nouvelle entre Turquie et Syrie rejoint la voie ferrée au sud de Tchoban-beg; mais, au lieu de se confondre avec la lisière méridionale de la plate-forme, comme le prescrit le texte de l'accord, elle s'en écarte et la suit seulement à quelque distance plus au Sud, à une distance qu'elle garde jusqu'au moment où, après avoir contourné la station de Nissibin, elle s'écarte de la voie ferrée et se continue vers le Nord-Est.

Pourquoi cet intervalle bien marqué, et donc relativement considérable, entre la plate-forme du chemin de fer de Bagdad et la ligne-frontière? Pour signifier, nous a-t-on expliqué, que le Gouvernement d'Angora tient pour rentrant dans sa zone d'action la bande de terrain reconnue naguère par la Sublime Porte aux concessionnaires de la construction de la voie; M. Franklin-Bouillon, en englobant (après M. Briand) la plate-forme de celle-ci en territoire turc, a implicitement reconnu à la Turquie la possession de la partie de cette zone située immédiatement au Sud de la ligne. Comment, s'il était autrement, pourrait-on expliquer l'introduction, dans l'accord d'Angora, de ce dernier paragraphe de l'article 8, que ne contenait nullement l'accord de Londres?... Ainsi, l'accord

du 20 octobre entraînerait encore un recul de la frontière syrienne!

Sommes-nous du moins à la fin de cette absorption progressive de la Syrie de mandat français, ici par les pays de mandat britannique, et là par les Nationalistes? Hélas! il semble bien que non, et que l'article 7 de l'accord du 20 octobre, inspiré du paragraphe J de l'accord du 9 mars, ne soit destiné qu'à préparer de nouvelles revendications des Turcs et l'abandon de la région d'Alexandrette par la France. Voyez comme le dernier texte est plus explicite que le précédent, comme il semble consacrer la supériorité ethnique des Turcs dans la contrée! Allons-nous voir se renouveler ici la lourde faute qu'a déjà commise l'accord du 9 mars, en abandonnant à la Turquie le Djebel Bereket?

Revenons encore sur ce que l'*Asie française* a déjà dit d'un mot dans son dernier numéro, puisqu'on semble nous avoir mal compris. L'accord de Londres a très sensiblement aggravé les clauses du traité de Sèvres, au sujet de la Cilicie; celui-ci n'abandonnait que la plaine; mais du moins en gardait-il les voies d'accès vers la Syrie, les passages, les débouchés. En cédant à la Turquie le Djebel Bereket, M. Briand s'est dessaisi des clefs de la Syrie; il a commis un acte très grave, car il a vraiment compromis l'avenir. M. Franklin-Bouillon est venu à son tour, et, au lieu de réparer, tout au moins dans une certaine mesure, l'erreur commise par le Président du Conseil, il l'a rendue plus lourde, car il a fourni aux Turcs des raisons de réclamer un jour ou l'autre la région d'Alexandrette.

Et cependant, pas plus que le Djebel Bereket, ce pays n'est un pays ottoman. Les événements actuels sont là pour le prouver, du moins en ce qui concerne les cantons abandonnés aujourd'hui aux Nationalistes. Les habitants du Djebel Bereket ne sont pas turcs (on l'a dit ici même tout récemment) et ils ne veulent pas obéir à la Turquie. Dans le paragraphe 2 de son article 27, le traité de Sèvres avait tenu compte de cette vérité ethnographique; comme, au contraire, les deux accords de 1921 en ont fait trop bon marché, voilà que se produisent de ce côté des difficultés dont la presse française ne parle pas, mais qui n'en sont pas moins réelles. Youssouf Kemal bey a-t-il demandé à M. Franklin-Bouillon l'intervention de la France pour réduire des populations qui refusent de se soumettre aux Turcs? et n'est-ce pas déjà trop que, par sa présence, ce représentant de la France ait empêché les habitants de tel ou tel point de la Cilicie de recevoir les Turcs à coups de fusil? Verra-t-on la France de 1921 assumer une besogne que, naguère, Louis XIV repoussait dédaigneusement, quand il déclarait préférer faire la guerre à ses ennemis, à ses amis?

Ce serait chose vraiment intolérable et que, en France, personne ne saurait permettre. Sans doute avons-nous le vif désir de renouer nos vieux liens d'amitié avec les Ottomans; sans doute encore sommes-nous disposés à oublier la manière dont ceux-ci se sont comportés à notre égard pendant la Grande Guerre... et depuis. Mais qu'ils four-

nissent des preuves manifestes de leur bonne volonté; que, dans leurs relations avec les habitants de la vieille « Cilicie champêtre », ils ne montrent pas cette duplicité dont, de différents côtés, des esprits pondérés et impartiaux ont pu constater des preuves; qu'ils respectent l'indépendance effective des gens du Djebel Bereket, si nous ne pouvons pas obtenir de le garder sous notre protection, comme ce serait si désirable à tous égards; qu'ils acceptent la collaboration de la France dans des pays où, malgré les fautes commises, nous conservons encore quelque influence. Chacun y trouvera son compte: la Turquie, en permettant à la France d'oublier le passé, la France en prouvant aux populations indigènes qu'elle n'a jamais failli à son rôle protecteur, et que, pour elle, quitter « dignement » un pays est le quitter en garantissant ses habitants contre les vengeances et les exactions de leurs nouveaux maîtres.

HENRI FROIDEVAUX.

Notes sur le Hauran

I. — COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

Le nom de HAURAN ne s'applique pas seulement à la montagne du Hauran, mais aussi à tout le territoire au Sud de Damas. En fait, le Hauran comprend plusieurs régions distinctes: la plaine du Hauran ou Nukra, le Djebel Hauran ou plutôt Djebel Druse, le plateau volcanique El-Leja, le Djebel Edjloun, et accessoirement le Djoulon. Il se limite à l'Est par le désert pierreux El-Harra.

La Nukra est une des plaines les plus riches qui soient; elle a été de tout temps le grenier de la Syrie. De nombreuses ruines attestent qu'elle a été habitée dans les temps les plus anciens. Actuellement, elle est peuplée de laboureurs arabes qui s'y sont fixés et à qui la Turquie avait donné une entière liberté avec l'exemption du service militaire.

Le Djebel Druse forme un système de montagnes d'origine volcanique dont les cônes rouges calcinés atteignent par endroits 1.800 mètres. Dans l'ensemble, le Djebel descend doucement au Sud vers la steppe syrienne, dominant par des escarpements sauvages la Nukra à l'Ouest, la plaine de Damas au Nord et le Harra à l'Est. La terre est un humus rougeâtre dont la fertilité rivalise avec celle des terres jaunes de la plaine.

Au Nord-Est a débordé une coulée de lave, El Leja, dont la masse déchiquetée par endroits offre quelques espaces cultivables. C'est un vrai labyrinthe qui sert de refuge aux fugitifs.

Les montagnes du Hauran sont très arrosées par des cours d'eau à allure torrentielle qui décroissent très rapidement avant l'été. Le problème de l'eau est une grave question dans cette région

agricole qu'il faut arroser. Les propriétaires des sources vendent leur eau, tenant ainsi les gens de la plaine. Des conventions spéciales existent pour les droits à payer, afin que les Birkets (mares) des villages puissent être remplies. Cette nécessité de l'eau rend solidaires ces populations si différentes : Hauranites, Druses, Chrétiens, Tcherkesses, Kurdes. La Confédération hauranite s'est créée par des intérêts économiques communs.

L'Adjloun s'étend au Sud-Ouest du Hauran. C'est un massif montagneux assez confus coupé par des vallées profondes. Les terres, bien arrosées et fertiles, sont couvertes d'arbres fruitiers, de chênes, de caroubiers; les vallées fournissent en abondance le blé, l'orge, le maïs. On y pratique également beaucoup l'élevage.

Le Djoulan forme au Nord-Ouest un plateau rocheux basaltique qui s'abaisse sur la plaine du Houlé. Il offre peu de cultures et possède d'excellents terrains pour l'élevage, auquel se livrent des Bédouins demi-nomades, les Fadel.

Les Hauranites, qui occupent une région qui a servi de passage à bien des peuples entre l'Arabie et la Mésopotamie, sont d'origines très diverses. Le pays est couvert de ruines qui en évoquent le passé mouvementé : El Mousnieh, Chekka, Kanawat, Souzida. Citons aussi Bosra, l'ancienne Bosra des Romains, superbe avec son château fort, son théâtre, ses portiques, son arc de triomphe.

Dans la Nukra, chrétiens et musulmans, de même origine arabe, vivent en bonne intelligence, unis par la même langue. Ils sont laborieux et sobres, et n'ont d'autre souci que le travail des champs et l'élevage.

Les Hauranites sont évalués à 200.000, dont 85 à 90 pour 100 sont musulmans sunnites; 10 à 15 pour 100 sont chrétiens, Grecs catholiques au Nord, Grecs orthodoxes au Sud.

Cette population se compose de grandes familles qui sont d'anciennes tribus devenues sédentaires. Elle se livre aux travaux agricoles et à l'élevage des bœufs et des moutons; elle est riche et vit de la vente à Damas du blé et de la laine.

Souvent raziée par les Bédouins qui viennent estiver dans la région, la population hauranite a montré beaucoup de défiance à l'égard du Gouvernement chérifien à cause de ses amis des tribus nomades.

Parmi les principales familles musulmanes, citons la famille Hariri, qui a pour capitale Bosra El Hariri, où se trouve le tombeau des ancêtres. Le chef est Ismaïl Hariri El Turk, résidant à Cheikh Meskine. C'est le Cheikh des chioukh du Hauran, le plus puissant des Hauranites qui suivent volontiers les ordres des chioukh. Ces derniers règlent les différends entre les habitants, qui préfèrent aller consulter leur chioukh que les tribunaux.

Les familles chrétiennes ou grecques catholiques du Nord sont mélangées aux Hauranites et aux Druses.

Les Hauranites désirent par-dessus tout conserver leur bloc agricole réorganisé par l'amélioration

des moyens d'irrigation et des procédés de culture; elles souhaitent avant tout être protégées contre les tribus de Bédouins pillards.

Le Djebel Druse, couvert de basalte, donne plus de travail pour la culture; des sources abondantes, surtout au Nord, forment la base des ressources des chefs du pays.

Cette région est peuplée d'environ 80.000 Druses, 4.000 chrétiens (Grecs catholiques, Grecs orthodoxes) et 2.000 musulmans.

Les Druses sont dans le pays depuis un siècle, un siècle et demi. Ils y sont venus pour fuir le gouvernement turc et également, en 1860-62, à la suite de l'expédition française dans le Liban. Le Druse a évincé l'ancien maître chrétien ou musulman, qui se réfugia dans la plaine. La principale famille druse est celle de Atrach, qui comprend plus de 4.000 membres (Sélim Pacha Atrach, Moutib Bey, Abdel Ghaffar, Sultan Pacha, etc...) La capitale religieuse est Kanawat, où se trouve la maison de Hamad El Hajari, chef religieux de la montagne.

Le pouvoir des chefs religieux chez les Druses est considérable; ils convoquent le peuple à des réunions politico-religieuses où ne sont admis que les sages ou initiés (Aqqual) et d'où sont exclus les libres penseurs (Johhal), fussent-ils chefs temporels.

Dans le Djebel vivent aussi de petites tribus arabes qui fournissent des pasteurs aux Druses.

La Léja est habitée par 15.000 à 20.000 âmes, dont 5.000 chrétiens (Grecs orthodoxes). Le reste de la population est composé de Bédouins pillards dont la tribu la plus nombreuse est celle des Slout.

L'Adjloun a 150.000 habitants, dont 75 pour 100 sont musulmans sunnites, 25 pour 100 Grecs orthodoxes et Grecs catholiques.

C'est une population fanatique, toute différente des Hauranites.

Enfin, un certain nombre de tribus environnent le Djebel Druse; les Ahl El Chamal, presque tous pillards redoutés des propriétaires au moment de l'estivage; les Beni Khaled, qui viennent dans la région de Nawa; les Beni Sekhr au Sud, vers la voie ferrée; les Beni Hassan, qui viennent jusqu'à Bosra et dans l'Adjloun.

Les grands nomades, qui sont en lutte continue avec les sédentaires, estivent dans la région de Jodour, entre le Sanamein et Nawa. Ce sont les Buala de Noury Chaalan et les Was Wald Ali de Rachid Smeir. Une fraction des Wald Ali, avec Sultan Tayar, séjourne dans le Djebel Druse.

On peut donc, à propos du Hauran, redire ce qu'on a dit très souvent à propos de la Syrie tout entière; là sont groupées des populations très différentes de tous points, comme race, comme religion, comme mœurs, comme occupations. De là, pour qui veut organiser administrativement le pays, résulte l'existence d'un certain nombre de problèmes parmi lesquels, en premier lieu, celui du particularisme des principaux groupements ethniques et religieux, présentant un caractère d'homogénéité.

Il est intéressant de connaître comment ce pro-

blème a été solutionné en ce qui concerne les Druses du Hauran.

H. — L'ÉMIRAT DU DJEBEL DRUSE

Les Druses du Hauran. — On connaît les origines, la religion et la répartition de la Communauté Druse. Il suffira de rappeler ici que les Druses, véritables éclectiques, affectent d'admettre, à côté de leurs croyances propres (mélange d'islamisme, d'anthropomorphisme et de métempsychose, qui n'est connu que de la classe supérieure) certaines pratiques empruntées aux autres religions de Syrie; mais, contrairement à ce qui a pu être insinué à des fins politiques, ils ne relèvent pas de la communauté musulmane.

Dans le Hauran, les Druses occupent, à l'exclusion de tout autre secte, la partie montagneuse à laquelle ils ont donné leur nom (Djebel Druse). Au nombre d'environ 25.000, ils jouent un rôle important dans la vie du pays. Au point de vue militaire et économique, ils détiennent pour ainsi dire la clef de l'État de Damas. Le Djebel (1.900 m.) domine à la fois la Syrie du Sud, la Palestine et le désert; il commande les routes qui en viennent, et donne naissance aux cours d'eau qui arrosent la plaine du Hauran. Au point de vue politique, les Druses, très unis contre l'étranger, disposent d'une certaine influence sur les populations hauranites, en particulier sur les tribus arabes qui viennent nomadiser au pied et sur les pentes de leur montagne.

Les Druses et la France. — En acceptant le mandat sur la Syrie, la France avait à donner une nouvelle orientation à sa politique traditionnelle de « protectrice de la chrétienté en Orient ». Vis-à-vis des Druses en particulier, elle avait à remonter le courant de défaveur que lui avait valu son intervention à la suite des massacres de 1860. L'Angleterre, profitant de cette situation, s'était érigée en protectrice des communautés non chrétiennes de Syrie. Aussi, en 1918, lors de l'occupation de la zone ouest, nos officiers rencontrèrent-ils une certaine hostilité de la part des Druses du Liban. Cette hostilité fut soigneusement entretenue, en zone est, par les soins de l'Emir Fayçal qui s'efforça de contrecarrer les efforts d'attraction exercés de Beyrouth en vue de rallier à nous les populations, sans distinction de religions.

Le premier Haut-Commissaire, M. François Georges-Picot, avait réussi cependant à faire présenter en 1919, par un groupe de notables du Djebel Druse, une « macbata » (requête) en faveur du mandat français. Le Général Gouraud continua de témoigner son intérêt aux Druses du Hauran et, en 1920, un escadron recruté parmi les Druses put même être constitué à Beyrouth.

A partir de juillet 1920, la chute de l'Emir Fayçal nous laissa les mains libres en zone est. Le lieutenant-colonel Catroux, délégué à Damas, se mit aussitôt à l'œuvre afin de gagner définitivement les Druses à notre cause en tenant compte de leur particularisme religieux et social.

Des difficultés d'une action politique au Djebel Druse. — La tâche s'annonçait cependant comme particulièrement difficile. Aux conséquences de l'orientation de notre politique durant les années qui précédèrent la guerre, aux résultats de la propagande anglaise et chérifienne, il fallait ajouter les effets d'autres difficultés inhérentes à la mentalité des Druses, ainsi qu'à leur état social.

Véritable Kabylie demeurée fermée à toute pénétration des idées européennes, la région Druse vit encore sous le régime d'une quasi-féodalité à base démocratique, sans aucune hiérarchie des familles et des chefs. Ni vassaux, ni suzerains; la clientèle de chaque famille et de chaque chef s'étend plus ou moins loin, englobe plus ou moins de villages. Aucun organisme, aucune autorité supérieure entre les différents chefs, mille rivalités déchaînées dès qu'un intérêt entre en jeu.

Dans ces conditions, avant même de nous ingérer dans les affaires des Druses, ce qui eût risqué de froisser leurs habitudes d'indépendance, il fallait substituer habilement à cette anarchie, un pouvoir effectif, susceptible de représenter, dans une certaine mesure, la volonté populaire du Djebel, et sur lequel nous puissions nous appuyer pour entreprendre l'œuvre du mandat.

La politique française; ses résultats. — Tout l'hiver 1920-1921 devait être consacré par le délégué du Haut-Commissaire à l'exécution de ce programme, dont les principaux points peuvent se résumer ainsi:

Gagner les chefs religieux détenteurs d'une autorité spirituelle incontestée;

Réunir une assemblée générale des Druses où nous ne paraîtrions pas et où seraient jetées les bases de l'organisation du Djebel (cette assemblée eut lieu à Kanaoust, le 26 novembre 1920. Elle mit sur pied un projet de statut qui comportait le mandat de la France);

Faire reconnaître comme « Emir » un personnage choisi par nous, en l'occurrence Sélim Pacha Attrache, chef des chefs de la famille la plus importante.

Sa réalisation ne se fit pas évidemment sans heurts et sans mécontentement. Mais en janvier 1921, le statut du Djebel remanié et adapté au goût du jour, s'était couvert de signatures de la plupart des chefs Druses du Hauran, et la nomination de Sélim Pacha était acceptée. Le Gouvernement français pouvait dès lors donner son adhésion aux principes posés d'accord avec les Druses eux-mêmes:

a) Création d'un « Emir » du Djebel Druse, doté d'un gouvernement constitutionnel et jouissant d'une large autonomie administrative sous le mandat de la France.

b) Le chef de cet Etat, élu pour quatre ans, sera assisté d'un Conseil de Gouvernement élu et d'une commission administrative composée de délégués nommés par le gouverneur ou choisis par le Conseil de Gouvernement.

c) Le contrôle de la Puissance Mandataire sera exercé par des Conseillers français placés près du

Gouvernement, et sanctionné par le droit de tenir garnison dans la montagne du Hauran.

Le Djebel Druse sous mandat français. — Mais afin d'affirmer une fois de plus la volonté des Druses, il était bon d'attendre encore que le nouveau gouvernement, effectivement constitué, exprimât lui-même le désir de mettre en vigueur les clauses du statut concernant l'application du mandat français. C'est ce qui eut lieu en juin 1921.

Le 25 juin, sur la demande de Sélim Pacha Attrache, une délégation d'officiers français est arrivée à Soweida (capitale du Djebel), constituant le premier noyau des conseillers prévus. L'accueil qui lui a été réservé, les acclamations poussées pour la première fois en l'honneur de la France dans cette région, si fermée jusque là aux Européens ont caractérisé l'attitude des Druses à l'égard de la Puissance Mandataire.

Indochine

L'emprunt indochinois de six millions de piastres. — La principale originalité du nouvel emprunt indochinois réside dans le fait qu'il est libellé en piastre indochinoises et non pas en francs, et qu'il va être émis exclusivement sur le marché indochinois. La variation incessante de la valeur de la piastre par rapport à celle du franc et la probabilité d'une baisse progressive de la piastre ne manqueront pas de provoquer l'abstention des Européens de la colonie. C'est donc en définitive la population indigène seule qui sera sollicitée, c'est-à-dire les Annamites et les Cambodgiens, auxquels il faut joindre les Chinois résidant en Indochine.

La nécessité de donner satisfaction à cette clientèle spéciale, si peu au courant des questions financières, a amené les autorités indochinoises à envisager la création d'un titre nouveau, bien différent de ceux des précédentes émissions indochinoises. Le Gouvernement général a déjà fait connaître les modalités du nouvel emprunt. Mais il est entendu que la date de l'émission sera fixée par un arrêté ultérieur. Un certain délai et la plus grande prudence sont en effet nécessaires, car l'émotion très vive qui agite toute la société indigène à la suite du krach de la *Banque industrielle de Chine* constitue une circonstance nettement défavorable qu'il ne faut pas perdre de vue.

Il est créé par le gouvernement général 123.600 bons de 50 \$ au porteur, remboursables au plus tard dans le délai de 30 années à compter de leur émission à raison de 4.120 bons par an, jusqu'à ce que leurs numéros soient extraits de la roue. Les 123.600 bons du présent emprunt participeront chaque année tous indistinctement à quatre tirages trimestriels comprenant chacun :

Tirage des premier et troisième trimestres :		
1 bon remboursé par 10.000 piastres		
1	—	1.000 —
12	—	500 —
1.016	—	100 —
Tirage des deuxième et quatrième trimestres :		
4 bons remboursés par 1.000 piastres		
26	—	500 —
1.000	—	100 —

soit annuellement 4.120 bons remboursés par 471.200 \$.

Les tirages cesseront lorsque tous les numéros auront été extraits de la roue.

Ces bons ne sont pas productifs d'intérêt. Le tirage au sort des bons à rembourser sera effectué en Indochine, dans la ville qui sera désignée par le gouverneur général et en présence du directeur des finances ou de son délégué.

Le remboursement des titres extraits de la roue aura lieu en Indochine aux caisses du Trésor, sous déduction des impôts en vigueur en Indochine, à partir du 15 du mois qui suivra le tirage.

Ainsi, le souscripteur indigène sera sollicité d'acquiescer un bon de 50 piastres qui ne produira aucun intérêt, mais qui lui sera remboursé avant trente ans par une somme supérieure ou égale à 100 piastres. Cet ingénieux système, qui n'a été que rarement mis en pratique dans les emprunts émis en Europe, semble de nature à séduire les indigènes toujours avides de jeux d'argent, toujours prêts à acheter des billets de loterie.

Il faut souhaiter que cet emprunt obtienne un plein succès; l'Indochine a un besoin urgent de capitaux pour continuer ses grands travaux publics et hâter sa mise en valeur; le marché métropolitain n'étant pas actuellement en mesure de lui fournir ces capitaux, la colonie ne peut compter que sur elle-même.

Mais la réalisation prochaine de cet emprunt impose des devoirs nouveaux à l'administration française en Indochine, et tout spécialement au Service du Trésor. Il s'agit de conseiller et guider les populations indigènes dans ces questions financières, qui leur sont jusqu'ici tout à fait étrangères. Nous constatons cette légitime préoccupation dans une intéressante circulaire adressée récemment par le Trésorier-général de l'Indochine aux payeurs et percepteurs.

Il m'apparaît, écrit ce haut fonctionnaire, que le personnel de la Trésorerie de l'Indochine, composé d'agents de valeur, de tenue parfaite et de conscience éprouvée, doit nécessairement avoir auprès des indigènes, en raison de ses fonctions et de son caractère, une grande influence utile à la fois au corps, au service et au pays.

Or, la charge que nous avons de leurs intérêts matériels, légère pour l'instant mais qui ira en augmentant avec le développement normal de la colonie, nous donne le moyen de nous imposer à eux, sous condition cependant que nous les traitions nous-mêmes et que nous en écartions le plus possible notre personnel subalterne.

Avec une population hiérarchisée et disciplinée comme celle-ci, l'agent du Trésor peut, sans compromettre son autorité ni son prestige, avoir des relations personnelles très utiles à tous les points de vue, s'il est accueillant pour elle, l'écoute avec bienveillance et, en se mettant à sa portée, lui donne ou lui fait donner par son interprète les renseignements ou les explications qu'elle demande.

Car notre devoir à tous est d'être des guides patients et dévoués pour tout ce que nous avons introduit de choses

financières nouvelles dans ce pays, notamment en ce qui concerne les titres d'emprunt dont le nombre est maintenant considérable.

Il faut que l'indigène possesseur d'un titre délivré par le Trésor, soit bien éclairé sur les formalités auxquelles il peut donner lieu, apprenne par nous le parti qu'il en peut tirer, soit en le vendant, soit en empruntant sur sa valeur, pour qu'il ne soit jamais tenté de croire qu'il a entre les mains un papier inutile et qu'on l'a trompé au moment de la souscription.

Ces dernières lignes évoquent clairement le souvenir de faits profondément regrettables qui se sont passés sur quelques points de l'Indochine après l'émission des grands emprunts de guerre. Un certain nombre de souscripteurs indigènes, porteurs de titres de rente française, dont ils ne comprenaient guère la valeur et l'utilisation, furent le jouet de quelques individus sans scrupule. Ceux-ci persuadèrent à leur trop naïves victimes que ces titres de rente n'étaient que des chiffons de papier sans valeur et ils les rachetèrent à vil prix. De tels agissements, aussi préjudiciables au bon renom de la France qu'à son crédit, ont été sévèrement réprimés; mais il importe de déployer la plus grande vigilance pour en empêcher le retour. Il faut d'ailleurs convenir que le type adopté pour le nouvel emprunt de six millions de piastres sera plus aisément compris du public indigène que nos rentes françaises libellées en francs. Cette innovation, non moins que l'active surveillance recommandée aux fonctionnaires du Trésor, ne manquera pas d'avoir d'heureux résultats.

Constructions navales en Indochine. — Le 30 septembre, a eu lieu la mise à l'eau des deux vapeurs de 1.500 tonnes construits par les ateliers maritimes de Haïphong pour la flotte indochinoise. Cet événement mérite de retenir l'attention, car c'est la première fois que les ateliers d'Haïphong, spécialisés jusqu'ici dans la construction des chaloupes de rivière, lancent des unités d'un pareil tonnage.

Les caractéristiques de ces deux vapeurs, le *Van-Vollenhoven* et *Les-Fils-de-Paul-Doumer*, sont :

Longueur totale	72 m. 20
Longueur entre perpendiculaires... .	68 m. »
Longueur au maître.....	10 m. »
Creux sur quille.....	5 m. 60
Puissance de la machine principale...	800 chevaux
Port en lourd.....	1.500 tonnes
Vitesse.	9 nœuds

Ces navires, en acier, sont construits d'après les règles de construction du bureau Veritas. Bien qu'ils soient destinés surtout au transport des marchandises coloniales, leurs aménagements leur permettront de transporter un certain nombre de passagers.

Contrairement à la pratique courante, ces bateaux n'ont pas été lancés, mais simplement mis à l'eau. La faible résistance des vases constituant les berges du Cua-Cam avait rendu impossible l'établissement de cales de construction contiguës au fleuve; il eût été très difficile de faire porter

au terrain, sans risque d'enfoncement, les 600 tonnes d'acier constituant chaque coque; il aurait fallu pour cela aménager les chantiers en arrière de la digue du Cua-Cam. Cette difficulté technique a été victorieusement résolue par les ingénieurs des ateliers maritimes: la mise à flot a été simplement effectuée en laissant progressivement pénétrer l'eau du fleuve dans les cales de construction.

Cette opération a eu lieu avec un plein succès: en peu d'instant, les navires, après la cérémonie du baptême, ont flotté, puis ils ont été conduits dans un avant-bassin, où seront exécutés les travaux d'achèvement: mise en place des machines, des chaudières, etc.

Il y a lieu de remarquer la rapidité avec laquelle les travaux ont été conduits: les deux vapeurs n'ont guère été commencés qu'en mars 1921; on compte que leur achèvement à flot demandera un délai d'environ trois mois et qu'ils seront en mesure de procéder à leurs essais au début de l'année 1922. A cette date, deux belles unités de construction indochinoise augmenteront la flotte marchande de la France dans les mers de l'Extrême-Orient.

Les Annamites et le baccalauréat. — Par le décret du 1^{er} juillet 1921, le ministre de l'Instruction publique a autorisé les candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire d'origine annamite à présenter leur langue maternelle au lieu d'une des langues vivantes prévues par les textes antérieurs; dans les séries B et D de la première partie, l'annamite pourra être présenté par eux comme langue principale. Cette réforme, qui a plus qu'un simple intérêt scolaire, mérite de retenir l'attention.

Aux termes de la réglementation antérieure, la langue annamite était admise au baccalauréat, tant pour les candidats français que pour les candidats annamites, mais uniquement comme seconde langue. Il était, il est vrai, prescrit que « la langue chinoise classique pourrait être substituée à l'une des langues vivantes étrangères prévues au programme officiel ». Cette prudente réserve s'expliquait à merveille par le caractère même de la langue annamite, simple dialecte parlé, encore mal fixé, et variable d'une région à l'autre, à peu près dépourvu de grammaire et de syntaxe et complètement dépourvu de littérature. Sans doute peut-on écrire l'annamite, grâce à l'ingénieux système de transcription du « quôngu », mais il n'est guère possible de s'en servir pour exprimer autre chose que des faits concrets simples. Ce n'est pas sans raison que les caractères chinois, c'est-à-dire en définitive une langue étrangère, ont été, sous l'ancien régime annamite, et jusqu'à une époque récente, la véritable langue officielle dans l'administration et l'enseignement, la langue écrite, seule susceptible de traduire des idées, donnant seule accès à toute une littérature et une philosophie. Tous les anciens documents officiels annamites, les annales des dynasties, les ouvrages historiques ou littéraires, les poèmes des Annamites sont écrits en caractères chinois.

Aujourd'hui les caractères chinois sont délaissés en Indochine et ils le seront certainement de plus en plus, mais leur abandon ne profite pas sensiblement à la « langue maternelle » des Annamites, si ce n'est dans les premières années de l'enseignement primaire, où elle est enseignée, particulièrement dans les écoles de villages. En réalité, c'est la langue française qui recueille la succession des caractères chinois, car seule elle peut les remplacer avantageusement en fournissant aux Annamites un mode d'expression de la pensée que leur langue usuelle est impuissante à donner. A très juste titre, le français est la « langue de l'enseignement » en Indochine; il figure dans tous les examens franco-annamites, y compris le certificat d'études primaires; les épreuves écrites de français (dictée et composition française) sont même éliminatoires au diplôme d'études complémentaires. N'est-il pas paradoxal, dans ces conditions, de donner à la langue annamite, dans un examen français, une place prépondérante qui lui est refusée dans les examens franco-indigènes de la colonie? Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que, dans les séries B et D du baccalauréat, la première langue vivante, dotée du coefficient 2 à l'écrit, joue un rôle considérable.

En réalité, la réforme accomplie par le décret du 1^{er} juillet semble manifester un changement d'attitude des autorités indochinoises à l'égard du baccalauréat des indigènes. Pendant longtemps, ceux-ci en ont été autant que possible écartés. On estimait, non sans raison, que notre enseignement secondaire était mal adapté à leurs besoins intellectuels et sociaux, que le cycle complémentaire de l'enseignement franco-indigène leur convenait mieux. Un *enseignement secondaire local*, d'une durée de deux années, a d'ailleurs été créé pour eux, avec la sanction d'un *baccalauréat local* ne comportant aucune équivalence avec le baccalauréat français. Mais il faut avouer que cet enseignement secondaire local, avec ses premiers programmes (qui ont été remis en vigueur en 1920, après une tentative d'amélioration), n'est réellement ni *secondaire* ni même *local*. Il faut avouer aussi que les jeunes Annamites ont été suivre ses cours sans le moindre enthousiasme; car à un brevet local ils préfèrent notre baccalauréat, dont ils connaissent les prérogatives et dont ils admirent le prestige. Les plus fortunés et les plus doués d'entre eux ont donc continué à préparer au lycée d'Hanoï le baccalauréat français. Quelques candidats (un à trois suivant les sessions) ont réussi à obtenir le diplôme convoité. La principale difficulté qui les arrête est l'étude du latin et de l'anglais; fait digne de remarque, aucun d'eux n'a jamais opté pour les caractères chinois.

Il est hors de doute que la nouvelle réglementation va considérablement faciliter la préparation des candidats annamites. Tout élève sortant d'une école complémentaire franco-annamite pourra rapidement étudier le programme scientifique et littéraire du baccalauréat, et il affrontera l'examen avec des chances de succès d'autant plus grandes qu'il sera assuré de mériter des notes très élevées en langue annamite (coefficient 2 à

l'écrit, 1 à l'oral), ce qui lui permettra de compenser des notes faibles en sciences ou même en français. Ainsi, la nouvelle Ecole de médecine de plein exercice, fondée à Hanoï il y a moins de six mois, pourra recruter sans peine dans la colonie les élèves bacheliers dont elle a besoin pour justifier sa création. Mais ces futurs docteurs en médecine annamites auront-ils une culture et une valeur intellectuelle équivalentes à celles des bacheliers des Facultés de France? La réforme qui augmentera certainement le nombre des bacheliers annamites ne va-t-elle pas, en même temps, abaisser le niveau de l'examen?

Il semble qu'une question de cette gravité mérite mieux qu'une solution de circonstance. Il ne saurait être question de fermer à nos sujets et protégés asiatiques l'accès du baccalauréat, qui seul leur permet d'aborder l'enseignement supérieur métropolitain et d'obtenir des grades comme le doctorat en médecine; mais il y a lieu de chercher une solution plus rationnelle. Puisque le fructueux effort intellectuel exigé des candidats français pour s'assimiler, avec une langue étrangère, des modes nouveaux de pensée et d'expression est déjà fourni par les candidats asiatiques par le seul fait qu'ils font leurs études et subissent l'examen en français, on pourrait sans danger envisager pour eux la suppression pure et simple de toute épreuve portant sur le latin, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le chinois, etc., et même l'annamite. Mais les épreuves françaises du baccalauréat sont évidemment conçues pour de jeunes Français subissant l'examen dans leur langue maternelle. Elles ne permettent guère de vérifier la connaissance d'une langue que de jeunes étrangers ont dû acquérir méthodiquement. Cette vérification se ferait très bien par des épreuves complémentaires, écrites et orales, de langue française, qui, dans une *série spéciale* du baccalauréat, réservée à certaines catégories de candidats étrangers, prendraient exactement la place des épreuves de langues et seraient affectées des mêmes coefficients.

Une solution de ce genre gagnerait, croyons-nous, à être étudiée de près par les réformateurs actuels du baccalauréat. Ils ne doivent pas perdre de vue que si cet examen est en principe destiné à la jeunesse scolaire française, il attire et attirera un nombre de plus en plus grand de candidats étrangers, en particulier de candidats asiatiques. Réaliser l'adaptation du baccalauréat à cette clientèle spéciale, c'est en même temps travailler à l'expansion intellectuelle de la France.

Sociétés secrètes chinoises à Pnom-Penh. — Le 19 septembre dernier, les charpentiers et maçons chinois de Pnom-Penh se mirent en grève, en raison de difficultés avec leurs employeurs au sujet des salaires. Une première entrevue entre délégués des ouvriers et des patrons aboutit à un compromis; mais, au moment de signer ce compromis, les délégués des ouvriers refusèrent. Une centaine de Chinois se mirent alors à manifester bruyamment; cinq meneurs furent arrêtés et les manifestants se dispersèrent.

L'enquête, qui fut aussitôt ordonnée, révéla l'existence d'une association chinoise créée dans le but d'établir une réglementation des conditions de travail. Les autorités administratives crurent donc avoir affaire à un groupement analogue à ceux qui existent à Hong-Kong et dans les grandes villes chinoises, à une association purement professionnelle. Les chefs de congrégations furent convoqués à la Résidence supérieure, où on leur déclara qu'aucun élément de trouble étranger au pays ne pourrait être toléré et que les grévistes, s'ils persistaient dans leur attitude violente, s'exposeraient à être expulsés. Les cinq Chinois arrêtés furent traduits devant le tribunal et condamnés à des peines variant de trois à six mois de prison. La majorité des ouvriers chinois avait repris le travail dès le 20 septembre.

Mais la suite de l'enquête a fait apparaître des faits autrement graves. L'association découverte dès le premier jour comprenait non seulement des ouvriers, mais des patrons, tous Chinois. Elle interdisait à ses membres de travailler chez les entrepreneurs étrangers à la Société, c'est-à-dire les entrepreneurs indigènes et français, lorsque ceux-ci obtenaient une adjudication à laquelle un Chinois membre de la Société avait soumissionné sans l'obtenir. En somme, la société secrète organisait une sorte de boycottage de tous les patrons français et indigènes se trouvant en concurrence avec les membres de la Société.

En présence d'une telle association, composée uniquement d'étrangers, et susceptible d'avoir les effets les plus fâcheux sur les conditions du travail chez nos compatriotes et chez nos protégés, le Gouvernement a décidé de prendre les plus sérieuses mesures. Les cinq Chinois précédemment condamnés ont été expulsés hors du territoire de l'Indochine. Dans le cas où de telles associations seraient encore découvertes, tous les membres qui participeraient à leur action illicite et contraire à l'ordre public seraient l'objet d'arrêts d'expulsion, sans préjudice des peines de droit commun qu'ils pourraient encourir.

Ce qui constitue la gravité réelle des incidents rapportés ci-dessus, c'est le nombre ainsi que l'importance sociale et économique de la population chinoise au Cambodge. Un observateur attentif, le D^r A. Pannetier, dans son livre récemment publié : *Notes cambodgiennes, Au cœur du pays khmer*, nous fournit des renseignements suggestifs. On ne compte pas moins de 150.000 Chinois au Cambodge, soit environ le dixième de la population. Immigrés du Sud de la Chine, plus ou moins républicains, toujours travailleurs et industriels, les Chinois représentent, au milieu de la population indigène assez apathique, « un élément vivifiant, un rouage sans lequel les affaires seraient aussitôt immobilisées ». Leur nombre va croissant chaque jour, tant par l'arrivée de nouveaux immigrants que par les nombreux métis qui, après plusieurs générations, persistent à se réclamer de la nationalité étrangère. Les Chinois, avec leur organisation en congrégations indépendantes, « constituent actuellement un Etat dans l'Etat cambodgien ». Ils échappent tout à fait à l'action admini-

nistrative cambodgienne ; les autorités locales n'en ont même pas le contrôle. Moyennant un impôt annuel de capitation d'environ 14 piastres, ils ne sont guère plus inquiétés que les Européens, bien moins que les Annamites, sujets français.

On comprend, dès lors, le danger économique et social que présente pour le Cambodge la tendance à l'isolement d'un groupement aussi actif de population étrangère, renforcé par les liens de nombreuses sociétés secrètes, surtout s'il lui arrive de diriger son activité dans un sens purement chinois, contraire à la fois aux intérêts français et aux intérêts cambodgiens. L'incident des grèves du mois de septembre est un symptôme qui ne devra pas être oublié.

Le mouvement de la navigation du port de Haïphong. — Nous empruntons à l'excellent recueil de *Statistiques commerciales* publié pour l'année 1920 par la Chambre de commerce de Haïphong quelques renseignements concernant la navigation du Tonkin.

Le nombre des vapeurs entrés en 1920 dans le port de Haïphong s'élève à 466 navires, jaugeant net 532.108 tonneaux. La proportion des vapeurs français est en légère augmentation : notre armement, qui représentait 55,2 % de la jauge nette totale au cours des années 1910-1919, figure en 1920 pour 57 %, et au lieu d'une moyenne de 188 navires français, nous en avons 214.

L'armement anglais conserve sensiblement son rang : 21,2 % du tonnage total, au lieu de 22 %.

Les Japonais, qui avaient pris la place des Allemands disparus depuis 1914, éprouvent un recul très marqué de près de 50 % sur la moyenne des dix années écoulées. On ne relève en 1920 que 13 navires, jaugeant net 15.953 tonnes, alors que l'on avait enregistré 75 navires et 73.211 tonnes en 1915, année qui marqua le point culminant de l'activité nipponne. Les Japonais ne viennent plus chercher au Tonkin les minerais de zinc, qui ont repris en 1920 le chemin des usines européennes.

Les vapeurs chinois, généralement de faibles dimensions, tiennent le troisième rang, après les français et les anglais. La progression de l'armement chinois a été remarquable. On relève 2 vapeurs chinois en 1916, 8 en 1917, 64 en 1918, 97 en 1919 et 83 en 1920.

Le nombre des vapeurs américains s'est aussi considérablement accru. Il est passé de 13 vapeurs en 1919, avec 13.157 tonnes, à 21 vapeurs en 1920, avec 26.789 tonneaux. En 1917, l'armement américain n'était représenté que par 6 vapeurs. Ces navires se bornaient jusqu'à ces dernières années à alimenter les compagnies de pétrole, mais, en 1920, quelques unités sont venues charger du ciment.

On voit que, si les pavillons français et anglais conservent respectivement le premier et le second rang qu'ils occupent depuis longtemps, les autres marines ont subi, par contre, des changements notables qui trahissent les conséquences économiques de la guerre.

Levant

Les affaires du Levant à la Chambre des Députés. — Quand, au début de la session extraordinaire de 1921, la Chambre des Députés a entendu plusieurs de ses membres interpellier le Gouvernement sur sa politique générale et sur sa politique extérieure, le débat a plusieurs fois porté sur les affaires du Levant. Quelques-uns des orateurs se sont contentés de brèves allusions; d'autres ont au contraire longuement parlé sur le sujet; tel fut, le 20 octobre, le cas pour M. André Berthon, qui interpellait « sur la politique de la France dans le Proche-Orient et en particulier en Syrie.

M. André Berthon a parlé de façon suivante :

S'il est particulièrement intéressant de savoir ce que va faire la France à Washington, ce qu'elle va dire dans la question du désarmement, sur le conflit du Pacifique qui menace d'ensanglanter à nouveau le monde, il est, à l'heure actuelle, un champ d'action particulièrement important pour la France, celui de la Méditerranée sillonnée de nos navires, de cette mer latine où nous avons, par l'occupation de diverses rives, des intérêts si importants et où demain, du choc des impérialismes qui s'y heurtent, des appétits inassouvis de quelques-unes des puissances qui veulent y avoir la suprématie, peut naître une guerre. (*Très bien! très bien! sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Tout d'abord, nous nous demandons avec stupéfaction comment il se fait que la question turque ne soit pas réglée. Date de l'armistice, 1918; du traité de Versailles, 1919. Vous vous souvenez de cette comédie de plénipotentiaires ottomans qu'on faisait venir à Paris, qu'on installait ensuite tout près, au château de Montéclin, qui, pendant des semaines et des mois, attendaient que les membres du conseil suprême se missent d'accord sur le sort de la Turquie, et qui s'entendaient un jour intimer l'ordre de regagner Constantinople, pour y attendre que définitivement les Alliés soient unanimes sur la façon dont la Turquie serait dépecée. Après des mois, c'était, le 10 août 1920, le traité de Sèvres; traité de violence, contre lequel nous aurions protesté s'il avait été soumis à la ratification du Parlement. Il était accepté, la mort dans l'âme, par les plénipotentiaires ottomans — à l'heure actuelle il n'est pas encore ratifié.

M. MARCEL HABERT. — Heureusement.

M. ANDRÉ BERTHON. — J'en tombe d'accord avec vous, mon cher collègue.

En tous cas, il est inadmissible que, depuis l'armistice de novembre 1918, le Gouvernement français n'ait pu préciser ses directions, ni ses intentions; il n'est pas admissible qu'il n'ait pas pu faire la paix avec la Turquie où il y a là-bas tant d'amitiés françaises. (*Très bien! très bien!*)

Cette situation présente des inconvénients particulièrement graves, non seulement pour les Turcs, mais aussi pour nous-mêmes, par suite des difficultés qui proviennent de l'état de guerre.

Je sais bien — et cet argument répond, je pense, à la secrète pensée de M. Marcel Habert — je sais que, depuis, des événements se sont passés, que la politique grecque a évolué, que M. Venizelos est parti vers d'autres destinées, pendant que le roi Constantin était rappelé par son peuple et que vous allez recevoir officiellement M. Gounaris, ministre grec, qu'un gouvernement précé-

dent avait fait emprisonner illégalement, exiler et déporter en Corse, s'évader.

Par conséquent, toutes espèces de bonnes raisons font que la politique orientale est singulièrement indécise. Soutenue par l'Angleterre, armée par elle, voici que la Grèce fait la guerre aux Turcs, pendant que Constantinople est sous la mainmise complète de l'Angleterre, que les Anglais y possèdent une véritable souveraineté, avec la secrète pensée d'y conserver cette porte des détroits nécessaire pour la réalisation de ses desseins.

Vous, contre vos alliés, contre vos amis, vos adversaires en l'occurrence, vous soutenez le gouvernement d'Angora, mais vous le soutenez d'une façon telle qu'on se demande, en vérité, si c'est au grand jour ou si c'est, au contraire, par quelques-uns de ces moyens qu'on peut désavouer par la suite, quand on n'a pas réussi.

Vous avez envoyé à Angora, Monsieur le Président du Conseil, un plénipotentiaire tout à fait officieux. C'est un membre de l'ancienne Chambre qui, par sa courageuse attitude contre le traité de Versailles, avait perdu son siège au Parlement. (*Très bien! très bien!*) Je connais son mérite. Mais que l'avez-vous envoyé traiter à Angora? Quelles questions? Quelle mission a-t-il? De faire libérer quelques prisonniers français? Ils ont été une centaine.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Tous les prisonniers français.

M. ANDRÉ BERTHON. — Bien! mais ce n'est pas suffisant.

Vous lui avez donné une mission différente. Vous ne l'avez jamais indiquée à la commission des affaires étrangères, que je sache; vous ne l'avez jamais précisée devant le Parlement, et ainsi des influences occultes de gens bien intentionnées se manifestent, parlant au nom du Gouvernement, s'opposent à l'heure actuelle à l'extension de l'impérialisme anglais, mais dans quel but? Je crains bien que ce soit pour la satisfaction de notre propre impérialisme. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestsations sur divers bancs.*)

Que veut la France, là-bas? Que réalise-t-elle? Il serait indispensable, Monsieur le Président du Conseil, que vous nous donniez quelques précisions sur ce que vous entendez faire, la paix que vous entendez signer avec le gouvernement d'Angora. Il s'agit de savoir à quel moment vous allez évacuer cette Cilicie qui n'est qu'une charge et dont vous avez promis maintes fois, à la tribune du Sénat et ici même, ou dans les commissions parlementaires intéressées, l'évacuation prochaine.

Il m'apparaît que vous ne pouvez pas éluder ces questions. Le problème turc est un problème d'importance extrême. La question de Constantinople est essentielle.

L'accord avec le gouvernement anglais, pouvez-vous le faire? L'avez-vous fait? Cela me paraît singulier, si je me souviens que vous vendez des armes aux Kemalistes, tandis que l'Angleterre vend des armes aux Grecs.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est entièrement inexact.

M. ANDRÉ BERTHON. — ...et que, par là même, les deux puissances amies et alliées se battent sur des champs de bataille par des personnes interposées. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je voudrais, Monsieur le Président du Conseil — et vous voyez que je m'empresse de serrer de très près les questions — envisager devant vous la question de Syrie parce qu'elle est essentielle et singulièrement brûlante car, si j'en crois ce qui est dit, la commission des finances s'appête à vous refuser des crédits pour l'expédition de Syrie.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'espère que non.

M. ANDRÉ BERTHON. — Vous espérez que non, mais nous aimerions bien connaître vos vues et savoir comment vous exécuterez ce mandat qui ne repose d'ailleurs sur aucune base juridique.

En effet, le traité de Sèvres sera révisé ou modifié avant

d'avoir été ratifié et le mandat que nous avons sur la Syrie, de par la volonté de la Société des Nations, est d'un ordre tout à fait spécial, dont je dirai un mot, mais qui n'a de valeur qu'à partir du moment où l'état de paix sera réglé avec la Turquie et où ces territoires, qui sont encore nominale-ment sous la dépendance de la Turquie, seront définitivement libérés. (*Très bien! très bien*)

La Syrie est de ces pays qui rentrent dans la catégorie des mandats A. Il s'agit, d'après le pacte de la Société des Nations, de territoires suffisamment évolués et de populations telles qu'à l'heure actuelle elles peuvent avoir leur propre indépendance. L'article 22 du pacte de la Société des Nations, dans son paragraphe 4, a spécifié « que les communautés ayant atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes pouvait être reconnue devaient avoir cette indépendance reconnue et que la tâche du mandataire se bornait à aide et conseil. En outre, les vœux des communautés devaient être pris d'abord en considération pour le choix des mandataires. »

Nous sommes tout à fait d'accord et, si je ne me trompe, c'est un de vos prédécesseurs, M. Millerand, qui, à San-Remo, s'était entendu avec l'Angleterre et l'Italie pour faire donner le mandat sur la Syrie à la France.

Mais, depuis, de longs mois se sont passés. M. Millerand, alors Président du Conseil, est devenu Président de la République. Plusieurs ministères se sont succédé sur ces bancs, et à l'heure présente le Gouvernement n'a pas pu définir quelle était la qualité de ce mandat et ce qu'il fallait en attendre.

Je sais bien — la chose ne peut faire aucun doute — qu'on a pris le mot de « mandat » parce que, tout de même, dans le monde, les grandes idées wilsoniennes avaient fait un tel chemin qu'il n'était plus possible de parler de colonisation et qu'alors, voulant cacher la vieille chose sous un mot nouveau, on avait trouvé ce mot de « mandat ».

Mais il était nécessaire d'expliquer ce qu'était le mandat, quels étaient les devoirs et les droits de la puissance protectrice et quels étaient les devoirs et les droits ou les libertés, de la puissance protégée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous n'avez jamais cherché à élucider ce point ou, si quelques-uns de vos représentants l'ont essayé, dans les diverses séances de la Société des Nations, à Genève, il n'est pas à ma connaissance que le délégué de la France ait posé la question, qu'il ait insisté et qu'il ait fait définir ce qu'était ce mandat.

En effet, vous êtes bien gêné. Je pourrais faire ici un parallèle singulier entre l'action de l'Angleterre en Egypte et la vôtre en Syrie.

En Egypte, l'Angleterre s'était établie, d'abord, d'une façon occulte, heurtant l'opinion et le sentiment des autres nations, tout spécialement de la France. Puis, lorsqu'en 1904, un pacte malencontreux a été signé avec elle, qui lui laissait toute sa possibilité d'action en Egypte, tandis que la France devait avoir les mains libres au Maroc, à partir de ce moment, tout en affirmant que l'Angleterre quitterait l'Egypte, cette puissance laissait les Egyptiens dans un dur et lourd esclavage.

Ce n'est pas en France, dans un Parlement où j'aimerais, quand l'occasion se présente, que se fasse une manifestation de sympathie en faveur de ces nations opprimées comme l'Irlande et l'Egypte, ce n'est pas ici qu'on devrait avoir besoin de rappeler les souffrances qu'endure le peuple égyptien, alors que depuis 1914, quand l'Angleterre lui avait, depuis des années, promis la liberté, affirmé sous serment qu'elle quitterait l'Egypte, son rôle d'aide et d'assistance définitivement rempli, elle a profité de la guerre, pendant que les Egyptiens étaient venus volontairement combattre sous son drapeau, pour établir un protectorat définitif. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cela, c'est une honte. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations sur d'autres bancs.*) Il faut une protestation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est nécessaire de le dire, par sympathie pour les révolutionnaires égyptiens qui, héritiers d'un grand passé, clament devant le monde le droit à une civilisation propre, à une liberté qu'on ne saurait leur refuser, alors qu'agonisent les Jeunes-Egyptiens sous le poids des exactions anglaises. (*Vives protestations au centre et à droite.*)

Parfaitement! Et je ne voudrais pas que la France fasse en Syrie ce que l'Angleterre a fait en Egypte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je vois une analogie singulière entre ces deux occupations, parce que vous êtes installés là-bas en Syrie appelés par toutes les clameurs de ce peuple qui a souffert sous le joug ottoman, de ce peuple qu'il faut libérer. Car si tout à l'heure je disais quelques paroles de justice en faveur de la Turquie, c'est parce que je veux la justice pour la Turquie, tant qu'elle restera dans ses frontières ethniques, parce que j'ai lutté contre elle pour les peuples qu'elle opprimait; mais que je ne veux pas, maintenant que ceux-ci sont libérés, que d'autres les oppriment à sa place. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et vous avez, Monsieur le Président du Conseil, vous qui parlez au nom de la France, une lourde responsabilité, parce que vous n'avez pas donné d'instructions aux représentants de la France au conseil de la Société des Nations, parce que vous n'avez pas voulu préciser les conditions du mandat, et parce que nous voyons, à l'heure actuelle, parmi ceux qui critiquent amèrement l'action de la France, les meilleurs amis de la France en Syrie, quelques-uns de ceux qui, pendant la guerre, ont été emmenés en exil en Anatolie, tandis que — vous paraissez l'oublier — quelques-uns de leurs compatriotes, patriotes syriens, étaient attachés aux gibets de Beyrouth, par leur maître ture, uniquement parce qu'ils avaient aimé la France et préconisé la libération des peuples arabes opprimés qui appelaient la France comme une libératrice. (*Mouvements divers.*)

Je voudrais, à l'heure actuelle, que la France donnât enfin toute la justice à ce noble pays. Et toute la justice, Messieurs, c'est bien facile, c'est leur donner la liberté. Ils en sont dignes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Ils rentrent dans le cadre de ces populations dont je parlais tout à l'heure, qui ont besoin de voir définir le pacte qui les lie à nous, parce qu'ils nous ont appelés, parce qu'ils veulent nos techniciens, parce qu'ils veulent que nous les dirigions dans la voie du progrès, mais parce que, Français de cœur, ils n'ont pas besoin de troupes militaires qui se conduisent là-bas comme en pays conquis. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations sur un grand nombre de bancs.*)

M. EDOUARD SOULIER. — C'est complètement inexact. M. ANDRÉ BERTHON. — Je sais la façon dont M. Soulier a été reçu par le général Gouraud, la tournée rapide qu'il a faite...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il faut rendre justice à l'effort de M. Soulier.

M. EDOUARD SOULIER. — Je me suis donné la peine d'y aller, et j'ai vu quelqu'un d'autre que le général Gouraud.

M. ANDRÉ BERTHON. — ... sa visite à la foire de Beyrouth, qui s'est chiffrée par un désastre financier. Si vous interrogez n'importe quels amis de la Syrie, que ce soient ceux qui s'opposent au mandat de la France ou que ce soient même ceux qui l'admettent, — je vous conseille de lire le dernier numéro de la *Correspondance d'Orient*, périodique dont vous ne nierez pas l'importance et la bonne documentation, — vous pourrez entendre que la Syrie tout entière est mécontente de l'administration française. Cet état d'esprit se tourne contre la France. (*Vives protestations au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est inexact. C'est tel-

lement contraire à la vérité que je me demande pourquoi vous produisez de pareilles affirmations. (*Vifs applaudissements.*)

M. CHARLES RUELLAN. — M. Berthon prend ses désirs pour des réalités.

M. ANDRÉ BERTHON. — Si la consultation populaire, qui devrait depuis longtemps être faite en Syrie, puisque les Syriens étaient habitués au suffrage universel, et que vous ne voulez pas faire...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parce que le recensement n'est pas fait.

M. ANDRÉ BERTHON. — ... si cette consultation est faite, je crains bien qu'elle ne soit maintenant contraire à la France. (*Protestations sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ne le craignez pas ! Bien loin d'entraver la libre et naturelle expression de leur patriotisme, nous nous efforçons d'aller très vite au but qui nous a été assigné...

M. ANDRÉ BERTHON. — Lequel ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...et qui consiste pour la France à être dans ces pays la protectrice et le tuteur grâce auquel les populations pourront librement s'organiser et vivre. (*Applaudissements.*)

Toutefois, il ne vous échappe pas que nous avons traversé là-bas des heures extrêmement difficiles, inquiétantes non seulement pour nous, mais pour ces populations. Placés à la frontière de la Cilicie, nous nous trouvons dans l'état de guerre, et tant que nous étions exposés à voir périr nos soldats, nos officiers dans des luttes extrêmement dures et meurtrières, il n'était pas possible de donner à la Syrie son équilibre.

Vous savez très bien que les conversations qui se sont engagées avec le Gouvernement d'Angora ont pour but, dans la mesure de nos droits, de nos droits particuliers, spéciaux, un règlement de la situation sur la frontière cilicienne. Elles tendent à nous permettre l'évacuation de ce pays après que toutes les garanties de protection des minorités auront été prises. Alors nous pourrions donner à la Syrie l'administration qu'elle désire.

Les Syriens le savent bien, Monsieur Berthon, et partout nos officiers reçoivent le meilleur accueil. Je dirai même que, bien loin de s'être modifiés, les sentiments des Syriens à notre égard se sont améliorés. Ils se rendent compte de ce que déjà nous avons fait pour eux.

Songez que, pendant toute la durée de la guerre, ils ont subi les exactions les plus effroyables, que, lorsque nous sommes allés là-bas, appelés par eux, nous avons trouvé des populations décimées par la famine, dans l'impossibilité de se ravitailler, dans des conditions de misère atroce et qu'à l'heure actuelle ces populations connaissent une vie normale. La famine n'existe plus chez elles. Elles sont protégées. Il leur manque cette liberté que vous désirez pour elles et qui découle de notre mandat. (*Très bien! très bien!*)

M. DORMOY. — C'est le moment de partir.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais, Monsieur Berthon, avant peu vous aurez satisfaction.

J'espère, d'ailleurs, qu'avant peu notre politique orientale se dessinera dans les conditions que j'ai eu l'occasion d'exposer plusieurs fois à la Chambre.

Je suis au ministère depuis neuf mois. Je me suis efforcé de redresser notre politique extérieure. Etant donnée la situation, ce n'a pas été sans difficultés que nous avons pu arriver à entrevoir la possibilité d'un accord.

J'espère pouvoir annoncer à la Chambre dans un très bref délai, peut-être demain, peut-être après-demain, que nos tentatives ont abouti, que la frontière cilicienne se trouvera libérée, qu'il nous sera possible de ramener le plus de troupes que nous pourrions, de manière à diminuer la charge militaire. (*Très bien! très bien!*)

Ces négociations n'ont pas été commodes. Vous avez

parlé de crédits pour la Syrie; mais discuter ces crédits, laisser supposer que le Gouvernement serait privé de ses moyens d'action là-bas, croyez-vous que c'était de nature à rendre aisées nos négociations? Je ne le pense pas. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons pu tout de même réussir, et j'espère qu'avant peu la France ne sera pas obligée d'entretenir une armée de 90.000 hommes sur les frontières de la Cilicie.

J'indique, en tous cas, et cela vous le reconnaîtrez, que, depuis que nous avons entamé ces pourparlers pour régler, je le répète, notre situation particulière, les luttes ont cessé.

On nous avait dit: Les bandes turques sont indisciplinées; elles échappent à toute autorité; le gouvernement d'Angora ne put pas leur donner des ordres, parce que ces ordres ne seraient pas exécutés.

Or, c'est un devoir de loyauté de ma part de dire que, du jour où des conversations ont été entamées, les hostilités ont cessé, le sang n'a plus été répandu. (*Très bien! très bien!*) C'est par centaines que nos soldats, nos officiers étaient tués. Nous avons obtenu cette économie de sang français et j'espère que demain un résultat plus complet sera atteint.

Alors, maîtres de notre action en Syrie, nous poursuivons la réalisation du mandat de la façon la plus loyale, c'est-à-dire dans les conditions mêmes où il a été envisagé.

Nous n'avons pas l'intention de créer une colonie, un protectorat. Nous savons très bien que les populations syriennes sont civilisées...

M. ANDRÉ BERTHON. — J'attendais ce mot.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...qu'elles ont une éducation française, qu'elles sont rattachées à nous par toutes sortes d'affinités. Qu'y a-t-il de plus honorable pour un pays que de voir des populations solliciter sa protection et sa tutelle? (*Très bien! très bien!*) C'est un devoir pour lui, en même temps qu'il leur apporte des conseils et une bonne administration, de leur donner la liberté

C'est dans cet esprit que le Gouvernement comprend le rôle de la France en Syrie. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Je remercie M. le Président du Conseil d'avoir répondu à la première partie de mon interpellation et j'attends avec impatience la réalisation d'espérances que nous voyons poindre à chaque discussion sur la Syrie. Chaque fois que M. le Président du Conseil nous a annoncé que les crédits allaient être diminués, le général Gouraud a fait demander des suppléments de crédits par suite des nécessités militaires.

M. LENAIL. — C'est un bon Français.

M. ANDRÉ BERTHON. — Il s'agit de savoir si le fait de conserver le général Gouraud en Syrie est d'une bonne politique (*Exclamations à droite*) et si vous allez, Monsieur le Président du Conseil, laisser l'administration militaire se livrer à cette gabegie qui vous a été signalée dans toutes les commissions! (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.* — *Interruptions à droite.*) Lorsque des crédits sont réduits, on constate toujours que l'administration militaire procède à des réductions sur les crédits civils, sur les crédits accordés aux agents commerciaux et économiques, à ceux qui cherchent à développer tout ce qui peut être la raison d'être de notre action; mais qu'en ce qui la concerne, elle se fortifie et ne cesse d'augmenter le nombre ou le traitement de ses officiers.

C'est ainsi qu'on arrive à ce résultat tout à fait paradoxal: le Liban avait un budget d'un million avant la guerre pour toutes ses dépenses; à l'heure actuelle, 4 millions sont prévus seulement pour les dépenses extraordinaires.

Lors de la discussion du dernier budget, vous avez bien voulu, Monsieur le Président du Conseil, m'annoncer que

les dépenses allaient être diminuées d'une façon telle que le pays occupé pourrait s'administrer lui-même comme il l'entendrait, avec ses propres ressources. Je vous remercie de votre signe d'assentiment et je prends acte de la parole importante que vous venez de prononcer tout à l'heure, à savoir que vous ne voulez faire de la Syrie, ni une colonie, ni un protectorat. Tout est dirigé dans l'administration de façon à considérer la Syrie comme une véritable colonie. C'est M. le général Gouraud qui déclare que l'affaire payera. Singulier propos, quand il s'agit d'un pays qu'on doit amener à la prospérité et à la liberté!

C'est encore le général Gouraud qui déclarait, il y a quelques jours, que le mandat ne pouvait s'établir que par le sang...

M. XAVIER DE MAGALLON. — Où et quand a-t-il dit cela? Où avez-vous pris ce propos? Ce n'est pas sa façon de parler.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je vous apporterai mes documents.

C'est enfin, je le rappelle une fois de plus, la politique suivie vis-à-vis des Libanais, qui est tout à fait paradoxale.

Voici un pays, français de cœur et de langue, qui, pendant la guerre, a vu emmener en Anatolie, exiler dans toute la Turquie, ceux qui avaient des sentiments franco-philés, qui a souffert de la famine! Le pays se reconstitue. Après les événements de Damas — je vous parlerai tout à l'heure rapidement de Fayçal — après les événements de Damas, le conseil administratif du Liban se réunit et décide d'envoyer à Paris une délégation à la Société des Nations, pour voir enfin préciser le mandat que personne ne voit, alors que l'Angleterre vous a joué, Monsieur le Président du Conseil, le vilain tour de publier son mandat sur la Palestine, alors que M. Lloyd George a pu, publiquement, déclarer aux communes, le 22 décembre 1920...

M. MARCEL HABERT. — C'est d'ailleurs une lourde erreur!

M. ANDRÉ BERTHON. — ... que l'engagement pris entre la France, l'Angleterre et les populations arabes était un manque de bonne foi. Alors que vous vous trouvez en face de cette politique anglaise, que je ne justifie pas, parce que je sais par quels sentiments de lutte et d'intérêts personnels elle est mue, vous n'avez pas, vous, le désir de publier le lien juridique qui vous unit à ces populations!

Et, de même qu'un Gouvernement français avait fait prendre M. Gounaris, ministre de Grèce, l'avait fait emprisonner, détenir arbitrairement en Corse, le général Gouraud a fait emprisonner les membres du conseil administratif, il les a fait juger par ordre, dans des conditions illégales, interner arbitrairement.

M. MARCEL HABERT. — A l'hôtel, ne l'oubliez pas.

M. ANDRÉ BERTHON. — Si quelques-uns des condamnés ont été graciés, ce n'est pas par votre action personnelle, Monsieur le Président du Conseil, car si vous êtes premier ministre à Paris, le général Gouraud est, en Syrie, comme un dictateur (*Exclamations*), c'est parce que, acceptant de signer la formule de regrets imposée par le général Gouraud, ils ont eu un moment de lassitude morale et physique.

Il se joue de vos instructions et des ordres que vous lui envoyez.

M. RILLART DE VERNEUIL. — Cela ne l'empêche pas d'être toujours le vainqueur de la Champagne.

M. ANDRÉ BERTHON. — Il aurait fallu, pour être graciés, que tous les condamnés acceptassent une formule de regret déshonorante pour eux. N'oubliez pas qu'ils étaient innocents du crime qu'on leur reprochait, eux, représentants élus d'un pays libre depuis des siècles, d'un pays français de cœur, à qui vous avez promis la liberté intégrale, eux qui avaient passé leur vie à soutenir l'influence et la propagande française en Orient, qui avaient souffert des Turcs...

M. EDOUARD SOULIER. — Pas ceux-là, je ne le crois pas.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je vous demande pardon. Je

pourrais vous citer les noms. Vous y verriez parmi eux celui qui a traduit les chefs-d'œuvre de la littérature française, a fait connaître les œuvres de Rousseau, qui a fait aimer en Orient la grande révolution française et qui ne reconnaît pas, soyez-en sûrs, la France idéalisée dans son cœur dans le Gouvernement du bloc national. — (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et protestations au centre et à droite.*)

M. LENAIL. — C'est vous, Monsieur Berthon, qui avez prolongé l'exil des conseillers administratifs du Liban. Ce sont vos démarches qui ont empêché le Gouvernement français de renvoyer dans leur pays, par mesure gracieuse, les Libanais dont vous aviez pris la défense rétribuée.

Il a fallu que des députés, qui n'étaient pas des antipatriotes, se dressassent pour les faire rentrer dans leur pays, d'accord avec le général Gouraud qui, depuis longtemps, s'y serait prêté sans votre agitation antifrançaise.

Vous n'avez cessé de tout faire pour rendre le pardon impossible. Vous êtes allé jusqu'en Corse chercher des clients, afin de les dresser contre la France, et leur promettre votre appui contre les sentences portées par des officiers français.

Ces condamnés, cependant, ont regagné leur patrie du jour où vous n'avez plus été derrière eux; personne ne pouvait leur nuire plus gravement que vous. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Il est facile de dire cela.

M. LENAIL. — C'est de l'histoire.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je ferai appel, si cela est nécessaire, à M. le Président du Conseil, j'extraurai de mon dossier les lettres qui m'ont été adressées tant par lui que par ses services et rappellerai les promesses faites à M. Bérard au Sénat.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Tous ceux qui connaissent le général Gouraud, qui apprécient sa bonté, sa droiture, son esprit de justice... (*Applaudissements.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Nous verrons cela dans un instant.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... n'admettront pas qu'il ait eu l'intention de persécuter certains Libanais. Lorsqu'il a été question de prendre à leur égard une mesure gracieuse, on s'est préoccupé naturellement de ne pas diminuer par cette mesure l'autorité de celui qui, dans des conditions difficiles, représenté la France en Syrie. Il a donc tout naturellement été consulté. Il a admis tout de suite la grâce. Il a demandé simplement que les Libanais qui ne s'étaient pas bien comportés vis-à-vis de la France, qui s'étaient rendus coupables des actes pour lesquels on avait dû les condamner...

M. ANDRÉ BERTHON. — Lesquels? Personne n'en sait rien.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si vous le voulez, je vous dirai en quoi consistent ces actes, mais ce n'est vraiment pas nécessaire.

M. LENAIL. — Ce n'est du reste pas à leur avantage.

M. LOUIS ANDRIEU. — Et ce n'est pas désirable.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non, ce n'est pas désirable.

J'ai dit qu'on a envisagé une mesure gracieuse, et tout de suite le général Gouraud est entré dans ces vues. Mais, tout naturellement aussi, pour que son autorité ne fût pas affaiblie, et pour que ceux qui avaient fait preuve de loyalisme envers la France ne pussent pas considérer cette grâce comme un acte de faiblesse, il a manifesté le désir que les intéressés fissent montre de quelque repentir et de quelque regret.

M. ANDRÉ BERTHON. — Quand on est innocent, peut-on parler de repentir?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'était bien naturel...

M. ANDRÉ BERTHON. — Mais non, ce fut une infamie! (*Protestations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... et vous savez dans

quels termes mesurés on leur a demandé de faire cette simple manifestation de repentir.

Beaucoup d'entre eux ont accepté. Ils ont été immédiatement graciés. Ils sont rentrés chez eux, et, parce qu'ils se rendront compte qu'à un moment donné on les a égarés, ils deviendront un jour des amis de la France.

Quant aux autres, il n'a tenu qu'à eux de bénéficier de la même mesure.

M. ANDRÉ BERTHON. — En se déshonorant!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Et s'il est un chef militaire qui ne mérite pas les reproches de M. Berthon, c'est bien notre résident général en Syrie. (*Applaudissements.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Je comprends, Monsieur le Président du Conseil, que vous accomplissez un acte de votre fonction, en couvrant à l'heure actuelle le général Gouraud.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il le mérite.

M. ANDRÉ BERTHON. — Comme chef de gouvernement, vous ne pouvez pas parler autrement ici en ce moment; mais lui pouvait agir différemment, car, en dehors de cette formule déshonorante qui a été imposée aux conseillers libanais par le général Gouraud, il en était deux autres que vous aviez successivement acceptées. Vous aviez télégraphié dans ce sens au général Gouraud, vous lui aviez dit que vous ne comprendriez pas qu'il ne les acceptât pas, car si l'affaire était déferée à la cour de cassation, l'illégalité de ces condamnations serait certainement proclamée. Le général Gouraud a mis alors dans la balance la question de confiance et vous avez préféré le général Gouraud à la justice, Monsieur le Président du Conseil. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et protestations au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous êtes député, monsieur Berthon, vous êtes aussi avocat et vous avez forcément le souci de la légalité. Le respect des formes légales est aisé dans un pays libre, en paix, à l'abri des opérations militaires, comme c'est le cas pour la France. Mais quand un général se trouve dans un pays troublé et doit, sur les confins de ce pays, soutenir des luttes continuelles et meurtrières, quand à tout instant il peut être assassiné — on en a eu des preuves tout récemment — voulez-vous vraiment que toutes les formes de la justice soient observées d'une manière scrupuleuse comme elles le seraient en France? Est-ce juste?

M. ANDRÉ BERTHON. — Alors, Monsieur le Président du Conseil, qu'on exécute! Mais qu'on ne dise pas qu'on juge! (*Exclamations au centre et à droite.*)

Plusieurs membres au centre et à droite. — Comme à Moscou!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous venez justement de faire l'éloge du caractère et de la bonté du général Gouraud.

Avec les pouvoirs étendus qu'il a comme chef militaire, dans un pays encore incomplètement pacifié, il aurait pu recourir à des mesures de rigueur excessives. Il ne l'a pas fait. (*Très bien! très bien!*) A un moment donné, il s'est agi d'arrêter les termes de la grâce. En France, dans les conditions normales, quand un condamné veut obtenir sa grâce, il la demande.

M. ANDRÉ BERTHON. — Allons donc! Dreyfus a-t-il demandé sa grâce?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si vous voulez qu'il l'obtienne, vous tâchez de le décider à exprimer, dans une formule, le regret de son acte.

M. ANDRÉ BERTHON. — Et quand il est innocent? Et Dreyfus?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voilà justement où je trouve que vous ne servez pas bien les intérêts de ceux dont vous parlez. Vous dites une chose fâcheuse pour votre pays, en prétendant que ces hommes ont été frappés par le général Gouraud, injustement et d'une manière arbitraire. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Le général Gouraud s'est trouvé en présence de la

situation la plus difficile et, à un moment donné, la plus périlleuse pour ses hommes. Il avait la charge d'une armée en pays troublé; il sentait autour de lui rôder la trahison. Il fallait frapper nécessairement. Il a frappé là où c'était nécessaire, mais il a tenu compte du passé de ces hommes, de ce qu'on avait fait pour les égarer, pour les révolter, et dans la bonté de son cœur, ne voulant pas que le châtiment fût impitoyable, il a parfaitement envisagé, le moment venu, la possibilité de la grâce; mais il n'a pas voulu qu'elle fût accordée dans des conditions qui pussent porter atteinte à son autorité. Il a été obligé de tenir compte des intérêts supérieurs de son pays; et il a demandé que la grâce ne fût accordée que dans de certaines conditions. (*Très bien! très bien!*)

Si je vous montrais la formule qu'après un échange de télégrammes, il avait acceptée, vous seriez tout de même obligé de reconnaître qu'il n'imposait pas une humiliation...

M. ANDRÉ BERTHON. — Il a exigé qu'ils reconnussent leur culpabilité.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... à ceux qui, après avoir commis une faute, pouvaient tout de même faire un geste de regret. La grâce des derniers condamnés est à leur disposition dans les conditions que je viens de dire.

Mais je ne peux pas admettre que dans cette affaire-là, on accuse le général Gouraud d'avoir commis une injustice. (*Applaudissements.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Monsieur le Président du Conseil, malgré vos protestations, je le taxe d'arbitraire et d'injustice.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous vous y êtes condamné.

M. ERNEST LAFONT. — Là-dessus, vous êtes d'accord. Il n'y a pas de doute.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je voudrais, Monsieur le Président du Conseil, sur cette question-là, vous demander de dire, tout à l'heure, dans votre réponse, quelle sera l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis de Fayçal. Car enfin, c'est encore une question délicate.

Vous savez que Fayçal, fils du roi Hussein, a siégé à la conférence de la paix. Vous l'avez vu. La France a pu s'entendre avec lui. Elle l'a rejeté...

Un membre au centre. — C'est un traître.

M. ANDRÉ BERTHON. — Il y a un imbécile qui prononce un mot qui me parvient... (*Vives réclamations sur de nombreux bancs.*)

Les deux paroles qu'on vient de lire ont provoqué un incident et un échange d'explications qu'il est inutile de reproduire ici, et à la suite desquels M. André Berthon a repris son interpellation.

M. ANDRÉ BERTHON. — J'ai encore dans mon dossier des choses des plus graves, qui tout à l'heure pourraient vous émouvoir singulièrement.

Je disais en ce qui concerne l'émir Fayçal — car je ne voudrais pas changer l'ordonnance de mes observations — que vous êtes là en face d'un problème très grave. Le Gouvernement français l'a admis à la conférence de la paix, il l'a traité en ami.

Le Gouvernement français s'est fait, depuis de longues années, le propagandiste des idées de libération des nationalités arabes. Car si vous n'oubliez pas qu'en Turquie il y a sept ou huit millions de Turcs, c'est par centaines de millions que les populations arabes s'étendent depuis le golfe Persique jusqu'à l'Atlantique.

M. ANDRÉ BERTHON. — Il faudrait faire le recensement!

M. ANDRÉ BERTHON. — Et la France, qui est une grande puissance arabe, avait le devoir d'éviter des outrages comme celui qui vient d'être prononcé inconsidérément...

M. CHARLES FRANÇOIS. — Inconsidérément, non!

M. ANDRÉ BERTHON. — ... vis-à-vis de Fayçal.

En effet, si Fayçal ne s'est pas montré toujours un ami de la politique française, c'est parce que vous, ou plutôt vos prédécesseurs, ne l'avez pas voulu. (*Interruptions au centre et à droite.*)

L'Angleterre, plus habile que la France, s'est servi de Fayçal; elle l'a fait couronner roi de l'Irak... (*Mouvements divers.*)

M. BURNET. — Contre nous.

M. ANDRÉ BERTHON. — ... après que vous n'avez pas voulu le laisser à Damas. Et vous avez encore en mémoire les télégrammes échangés entre Fayçal, couronné roi de l'Irak, après un referendum de la population (*Mouvements divers au centre et à droite*) et le roi George V.

Enfin, il appartient à M. le Président du Conseil de relever ces outrages, qui s'adressent autant à l'Angleterre qu'à celui dont je parle maintenant. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je dirai deux mots à ce sujet.

M. ANDRÉ BERTHON. — Votre politique à vous, majorité actuelle du Parlement, je voudrais la comprendre. C'est une politique qui veut la guerre contre tout le monde et à tout prix (*Exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez acclamé ceux qui voulaient faire plier le genou à l'Allemagne et quand M. Barthou est venu, dans une séance mémorable, parler de l'Angleterre en termes tellement durs que M. le Président de la commission et le ministre des affaires étrangères ont été obligés de protester par la suite, vous l'avez acclamé ce jour-là.

Tout de même, il faudrait savoir si vous allez rester dans l'ignorance des choses et avec le désir d'impérialisme partout. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives interruptions au centre, à droite, et sur divers bancs à gauche.*)

M. BALANANT. — Sauf à Moscou.

M. ANDRÉ BERTHON. — Il faudrait savoir si vous voulez faire une politique contre l'Angleterre, et si vous voulez considérer comme un ennemi celui qui, à l'heure actuelle, est l'allié de l'Angleterre.

Prenez garde! M. le Président du Conseil a dit que nos séances ont une répercussion grave, mais par la faute de qui? Quand on saura comment vous avez traité celui qui est notre voisin, qui, à tort ou à raison, est représentatif de l'indépendance arabe... (*Nouvelles interruptions.*) ... pour laquelle, pendant longtemps, on a lutté...

M. MARCEL HABERT. — Non, c'est inexact.

M. ANDRÉ BERTHON. — ...qui s'est mis à la disposition de la France pour faire la guerre contre la Turquie... (*Exclamations à droite.*) Bien entendu. Vous n'avez, alors, aucune notice historique. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Alors qu'on nous avait dit que cet homme faisait la guerre pour la France et contre la Turquie pour la libération des peuples opprimés, c'est de cette manière que vous lui montrez votre gratitude? (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. DE MONICAULT. — Vous oubliez trop ce qui s'est passé.

M. ANDRÉ BERTHON. — C'est pourquoi l'Angleterre, plus habile que vous, s'en est servi...

M. MARCEL HABERT. — Elle s'en était servi avant.

M. ANDRÉ BERTHON. — ... alors que cet homme, vous pouviez et deviez l'avoir comme ami, parce qu'il a les mêmes traditions de race que ceux que vous voulez protéger.

Sur ce point particulier j'aimerais à avoir vos explications.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Elles sont très simples.

M. ANDRÉ BERTHON. — Le général Gouraud a fait en Syrie de l'administration. Croyez-vous que les militaires

sont capables de bien administrer? (*Exclamations et rires au centre et à droite.*)

M. HENRY LE MIRE. — Galliéni n'a-t-il pas bien administré?

M. LE MARQUIS DE DION. — Et le maréchal Lyautey?

M. FERDINAND BOUGÈRE. — Et le maréchal Bugeaud?

M. ANDRÉ BERTHON. — Il appartient au général de faire la guerre et au civil d'administrer. Le général Gouraud peut être un grand général, un grand guerrier, au sens où vous le comprenez, il n'en est pas moins un piètre administrateur (*Exclamations à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche*) car s'il était un si bon administrateur, le désir secret de M. le Président du Conseil serait de le conserver toujours. Vous pourriez aussi mettre des généraux à la tête de nos départements et faire de la France un pays bien militariste suivant votre désir.

M. le Président du Conseil parlait de la tentative d'assassinat dont avait été victime le général Gouraud. Je n'hésite pas à dire que je la réprovoque de toutes mes forces.

A droite. — Ah! ah! tout de même.

M. ANDRÉ BERTHON. — Mais nous sommes obligés de constater que la politique suivie là-bas a soulevé tellement de colères...

M. MARCEL HABERT. — Pas du tout. Ce n'est pas de là qu'elles sont venues.

M. ANDRÉ BERTHON. — ... que cet attentat devait se produire. De même que, demain, par suite des représailles, de nouveaux attentats sont malheureusement possibles. (*Vives protestations au centre et à droite.*)

M. LENAÏL. — Très bien! et vous les excusez à l'avance.

M. XAVIER DE MONGALLON. — Vous les provoquez, Monsieur Berthon.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je vous ai fait connaître, Monsieur le Président du Conseil, le communiqué singulièrement grave qui a suivi l'attentat contre M. le général Gouraud.

M. le général Gouraud a fait publier par le bureau de la presse de Damas, organe officiel — car vous savez que les journaux là-bas sont soumis à la censure...

M. BALANANT. — Et en Russie?

M. ANDRÉ BERTHON. — ... que tous ceux qui écrivent librement sont suspendus ou supprimés...

M. LÉON DAUDET. — Et à Paris?

M. ANDRÉ BERTHON. — ... M. le général Gouraud a fait publier le communiqué suivant:

« Le 23 juin, une bande de criminels faisait son apparition sur la route de Kuneitra, venant de Transjordanie. Après avoir exécuté son complot, elle rentrait le jour même à Ageloun. »

Voici, d'autre part, les résultats de l'enquête et les sanctions prises:

« La colonne du colonel Rocrou a quitté Damas le 23 juin. Elle est arrivée à Kuneitra le 26.

« Les localités de Jabanat, El-Kashab, Gouniade, Trank, Majbar, Shihani, qui ont prêté asile aux criminels de Kuneitra et se sont rendues complices du crime, ont été détruites par ordre du général haut-commissaire.

« Les biens de leurs habitants ont été mis sous séquestre; chacune de ces localités a été, en outre, condamnée à verser une indemnité de 50 à 100 livres or. (*Interruptions.*)

Un membre à l'extrême gauche. — Comme faisaient les Boches. (*Mouvements divers.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — « A Jabanat El-Kashab, Artania et Trank, la colonne a détruit, le 27 juin, dix-sept hameaux.

« Le 29, elle s'est rendue à Mejdél Shams, Jebbat El-Zet. Le 30, elle était de retour à Kuneitra, où elle a mis en vente tous les biens confisqués. »

Il y a une comparaison que je ne voulais pas faire, à

laquelle je songeais, mais qui n'osait pas venir sur mes lèvres. Je l'ai entendu dire par un de nos collègues : « Comme les Boches », disait-il. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit au centre et à droite.*)

C'est vrai et nous avons fêtré dans les pays libérés cette parodie de justice qui n'est qu'une exécution sommaire, cette façon de procéder qui rendait responsable d'un délit le village tout entier, cette vente des biens de tout une collectivité pour punir un délit individuel, parfois illusoire, et c'est un général français qui s'en sert maintenant ! (*Vives protestations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. EDOUARD SOULIER. — Voulez-vous me permettre un mot ?

M. ANDRÉ BERTHON. — Non, non !

M. ANDRÉ SOULIER. — Quand j'étais à la tribune, je vous ai laissé bien souvent m'interrompre.

M. ANDRÉ BERTHON. — Ce n'est plus possible.

M. RILLART DE VERNEUIL. — Ce sont là des paroles anti-françaises. La France doit faire respecter son drapeau partout. (*Applaudissements à droite.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Le communiqué que j'ai lu est un communiqué officiel, que j'ai fait connaître à M. le Président du Conseil, car ce n'est pas la première fois que le grand général qu'est le général Gouraud a organisé des colonnes de pillage et d'incendie sur les villages de ceux qu'on qualifiait de dissidents.

Aujourd'hui, parce qu'un crime a été commis, on va dans tous les villages chercher une responsabilité collective, on les détruit, on vend les biens. Notre collègue a dit ce qu'il fallait en penser.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous avez commis une erreur.

M. ANDRÉ BERTHON. — Et maintenant, libre à vous de continuer cette politique, de laisser les militaires agir de cette façon et les généraux procéder à cette administration dans un pays ami que nous ne protégeons même pas, où nous avons un mandat que vous ne voulez pas définir.

En effet, les Syriens se sont réunis ces jours derniers à Genève. Ils sont allés protester contre ces agissements. M. le général Gouraud a fait savoir à Beyrouth que ceux qui se rendraient au congrès de Genève seraient l'objet des sanctions les plus graves à leur retour.

M. EDOUARD SOULIER. — Il a bien fait.

M. ANDRÉ BERTHON. — Nous savons ce que cela veut dire : emprisonnement, séquestration de leurs biens, vente de leurs propriétés.

Réuni à Genève, le congrès syrio-palestinien a demandé :

« 1° La reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de la Syrie et du Liban ;

« 2° Le droit de ces pays de s'unir entre eux avec un gouvernement civil et parlementaire et de se fédérer avec les autres Etats arabes ;... »

M. MARCEL HABERT. — Voilà le bout de l'oreille !

M. ANDRÉ BERTHON. — « 3° Le prononcé immédiat de la cessation du mandat ;

« 4° L'évacuation de la Syrie et du Liban par les troupes qui les occupent. »

Si j'en crois vos explications, Monsieur le Président du Conseil, c'est là le but auquel vous tendez.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non ! permettez !...

M. ANDRÉ BERTHON. — J'ai terminé, Monsieur le Président du Conseil.

Puisqu'il s'agit d'un mandat spécial que vous n'avez pas osé définir, puisqu'il s'agit d'une situation telle que ces nationalités opprimées par les Turcs avaient pensé recouvrer leur liberté avec la France et qu'au lieu de cette liberté, ils ont trouvé encore une nouvelle forme de servitude... (*Vives protestations sur un grand nombre de bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. MARCEL HABERT. — Comment ! de servitude ?

M. ANDRÉ BERTHON. — Je vous demande combien de temps vous prolongerez cette situation.

Quant à nous, ce n'est pas dans la Société des Nations que nous avons confiance, car nous avons vu, en ce qui concerne l'Arménie, par exemple, l'impair commis par M. Viviani et sa colère contre vos bureaux qui ne l'avaient pas informé suffisamment à temps de ce qu'il fallait dire et faire à Genève, parce que nous savons que la Société des Nations n'est pratiquement que l'émanation des puissances alliées et associées. Nous pensons bien que, vers Genève, des vœux pourront être adressés. Ils seront platoniques car, là-bas, vous n'avez pas voulu défendre les nationalités opprimées, comme l'Égypte, dont j'ai parlé, comme l'Irlande, qui gagne sa libération au prix du sang de ses enfants.

Parce que la Société des Nations est une puissance qui reflète trop l'impérialisme qui l'a créée, nous attendons seulement de l'internationale la défense et la libération des peuples opprimés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne voudrais pas laisser passer sans y répondre la fin du discours de l'honorable M. Berthon.

M. JOLY. — Et ami ! (*Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voilà comment, lorsque le Ministre des Affaires étrangères de France se lève, pour faire une rectification qu'il croit nécessaire dans l'intérêt de son pays, voilà comment on l'accueille. (*Vifs applaudissements.*) Cela, c'est le fin du fin de la politique. (*Très bien ! très bien !*) Malgré tout, j'accomplirai mon devoir. (*Très bien ! très bien !*)

Une réponse est nécessaire aux questions que M. Berthon a posées. Notre collègue a parlé de l'émir Fayçal, il a dit que les événements suscités par l'installation de l'émir Fayçal en Syrie tendraient à faire croire, je ne dirai pas que nous avons été malhabiles dans cette circonstance, ce serait inexact, mais que nous avons manqué de loyauté vis-à-vis de lui. Il faut qu'une fois pour toutes on sache ce qui s'est passé.

Il est bien vrai que l'Angleterre et la France avaient pensé à créer une sorte de royaume arabe indépendant, pour récompenser les services que le roi Hussein, au Hedjaz, et l'émir Fayçal avaient rendus pendant la guerre. Il était si bien dans l'intention de la France de tenir sa parole et d'exécuter ses engagements que l'émir Fayçal, admis à la Conférence de la paix, a trouvé auprès des représentants qualifiés de la France le meilleur accueil, je pourrais dire le plus fraternel, et il a été effectivement installé en Syrie. Il ne tenait qu'à lui de s'y comporter conformément à des engagements réciproques. La France avait tenu les siens. Il devait exécuter les siens vis-à-vis de notre pays. Il devait observer une attitude loyale et se conformer loyalement dans l'exécution du mandat que nous lui avions confié.

Or, Monsieur Berthon, si vous êtes bien informé sur les affaires de Syrie, vous devez savoir quelle a été l'attitude de l'émir Fayçal. Vous devez savoir à quelles intrigues, tout de suite, il s'est mêlé. Vous devez savoir aussi qu'il est arrivé un moment où, si nous n'étions pas intervenus avec vigueur, nous nous serions trouvés dans un péril singulier.

Heureusement, le général Gouraud a déçu les projets de l'émir Fayçal, qui, du reste, n'a pas tardé à jeter le masque. Il s'est dressé contre la France avec violence. Il y a eu des batailles sanglantes, sur le sort desquelles, à un moment donné, on a pu avoir un doute angoissant.

M. MARCEL HABERT. — Très bien !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Heureusement, la force est restée aux armées françaises, l'émir Fayçal a été chassé.

Nous avons fait valoir nos griefs auprès de nos amis et

alliés anglais. Nous n'avons pas manqué — et les gouvernements qui nous ont précédé n'ont pas manqué — d'appeler leur attention sur le danger qu'il pourrait y avoir à installer l'émir Fayçal dans notre voisinage.

Le gouvernement britannique a mis un certain temps avant de prendre sa détermination. Il a cru devoir la prendre, parce qu'il s'est considéré comme engagé, mais ce ne fut qu'après avoir consulté les habitants.

Dans quelles conditions cette consultation s'est faite, je ne saurais le dire. En tout cas, le gouvernement britannique en a enregistré les résultats et a considéré que, les habitants appelant Fayçal en Mésopotamie, lui, Gouvernement britannique, ne pourrait pas, sans manquer de loyauté, ne pas l'installer.

Nous sommes chez nous, et nous faisons ce que nous croyons convenable...

M. ANDRÉ BERTHON. — « Chez nous »? Nous ne sommes pas « chez nous » en Syrie.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — « Chez nous » veut dire « dans notre zone », dans la zone de notre mandat, évidemment. (*Très bien! très bien!*)

Nous n'avons pas la prétention d'imposer nos vues — ils ne les accepteraient pas, du reste — à nos alliés, mais cela n'exclut pas les conversations nécessaires, et je n'ai pas besoin de vous dire que nous avons reçu de nos alliés britanniques les affirmations les plus nettes qu'on ferait tout pour que l'émir Fayçal et son frère, installé en Transjordanie, ne devinssent pas pour nous un sujet d'inquiétude. Il ne dépend que d'eux d'entretenir désormais avec nous des relations de bon voisinage et de nous donner des preuves de leur loyauté. S'ils ne le faisaient pas, ce ne serait pas sans péril pour eux. (*Très bien! très bien!*)

Mais je passe à une autre affaire.

Lorsqu'une tentative d'assassinat contre le général Gouraud eut lieu, de fortes présomptions donnèrent à penser que les assassins avaient trouvé un trop facile asile dans le domaine soumis à la juridiction de l'émir Abdullah.

M. MARCEL HABERT. — C'est parfaitement exact.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Des réclamations ont été formulées. L'émir Abdullah a protesté de son loyalisme, de son désir de vivre en bon voisinage avec nous. Ces protestations arabes ne nous suffisant pas, on demanda que les assassins fussent livrés. Jusqu'à présent, il ne l'ont point été.

Ce sont là, Monsieur Berthon, des pays dans lesquels faire montre de faiblesse, c'est s'exposer singulièrement. (*Très bien! très bien!*) Certains habitants de certains villages avaient prêté asile aux assassins. On avait même de fortes raisons de croire que là s'était préparée la tentative d'assassinat. Il fallait une répression. Autrement, le pays dont vous vous êtes fait tout à l'heure le défenseur n'aurait pas compris : les marques de faiblesse ne sont pas du tout goûtées de ces populations, et, si on a l'imprudence de s'y abandonner, les tentatives d'assassinat et les assassinats ne tardent pas à se multiplier. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. LÉON DAUDET. — Il fallait appliquer ce principe en Allemagne à l'occasion de l'assassinat du commandant Montalègre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Les colonnes ont accompli un acte de justice. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Oh! ne cherchez pas là une occasion de flétrir des soldats français chargés d'accomplir un devoir difficile et souvent pénible. (*Très bien! très bien! à gauche, au centre et à droite.* — *Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*)

Les colonnes sont allées à la recherche des assassins, et partout où elles ont trouvé la preuve qu'ils avaient reçu un encouragement et une hospitalité, elles ont accompli des actes de répression qui sont nécessaires dans ces pays.

M. ANDRÉ BERTHON. — Vous admettez la répression collective?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous avez dit que dix-

sept villages avaient été brûlés. C'est inexact. Il y a eu, dans dix-sept villages, une maison brûlée.

M. DORMOY. — C'est exactement le système allemand. (*Bruit.*)

M. JULES UHRY. — C'est le langage de Ludendorff. (*Vives exclamations.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Etait-ce la maison d'un coupable?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Dans quelles conditions les choses se sont-elles passées? C'est ce que nous apprendra le rapport détaillé du général Gouraud. Et je passe à ce que vous avez dit de la présence de certains Syriens à la Société des Nations. Voici ma réponse.

Il y a quelques Syriens qui sont fortement travaillés et à qui on voudrait faire prendre vis-à-vis de nous une attitude de factieux. Dans quel but? Je ne veux pas le rechercher, mais ce n'est certainement pas pour accroître l'autorité française dans ces régions.

Ces Syriens, qui sont allés à la Société des Nations et qui ont essayé de lui faire prendre position contre le mandat français, je me demande s'ils opéraient bien pour la Syrie. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

M. LENAIL. — Demandez à Munich!

M. ANDRÉ BERTHON. — Pour qui alors? Pour nos amis les Anglais? Ce n'est pas pour les Allemands, tout de même? (*Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Au voisinage de la Syrie, il y a, vous le savez très bien, d'autres compétitions, et qui échappent même à l'autorité anglaise. Un gouvernement, n'a pas toujours, sur des régions lointaines comme celle-là, toute l'action qu'il peut désirer. Il n'est pas douteux que, du côté de la Mésopotamie et de la Transjordanie, nous avons quelques raisons de croire que des intrigues se nouent contre nous.

Les Syriens qui sont allés à Genève y ont-ils été envoyés par leurs compatriotes? Voilà ce qu'il est intéressant de connaître, et vous savez bien que non.

M. ANDRÉ BERTHON. — Comment, non!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Cela est si vrai que les protestations les plus formelles ont eu lieu : ils ont été désavoués par leurs compatriotes.

M. ANDRÉ BERTHON. — Allons donc!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Par conséquent, ils ne tenaient leur mandat que d'eux-mêmes ou de ceux qui les avaient engagés dans cette intrigue. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Leur démarche — vous devriez, comme Français, être le premier à vous en féliciter, Monsieur Berthon, — n'a pas abouti (*Très bien! très bien!*), et puisque vous parlez des populations syriennes, je vous répète une nouvelle fois avec force que, de jour en jour, les sympathies s'affirment plus nombreuses. Quand vous déclarez que les habitants de la Syrie, dans une arrière-pensée de liberté, appellent des émirs comme l'émir Fayçal ou l'émir Abdullah, venant du Hedjaz, vous montrez que vous connaissez bien peu ces pays...

M. ANDRÉ BERTHON. — Je n'ai pas dit cela.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...vous ne faites pas la différence qu'il y a entre les Syriens, d'une civilisation très avancée, ayant de grandes affinités avec nous, et les Arabes du Hedjaz. (*Très bien! très bien!*) Une des raisons pour lesquelles, après le départ de l'émir Fayçal, notre venue et notre installation ont été si bien acceptées, c'est qu'elles ont contrasté avec le passage de Fayçal.

Fayçal était venu là, comme un Arabe du Hedjaz, avec des smalas nombreuses, suivi de toute une clientèle, s'installant chez l'habitant, vivant sur lui et lui donnant le genre de liberté qu'on donne au Hedjaz. (*Rires.*) Il est parti, et je vous assure que la population syrienne n'a pas envie de le rappeler. Et je m'étonne que vous, Monsieur Berthon, vous puissiez lui attribuer une telle pensée. (*Très bien! très bien!*)

Rapportez-vous-en à notre pays pour donner à ces popu-

lations le régime d'indépendance auquel elles ont droit. (*Très bien! très bien!*) Nous vous ferons connaître à très bref délai les conditions dans lesquelles doit être exercé le mandat syrien, le statut vous sera soumis et, quand vous le connaîtrez, vous verrez qu'il est inspiré par les plus larges idées d'indépendance. (*Vifs applaudissements.*)

C'est dans la séance du 20 octobre que M. André Berthon a prononcé les paroles que l'on vient de lire; le lendemain, dans sa réponse à ses différents interpellateurs, M. Aristide Briand a parlé à son tour, en quelques mots, des affaires du Levant, ou plutôt des points auxquels il n'avait pas immédiatement répondu. Voici ce qu'il a dit :

Mais d'autres problèmes se posaient, et qui n'étaient pas sans difficultés. Il y avait le problème de l'Orient. J'avais entre les mains un acte diplomatique signé et qui, à raison de certains événements, survenus chez certains peuples, avait créé en France un état d'opinion publique peu favorable. Il y avait aussi le souci de nos traditions en Orient, de notre situation en Afrique et ailleurs, et des répercussions sur notre situation extérieure que devait entraîner l'adoption définitive d'un pareil traité. Redresser des situations de cette nature, vous voudrez bien convenir que ce n'était pas une chose facile.

Dans cet ordre d'idées, il y avait une situation préoccupante pour nous : après avoir dépensé tant de force et versé tant de sang sur les champs de bataille européens, nous étions encore contraints de voir répandre le sang français sur les frontières de la Syrie et de la Cilicie. Ayant au sortir de la guerre de telles charges financières, nous étions encore obligés d'y ajouter par la nécessité d'un état de guerre prolongé.

J'ai la satisfaction de vous apprendre que désormais cette inquiétude doit disparaître de notre esprit et que l'Assemblée d'Angora a accepté de régler, en accord avec nous, nos intérêts particuliers de frontière en Syrie et en Cilicie. (*Vifs applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.*) Cela nous ouvre sur la politique orientale des vues intéressantes.

Je ne veux pas substituer à vos préoccupations relatives à la politique rhénane, sur laquelle je reviendrai dans un instant, des préoccupations plus lointaines au sujet de l'Orient. Cependant, le fait que demain nous allons pouvoir réduire nos troupes, faire rentrer de pauvres enfants français qui sont là-bas et qui trouvent peut-être qu'il est temps enfin pour eux de sortir de cette situation (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*), le fait que nos prisonniers vont rentrer, que nous allons, par une administration d'un caractère civil plus prononcé, en leur laissant une très large autonomie fédérative, faire comprendre aux populations syriennes le véritable caractère du mandat que nous avons accepté, tout cela, est-ce négligeable?

Et — je parle pour votre commission de finances — je vais pouvoir enfin réaliser des promesses faites depuis quelques mois. Mais il s'agit d'un Gouvernement qui a huit mois et demi d'existence au milieu d'événements d'une grande importance et qui ont exigé une action continue, tenace; dès lors, le délai de quatre ou cinq mois n'est tout de même pas excessif. On peut bien faire à un gouvernement d'un grand pays comme la France, dans une situation mondiale aussi troublée, le crédit de patience nécessaire pour obtenir le résultat désiré. Des résultats financiers, qui ne seront pas négligeables, résulteront de la situation que j'expose.

Persone, dans la suite des interpellations, n'a relevé ces paroles que M. Aristide Briand avait

prononcées le 21 octobre, sauf M. Edouard Soulier, qui, le 25 octobre, dans le courant de son discours, a dit au sujet de l'accord d'Angora :

M. le Président du Conseil sait combien je suis derrière lui chaque fois qu'il s'agit d'apporter l'hommage de la France à de hautes personnalités françaises comme le maréchal Lyautey et le général Gouraud. L'autre jour, il m'a été dur de ne pouvoir répondre à un communiste qui était à la tribune et qui oublie aujourd'hui qu'il m'a empêché de parler en s'efforçant de maintenir ma bouche close. (*Sourires.*) J'avais l'intention de souligner deux faits, simplement, et je l'aurais fait en plein accord avec le Gouvernement.

On reproche au représentant du Gouvernement en Syrie de ne pas être assez libéral et on lui oppose des hommes qui sont des factieux et qui n'aspirent qu'à faire de l'un d'eux le tyran des pays syriens. En second lieu, on fait grief au général Gouraud d'avoir, dans les villages qui avaient abrité des assassins, détruit de-ci de-là, une maison, celle où ceux-ci, précisément, avaient trouvé refuge. Et dans le même temps, on dit : Hâtez-vous de laisser à ce pays la pleine liberté politique!

La vérité, c'est que ces sanctions ont été exigées par les gouvernements indigènes, parce que ce sont celles que les populations comprennent, qui sont dans leurs traditions, dans leurs lois, dans le Coran. Les autorités indigènes entendent prendre ces mesures lorsqu'elles veulent prouver leur amitié et leur dévouement à l'homme qui nous représente parmi eux, avec un prestige immense.

Mais s'il s'agit du traité d'Angora, permettez-moi de ne pas me prononcer encore et de penser que notre approbation doit être différée aussi longtemps que nous ignorons la date à laquelle il a été signé et les stipulations qu'il contient.

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Naturellement.

M. EDOUARD SOULIER. — Si, comme le disent les journaux, ce traité place la frontière à la voie ferrée, s'il abandonne Aïn-Tab et Ourfa, s'il ne nous donne pas toute la baie d'Alexandrette, étant donné que, dans la moindre portion que nous en laisserons aux Turcs, on installera un port rival d'Alexandrette, je ne saurais approuver ce traité. (*Très bien! très bien! à droite et sur divers bancs au centre.*) Attendons de le connaître.

L'accord d'Angora apprécié par M. Briand. —

Au Sénat, le 27 octobre, tandis qu'il répondait à l'interpellation de M. Henry de Jouvenel relative à la politique extérieure du Gouvernement et à la Conférence de Washington (cf. plus bas, p. 490-492). M. Aristide Briand s'est expliqué sur l'accord d'Angora, dont il n'avait dit que quelques mots le 21 octobre à la Chambre des Députés. Il a alors fait, au sujet de ce traité, les déclarations suivantes :

Un autre problème, Messieurs, vous préoccupait, à propos duquel nous avons, dans les dernières discussions instituées devant vous, échangé beaucoup d'idées : c'est celui de l'Orient.

Quant à la politique en Orient, les choses étaient assez mal engagées. Nous pouvions être entraîné très loin de nos traditions, nous créer dans nos possessions musulmanes de terribles difficultés. Si cette politique n'avait pas été quelque peu redressée lors de certain événement au Maroc, qui peut dire l'importance que cet événement aurait pris, ses répercussions si, s'ajoutant à la haute autorité de notre représentant, il n'y avait pas eu tout de

même là quelques sympathies pour la France et pour l'attitude qu'elle avait prise.

C'était donc une nécessité de voir les événements d'un point de vue français ; c'était un devoir de loyauté de nous souvenir que nous avons des alliés, de ne rien faire qui fût de nature à leur manquer de parole et à compromettre les intérêts généraux de leur coalition.

Nous nous y sommes efforcés. A Londres, nous avons essayé de traiter l'ensemble de la question. Ce n'est pas notre faute si la tentative n'a pas réussi. A Paris, plus récemment, sur une initiative de lord Curzon, aussi soucieux que nous de ramener la paix en Orient, nous avons renouvelé cette tentative. Elle n'a pas réussi davantage.

Nous avons prévenu nos alliés — et ils ont parfaitement compris notre point de vue — que nous ne pouvions pas nous épuiser, après tant d'autres sacrifices, dans une guerre en Cilicie contre les Turcs, que, liés par les termes mêmes de notre mandat, nous étions obligés d'évacuer ces régions, où nous ne sommes que mandataires et où nous ne voulons rester qu'aux moindres frais et sans entretenir des armées. Nous avons déclaré que nous devions fixer les frontières, effectuer l'évacuation de nos troupes, faciliter l'échange immédiat des prisonniers. Plusieurs tentatives ont été faites.

Nous nous sommes heurtés les premières fois à l'intransigeance de l'Assemblée d'Angora. Puis, tout récemment, par l'intermédiaire d'un de nos compatriotes, qui avait bien voulu mettre sa bonne volonté à la disposition du Gouvernement, qui utilisait les loisirs que les électeurs lui ont laissés, et qui, dans la circonstance, je tiens à le dire, a rendu un grand service à notre pays (*Vifs applaudissements*), tout récemment les conversations ont été reprises.

Nous avons trouvé en Turquie des sympathies ardentes pour la France, un vif désir et de réparer une faute, en grande partie du reste imposée à ce peuple, et de reprendre les traditions anciennes. L'accord a été signé.

Au cours d'un long débat dans lequel les représentants d'Angora ont défendu leur point de vue national, leurs idées d'indépendance, des concessions ont été faites et on s'est mis d'accord sur une frontière, sur les conditions dans lesquelles l'évacuation se fera et la protection de la minorité sera assurée.

Nous ne sommes plus en guerre en Orient et tout cela s'est fait en parfaite union avec nos Alliés. Nous les avons tenus au courant, ils auront le texte de nos conventions qui ne portent atteinte à aucun de leurs intérêts. La politique française s'est donc ainsi dessinée dans ses particularités, au milieu de difficultés réelles, et cependant le bon accord des Alliés n'est pas troublé.

La guerre entre Grèce et Turquie. — Rien d'important ne s'est passé en Anatolie depuis le moment où a été rédigée la chronique du Levant publiée dans le numéro de novembre de *l'Asie française*. Les populations hellènes sont de plus en plus fatiguées et lassées de cette guerre qui ne leur procure que des déboires et n'entraîne pour elles que des sacrifices mais le gouvernement ne se décide pas à faire la paix. Qu'attend-il pour s'y résigner ? Quelque nouveau désastre ? Une révolution à Constantinople ou encore à Angora ?... à moins que ce ne soit à Athènes ?... En tout cas, les hostilités continuent, ralenties, comme le prouvent les mentions de coups de main, d'escarmouches, de duels d'artillerie, dans les communiqués des deux partis. C'est la guerre des mois d'hiver, dont on sait la rigueur sur les âpres plateaux de l'Anatolie.

Les Turcs en Cilicie. — Tandis que les hostilités se poursuivent ainsi plus ou moins loin dans l'Est des Détroits et de la mer de l'Archipel, l'accord négocié par M. Franklin-Bouillon à Angora reçoit son exécution dans les conditions prévues.

Le général Gouraud avait commencé par l'annoncer aux populations de la Cilicie, de Killis et d'Aïntab par une proclamation qu'il avait lancée le 8 novembre ; dans cette proclamation, le vaillant et loyal soldat qu'est le Haut Commissaire de France en Syrie et au Liban s'attachait à mettre en pleine lumière toutes les clauses destinées à garantir aux habitants de la contrée la sécurité, le libre exercice de leur religion, et la complète jouissance de leurs biens. Pour calmer les inquiétudes qui, déjà, se manifestaient de différents côtés, le général Guiraud disait :

Je sais que les populations chrétiennes et avec elles les Arabes et les Turcs, qui, reconnaissant des efforts des autorités françaises pour développer la prospérité des régions occupées, ont eu avec elles de bons rapports, sont inquiets du lendemain, et se demandent si le retour des autorités ottomanes ne sera pas suivi de représailles. Mais je fais appel au bon sens de tous.

Une amnistie plénière est proclamée. Les droits des minorités sont confirmés sur les mêmes bases que dans les conventions du même genre conclues en Europe à la fin de la grande guerre. Ce qui veut dire, pour s'en tenir aux points les plus essentiels, que le gouvernement d'Angora s'engage à accorder à tous les habitants, sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion pleine et entière protection de leur vie, de leur liberté et de leurs biens.

Tous les habitants auront droit au libre exercice, tant public que privé, de leur foi, religion ou croyance dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes mœurs. Ils seront égaux devant la loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques sans distinction de race, de langage et religion.

La différence de religion, de croyance ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant ottoman en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment par l'admission aux emplois publics, fonctions, honneurs ou à l'exercice des différentes professions et industries.

Il ne sera édicté aucune restriction contre l'usage par tout ressortissant ottoman d'une langue quelconque soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse, soit dans les réunions publiques.

D'ici à quelques semaines l'autorité ottomane assumera la responsabilité du maintien de l'ordre. Un homme de bon sens peut-il penser que cette autorité n'appliquera pas toute son énergie à maintenir le calme, à s'opposer à toute représaille, à empêcher le sang de couler à nouveau ? Il en va non seulement de l'honneur du gouvernement d'Angora et de son chef, mais aussi de leur intérêt le plus évident.

Restez donc dans vos foyers, à vos champs, à vos affaires, demeurez unis sous le gouvernement ottoman qui prend l'engagement solennel de vous protéger, et certains que vous êtes toujours assurés de la pleine sollicitude de la France. Partir, c'est courir la désastreuse aventure à laquelle on ne voit pas d'issue heureuse. Rester, c'est maintenir le fruit du travail des ancêtres pour faire revivre dans la paix la prospérité de la Cilicie, de Killis et d'Aïntab.

Cet appel n'a malheureusement pas été écouté. Déjà un exode lamentable commençait à se produire, et les pauvres populations chrétiennes de Cilicie s'empressaient de quitter leur pays natal pour gagner Chypre, la Palestine ou l'Égypte... On sait quel accueil elles y ont trouvé et comment les émigrants se sont heurtés presque partout à des portes closes. Comme toujours, la France a fait de son mieux pour venir en aide aux chrétiens du Levant; oublieuse des reproches qu'on lui adressait, elle a continué son œuvre d'hospitalisation et de charité... ce qui n'empêche pas les habitants de la contrée de la charger toujours de leurs imprécations. « Quarante mille chrétiens maudissent la France », nous écrivait-on de là-bas à la date du 1^{er} décembre; souhaitons que les événements les amènent à regretter d'avoir douté de sa parole et de ne s'en être pas fiés à sa sollicitude.

Malheureusement, il faut bien reconnaître que le nouveau gouvernement militaire du vilayet d'Adana, le général Nuhiddine pacha, autorise, dans le manifeste adressé par lui à la population de la Cilicie, plus d'une appréhension. Sans doute déclare-t-il que le gouvernement d'Angora prend toutes les mesures nécessaires pour protéger les habitants chrétiens contre les vengeances et les persécutions des musulmans et contre les attaques des brigands; sans doute encore donne-t-il l'assurance que les chrétiens sont exemptés du service militaire... mais pendant trois mois seulement. Après, que se passera-t-il?

Aussi, en réalité, le mouvement d'hostilité à l'égard des Turcs persiste-t-il partout. En plus d'un endroit, sans la présence de M. Franklin-Bouillon ou de ses collaborateurs, les arrivants eussent été accueillis par des fusillades; ailleurs, à Deurtyol par exemple, on est résolu à ne pas les recevoir, et on ne veut entendre parler que des Français ou de l'indépendance sous notre haute protection... Que de fautes eût évitées une connaissance un peu plus précise des populations de la Cilicie, de leurs origines, de leurs dispositions propres, et de la précarité de la domination ottomane dans certains cantons!

Extrême-Orient

La Conférence de Washington et les questions d'Extrême-Orient à la Chambre des Députés. — Du mardi 18 au mercredi 26 octobre dernier, ont été discutées à la Chambre des Députés de nombreuses interpellations sur la politique générale et sur la politique extérieure du Gouvernement. A plusieurs reprises, au cours de la discussion, il a été question de la Conférence de Washington et des problèmes du Pacifique et de l'Extrême-Orient. Nous croyons utile de reproduire ici, d'après le *Journal officiel*, ce qui a été dit sur ce point à la tribune de la Chambre.

**

M. Margaine, qui interpellait le premier « sur la politique extérieure », a fait porter son discours sur deux questions qui, a-t-il dit, « dominant toute notre politique extérieure: l'une... celle de Haute-Silésie, l'autre... celle de la Conférence de Washington ». Sur le second de ces points, M. Margaine s'est exprimé comme il suit:

M. le Président du Conseil se rappellera peut-être qu'au mois de février dernier je lui ai posé une question. Je lui ai dit: « Irez-vous à Washington et qu'y ferez-vous? » Il ne m'a pas répondu. Je sais maintenant qu'il y va; je m'en félicite et j'en félicite mon pays. Aucun, mieux que lui, n'aurait une habileté assez grande pour résoudre les questions difficiles qui vont être posées à cette conférence et je crois que la France peut le voir partir pour Washington avec la plus complète tranquillité. En ce qui me concerne, si je puis, dans un ordre du jour, exprimer la grande confiance que j'ai dans son intelligence pour y conduire nos affaires, je le ferai volontiers.

Je n'ai pas du tout l'intention, ni surtout la présomption, de lui suggérer la conduite à tenir; il est plus habile que moi en semblable matière. Mais je voudrais qu'il nous expliquât — et c'est là que je lui demanderai de préciser — s'il entend, comme nous, que, de cette conférence, peut sortir, et sortira certainement, un équilibre stable des peuples, c'est-à-dire un équilibre tel que, si un peuple quelconque tend à le détruire, ledit équilibre se rétablisse malgré lui et même contre lui. Tout d'abord, je rappellerai les circonstances sommairement et rapidement.

M. le Président Harding, le 11 août, a lancé son appel définitif; il a invité quatre nations, l'Angleterre, le Japon, la France et les États-Unis, à se réunir en une conférence qu'au commencement on a pensé être une conférence de désarmement et qui, par la suite, n'a plus dû être qu'une conférence sur la limitation des armements. Tel est, en effet, son titre officiel et définitif.

La France y a donné tout de suite une franche et sincère adhésion: vous vous souvenez tous que, lorsque M. le Président Briand est venu ici annoncer les premières démarches du gouvernement américain, avant l'invitation définitive, la Chambre a unanimement et spontanément applaudi: elle a traduit le sentiment de tout le pays. Pourtant il était question, à ce moment, du désarmement complet, et nous avons à côté de nous un voisin qui pourrait bien ne pas entrer dans cette voie de très grand cœur. Et c'était bien, en effet, du désarmement sur terre qu'il s'agissait. L'appel de M. le Président Harding est, en effet, rédigé ainsi: « Le Président invite le Gouvernement français à participer à une conférence sur le désarmement, à propos duquel seront également discutées les questions relatives à l'Océan Pacifique et à l'Extrême-Orient. » Auparavant, dans l'exposé qui précède, il est dit en propres termes:

« Si, dans une discussion sur les armements, les questions de l'armement naval prennent la première place, il a paru que le mieux était de ne pas exclure celle des armements terrestres, car tous les moyens pratiques d'arriver à améliorer la situation actuelle doivent être examinés. »

L'Angleterre, elle, a, au début, fait bon accueil à cette proposition; puis nous avons vu peu à peu apparaître dans l'opinion publique anglaise une certaine gêne qui s'explique si on écoute la réponse du Japon.

Le Japon, lui, a été tout de suite d'une extrême nervosité. Nous avons su presque immédiatement que M. le Président Hara, chef du gouvernement japonais, ne s'y rendrait pas lui-même, puis, dans les déclarations du

Japon, les réticences se sont multipliées. Ainsi, dans sa réponse, le Gouvernement japonais dit :

« Si le Japon accepte, c'est qu'il est parvenu à la connaissance du Gouvernement japonais que le Gouvernement des Etats-Unis a l'intention de procéder avant l'ouverture de la conférence à un échange de vues sur la spécification des sujets qui seront discutés et qu'il considère comme opportun de comprendre dans cette spécification la nature et la portée de celle des questions relatives au Pacifique et à l'Extrême-Orient, qui seront examinées.

« Le Gouvernement japonais a d'ailleurs eu l'assurance que la proposition du Gouvernement américain de discuter les problèmes du Pacifique et de l'Extrême-Orient est motivée par l'étroite connexité qui existe entre ceux-ci et celui de la limitation des armements, limitation qui est à la fois l'origine et l'objet principal de la Conférence.

« Le Gouvernement japonais estime qu'il est nécessaire, pour le succès de la Conférence, que le programme en soit préalablement arrêté dans le sens qui vient d'être examiné et qu'en soit soigneusement écartée toute question qui rentrerait dans le domaine exclusif d'une des puissances en particulier ou qui aurait trait à des faits qui sont maintenant acquis. »

Depuis, dans l'échange de notes diplomatiques qui s'est fait, nous avons vu se produire des tentatives en vue de restreindre le plus possible la conférence à ce principal sujet de la limitation des armements, les autres restant secondaires.

Obligé de céder un peu aux mouvements d'opinion, que ces tractations faisaient se dessiner, M. le Président Harding dut préciser sa pensée, et, dans ce but, la Maison-Blanche publiait une lettre personnelle du Président, dans laquelle celui-ci s'efforçait de rassurer ceux qui craignaient qu'on allât trop loin. Il disait :

« Le désarmement universel est au delà de ce qu'on réalise; on peut même se demander si, dans le moment présent, il est à désirer. » Décidément, il n'était plus question que d'une limitation d'armements.

Je ne puis m'empêcher, sans aucune malveillance, — j'en donne l'assurance, — de trouver un certain parallélisme entre la nervosité du Japon et les hésitations du cabinet anglais à envoyer aux Etats-Unis M. Lloyd George lui-même. Vous vous souvenez qu'au début il fut bien entendu que le Premier anglais irait; il est même paru, on s'en souvient, un article du *Times*, qui fit un certain bruit, au sujet de ce départ et de celui de lord Curzon.

Raison de plus pour que M. Lloyd George ne reculât pas. Cependant, peu de temps après, on voit annoncer que décidément il y a renoncé. Puis il revient ensuite sur sa décision, et aujourd'hui nous croyons bien savoir qu'il ira, mais il est cependant difficile de dire qu'on en est tout à fait certain.

Les escarmouches diplomatiques, qui tendaient à restreindre le but de la conférence, eurent leur effet sur son programme, que nous voyons s'éloigner de celui qu'avait primitivement élaboré M. le Président Harding, qui était conçu comme il suit :

« 1° Limitation des armements, navals et autres, qui constituent une menace pour la paix du monde;

« 2° Discussion des questions du Pacifique et de l'Extrême-Orient;

« 3° Propositions en vue du contrôle des créations nouvelles pour la guerre, dans l'intérêt de l'humanité;

« 4° Par le moyen d'une entente commune sur les problèmes, d'importance incontestable du Pacifique et de l'Extrême-Orient, arrêter, dans cette conférence, une solution conduisant à une amitié durable entre les peuples. »

Déjà l'idée initiale vient de subir une légère modification.

Ce ne sont plus les questions du Pacifique qui sont en tête, c'est celle de la limitation des armements sur laquelle insiste le Japon et à laquelle il tente de restreindre le débat.

Finalement, la presse publie un programme qu'elle dit être définitif; du moins n'en avons-nous plus vu d'autre.

« 1° Limitation des armements navals, et, spécialement, bases de la limitation et étendue de sa réalisation;

« 2° Règles du contrôle;

« 3° Limitation des armements terrestres;

« 4° Question du Pacifique et de l'Extrême-Orient, y compris celles relatives à la Chine, telles que son intégralité territoriale, son intégralité administrative, la politique de la porte ouverte, c'est-à-dire l'égalité pour le commerce et dans les conditions du développement de l'industrie, l'extension des chemins de fer, y compris le projet relatif aux chemins de fer de l'Est chinois, les tarifs de préférence sur les chemins de fer et la situation des engagements actuels;

« 5° La Sibérie;

« 6° Les îles sous mandat, à moins que cette question n'ait été réglée auparavant. »

Maintenant, les questions du Pacifique sont rejetées encore plus loin.

Par courtoisie, désir d'aboutir, les Etats-Unis cèdent. Mais quel est leur but principal, au fond? Était-ce vraiment et avant tout la limitation des armements? Evidemment, si on se place au point de vue humanitaire. Mais quiconque connaît les ressources des Etats-Unis, leur budget, quiconque sait quelle ardeur ils mettent à défendre certaines questions vitales et combien peu ils sont disposés à lâcher quand elles sont en jeu, comprendra que ce n'est pas la charge des armements qui a été le mobile principal de M. le Président Harding, se faisant l'écho des préoccupations de son pays. En réalité, les Etats-Unis étouffent en ce moment sous un certain malaise.

M. PLISSONNIER. — Ils ont trop d'argent!

M. MARGAINE. — Nous avons dit ici, il y a quelque temps, qu'ils étouffent sous le poids de leur or. Cela est strictement vrai. Avant la guerre, ils exportaient pour payer les dettes qu'ils avaient contractées à l'étranger. Pendant la guerre, ils ont remboursé leurs dettes; ils ont utilisé ces capitaux considérables à développer leurs industries et à acquérir un outillage complémentaire extrêmement perfectionné et développé. Il faut servir les intérêts de ces capitaux. Or les marchés extérieurs sont extrêmement ralentis. Eux aussi cherchent à les rouvrir, et comme l'Europe les intéresse peu, qu'ils ne l'ont jamais beaucoup fréquentée, ils se tournent vers celui sur lequel ils ont toujours vu leur avenir, c'est-à-dire l'Extrême-Orient, en particulier la Chine.

Ils ont fait de grands efforts pour augmenter leurs exportations. En quantité, l'accroissement est sensible, mais en valeur il y a une diminution, car les prix ont baissé. Or c'est par la valeur qu'ils payent les intérêts de leurs capitaux. Sur le marché d'Extrême-Orient, le développement est nul, car ils s'y heurtent à l'action du Japon, action d'ailleurs renforcée par le poids de l'alliance anglo-japonaise, alliance qui constitue aujourd'hui une question presque aiguë dans la politique extérieure. De même qu'elle a joué un rôle considérable dans la dernière Conférence des premiers ministres à Londres, de même, à Washington, elle va jouer un rôle de premier plan.

Vous savez tous — je n'ai pas besoin de le rappeler longuement — en quoi consistait et par quoi avait été provoquée cette alliance, intervenue en 1902. Elle se donnait pour but le maintien de la paix en Extrême-Orient, de même que celui de l'intégrité territoriale de la Chine. Il est tout à fait remarquable que, depuis qu'elle est intervenue, par une singularité bizarre, il n'y a jamais eu autant de troubles en Extrême-Orient et autant

d'empiètements portant atteinte à l'intégrité de la Chine.

D'où venait donc qu'à cette époque le Japon avait pu appeler l'Angleterre à son aide en Extrême-Orient? De l'inquiétude qu'avait fait naître de ce côté notre propre alliée de l'époque, la Russie.

Je ne sais par suite de quelle aberration on professait couramment à cette époque, cette opinion bizarre que la Russie allait chercher en Extrême-Orient un débouché sur la mer libre, comme s'il était raisonnable de croire qu'elle pût trouver un débouché utile au bout d'un long ruban de rail de plusieurs milliers de kilomètres de longueur.

En réalité, le gouvernement de Saint-Petersbourg était appelé en Extrême-Orient par la race blanche qui subissait la poussée de la race asiatique. Il faut bien se rappeler que, sur ces terres surpeuplées d'Extrême-Orient, dans une période de trente années, 400 millions de Chinois s'augmentent de la moitié de leur population et 70 millions de Japonais s'augmentent du tiers.

Il faut que tout ce monde trouve de la place; or ils sont déjà quelque peu serrés, et, logiquement, la race jaune remontait vers le Nord, région où la population était plus clairsemée et qui par sa civilisation offrait des conditions d'habitation meilleures que celle vers l'Ouest. Ainsi la race jaune repoussait la race blanche — la cohabitation étant difficile — et celle-ci appelait à son secours l'Europe et plus particulièrement la Russie sous le drapeau de laquelle elle se trouvait. Or le gouvernement russe ne pouvait pas songer à arrêter la poussée sur cette ligne idéale que constitue une frontière terrestre et il fut conduit, pour constituer une sorte de filtre, à établir sa souveraineté sur les provinces de race jaune en bordure de la Sibérie. Il s'installa en Mongolie, puis en Mandchourie et dut se contenter d'une souveraineté restreinte aux lignes de chemins de fer. Pour le but projeté, c'était suffisant.

La nécessité conduisit bientôt la Russie à tenter de prolonger ce mur jusqu'au Pacifique. Elle y rencontra le Japon, qui se posa en champion de la race asiatique.

Comme, par ailleurs, ces aventures avaient poussé la cour de Russie à des idées d'impérialisme, comme l'argent que nous jetions à flots dans les caisses du trésor russe avait besoin d'être employé à toutes espèces d'entreprises pour qu'il y restât le plus possible dans les mains entre lesquelles il passait et comme il en restait d'autant plus que le lieu d'emploi était plus éloigné, le gouvernement du tsar s'appliquait à étendre ses entreprises de tous côtés, et en particulier du côté de la Perse. Ceci inquiétait fort l'Angleterre, qui crut l'Inde menacée. Tout naturellement, l'alliance anglo-japonaise est intervenue pour servir de contrepoids à ce que le Japon proclamait la menace russe en Asie.

Depuis que la Russie est tombée et qu'aucun danger d'empiètement n'est à craindre de sa part, la question s'est posée de savoir si l'alliance anglo-japonaise devait être maintenue; on peut bien dire, en passant, et étant donné qu'on peut exercer vis-à-vis de ses amis la franchise que quelquefois on leur doit, qu'ils faisaient parfois de l'alliance anglo-japonaise un usage qui n'était pas toujours prévu.

Ainsi, au commencement de la guerre, le 18 janvier 1915, puis le 7 mai suivant, et cette fois sous forme d'un ultimatum, le Japon remit à la Chine le texte des fameuses 21 demandes qui ne constituaient rien moins que l'établissement du protectorat japonais sur la Chine. Les Etats-Unis, à cette époque, ont vivement protesté; mais l'Europe était engagée dans la guerre, cette protestation n'a pas eu d'écho et les tentatives en vue de subjuguier la Chine continuèrent dans la même voie au grand déplaisir de nos amis des Etats-Unis qui s'en trouvaient extrêmement gênés dans leur commerce.

Peut-être les Etats-Unis n'ont-ils pas été heureusement

inspirés en entraînant la Chine dans la guerre; il serait difficile de nier que la déclaration de guerre de la Chine a été due à leur influence: le texte est l'imitation exacte de la déclaration de guerre des Etats-Unis.

On sait que les Etats-Unis ont en Chine une influence prépondérante, les Chinois les considérant comme leurs seuls vrais et constants défenseurs. Or, en entraînant ainsi la Chine dans la guerre, les Etats-Unis ont déchaîné dans ce pays une véritable crise de militarisme. De tous côtés, les généraux chinois se multiplient, en multipliant leurs armées et recrutant des soldats. Les soldats chinois, d'ailleurs, ne ressemblent pas précisément à ceux que nous connaissons en Europe; c'est, dans la plupart des cas, uniquement des brigands, et ceci tient tout simplement à ce que, pour se défaire des bandes de brigands, en Chine, le moyen considéré comme le plus pratique et le meilleur est de les enrôler dans l'armée, eux et leurs chefs, dont on fait des officiers, et tout le monde connaît l'exemple d'un des grands généraux de Chine, le général Chang-fso-Lin, qui est entré autrefois dans la carrière par ce chemin: c'est une préparation militaire comme une autre. (*Sourires.*)

Cette éclosion et ce développement du militarisme ont été pour la Chine l'origine et la source des pires maux. D'abord les généraux ayant des troupes ont voulu justifier l'emploi de l'argent dont ils se servaient soi-disant pour payer la solde et dont une partie n'allait pas toujours aux mains des soldats. Chacun a tenté de se tailler, dans sa province, une espèce de petit Etat indépendant et de s'affranchir du gouvernement central, afin d'être plus libre d'accumuler rapidement une fortune considérable. D'autre part, la division entre le Sud et le Nord fut une nouvelle et excellente occasion d'hostilités que le peuple ne réclamait pourtant pas.

Maintenant, il s'agit de rétablir l'ordre dans le chaos chinois. Qui fournit aux généraux l'argent nécessaire? En Extrême-Orient, on désigne le Japon.

Il serait parfaitement inutile d'entrer ici dans l'examen des moyens qui peuvent être employés pour rétablir l'ordre: ce sera l'affaire de la conférence de Washington et, au fond, ce sera sa tâche principale (*Très bien! très bien!*), car les Américains réclament vivement contre la situation qui leur est faite et qu'ils déclarent intolérable.

Qu'on me permette d'en citer un exemple, qui montrera à quel titre les Etats-Unis se plaignent de ce que les Japonais ne respectent pas, selon eux, le principe de la porte ouverte.

Il y avait, en Mandchourie, avant les troubles, une monnaie qu'on appelait le « petit dollar », représenté par des pièces divisionnaires d'argent: la valeur de ce « petit dollar » est d'environ 5 p. 100 moindre que celle du dollar mexicain, en usage dans le reste de la Chine. La banque principale du Gouvernement avait émis du papier qui s'échangeait au pair.

Lorsque les généraux sont venus faire l'administration extravagante dont ils ont le secret, ils n'ont rien trouvé de mieux que de faire émettre de ce papier en quantité considérable.

Tant qu'il est resté des monnaies d'argent en Mandchourie, on ne s'est pas beaucoup aperçu de cette émission supplémentaire, mais lorsque la hausse du prix de l'argent a fait partir l'argent de Changhaï, quand les banquiers de Changhaï l'ont appelé de l'intérieur, le papier s'est trouvé perdre de sa valeur, un agio s'est établi, et les négociants se sont trouvés en perte. Ceux de nationalité japonaise se sont plaints à leur gouvernement qui, tout puissant auprès des généraux, obtint d'eux que la province de Mandchourie garantirait ses nationaux contre la perte. Quant aux autres commerçants des autres pays, il leur appartenait de se débrouiller comme ils le pourraient.

L'agio alla grandissant; il atteignit jusqu'à 45 p. 100, et le gouvernement de la province finissait par ne plus

pouvoir combler la perte. Le gouvernement japonais lui fit un prêt de 150 millions de yens or, compensé par de nombreuses concessions minières et autres; le montant dudit prêt ne fut d'ailleurs pas du tout versé à la Mandchourie, mais resta dans une banque à Chosen, pour servir à combler les pertes des négociants japonais. Quant aux commerçants d'autres nationalités et, en particulier, les commerçants américains, nombreux là-bas, ils furent tout simplement ruinés et durent céder la place.

Peut-on s'étonner après cela que les Etats-Unis, qui, de tout temps, cherchent à négocier honnêtement avec la Chine et l'encouragent à se gouverner elle-même et par ses propres moyens, réclament avec insistance le respect du principe de la porte ouverte?

Les Japonais essaient d'y opposer ce qu'ils appellent la doctrine de Monroë asiatique. Mais la doctrine de Monroë américaine n'a jamais attaqué le principe de la porte ouverte; elle a seulement proclamé que, si quelque Etat d'Europe voulait se faire justice par les armes, vis-à-vis d'une nation quelconque d'une des deux Amériques, il trouverait sur son chemin les Etats-Unis, ce qui ne veut pas dire du tout qu'on ne puisse pas obtenir de justice en Amérique, et qu'il n'y ait pas égalité de traitement pour tous.

La question se complique d'ailleurs de ce que, à la doctrine de Monroë asiatique, le Japon ajoute encore autre chose: il insiste et dit que l'accord Ishii-Lansing a reconnu à ses nationaux, d'une manière générale, les droits spéciaux nés de leur proximité géographique. A cela, les Américains répondent que cela ne saurait aller à supprimer le principe de la porte ouverte. Puis, se retournant vers l'Angleterre, ils font remarquer que l'alliance anglo-japonaise, qui n'a plus sa raison d'être d'origine, est un obstacle au rétablissement d'une situation normale.

Les dominions, à la conférence des Premiers, à Londres, ont dans une certaine mesure, épousé la querelle. M. Lloyd George, avec beaucoup de fermeté et de loyauté, a répondu qu'il ne pouvait être question pour lui de dénoncer l'alliance. Il a prononcé à la tribune de la Chambre des Communes des paroles qui ont convaincu tous les Anglais, paroles extrêmement fermes et dont voici le texte:

« On voudrait que nous disions aux Japonais: « Vous vous êtes tenus à côté de nous pendant les heures de trouble, mais maintenant que nous n'avons plus besoin de vous, bonsoir! » Qui songerait à se comporter de pareille manière? L'empire britannique se doit de se conduire en gentleman.

Malheureusement cela ne résolvait pas la question, et l'opinion publique, dans les dominions, insiste pour que, si l'alliance anglo-japonaise doit subsister, ce ne soit que dans des conditions acceptées par les Etats-Unis.

C'est là la question fondamentale de la conférence de Washington, c'est là la difficulté qu'il faut résoudre; j'ai pleine confiance que M. le Président du Conseil saura trouver la solution. Cette solution, qu'exige-t-elle au préalable? Que l'Angleterre dise certaines choses au Japon et ces choses, c'est vous, Monsieur le Président du Conseil, qui pouvez les faire dire. C'est même, à mon avis, pour cela que vous avez été convoqué. (*Mouvements divers.*)

Pour faire comprendre comment la France se trouve appelée à jouer là un rôle, je vais faire une hypothèse, hypothèse que je commence par déclarer complètement irréalisable. C'est une pure supposition, disons, si vous voulez, un jeu de l'esprit.

J'ai dit quels étaient les mobiles économiques de l'Angleterre, dans la question de la Haute-Silésie. Elle a aussi des mobiles politiques: ce sont ceux qui, de tout temps, au travers des siècles, lui ont dicté sa conduite en Europe.

Si elle a fait la guerre à la France dans le passé, si elle vient de la faire à l'Allemagne, c'est qu'elle désire qu'il n'y ait pas, en Europe, une puissance trop forte, trop prépondérante. Or, si la Pologne s'augmente de toute

la Haute-Silésie, elle aura 40 millions d'habitants, un bassin minier de premier ordre, une région industrielle exceptionnelle. Fidèle alliée de la France, le groupe des deux nations autour duquel viendront se joindre sûrement la Tchéco-Slovaquie, probablement la Roumanie, et peut-être la Yougo-Slavie, créerait en Europe une situation que l'Angleterre aime peut-être autant de ne pas voir se produire.

Cela étant, j'imagine, par impossible, que la Conférence de Washington n'a pas abouti, qu'on n'a échangé que des observations vagues, que l'alliance anglo-japonaise est restée intacte, mais que la France et l'Amérique, par une idée qui n'a d'ailleurs jamais germé et qui ne germera pas dans leur esprit, concluent un traité d'alliance, alliance laissant l'Europe entièrement en dehors, excluant toutes les questions d'Europe, ne s'appliquant absolument qu'au maintien de l'intégrité de la Chine et de la porte ouverte en Extrême-Orient. Que se passera-t-il alors? Lorsque nous voyons en Extrême-Orient le Japon se permettre quelques infractions aux buts précis de l'alliance avec l'Angleterre, à ses côtés se tient naturellement — quoique peut-être un peu contrainte — l'Angleterre en fidèle alliée.

De même, en Europe, le jour où nous aurions quelques discussions ou quelques revendications, l'Amérique évidemment ne serait pas tenue de nous appuyer, mais tout de même, dans les conseils, en fidèle alliée, elle se tiendrait naturellement à côté de nous. (*Très bien! très bien!*)

Je suis bien sûr que l'Angleterre n'est pas du tout désireuse de voir se réaliser cette perspective; peut-être l'idée en pèsera-t-elle chez elle d'un certain poids. Il y en a, d'ailleurs, une autre encore, qui n'est pas non plus sans aucune valeur. L'opinion des dominions, je l'ai dit, relativement à l'alliance japonaise, s'exprime d'une manière très formelle. L'Australie, la Nouvelle-Zélande se déclarent partisans du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise, sous réserve cependant d'un accord avec les Etats-Unis. Quant au Canada, il va plus loin: il déclare qu'il ne veut plus en entendre parler. Et ce n'est un mystère pour personne que si, un jour, les hostilités éclataient, par impossible encore, entre le Japon et les Etats-Unis, le Canada, quoi qu'il arrive et quoi qu'il en soit, se rangerait aux côtés de ces derniers.

Que deviendrait, ce jour-là, l'empire britannique?

Donc, j'ai confiance que M. le Président du Conseil, avec l'habileté que nous lui savons et dans laquelle nous avons, en cette circonstance, la plus grande confiance, saura résoudre la question la plus difficile qui se soit peut-être jamais posée pour la France, et saura faire sortir, pour le plus grand bien du monde, d'une conférence qui aura été peut-être aussi la plus importante de l'histoire du monde, un accord entre nos alliés et nous, assurant la paix et la tranquillité dans le Pacifique, le rétablissement de l'ordre en Chine, avec la liberté du commerce pour tous. (*Très bien! très bien!*)

Aucun des orateurs qui ont immédiatement succédé à M. Margaine à la tribune de la Chambre n'a parlé du même sujet, ni M. Marius Moutet, ni M. Léon Daudet, ni M. Peyroux. Par la suite, MM. Maurice Barrès, Maillard, Périnard, de Castellane et Georges Mandel n'en ont pas parlé davantage le mercredi 19 octobre, et c'est à peine si M. Mandel y a fait très brièvement allusion le jeudi 20 octobre, tandis que M. Ernest Lafont n'en a pas soufflé mot. Par contre, M. Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, en a longuement parlé dans son discours du vendredi 21, après avoir traité nombre d'autres questions, celle de l'Allemagne entre

autres. Il convient de reproduire ici les paroles de M. Briand sur la Conférence de Washington.

En ce qui concerne le désarmement, permettez-moi de dire dans quel esprit j'ai accepté tout de suite l'invitation des Etats-Unis.

Je vous l'ai fait connaître, du reste, sur le moment.

D'abord, ce fut un geste que j'oserai dire français. Il m'a paru que lorsque tant d'hommes étaient venus de là-bas chez nous, à l'heure du danger, il n'était pas possible de ne pas répondre tout de suite : présent ! à l'appel du chef de ce grand pays. (*Très bien ! très bien !*)

Il y avait entre les deux nations de telles affinités sentimentales que, presque impulsivement, la voix de la France devait répondre à la voix des Etats-Unis. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Et je vous assure que le jour où, avec la mission française, — cela dépend de vous, après tout, remarquez bien, absolument de vous — je mettrai les pieds sur le sol des Etats-Unis, j'éprouverai un sentiment particulièrement heureux, je sentirai une certaine fierté. Et j'aurai conscience que la France fait là un acte de reconnaissance d'un certain éclat et qui marque combien elle se souvient du secours qui lui est venu de là-bas. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Evidemment, le fait que le Président du Conseil français quitte son pays à un moment où tant de soucis de politique intérieure et extérieure pèsent sur le Gouvernement et où vont s'instituer devant vous des débats si graves, est un fait d'importance. J'ai pesé, je vous assure, le pour et le contre. J'ai cru tout de même que ce n'était pas trop faire que de s'exposer à cette gêne pour un pays comme les Etats-Unis et je me félicite de l'avoir fait.

On semble le regretter de certains côtés. Moi, je crois que je suis dans le vrai.

Sur ce point-là, du reste, vous pouvez nous départager très facilement.

Je ne suis, à la tête de la mission, que le mandataire de mon pays, un de ses représentants, et l'ordre du jour que vous voterez me permettra de prendre mon billet ou me le refusera.

C'est une chose extrêmement facile.

Que ferai-je là-bas ?

Messieurs, la Conférence de Washington est la première grande conférence internationale qui se tient aux Etats-Unis. Il y a là aussi des problèmes redoutables, dans des régions d'où la France n'a pas le droit d'être absente. Du reste, la France n'a le droit d'être absente nulle part. (*Applaudissements.*)

Je n'ai donc pas hésité à accepter de défendre les intérêts mondiaux de la France là où il fallait les défendre.

La France n'est pas dans le Pacifique une petite puissance.

M. GRATIEN CANDACE. — Très bien !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est une très grande puissance et une puissance de premier ordre. Ses préoccupations de paix ne doivent pas être égoïstement tournées vers la vieille Europe seulement, elles doivent s'étendre au monde entier.

Je ne crois pas, dans l'état actuel d'interdépendance des peuples, que des guerres importantes puissent éclater sur un point quelconque du globe sans qu'elles aient des répercussions partout. La leçon de cette dernière guerre pour les peuples, c'est que ceux-là mêmes qui n'y ont pas pris part et se croyaient à l'abri de tous les inconvénients de la guerre, sont aujourd'hui, par la richesse même qui résulte de leur abstention, réduits à un état de pauvreté qui fait contraste avec cette richesse. (*Applaudissements.*)

Je crois avoir été logique avec la politique de paix de mon gouvernement en acceptant d'aller à Washington.

L'Amérique est un pays extrêmement vaste, de populations très diverses, travaillées sans cesse ni relâche par nos ennemis d'hier, et où l'on présente la France sous des traits qui ne sont pas les siens. Il est nécessaire que nous montrions là-bas que nous ne sommes pas les trouble-paix qu'on dit, que nous avons des idées de paix, que ce n'est pas par plaisir que nous tenons des milliers d'hommes sous les drapeaux et que, si nous faisons d'énormes efforts budgétaires pour une armée, c'est par un souci bien naturel de notre sécurité. Ces jours derniers, hier même, parmi les publicistes anglais et américains, je disais : « La France a une double charge quand il s'agit de sa sécurité. Elle a la charge de sa sécurité, mais il y a quelque chose de plus. La France a dans son passé trop de traditions humaines, elle a donné trop de gages de liberté au monde, et elle est un symbole trop éclatant pour tous les peuples du monde pour ne pas considérer qu'en dehors de son héritage propre, c'est un héritage mondial qu'elle défend en se défendant. » (*Applaudissements.*)

Et alors, la question se pose, je ne dirai pas de désarmement, mais de limitation des armements, au point de vue terrestre. Nous parlerons. Nous dirons nettement ce que nous pensons. Nous montrons la situation telle qu'elle est. Nous dirons ce qu'elle a été dans le passé. Nous dirons : que serait-il advenu de la France, si, épuisée par la guerre de 1871, elle s'était abandonnée, si elle avait renoncé à assurer sa propre sécurité, si, épuisée par les gros versements que le vainqueur avait exigés d'elle, elle s'était réfugiée dans d'unique considérations de progrès économiques ? Il serait arrivé qu'à l'heure où la liberté du monde était en péril, comme un homme l'a dit ici, à un jour donné, devant les représentants de la France, il serait arrivé qu'il n'y aurait pas eu un soldat français montant la garde à la frontière de la liberté du monde.

C'est parce que le petit pioupiou français y était, armé, courageux, héroïque, que la liberté a été sauvée. (*Applaudissements.*)

Qu'il soit tout fait pour qu'elle ne soit plus menacée à l'avenir, c'est entendu. Que toutes les garanties soient données pour que la France n'ait rien à craindre, que la liberté n'ait rien à craindre, et la France ne sera pas la dernière à limiter ses armements. Mais ces garanties, il les lui faut ; elles sont indispensables ; elle doit les exiger pour elle-même et pour le monde. Voilà l'attitude qu'aura le représentant de la France aux Etats-Unis. Si d'autres problèmes sont posés, il s'efforcera de défendre l'intérêt français le mieux qu'il pourra. Mais ici, je le dis nettement, c'est une question de confiance.

A la suite du discours de M. Briand dont on vient de lire un fragment, la suite de la discussion avait été renvoyée au mardi 25 octobre. Quand elle reprit, M. Marcel Cachin, qui interpellait sur les résultats de la politique extérieure, parla des problèmes d'Extrême-Orient après avoir parlé du désarmement. Il le fit en ces termes :

Nous n'avons pas plus de confiance dans les résultats de la Conférence de Washington que nous n'en avons eu dans ceux des réunions de ce genre qui la précédèrent. On n'y limitera point les armements. Je crains même beaucoup que ce qui sortira des discussions sur la question du Pacifique ne contribue pas à asseoir la paix dans le monde. Ce sera, au contraire, dans la situation présente, une aggravation des dangers de la guerre.

Il suffit, pour être fixé, de lire la presse américaine et d'entendre parler les Américains compétents et sérieux. Tous disent que le danger est réel, imminent, étant donnée la façon dont, sur la côte orientale de l'Asie, se pose le problème de la Chine et celui de la Russie de

l'Orient. La politique japonaise est celle d'un impérialisme brutal et vigoureux. Le gouvernement de Tokio estime que des terres de colonisation et d'influence sont indispensables à la vie et au développement du Japon. Il veut en particulier conserver la haute main sur la Chine et sur son marché immense.

Il s'y est fait attribuer déjà des zones d'influence considérables, il y étend depuis la guerre surtout et de plus en plus ses affaires, sa mainmise; il y réclame des droits spéciaux et excessifs.

L'Amérique, elle aussi, a besoin de marchés nouveaux, ceux de l'Europe lui sont de plus en plus fermés; elle a besoin de cet immense réservoir qu'est la Chine; elle a besoin de pénétrer là-bas et elle y pénétrera par tous moyens. Et comme les Etats-Unis et le Japon sont également actuellement entre les mains des plus fortes et des plus vigoureuses puissances d'argent de ce temps, que leur désir et leurs besoins d'expansion leur sont communs et que ce sont des peuples jeunes, ambitieux, armés jusqu'aux dents, ce qui sortira de la Conférence de Washington ce ne sera pas la limitation des armées, ce sera vraisemblablement les conditions d'une guerre nouvelle.

Un peu plus tard, et après que plusieurs autres orateurs se furent occupés de la politique intérieure, M. André Tardieu revint à son tour, dès le début de son discours, sur la Conférence de Washington, dont (dit-il), « on a, me semble-t-il, très peu parlé dans ce long débat qui arrive à son dixième jour; cependant, tout le monde reconnaît son importance.

Je n'en ai que plus de surprise à constater, Monsieur le Président du Conseil, que sur cette Conférence de Washington vous ne nous avez pas dit ce que nous avions le droit d'attendre de vous.

Quand vous nous l'avez annoncée, au mois de juillet, vous avez déclaré: « L'Amérique nous invite; j'ai répondu: présent! » Quand vous avez pris la parole à Saint-Nazaire, vous avez dit: « L'Amérique nous invite; j'ai répondu: présent! »

J'attendais le programme pour vendredi dernier, le programme n'est pas venu.

Vous avez — et je vous en félicite — exprimé un sentiment qui est dans le cœur de tous les Français: la joie que vous ressentirez, lorsque vous débarquerez sur le sol américain, de pouvoir, vous, chef du Gouvernement français, porter cette marque de gratitude à la grande démocratie qui a versé son sang sur nos champs de bataille.

Vous avez aussi, sur le désarmement ou la limitation des armements, prononcé quelques paroles auxquelles je n'ai rien à redire, car elles étaient d'une telle généralité qu'en vérité tout le monde ne pouvait que s'y associer.

Mais, Monsieur le Président du Conseil, est-ce que vous croyez véritablement qu'en arrivant à Washington c'est de la limitation des armements qu'on va vous parler d'abord?

Si vous vous reportez aux invitations officielles du gouvernement américain — je ne les lis pas ici, il est trop tard pour faire des lectures — vous vous apercevrez que deux questions seront traitées à Washington, dont l'une dominera l'autre. Limitation des armements, c'est entendu, mais aussi et d'abord examen du problème du Pacifique et d'Extrême-Orient.

Non seulement les documents officiels, mais les commentaires de toute la presse américaine ne laissent aucun doute sur ce point que, si l'accord ne s'établissait pas au sujet du Pacifique et de l'Extrême-Orient, il n'y aurait pas de conversation utile sur la limitation des armements.

Et alors, Monsieur le Président du Conseil, je vous

demande quel sera à l'égard de ce problème votre état d'esprit?

Il eût été nécessaire, me semble-t-il, que le Gouvernement nous fit connaître — oh! je ne dis pas les solutions qu'il essayera de faire prévaloir, nous sommes des hommes de Gouvernement et nous ne vous demandons pas de vous lier à la tribune, par des déclarations imprudentes — mais tout de même il fallait pour le moins énoncer les têtes de chapitres.

Le problème du Pacifique, c'est d'abord un faisceau de problèmes techniques: problèmes du pétrole, du coton, de la navigation, des câbles, de la T. S. F. qui récemment mettait aux prises quatre puissances: les Etats-Unis, l'Angleterre, le Japon et le Danemark. Problème financier aussi pour lequel nous nous trouvons dans une situation qui n'est — vous savez pourquoi — pas favorable. Problème des ports ouverts, des zones d'influence, problème du Yunnan, interprétation de l'accord américano-japonais entre M. Lansing et le vicomte Ishii conclu pendant la guerre.

Sur toutes ces questions, il est à ma connaissance que les délégations alliées, japonaise et britannique notamment, emmènent un grand nombre d'experts, les plus grands industriels de leur pays, les meilleurs spécialistes dans chaque branche. J'aurais aimé savoir que sur ce terrain la France serait à égalité avec ses alliés. Vous n'en avez rien dit. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Mais la question du Pacifique n'est pas seulement un problème technique, c'est aussi, nous le savons tous, un problème de races, qui crée des conflits locaux d'où sont résultés souvent des conflits nationaux. Problème de races que Guillaume II naguère essayait d'employer contre nous, au temps où M. Delcassé recherchait en Europe alliances et amitiés.

Ce problème de races, il faut aussi, à son sujet, avoir une opinion; nous y sommes d'autant plus obligés que l'alliance anglo-japonaise d'une part, les accords franco-japonais de 1907 d'autre part, ont fait prendre position à la Grande-Bretagne et à la France.

Nous y sommes aussi obligés par ce fait que, si l'on considère avec un peu de perspective dans l'esprit — M. Briand a dit que ce n'est pas là le fait des hommes d'Etat, mais essayons tout de même — les dangers possibles de demain, le grand et redoutable danger qui peut un jour menacer non pas seulement nous, mais nos alliés, ce serait une coalition s'étendant du Rhin jusqu'au Pacifique, associant l'Allemagne toujours irrepentie, la dictature bolcheviste et l'anarchie chinoise. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

Si vous aviez lu, mes chers collègues, ce qui paraît en Allemagne, vous ne témoigneriez pas en m'entendant une aussi bruyante surprise. C'est une éventualité qui traîne dans tous les livres et journaux allemands; je vous invite à vous y reporter. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je dis qu'en présence de ce risque possible, — je ne suis pas un alarmiste, Monsieur le Président du Conseil, et je ne suis pas un semeur de découragement — je dis qu'en présence de ce risque possible, en présence de la situation du Japon qui a été un allié loyal, en présence des difficultés qui peuvent mettre en opposition le Japon et les Etats-Unis, à qui va l'éternelle reconnaissance de nos cœurs, je dis qu'il y a urgente nécessité à ce que le Gouvernement français ait, dans cette question, une politique réfléchie et étudiée, avec ses alliés, les moyens qui permettront de compter sur le Japon, d'accord avec nos alliés et associés, pour faire face au danger éventuel.

Enfin, il ne me paraît pas que M. le Président du Conseil ait fait ce qui eût été désirable pour la préparation de cette conférence, dans laquelle vous rencontrerez deux grandes puissances, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, dont aucune ne parlera pour elle seule.

Toutes deux représentent d'importants groupements d'in-

térêts. Les Etats-Unis, sur les questions du Pacifique, qu'elles soient techniques, économiques ou politiques, parleront avec un mandat, sinon explicite, du moins implicite du reste de l'Amérique. Ils parleront au nom de la doctrine de Monroe qui, contestée parfois dans ses applications interaméricaines, ne l'a jamais été face aux pays d'Europe.

La Grande-Bretagne, elle, parlera au nom de son empire. Elle n'a pas la doctrine de Monroe, mais elle a la doctrine d'empire. Rappelez-vous la dernière conférence impériale à Londres. Rappelez-vous que à la veille du conseil suprême d'août dernier, M. Lloyd George a pris soin de dire qu'il parlerait dûment mandaté par les Dominions. Rappelez-vous que, à la conférence de Washington, les représentants des Dominions seront présents, mais que le seul représentant officiel de tout l'empire sera le premier ministre britannique.

Eh bien! en présence de ces deux grands groupements, quelle est notre situation? Est-ce qu'il n'y a pas d'intérêts que nous aurions pu, nous aussi, grouper?

Est-ce que la guerre n'a pas, hélas! trop clairement démontré qu'il y a entre les pays de l'Europe qui ont été aux prises avec l'Allemagne et qui ont failli être ses victimes, des intérêts communs? Et ces intérêts continentaux, ne pouvait-on pas les dégager comme ont été dégagés les intérêts maritimes communs des membres de l'empire britannique?

Qu'avons-nous fait en ce sens? Qu'avons-nous fait avec l'Italie? Qu'avons-nous fait avec la Tchéco-Slovaquie, avec la Roumanie, avec la Pologne, avec la Yougo-Slavie?

UNE VOIX A GAUCHE. — Et la Belgique?

M. ANDRÉ TARDIEU. — Je n'ai pas parlé de la Belgique parce que, avec elle, nous avons au moins un commencement d'accord.

Il est cependant évident qu'une conversation générale vaudrait mieux, en pareille matière, que des conversations particulières.

Je dis que nos alliés, nos associés, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, ne verraient pas d'un mauvais œil la France se faire, pour le bien général de la paix et en raison de ses immenses sacrifices, l'interprète de ces intérêts continentaux communs.

Nos alliés, qui représentent vis-à-vis de nous des groupements d'intérêts, comprendraient que nous attachions, nous aussi, de l'importance à avoir, vis-à-vis d'eux, une situation analogue.

Or, l'invitation américaine est du mois de juillet dernier. Laissez-moi vous dire, Monsieur le Président du Conseil, que, pendant les quatre mois qui viennent de s'écouler, vous auriez pu peut-être, dans le sens que je viens d'indiquer, obtenir certains résultats qui nous eussent été profitables.

Messieurs, s'il était moins tard, si j'avais un peu plus de temps... (*Parlez! parlez!*)

Je vous remercie de votre bienveillante attention; mais vous entendez bien que je ne veux pas en abuser.

Je me borne donc, d'une façon générale, à indiquer, en ce qui concerne la Conférence de Washington, que, à prendre les déclarations du Gouvernement, il ne me paraît pas qu'il ait assuré ni la préparation technique, ni la préparation générale qui eussent été désirables. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

Si j'y insiste, c'est que, je le répète, à l'occasion de cette conférence vous avez, Monsieur Briand, demandé une confiance particulièrement accentuée.

Je regrette de ne pas trouver dans vos discours les bases de cette confiance et je crains qu'une fois de plus cette lointaine entreprise ne vous apparaisse plutôt comme une entreprise verbale que comme une action réfléchie sur les faits et sur les réalités vivantes. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je n'en dirai pas plus à ce sujet. C'est le silence de

M. le Président du Conseil qui, sur la Conférence de Washington, a créé l'ambiguïté; sur la politique générale, ce n'est pas de son silence que cette ambiguïté résulte, c'est de son discours.

En répondant, le 26 octobre, aux différents interpellateurs qui avaient parlé à la Chambre depuis son discours du 21, M. Aristide Briand est revenu sur la Conférence de Washington. Il l'a fait dans sa réponse aux paroles de M. Tardieu qu'on vient de lire.

M. Tardieu m'a dit: « Vous allez à Washington. Il faut vous expliquer devant nous. Il faut que vous nous disiez certaines choses précises. Dans votre discours, vous nous avez fourni des indications vagues, dont nous n'avons pas le droit de nous contenter. D'abord, votre délégation, comment est-elle composée? Avez-vous les techniciens nécessaires? »

Naturellement, vous étiez porté à croire d'avance que nous serions inférieurs à nos amis Anglais, à nos amis des Etats-Unis et que, forcément, la délégation étant composée par nous, elle ne pouvait pas être bonne.

Vous avez voulu des détails sur ces choses, mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'à un moment donné, le 29 décembre 1918, — vous étiez au Gouvernement — il y a eu dans l'Assemblée des hommes à qui des curiosités semblables sont venues, à la veille d'une conférence singulièrement grave, de la conférence de la paix, où allait s'engager l'avenir de la France et pour combien d'années! Timidement, — à ce moment-là on s'adressait avec une certaine timidité au Gouvernement (*Sourires.*); une force mystérieuse émanait de sa politique, force que je n'ai pas, que je crains de n'avoir jamais et que je ne chercherai même pas à avoir, — timidement donc on a demandé au Gouvernement de s'expliquer.

Voici la réponse:

« Vous nous avez donné vos directives à la tribune sur le choix des représentants de la France à la Conférence de la paix. Je n'ai qu'une chose à vous répondre, c'est que ceci regarde le Gouvernement, et que, de la part de la Chambre, c'est une question de confiance en lui. »

Voilà! Un point, c'est tout. (*Rires à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. LE COLONEL GIROD. — Il en était toujours ainsi.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est la réponse du ministre des Affaires étrangères avec lequel vous vous trouviez, étant du Gouvernement, pleinement solidaire.

Quant au Président du Conseil, lui, il dit:

« Il faut savoir ce que l'on veut. Ce que nous pouvons faire, nous ne pouvons le faire que par vous. Le mot confiance n'est injurieux ni pour la France, ni pour le Gouvernement. »

« Nous vous demandons le moyen d'agir. Vous avez le contrôle; eh! quoi! pendant quelques semaines, nous vous demandons un effort de discrétion. La confiance n'aurait pas de mérite, si vous n'aviez à faire un effort sur vous-même. » (*Nouveaux rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et alors, au bout de quelques semaines d'une discrétion continue, on nous a apporté le traité de paix et on nous a dit: « Vous n'avez plus qu'à le ratifier. »

Nous l'avons ratifié.

Moi, je ne suis pas allé jusque-là. J'ai donné d'abord des renseignements sur l'essentiel de la Conférence. J'ai dit à la Chambre: Notre pays ne peut être absent d'aucun lieu où se traitent internationalement les grands problèmes mondiaux.

Au point de vue du Pacifique, nous avons des préoccupations et des droits légitimes à sauvegarder. Nous n'avons pas attendu la Conférence pour envisager tous les problèmes qui pourraient s'y poser. Nous avons même

déjà, de chancellerie à chancellerie, échangé bien des vues sur pas mal de ces problèmes. Ce n'est pas le moment de les porter à la tribune.

Que M. Tardieu soit certain que nous nous efforcerons de ne pas laisser toucher à l'intérêt de la France. Qu'il soit certain aussi qu'à Washington il n'y a pas de pièges pour la France, qu'il ne peut s'y produire aucune surprise et que, au point de vue du Pacifique comme aux autres, c'est dans une haute intention de médiation que la France s'y rendra. Je suis sûr qu'elle aura un rôle à y jouer, rôle qui sera conforme à la politique de paix mondiale du Gouvernement.

Quant à la grave question qui doit nous préoccuper, je vous ai donné, je crois, des explications suffisantes en vous disant qu'en ce qui concerne la France, c'est une question de sécurité. La France montre dans le moment présent, par l'usage modéré qu'elle a fait de sa force, et toujours au service de son droit, qu'elle n'a aucune des arrière-pensées qu'on essaye de lui prêter. L'entretien de cette force est très coûteux; elle ne la garde que pour des raisons de sécurité. Le jour où surgirait une formation internationale qui donnerait à la France non pas une sécurité verbale, non pas une vague déclaration sujette à interprétation, mais une sécurité certaine dans l'intégrité de son territoire, la France écouterait toutes les propositions de cette nature qui lui seraient faites. (*Très bien! très bien!*)

Voilà le mandat que je considérerai, si la Chambre me vote sa confiance, tenir par avance des représentants du pays, et soyez certains que je ne me laisserai pas entraîner à prendre des engagements qui diminueraient les forces vitales de mon pays sans avoir la contre-partie, la compensation de sûres garanties.

Soyez sûrs aussi qu'il n'est pas dans l'esprit de nos amis des Etats-Unis de nous refuser de pareilles assurances. Ils comprennent parfaitement que les questions de sécurité sont au premier rang des questions de souveraineté nationale auxquelles aucun pays ne laisserait porter atteinte. (*Applaudissements.*)

Voilà les dernières explications que j'avais à donner.

Le Sénat et la Conférence de Washington. —

Comme la Chambre des Députés et après elle, le Sénat a voulu fournir au Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, l'occasion de s'expliquer, avant l'ouverture de la Conférence de Washington, sur le rôle que M. Briand comptait y faire jouer à la France. Aussi, au lendemain de la séance où le ministre Briand obtint à la Chambre le vote de l'ordre du jour de confiance sollicité par son chef, M. Henry de Jouvenel, sénateur de la Corrèze, demanda-t-il à interpeller le Président du Conseil, « sur la politique extérieure du Gouvernement et la Conférence de Washington ».

M. Aristide Briand s'étant mis aussitôt à la disposition du Sénat pour une discussion immédiate, M. Henry de Jouvenel a développé son interpellation le jeudi 27 octobre.

Après avoir indiqué qu'il n'acceptait pas que les peuples « demeurent aussi absents de la Conférence de Washington qu'ils l'avaient été de la Conférence de la paix », après avoir ajouté « ne pas accepter que M. Briand puisse partir pour l'Amérique comme M. Wilson est parti pour l'Europe, sans savoir s'il a son Parlement et son pays derrière lui », M. de Jouvenel a ajouté: « Aller à Washington, c'est un acte de courtoisie; si la

courtoisie est la plus charmante des manières d'être, ce n'est pas un programme. » Et il est parti de cette idée pour demander à M. Briand de s'occuper à Washington non pas seulement de l'Europe, mais aussi du reste du monde. A ce propos, il a dit ce qui suit :

Nous devons nous préoccuper des questions qui se posent pour les Etats-Unis et l'Asie. Nous sommes à une heure où la Chine, les Etats-Unis, l'Europe, ont cessé d'être des nations indépendantes les unes des autres, où il y a un problème mondial et non pas une série de petits problèmes sans réaction les uns sur les autres.

A Washington, la conférence va s'ouvrir dans des circonstances difficiles, presque tragiques, à un moment où le monde a tant de peine à reprendre son équilibre. se demande si cet équilibre ne va pas être rompu à nouveau; si, après la guerre militaire, il ne va pas voir le conflit naval, et ce qui va sortir de cette Assemblée où toutes les difficultés éparses à travers le globe seraient rassemblées et, au lieu d'être traitées par les diplomates, de pays à pays, suivant le système des lentes correspondances, au lieu d'être sérieuses, séparées les unes des autres, se trouveront constituer une masse explosible où un geste brutal, un mot un peu trop fort, peut créer la déflation.

Songez, Messieurs, à tout ce qu'il y aura sur la table de la conférence: le traité d'alliance anglo-japonais, contesté par certains dominions, dont la Chine s'épouvante, qui sculeve la suspicion des Etats-Unis, que l'Australie, le Canada considèrent comme une garantie contre le Japon, alors que celui-ci le considère comme une garantie pour lui; les traités de 1915 entre la Chine et le Japon relativement au Chantoung, traités que la Chine répudie aujourd'hui, dont elle dit qu'ils lui ont été arrachés par la force, qu'en tous cas ils sont prescrits depuis le moment où elle est entrée dans la guerre à nos côtés; le traité Ishii-Lansing de 1917, conclu entre l'Amérique et le Japon, relatif à la Chine, traité qui n'a jamais été ratifié par celle-ci, et qu'aujourd'hui le gouvernement de M. Harding n'a certainement pas l'intention de défendre; le traité de 1908, renouvelé en 1911 sur l'immigration japonaise, et connu sous le nom de *gentleman's agreement*, et qui expire en 1923; enfin le problème qui domine tous les autres, celui de la lutte pour la domination navale. Vous vous rappelez, Messieurs, les déclarations contraires des hommes d'Etat américains et des hommes d'Etat anglais. Le président de la commission navale américaine disant: « En 1924, nous aurons une flotte égale à celle de l'Angleterre »; l'ancien secrétaire d'Etat de la marine américaine s'écriant: « En 1925, notre flotte dépassera la flotte britannique ». M. Lloyd George, d'autre part, déclarant à l'ouverture de la conférence impériale: « Nous avons comme principe cardinal l'amitié avec l'Amérique, mais nous avons comme autre principe cardinal la suprématie navale. » Les points cardinaux n'ont pas l'habitude d'être rapprochés, mais ils n'ont jamais été plus éloignés! (*Sourires.*)

Il n'y a pas que les principes, il n'y a pas que les traités en suspens; il y a les idées que les pays se font les uns les autres, les préparatifs diplomatiques, les préparatifs militaires.

En Angleterre une campagne est menée depuis assez longtemps sur ce thème: « Ce que la France cherche, c'est à constituer, en dehors de nous, une alliance avec les Etats-Unis ».

Théorie qui est toute naturelle dans un pays maritime qui se dit: « La grande Amérique va avoir une grande marine. Et qu'est-ce qu'une marine aujourd'hui sans bases navales? »

Depuis la fin de la navigation à voile, depuis que les bateaux ont besoin de se ravitailler en charbon, en pétrole,

il faut à une marine des bases navales. Où sont, sur la surface du monde, les bases navales de l'Amérique?

Puisque la France n'a guère de flotte et que les Etats-Unis n'ont guère de bases navales en dehors de l'Amérique, comment l'Angleterre, jugeant la politique du point de vue de ses marins, ne se dirait-elle pas qu'un jour ou l'autre, les deux démocraties devront s'entendre pour associer à la plus grande flotte la plus grande armée du monde?

Messieurs, je ne crois pas que ce plan soit aujourd'hui celui de l'Amérique, ni même que sa réalisation soit dans l'intérêt actuel de la France. Cependant l'Angleterre y pense. N'avons-nous pas entendu dire dernièrement qu'elle allait constituer des bases navales dans le Pacifique, notamment à Singapour?

Il y a eu un demi-démenti du premier ministre australien, relatif à Singapour, mais non pas à la création de bases navales anglaises sur le Pacifique. Que signifient, à la veille de Washington, ces précautions nouvelles? Sont-elles prises contre la France, dont les bases navales, dans le Pacifique, se trouveraient sous la menace combinée des bases navales anglaises au Sud et des bases navales japonaises au Nord?

Nous sommes assez assurés de l'amitié anglaise pour nous refuser à voir là un danger, d'autant plus que ni la France ni les Etats-Unis ne me semblent avoir formé le projet précis d'alliance que l'Angleterre pouvait redouter. Votre programme, sur ce point, doit se borner à ne rechercher aucune alliance où n'entreraient pas les Etats-Unis, avec la conviction que les Etats-Unis, de leur côté, n'entreront dans aucune alliance dont nous ne serions pas. Si j'envisage cette dernière hypothèse, c'est qu'elle a été soutenue de l'autre côté de la Manche, sous le titre de l'alliance à quatre, alliance Angleterre, Japon, Etats-Unis et Chine.

Cela c'est l'exclusion de la France. Il est incroyable qu'on ait pu même y penser.

Personne au monde ne peut contester les droits et les intérêts de la France en Asie. Comment nous les défendrons, comment nous les comprendrons, voilà la question qui se pose à la veille de Washington.

Il y a une politique que nous avons faite, que l'Amérique et la Chine répudient à la fois, c'est celle des zones d'influence.

Cette politique, êtes-vous prêt à y renoncer? Ce n'est pas moi, Monsieur le Président du Conseil, qui vous le reprocherais. Le partage des nations au bénéfice des intérêts privés, m'apparaît comme la grande immoralité de la politique internationale. Et puis choisissons.

Il est une autre politique à laquelle nous sommes associés en Chine, politique contraire à celle des zones d'influence; celle du consortium. Le jour où, au lieu de songer à découper la Chine en morceaux, nous nous sommes unis au Japon, à l'Amérique, à l'Angleterre, pour travailler à la réorganisation monétaire de la nation chinoise, nous avons inauguré une politique d'entente internationale, dans laquelle je voudrais voir la France persévérer.

C'est ce même sentiment de la solidarité internationale que je souhaiterais voir triompher dans l'affaire du désarmement naval.

Je sais de profonds politiques qui croient impossible de séparer la question du désarmement naval, de celle du désarmement militaire. Je n'en suis pas. Ne croyez-vous pas, Messieurs, que le grand intérêt de la conférence de Washington doit être de répandre dans le monde un état d'esprit nouveau, de faire prévaloir une civilisation sur une autre, pour tout dire, de commencer à créer un droit international actuellement inexistant parce que dépourvu de sanctions; et que, dans l'état du monde, la force demeure le besoin du droit?

On dit que, sur ce point, les Etats-Unis ne veulent pas entendre parler d'organisation internationale, qu'ils ont

répudié la Société des Nations, qu'ils ne s'intéressent pas à l'Europe, mais seulement à la Chine.

Quelle erreur! Et comme elle apparaît grave à ceux qui ont suivi la campagne du parti républicain, à ceux qui ont lu les discours du président Harding! La vérité est que le président Harding, comme le gouvernement français, comme le gouvernement japonais, est à la recherche des lois internationales, de la force internationale, sur lesquelles reposer la paix.

Alors que la convocation du président Harding date de juillet seulement, vous trouveriez, en mars dernier, dans les journaux japonais, une sollicitation invitant le chef du gouvernement des Etats-Unis à ouvrir une conférence.

D'un côté et de l'autre du Pacifique, d'un côté et de l'autre de l'Atlantique, l'intérêt est le même. Seulement, il y a des choses dont les Etats-Unis veulent et d'autres dont ils ne veulent pas.

Dans sa réponse à M. Henry de Jouvenel, M. Aristide Briand a passé successivement en revue les principales questions de la politique extérieure. Au sujet de la Conférence de Washington, il a expliqué d'abord comment, après avoir estimé qu'il était du devoir de la France de répondre affirmativement au président Harding, il avait jugé utile que le président du Conseil se rendît lui-même à Washington. Puis il a poursuivi en ces termes:

Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une conférence au cours de laquelle de graves problèmes vont être traités, celui du Pacifique, qui est le premier inscrit à l'ordre du jour, le principal peut-être, et aussi celui des armements. La France a donc un intérêt de premier ordre à être là-bas.

D'abord, elle est une puissance importante dans le Pacifique. A Washington se poseront des problèmes qui nous intéressent directement, et que nous nous appliquerons à résoudre. Nous n'allons pas là-bas pour combattre qui que ce soit: nous y serons au milieu d'amis qui nous ont donné bien des gages de leur amitié. Nous pouvons avoir à jouer un rôle important. La parole de la France, tombant au milieu de certaines discussions, peut avoir pour effet d'éclaircir bien des obscurités, de dissiper bien des nuages. Quand la France ne ferait que cela, quand elle n'atteindrait que ce résultat, je considérerais que le déplacement de sa délégation n'aurait pas été inutile.

Les pays qui se rencontrent à Washington pour examiner certains problèmes inquiétants ne seront peut-être pas bien placés pour les résoudre directement, en tête-à-tête. Un bon voisin sert en pareil cas. Il facilite la solution de certaines questions; il oriente les discussions vers la paix; il offre ses bons offices, sa médiation que l'on peut désirer à certaines heures, et que l'on n'a pas le moyen de trouver ailleurs.

La France, en ces matières, peut jouer son rôle. Et si nos amis et nos alliés l'en sollicitaient, il serait vraiment fâcheux qu'elle ne pût pas leur rendre ces bons offices. Elle y est toute prête; elle va là-bas dans l'intérêt de la paix mondiale (*Très bien! très bien!*); elle fait sur son propre terrain tous les efforts — et que de mérite elle y a! — pour ne pas troubler cette paix, des efforts de patience, dont on peut dire qu'aucun autre pays ne pourrait en montrer de plus grands. Elle veut tenter là-bas des efforts du même genre, en vue d'assurer la paix dans le monde, de la faire complète, de créer un équilibre parfait.

Ceïa, c'est le côté général. Mais bien des problèmes particuliers seront aussi traités, d'un intérêt plus direct, sur lesquels l'honorable M. de Jouvenel a bien compris

qu'il était impossible au chef de la délégation française d'apporter des précisions. Ce que je sais, ce dont je suis sûr, c'est qu'il n'y aura à Washington aucune surprise à craindre, que rien ne peut venir à l'ordre du jour à l'improviste ou qui soit de nature à gêner un des pays qui y siègeraient.

Il n'y a pas seulement ce qui se dit au grand jour d'une conférence; il y a aussi les contacts entre hommes d'Etat, les conversations qu'ils ont, et au cours desquelles bien des difficultés souvent s'aplanissent, avant d'être résolues publiquement.

Nous avons beaucoup à nous dire, les Etats-Unis et nous, et il n'est pas négligeable non plus que, pour cela, nous nous rencontrions avec nos amis des Etats-Unis. Il sera peut-être utile que, dans ces conversations, loin de nos pays, nous examinions la situation telle qu'elle résulte de l'état de paix, les positions qu'elle nous crée; que nous échangeons nos vues; que nous confontrions nos égoïsmes pour les arrondir un peu; que nous fassions la récapitulation des points sur lesquels nous sommes d'accord, et de ceux qui seraient susceptibles de nous diviser. Et qui sait si, dans ces conversations, nous ne trouverons pas le moyen de réaliser les apaisements nécessaires, et d'accorder notre action d'une façon plus complète?

Il faut donc que notre pays soit représenté à Washington.

La question du Pacifique examinée et réglée, réglée d'une manière amiable, le grand problème de la limitation des armements se posera. Ici, l'honorable M. de Jouvenel, dans un magnifique langage, vous a dit tout le haut idéalisme de la France. Il vous a indiqué, avec sa générosité native, ce qui pouvait être la France. Il vous l'a montrée faisant de ses idéals autant d'internationales.

C'est dans les traditions de la France, et je veux bien convenir avec lui qu'à un moment donné ces réalisations magnifiques seront peut-être possibles. Mais je ne suis pas seulement un orateur qui, tenté par la beauté de sa thèse, accepterait volontiers de suivre l'honorable M. de Jouvenel; je suis aux prises avec les terribles réalités d'une heure qui passe, que je souhaite être courte, mais qui est chargée encore de points d'interrogation. Avant que se réalisent certains idéals, avant que puisse s'établir cette fraternité internationale, dont la France ne demanderait pas mieux que de prendre l'initiative, elle se débat avec des problèmes qui pèsent plus directement sur elle. Nous irons là-bas pour dire à nos amis d'Amérique:

« Tout ce qui peut réduire les armements, tout ce qui peut alléger les sacrifices des peuples, la France est prête à y souscrire; mais quand il s'agit de sa situation territoriale, un impérieux souci lui dicte ses devoirs, un souci vital de sécurité. » (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Nos amis des Etats-Unis ne savent peut-être pas assez à quel point ce souci est un devoir. Nous l'avons non pas pour nous-mêmes, non pas pour le maintien de notre propre vie. Cela à soi seul suffirait; mais la France n'est pas seulement comptable de sa propre existence. Elle est un pays qui a trop vécu pour l'humanité tout entière pour qu'elle ne sente pas qu'en même temps que le souci de sa propre existence, elle a le dépôt de certaines traditions auxquelles est lié le sort de l'humanité tout entière. (*Applaudissements.*)

Au cours de la dernière guerre, ce n'est pas seulement sa liberté, ni celle de ses frontières qu'elle a défendues, mais celle de toutes les frontières, celle de tous les peuples. C'est l'évolution de tous les peuples vers le progrès dans la paix et dans la concorde sociale qu'elle a défendue. Et si, dans cette guerre, la France, isolée par l'égoïsme des autres nations, avait été écrasée, tous les peuples auraient gémi de son écrasement. Si, pendant plus de quarante ans, elle n'avait pas entretenu, gardé sa force, que serait-il arrivé, et que dirait le monde?

C'est cela que j'expliquerai à nos amis des Etats-Unis, et, leur montrant la situation présente, je leur demanderai encore quel est le peuple qui après avoir été comme la France, et si souvent, un champ de bataille, après avoir comme elle subi 1871, désormais victorieux, se serait retenu, je ne dirai pas d'abuser, mais d'user jusqu'à l'extrême limite de son droit et du souci de sa sécurité? La France pouvait songer, pour assurer sa protection, à des frontières naturelles. Elle ne l'a pas fait. On lui a objecté que c'était peu de chose dans la vie moderne des peuples qu'un fleuve, qu'une montagne, à côté de certaines garanties offertes par de grands peuples comme les Etats-Unis et comme l'Angleterre. La France n'a pas fait à ses grands alliés l'injure de penser que ces garanties valaient moins qu'une frontière naturelle, elle a eu ce beau geste de dire: « Oui! c'est suffisant. »

Mais il arrive que maintenant elle n'a ni les unes ni les autres. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements.*)

Puisque nos alliés, reconnaissant, eux-mêmes, la nécessité de notre sécurité, nous avaient dit: « A vos renoncements il faut une compensation et c'est notre main dans la vôtre qui la donne! », ils voudront bien reconnaître aujourd'hui que cette poignée de main étant, je ne dirai pas retirée (*Très bien! très bien!*), mais relâchée, la France est dans l'obligation de serrer plus fortement dans sa main ce qui assure sa sécurité. (*Applaudissements.*)

Voilà le langage que votre représentant, si vous lui donnez votre confiance, si vous l'investissez de toute l'autorité qui peut résulter de cette confiance manifestée publiquement, tiendra à Washington.

Je crois que dans les premiers jours peuvent être posées les questions essentielles, les grandes directives de la conférence et que je pourrai jouer pleinement, pendant ces premiers jours, le rôle assigné au chef de la délégation, puis revenir le plus vite possible en laissant à la conférence le soin de régler les questions secondaires, qui cependant seront des questions importantes. Pour celles-là, des hommes qui me valent — largement et au delà — feront entendre la voix de la France avec plus d'éloquence que moi, et des techniciens les éclaireront, comme ils m'auront éclairé moi-même.

Je m'efforcerais de revenir, ayant réalisé ce double devoir d'apporter aux Etats-Unis, en ma personne, le tribut de reconnaissance de mon pays, de leur assurer que cette reconnaissance est éternelle, qu'elle nous lie à jamais à ce peuple généreux, et de lui montrer ensuite la véritable figure de la France, qui est une figure de souffrance, mais de confiance et de paix, et j'affirmerai: « C'est une triste nécessité pour elle de se garder, mais, tant qu'on ne lui aura pas démontré que cette garde n'est pas indispensable, c'est un devoir pour elle de la conserver. » (*Applaudissements vifs et répétés. — M. le président du Conseil de retour à sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de sénateurs.*)

Texte de l'accord de la Quadruple Entente. — L'Asie française a déjà parlé plus haut de l'accord par lequel se trouve créée la Quadruple Entente du Pacifique (cf. p. 463-466); mais elle n'en a pas publié le texte. Elle se doit de le faire et d'insérer par suite, dans la collection de documents diplomatiques qu'elle travaille à constituer et à accroître sans cesse, un acte qui sera sans doute cité et invoqué fréquemment. Voici donc ce texte, tel qu'il a été lu par M. le sénateur Lodge, second délégué et chef de la majorité républicaine du Sénat, dans la séance plénière tenue le 10 décembre par la Conférence de Washington:

Les Etats-Unis d'Amérique, l'empire britannique, la France et le Japon, en vue de préserver la paix générale

et de maintenir leurs droits touchant leurs possessions insulaires, ainsi que leurs Dominions insulaires, dans la zone de l'océan Pacifique, ont décidé de conclure un traité. A cet effet, ils ont désigné, pour leurs plénipotentiaires, MM. (suit la liste des délégués), lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes :

1° Les hautes parties contractantes conviennent, en ce qui les concerne, de respecter leurs droits touchant leurs possessions insulaires, ainsi que leurs Dominions insulaires, dans la zone de l'océan Pacifique. S'il venait à surgir entre certaines des hautes parties contractantes un différend issu d'une question quelconque concernant le Pacifique, et mettant en cause leurs droits ci-dessus visés, différend qui ne serait pas réglé de façon satisfaisante par la voie diplomatique, et qui risquerait de compromettre l'heureuse harmonie existant actuellement entre elles, ces puissances devront inviter les autres parties contractantes à se réunir dans une conférence, qui sera saisie de l'ensemble de la question, aux fins d'examen et de règlement ;

2° Au cas où les droits ci-dessus visés seraient menacés par la conduite agressive de toute autre puissance, les hautes parties contractantes devront entrer en communication entre elles, de la manière la plus complète et la plus franche, afin d'arriver à une entente sur les mesures les plus efficaces à prendre, conjointement ou séparément, pour faire face aux nécessités de la situation ;

3° Le présent accord produira ses effets pendant dix années, à dater du jour de sa mise en vigueur, et, à l'expiration de ladite période, continuera à produire ses effets, sous la réserve du droit de chacune des hautes parties contractantes d'y mettre fin sur préavis de douze mois ;

4° Le présent accord sera ratifié aussitôt que faire se pourra, conformément aux méthodes constitutionnelles des hautes parties contractantes. Il entrera en vigueur dès le dépôt des ratifications, qui sera effectué à Washington. Après quoi, la convention entre la Grande-Bretagne et le Japon, conclue à Londres le 13 juillet 1911, prendra fin.

Le texte (qui est rédigé simultanément en anglais et en français, les deux langues se faisant face l'une à l'autre) a été signé à Washington, le mardi 13 décembre, dans le cabinet du secrétaire d'Etat Hughes, par MM. Hughes (Etats-Unis), Balfour (Angleterre), Viviani (France) et Kato (Japon). Aux quatre clauses qu'on vient de lire, les délégués ont ajouté une clause supplémentaire ainsi conçue :

Il est déclaré, au moment de signer, ce jour, le traité entre les Etats-Unis, l'Empire britannique, la France et le Japon, qu'il est de la volonté et de l'intention des puissances signataires :

1° Que le traité s'appliquera aux îles sous mandat situées dans le Pacifique, sous réserve cependant que la conclusion du traité pourra être considérée comme impliquant l'assentiment de la part des Etats-Unis aux mandats et n'empêchera pas la conclusion, entre les Etats-Unis et les puissances mandataires, respectivement, d'accords ayant trait aux îles sous mandat ;

2° Que ne seront pas comprises parmi les contestations visées au 2° paragraphe de l'article 1^{er} les questions qui, d'après les principes du droit international, relèvent exclusivement de la souveraineté des puissances respectives.

Tel est donc, au total, le texte complet de l'accord instituant la Quadruple Entente du Pacifique.

CHINE

La Chine et les questions d'Extrême-Orient. —

La constitution de la Quadruple Entente du Pacifique n'est pas la plus considérable ni la plus délicate des questions dont ait à s'occuper la sous-commission chargée, à Washington, d'étudier les questions d'Extrême-Orient. Beaucoup plus difficiles sont, à tous égards, les questions relatives aux rivages orientaux du continent asiatique et, en particulier, à la Chine ; la meilleure preuve qu'on en puisse donner est précisément le soin avec lequel les négociateurs de la Quadruple Entente ont tenu à limiter leur accord aux territoires insulaires, estimant très problématique, sinon même impossible, la conclusion d'un accord plus étendu, par suite des contestations qui peuvent surgir à propos des territoires continentaux baignés par les flots du Grand Océan. Quels sont, en effet, ces territoires ? et comment définir leur statut sans soulever des conflits ? Ne s'agit-il pas là de territoires cédés à bail par la Chine ? de la Mandchourie, où la situation du Japon est mal définie et, d'autre part, sur laquelle la Chine formule des revendications très nettes ? de la Corée enfin, qui proteste toujours contre son absorption par le Japon, mais que celui-ci entend bien conserver, malgré tout ? Et que d'autres problèmes encore ! La Chine y est trop directement intéressée pour que la question de la Conférence de Washington ne se place pas au premier rang de ses préoccupations actuelles.

Aussi voit-on tous les journaux y consacrer de longues études et des articles développés qui montrent combien ils se rendent compte de l'importance, pour leur pays, des délibérations instituées dans la capitale fédérale des Etats-Unis sur l'initiative du président Harding. Déjà, avant l'ouverture de la Conférence, et même longtemps auparavant, ils avaient commencé de le faire, et ils avaient mis en pleine lumière l'importance de la question, ou plutôt des questions de Chine, dans les délibérations de Washington. Ils avaient fait davantage : ils avaient été jusqu'à en proclamer la prépondérance. Telle cette longue étude reproduite par l'*Echo de Chine* du 8 octobre, qui, après quelques lignes d'introduction, pose carrément le problème sur son véritable terrain, en disant, sans la moindre équivoque :

Le nœud de toute la question d'Extrême-Orient est la Chine, en regard de l'attitude que les autres nations adopteront dans leurs rapports avec ce grand pays.

Les Etats-Unis, le Japon et l'Angleterre s'agitent sur des projets d'armement, beaucoup moins parce qu'ils craignent de perdre des territoires leur appartenant que parce qu'ils veulent défendre leurs intérêts commerciaux individuels dans la sphère du Pacifique dont la Chine est le cœur. Il faut de toute évidence reconnaître franchement ce fait si l'on veut vraiment travailler à résoudre consciencieusement le problème tel qu'il se pose. La Chine se trouve à toutes les phases de la Conférence future comme un pays sans puissance, mais merveilleux.

sement riche, dans lequel les nations ont fait de très grands placements, chacun désirant étendre son commerce et ses affaires dans cette sphère.

Les rivalités et les richesses du commerce internationales ont amené les différends actuels et il devient urgent de discuter pacifiquement les problèmes qui s'y rattachent plutôt que de s'exposer aux risques d'une guerre nouvelle.

Cette thèse, les faits la confirment pleinement. Il suffit de voir ce qui se passe à Washington, et de lire les comptes rendus des discussions si diverses, si complexes et si délicates de la commission d'Extrême-Orient pour comprendre combien lourde et difficile à la fois est la tâche de ceux qui se sont résolument attaqués à ces problèmes.

Les problèmes chinois à la Conférence de Washington. — Convient-il d'énumérer ces problèmes? Ce serait dresser, en quelque manière, la table des chapitres de tout un gros livre, de ce livre que sont en train d'écrire les membres de la Commission d'Extrême-Orient. La question des concessions à bail, celle de l'extraterritorialité, celle des bureaux de poste, celle des stations radiotélégraphiques, celle de la souveraineté même de la Chine, de laquelle découlent toutes les autres, et combien d'autres encore ont déjà été soulevées par la Commission. Les conclusions du mémorandum chinois du 15 novembre les visaient toutes plus ou moins nettement (cf. *l'Asie française* de novembre, p. 444-445); il faudra, pour les résoudre, beaucoup de temps, beaucoup d'habileté, et un esprit de conciliation et de concession très large et très méritoire.

Les puissances se sont montrées, dans l'ensemble, animées de cet esprit dans les délibérations de la Commission; nous le prouverons dans notre prochain numéro, en résumant les premiers travaux de ladite commission.

La question des réformes. — Mais suffit-il de concessions et d'actes de désintéressement de la part des nations étrangères pour rendre à la Chine « la paix et les satisfactions auxquelles elle a droit »? et les peuples occidentaux vont-ils, de gaieté de cœur, sacrifier, par exemple, les intérêts de leurs nationaux en Chine à l'arbitraire d'une justice chinoise qui est impeccable en théorie, mais qui, en fait, laisse singulièrement à désirer? « La face » (c'est bien le cas de recourir à cette expression) ne suffit pas, et il faut des garanties réelles; il faut, pour tout dire, que la Chine s'aide elle-même, si elle veut que les autres l'aident. La Fontaine l'a dit, il y a longtemps:

Hercule veut qu'on se remue,
Puis il aide les gens.

C'est ce que l'étude de la situation actuelle de la Chine, du chaos dans lequel elle se trouve, de l'anarchie dans laquelle elle se débat, amenait récemment un journaliste à constater... toujours à propos de la Conférence de Washington. A la fin

d'un article intitulé: *La Conférence de Washington et la Chine*, il écrivait très justement:

Aussi bien dans les questions politiques que dans les questions concernant la législation, la Chine ne peut se ranger au niveau voulu sans le secours de Juristes Européens.

...Elle doit reconnaître très nettement son incapacité actuelle, la désorganisation qui désole en ce moment ses territoires et le besoin absolu qu'elle a de l'aide européenne.

Oubliant son orgueil profond et inné, la Chine devrait accepter dans les rouages de son administration un Comité international tout à la fois *directeur et protecteur*.

La Chine ne peut sortir rapidement de l'abîme où elle se trouve entraînée si elle n'accepte le contrôle européen sur tous les degrés de son administration. Elle se perdra dans le chaos jusqu'au jour où, par ce contrôle, elle aura pu se procurer des fonctionnaires choisis qui sauront se rendre compte et seront convaincus qu'un fonctionnaire doit être pour la Communauté un serviteur actif, intelligent, honnête et dévoué.

Rien de plus juste et de plus vrai; mais peut-on se flatter de voir les Chinois suivre de sitôt ces conseils? Tout récemment encore, en octobre, au cours de la 11^e séance de la Conférence tenue à Changhaï par les Chambres chinoises de Commerce, n'a-t-on pas vu les représentants des quatorze provinces dont les délégués siégeaient à cette Conférence formuler une proposition tendant à demander au Gouvernement: 1^o d'abroger le contrat passé avec les commerçants français pour l'exploitation des mines du Kouang-toung, du Kouang-si et du Yunnan, afin de laisser les Chinois exploiter eux-mêmes ces mines; 2^o d'abroger la convention du chemin de fer King-tchéou-Tsong-k'in, passée avec les Français, pour laisser les Chinois eux-mêmes diriger ce chemin de fer. De telles demandes ne permettent guère de croire que les Chinois songent encore beaucoup à recourir (comme le conseille l'article qu'on vient de lire) à recourir à un Comité international « directeur et protecteur » pour les guider dans la voie des réformes et contrôler leur administration.

JAPON

Les questions d'Extrême-Orient et l'opinion japonaise. — Au Japon, toutes les questions intérieures perdent de leur importance en présence des intérêts primordiaux qui sont discutés à la Conférence de Washington. Aussi remettons-nous à plus tard l'examen des faits relatifs à l'histoire interne du pays; mieux vaut, croyons-nous, indiquer ce que pensent les Japonais sur les questions discutées dans la capitale fédérale. C'est ce que notre collaborateur M. Albert Maybon a fait dans une correspondance qu'il a, en novembre, de Tokio, adressée au journal *Le Temps*. De cette lettre, publiée par ce journal dans son numéro du 13 décembre, nous extrayons le passage suivant, relatif aux questions du Pacifique, de Chine et de

Sibérie, autrement dit aux questions d'expansion territoriale :

La question de Chine, celle de Sibérie, celle des îles du Pacifique, sont envisagées d'un point de vue conciliant. L'intégrité et la souveraineté de la Chine sont deux points admis sans réserves par l'opinion éclairée. L'association des hautes études politiques demande que les principes de la porte ouverte ou de la libre concurrence y soient reconnus et obligatoirement appliqués. L'association des publicistes combat toute tentative d'internationalisation de ce pays.

Une revue de Tokio résumait récemment la pensée générale sur la question chinoise. « On croit, écrivait-elle en substance, que le Japon s'efforce de maintenir la Chine dans un état d'impuissance et d'anarchie, on croit qu'il veut évincer de ce pays toute influence européenne ou américaine. Il n'est pas un Japonais raisonnable qui ne comprenne que le véritable intérêt n'est pas là : il consiste au contraire à aider la Chine à se relever. »

Généralement exempte de chauvinisme et disposée aux règlements amiables, l'opinion japonaise paraît toutefois résolue à ne pas laisser remettre en question les droits acquis antérieurement à 1914 : la rétrocession du Chantoung à la Chine est admise, réserve faite de la création d'une entreprise sino-japonaise en vue d'exploiter la ligne de chemin de fer Tsing-Tao-Tsi-Nan-Fou et les mines adjacentes (échange de notes du 24 septembre 1918). Mais on ne consent pas à laisser contester les droits que valurent au Japon ses anciennes victoires sur la Chine et sur la Russie. Quant fut signé le traité de Portsmouth, le Japon fut subrogé aux droits de la Russie sur les ports du Liaotoung et sur l'exploitation du chemin de fer sud-mandchourien. Le président Roosevelt était médiateur et, de ce fait, il associait en quelque sorte les Etats-Unis à la décision qui fut prise. Le Japon renonçait à toute indemnité de guerre de la part de la Russie, il ne pouvait, après les avoir payés avec tant de sang et d'argent, renoncer aussi aux bénéfices territoriaux. Où donc alors eût été sa victoire ? Le nouvel état de choses fut d'ailleurs reconnu par la Chine, par le traité de Pékin du 22 décembre 1905. On ne s'expliquerait pas en vertu de quelle prescription les traités de Portsmouth et de Pékin ne sortiraient plus leurs effets. Si l'on envisage plus particulièrement les questions de Mongolie et de Mandchourie, on peut d'ailleurs se demander à qui profiterait l'éviction des Japonais. La souveraineté chinoise ne fut jamais effective dans ces pays. L'influence que le Japon y exerce est, avant tout, économique ; elle aboutit à une meilleure mise en valeur des ressources, ce dont personne n'aurait intérêt à se plaindre.

De plus, si le Japon était contraint de se désintéresser de ces territoires, qu'advierait-il de la sécurité des frontières coréennes ? On voit bien, dans cette hypothèse, ce que le Japon perdrait, on ne voit pas ce qu'une autre puissance — ni quelle autre puissance — pourrait y gagner.

Japon et Russie. — Tandis que, sur certains points, les Japonais font entendre des paroles d'accommodement et témoignent de toutes les façons un très sincère désir d'arriver à un accord, les Russes manifestent de toutes les manières leur mécontentement contre le Japon. Ils veulent profiter de la Conférence pour apaiser leurs rancunes et faire entendre leurs revendications, et les envoyés du Comité exécutif des membres de la Constituante de Russie qui se sont rendus à Washington y travaillent de leur mieux à obtenir l'abandon

de la Sibérie par les Japonais. Voilà ce qui ressort des déclarations faites par l'un de ces envoyés, M. Avkentieff, sur la politique adoptée par les Japonais en Sibérie, c'est-à-dire dans un pays sur lequel les Russes tiennent à maintenir leurs prétentions et leurs droits.

L'occupation japonaise continuelle ne peut poursuivre d'autre but que la « japonisation » de l'Extrême-Orient russe. Des promesses d'évacuation ont souvent été faites par le gouvernement du Japon, mais en réalité l'évacuation a toujours été remise pour quelque raison. Cette situation sérieuse et menaçante doit être bien comprise par le monde démocratique. Le peuple russe tout entier, sans distinction de foi politique, a souvent demandé l'évacuation de la Sibérie par les Japonais. Nous nous souvenons avec reconnaissance que le gouvernement des Etats-Unis s'est exprimé dans le même esprit que le peuple russe et que, le 28 juillet 1920, le secrétaire d'Etat a adressé au Japon une note dans laquelle il s'opposait à l'occupation de la partie nord de l'île de Sakhaline, à l'occupation continuelle de Vladivostok et des autres parties du territoire sibérien par les troupes japonaises. Nous ne pouvons que répéter la demande de l'évacuation immédiate et non conditionnée de la Sibérie et de l'Extrême-Orient russe.

La demande japonaise concernant la « reconnaissance du principe de la pénétration pacifique du Japon en Sibérie » rencontrera également l'opposition du peuple russe tout entier. On sait ce que veut dire le terme de « pénétration pacifique ». La Russie de demain, la Russie démocratique saluera la coopération étrangère à son développement économique à la base d'égalité pour toutes les nations, mais elle s'opposera sans réserves à des « intérêts spéciaux » du Japon en Sibérie et en Extrême-Orient.

L'avenir de la Russie est dans le développement de ses possessions de l'est. La colonisation russe en Sibérie a commencé il y a quatre cents ans. La population de la Sibérie et de l'Extrême-Orient atteignait, en 1915, 15.000.000, dont 75 % sont des Russes. Aujourd'hui, la population blanche de la Sibérie et de l'Extrême-Orient russe dépasse celle de tous les Dominions britanniques.

Le mandat sur les îles de la Micronésie. — On sait que le Japon n'a pas encore pleinement organisé l'administration des archipels de la Micronésie, sur lesquels il doit être appelé à remplir un mandat de la Société des Nations. Jusqu'ici, le Ministre de la Marine administre ces groupes d'îles de l'Océan Pacifique. Cette organisation provisoire prendra fin avec les derniers jours du premier trimestre de l'année 1922, et le 1^{er} avril prochain marquera la date où commencera l'administration civile de ces territoires insulaires.

ASIE ANGLAISE

Le voyage du prince de Galles. — Le Prince, dont notre dernier numéro annonçait le départ (p. 448), est arrivé le 17 novembre à Bombay et a été reçu avec une pompe toute orientale dans cette « Porte de l'Inde ». Le commandant en chef, le Gouverneur de la Présidence et le vice-roi allèrent le chercher à bord du *Renown*. Ce dernier lui trans-

mit le message de bienvenue des Princes indigènes ; réunis à Delhi au commencement du mois, au nombre de 35, pour la seconde session de leur Chambre, ils avaient en effet demandé à lord Reading que leurs félicitations fussent les premières à toucher le Prince, non seulement à cause de la position qu'ils occupent, mais aussi parce qu'ils sont en tête des habitants dans leur attachement et leur dévouement à la maison de Windsor. La politique actuelle du Gouvernement anglais (nous avons eu déjà l'occasion de le noter), est de flatter les souverains indigènes pour s'en faire des alliés contre le soulèvement possible des masses.

Après avoir passé en revue la compagnie d'honneur, le prince lut un message du roi-empereur aux princes et aux peuples de l'Inde. Dans cette proclamation, George V rappelle le souvenir des visites que son père et lui-même firent dans la péninsule. Il affirme sa sympathie inébranlable pour tout ce qui s'y passe.

Dans ces dernières années, mes pensées ont été encore plus constamment avec vous. Dans tout le monde civilisé, la guerre a mis à l'épreuve les fondements de l'ordre social. Partout où il existe des citoyens, ils ont eu à subir cette épreuve; l'Inde, comme d'autres pays, a été appelée à envisager de nouveaux problèmes la concernant. Pour cette tâche, elle a comme armes les nouveaux pouvoirs et les nouvelles responsabilités dont on l'a munie. Grâce à elles, aidés et guidés par Mon Gouvernement et ses fonctionnaires, prêts à s'y employer, vous donnerez à ces problèmes une solution digne de votre passé et garante de votre bonheur futur; toutes les inquiétudes disparaîtront dans un progrès bien ordonné: c'est là mon ardent désir et ma foi confiante.

Le Prince avait jusqu'ici suivi les événements de l'Inde de loin, mais dans un esprit de sympathie; son ambition est maintenant de faire mûrir la bonne volonté en une compréhension encore plus pleine. Puissent la sagesse et le contentement grandir, la main dans la main, et conduire l'Inde à une splendeur nationale toujours croissante dans le sein d'un empire libre!

Toute la question est de savoir si l'Inde se laissera toujours « guider » et consentira à rester un membre de l'Empire britannique.

La municipalité de Bombay présenta ensuite au Prince, dans un magnifique coffret d'argent, une adresse affirmant le dévouement du cœur de l'Inde à la personne du roi-empereur et à la famille royale; « le trône d'Angleterre est le symbole permanent des principes d'équité, de justice et de liberté. »

La réponse du Prince fut tout empreinte de simplicité et de modestie: c'est en jeune homme et en étranger qu'il vient dans cet immense et antique pays; il désire en étudier les difficultés et en comprendre les aspirations; il veut connaître les Hindous et être connu des Hindous. Il a été élevé dans la tradition de la grande sympathie que la reine Victoria avait pour l'Inde, son grand-père, ses parents l'ont continué; l'accueil chaleureux qu'on lui fait l'aidera à transformer cette sympathie en connaissance avertie. Le Prince fit ensuite l'éloge de Bombay et de sa municipalité.

Une foule énorme emplissait la ville; sur les huit kilomètres du parcours, du débarcadère au palais du Gouvernement, la foule se pressait sur plusieurs rangs de profondeur; on l'évalue à 400.000 personnes.

Cependant, au centre et dans le quartier nord de la ville, habités par les indigènes, les ouvriers filateurs grévistes se livraient à de bruyantes manifestations, les non-coopérationnistes brûlaient des cotonnades anglaises. La fureur des mutins grandissait d'heure en heure; ils lancèrent des pierres contre les Européens qui passaient en voiture, démolirent et incendièrent des tramways; molestèrent des chrétiens, des juifs et des parsis, s'attaquant même aux femmes, qu'ils dépouillaient de leur *sari* (1); ils tuèrent quatre agents de police et en blessèrent grièvement 30. La police fit feu sur les manifestants. On ignore le nombre des victimes. Joli début pour la désobéissance civile *sans violence*! Une fois de plus, les appels de Gandhi à la résistance passive ont abouti à des désordres graves. Il le reconnaît lui-même. C'est donc là un échec pour les non-coopérationnistes; Gandhi leur conseille de faire machine arrière; mais, de nouveau, on est en droit de se demander s'il est sincère, malgré la grandiloquence de sa proclamation aux habitants de Bombay:

Il est impossible de décrire l'angoisse que j'ai soufferte pendant ces deux jours. Je ne prendrai aucune nourriture, je ne boirai que de l'eau jusqu'à ce que les Hindous et les Musulmans de Bombay aient fait la paix avec les parsis, les juifs et les chrétiens, jusqu'à ce que les non-coopérationnistes aient fait la paix avec les coopérationnistes.

Le *swaraj* dont j'ai été témoin pendant ces deux jours a été une puanteur pour mes narines. L'alliance hindou-musulmane a été une menace pour une poignée de chrétiens, de parsis et de juifs. Sur nos lèvres étaient des paroles de paix, et nous avons terrorisé ceux qui n'avaient pas les mêmes opinions que nous. Par là, nous avons renié Dieu!

De la part de tout autre, cette grève de la faim pourrait être impressionnante; mais rappelons-nous que Gandhi est un ascète; il ne mange jamais que la nourriture la plus grossière, préparée de ses propres mains. Il ne boit jamais ni vin ni alcool. La pénitence qu'il s'impose est donc relativement platonique.

**

Le résultat le plus clair des manifestations de Bombay a été de pousser les autorités à des mesures énergiques. Le Gouvernement du Bengale a déclaré illégales un certain nombre d'associations, entre autres le corps des volontaires non coopérationnistes, celui des volontaires mahomé-

(1) Longue pièce d'étoffe portée par les femmes parsis autour de la taille; un pan tombe jusqu'aux pieds, l'autre passe sur l'épaule et entoure la tête.

tans et celui du Comité du Congrès. Ils avaient fait pression sur les agents de police musulmans de Calcutta (presque un quart de l'effectif) pour les pousser à donner leur démission; le 17 novembre, ils avaient organisé un *hartal* (jour de deuil) et obligé les commerçants à fermer leurs magasins. Plus de 600 nationalistes ont été arrêtés, entre autres le pandit Motilal Nehru, Lala Lajpat Rai et M. Das, le nouveau président du Congrès national; beaucoup ont été condamnés à l'emprisonnement; on a opéré des perquisitions. C'est la manière forte: elle n'est peut-être pas très habile, à la veille de la réunion du Congrès national.

Le procès des frères Ali. — Les poursuites intentées aux sept agitateurs musulmans (v. l'*Asie française*, n° de novembre, p. 450-452) se sont terminées par la condamnation de six d'entre eux à deux ans d'« emprisonnement rigoureux »; seul Shankar Acharya a été acquitté. Le jury se composait de deux Hindous, de deux Indiens chrétiens et d'un Anglais; il n'a pas retenu contre les inculpés l'accusation de conspiration criminelle, lancée par le ministère public, et les a simplement déclarés coupables d'avoir cherché à provoquer la désaffection pour le Gouvernement anglais dans les rangs de l'armée indienne; il n'a pas pris en considération les convictions religieuses des accusés; la condamnation a été prononcée par 4 voix contre 1.

Ce dénouement était prévu: le *Muslim Standard* (10 novembre 1921) ne s'en montre pas surpris, mais indigné: « Le Gouvernement de l'Inde s'est acquis une honte éternelle. » Pour lui, tout le procès n'a été qu'une farce, la condamnation était prononcée d'avance, on a voulu simplement lui donner une apparence de légalité.

L'élément comique n'a pas manqué à ces débats: au début de la seconde audience, lorsque le juge entra, les accusés refusèrent de se lever; on leur enleva leurs chaises; aussitôt ils s'assirent sur le plancher; mais bientôt après Mohamed Ali se leva, interrompit le juge et refusa de se rasseoir. S'adressant au jury, il déclara que pour tout homme, Musulman, Hindou ou Chrétien, la religion doit passer avant la loi; il cita un passage du livre de Wells, *Mr. Britling Strees it through*:

L'homme pour qui la religion n'est pas le commencement et la fin de tout ne vit pas d'une vraie vie; et les loyautés fragmentaires, en comparaison de la loyauté envers Dieu, sont comme des chiffons de papier que l'on jette au feu.

Mohamed Ali interrompit le premier témoin, un sous-inspecteur de police, et se plaignit que ses papiers eussent été saisis sans mandat régulier de perquisition; quelques-uns ont été envoyés au vice-roi, celui-ci est donc coupable de recel d'objets volés.

Fondant en larmes, Mohamed Ali se compara à Jésus-Christ devant Pilate; avant de crucifier à nouveau le Christ, que les jurés pensent au Jugement Dernier: Dieu ne s'inquiétera pas alors de

ce qu'auront dit M. Lloyd George, le juge et le ministère public.

Le prononcé du jugement n'a provoqué aucun incident. Les condamnés sont soumis au régime commun, bien que Mohamed Ali, paraît-il, soit diabétique. Le D^r Kitchlew fait la grève de la faim; il refuse d'aller pieds nus et aussi de mettre une culotte, car sa religion, prétend-il, ne lui permet pas de dire ses prières dans un tel costume.

A Lahore, le 17 octobre, Maulana Akatar Ali Khan, rédacteur en chef du *Zamindar*, et Ghulam Qua Quadir Khan, éditeur du même journal, ont été condamnés à 3 ans d'« emprisonnement rigoureux ».

A Delhi, le 7 novembre, Mr. Abdul Aziz Ansari a été condamné à un an de prison pour le même motif que les frères Ali.

La « désobéissance civile ». — Si aucun trouble n'a suivi la condamnation des frères Ali, la réponse des non-coopérationnistes ne s'est cependant pas fait attendre. Le comité du Congrès pan-indien, réuni à Delhi le 4 novembre, a, sur la proposition de M. Gandhi, voté l'ordre du jour suivant:

Attendu qu'il n'y a plus guère qu'un mois pour établir le *svaraj* avant la fin de l'année;

Attendu que la nation a montré qu'elle était capable d'observer une discipline exemplaire en ne se livrant à aucune violence à la suite de l'arrestation et de l'emprisonnement des frères Ali et d'autres chefs;

Attendu qu'il est souhaitable pour la nation de montrer qu'elle est capable d'endurer encore d'autres souffrances pour arriver à l'autonomie;

Le comité du Congrès pan-indien autorise chaque province, sous sa responsabilité propre, à commencer la désobéissance civile (y compris le refus de payer les impôts), sous la forme qui paraîtra la plus convenable au comité de chaque province, mais aux conditions suivantes:

1. En ce qui concerne la désobéissance individuelle, chaque personne devra savoir filer à la main et avoir complètement rempli la partie du programme qui la concerne, c'est-à-dire qu'elle devra avoir absolument renoncé à l'usage des cotonnades étrangères et adopté exclusivement des étoffes filées et tissées à la main; elle devra être partisan de l'unité hindou-musulmane et de l'unité entre les adeptes des différentes religions; elle devra croire comme un article de foi que l'abstention de toute violence est absolument indispensable pour obtenir réparation des torts faits au Khalifat et au Pendjab et pour arriver à l'autonomie; si c'est un Hindou, il devra montrer par sa conduite qu'il considère l'« intangibilité » (1) comme une honte pour son nationalisme.

2. En ce qui concerne la désobéissance en masse, chaque district ou sous-district sera considéré comme une unité; une importante majorité des habitants devra avoir adopté le *swadeshi* et porter uniquement des vêtements filés et tissés à la main dans ce district; ils devront croire en tous les autres articles de la non-coopération et les pratiquer.

Aucun réfractaire civil ne devra s'attendre à être défrayé par les fonds publics; les membres d'une famille de réfractaires purgeant une condamnation devront subvenir

(1) Cf. *Asie française*, Juillet-août 1921, p. 293.

à leurs besoins, en cardant, en filant et en tissant ou par tout autre moyen.

Cependant, si un comité provincial en fait la demande au bureau du Congrès, celui-ci pourra adoucir les conditions de la désobéissance civile, après s'être assuré qu'il y a lieu de le faire.

On voit clairement quelle est la politique de Gandhi : condamner expressément toute espèce de violence qui justifierait des mesures de répression de la part des autorités ; maintenir l'alliance hindou-musulmane ; frapper l'Angleterre à la bourse en n'achetant plus ses cotonnades et en refusant de payer les impôts ; obtenir ainsi par la pression économique l'autonomie qu'on serait impuissant à conquérir par la force. Mais une réflexion vient immédiatement à l'esprit. Malgré tous les appels de Gandhi au calme, ses partisans ne cessent de se livrer à des excès : il avait assuré au vice-roi que ses alliés les frères Ali se tiendraient tranquilles, ils ont continué leur campagne avec autant d'énergie ; il exhorte les Indiens à rester calmes, les Moplals se révoltent, incendient, tuent, pillent ; il prêche la désobéissance civile sans violence, on brûle des tramways à Bombay lors de l'arrivée du Prince de Galles. Qu'est-ce à dire ? Gandhi jouit d'un ascendant énorme auprès de ses compatriotes, c'est un *mahatma*, un saint ; à qui fera-t-on croire qu'il ne peut se faire obéir de ceux qui le vénèrent comme un prophète ? Ne serait-on pas autorisé à penser qu'il joue un double jeu, condamnant en public ce qu'il tolère, s'il ne l'ordonne pas, par derrière ?

**

Le Comité du Congrès Pan-indien a tenu une autre réunion le 6 novembre, la dernière avant le renouvellement annuel. Lala Lajpat Rai présidait. Le comité a approuvé l'attitude du bureau réclamant pour chacun le droit d'exprimer son opinion sur l'opportunité de quitter les emplois du Gouvernement. A ce sujet, Gandhi a expliqué que le Congrès ne donne actuellement mandat à personne d'aller dans les casernes pour engager les soldats à abandonner leur service, car il ne serait pas possible de fournir à ces soldats des moyens d'existence ; mais chacun est libre de faire de la propagande dans les casernes. La distinction, on l'avouera, est un peu subtile. En ce qui concerne la politique étrangère, le Comité a adopté la décision du Bureau avec une légère modification :

Le comité assure toutes les puissances étrangères (le Bureau avait dit *Musulmanes*) que, lorsque l'Inde aura obtenu son autonomie, sa politique étrangère sera toujours menée de façon à respecter les obligations que leur impose leur religion respectives.

Chowdhri Rumbhuj Datt avait demandé l'envoi d'ambassadeurs du Congrès à toutes les puissances asiatiques : Gandhi s'y est opposé. Le comité aurait bien voulu envoyer une Commission dans le Malabar pour enquêter sur l'origine des troubles, sur les attaques contre les Hindous, sur

les mesures de répression prises par le Gouvernement ; mais il a pensé avec raison que les autorités ne permettraient pas à une telle Commission d'opérer en ce moment ; il a donc chargé le Bureau de faire procéder à cette enquête, dès que les circonstances le permettront. Le pandit Motilal Nehru a rendu compte de l'état de la souscription ouverte en faveur du *swaraj* en souvenir de Tilak : on dépassera 1 crore, il ne manque plus qu'environ 50.000 roupies.

**

La situation du Gouvernement de l'Inde n'est vraiment pas enviable : chaque semaine surgit un événement qui ravive le mécontentement de ses administrés. MM. Chotani et Kidwai, venus à Londres en mission, sont rentrés dans leur pays, et, dès leur arrivée à Bombay, ils ont fait part à la presse de leur désappointement. M. Lloyd George fut courtois lors de la première entrevue ; mais, quinze jours plus tard, il se montra irréductible sur la question de la révision du traité de Sèvres, en particulier sur la rétrocession à la Turquie de la Thrace et de Smyrne, sans lesquelles le Calife ne peut pas être considéré comme libre. On avait compté sur lord Reading pour faire comprendre au Premier Ministre que le maintien du Califat est une question de vie ou de mort pour les Musulmans de l'Inde ; mais il ne semble pas y avoir réussi. Le monde musulman tout entier est derrière Mustapha Kemal ; dans l'Inde on le regarde comme combattant pour l'honneur et la liberté de l'Islam. L'Angleterre ne voudra-t-elle pas établir la paix dans tout l'Orient en agissant vis-à-vis de la Turquie conformément à la justice ? « L'attitude de M. Lloyd George prouve que, si Gladstone est mort, son esprit tucophobe survit dans le dictateur actuel de Downing Street. »

La révolte des Moplals. — Que se passe-t-il au Malabar ? Les nouvelles se font de plus en plus rares. Voici les quelques renseignements publiés par le Gouvernement sur les opérations pendant le mois d'octobre :

Le 1^{er}, les rebelles ont attaqué un convoi revenant de Nilambour à Mallapouram : 4 Anglais blessés, dont 2 officiers ; des renforts ont été envoyés de Manjeri à Edavanna. La veille, une bande d'environ 2.250 hommes, dont 50 armés de fusils, sous les ordres de Kunhammad Hadji, avait été aperçue aux environs de Mampad (toutes ces localités sont dans la partie sud du district d'Ernad) ; 92 prisonniers ont été amenés de Koddakal à Tirour, sur la côte, district de Ponnani. On signale une centaine d'insurgés au nord et 400 à Koumarapouttour, à l'ouest de Mannarakat, dans le district de Walavanad.

Des réfugiés de Touvoor racontent que 50 maisons hindoues y ont été incendiées ; 34 Hindous et 2 Moplals (ceux-ci avaient prêté assistance aux troupes) ont été jugés le 25 septembre par Kunhammad et décapités ; leurs têtes ont été jetées dans un puits.

Le 4 octobre, 200 rebelles ont attaqué le poste de police de Valancheri, au nord-est de Kouttipouram, sur la ligne de chemin de fer, dans le district de Ponnani; le lendemain, des détachements du 83^e d'infanterie, armés de mitrailleuses, se sont rendus dans cette dernière localité.

Le 8, des insurgés ont traversé la route de Manjeri à Pandikkad, se dirigeant vers le nord. Le 16, sur cette même route, ils ont coupé le pont de Nellikouttu.

Le 25, une nombreuse troupe de Moplals s'est concentrée à l'ouest de Malapouram; poursuivie par des soldats du régiment de Dorset, appuyés par de l'artillerie et des automobiles blindées, ils refusèrent de se rendre et se firent massacrer: leurs pertes s'élèvent à 246 tués ou blessés.

Il est certain que le Gouvernement prépare contre les Moplals une véritable campagne qui sans doute sera longue. Les autorités militaires de Simla ont publié au début d'octobre un communiqué destiné à préparer l'opinion à cette éventualité. Nous le donnons *in-extenso*, car, en lisant entre les lignes, on peut se faire une idée de l'étendue des troubles:

Le pays est sauvage et couvert d'épaisses forêts, il manque de voies de communication suffisantes. Les deux difficultés principales sont de déterminer exactement et tout de suite les mouvements et les intentions des rebelles, et d'occuper une vaste étendue de terrain difficile assez rapidement pour obtenir une emprise solide et durable sur les bandes qui tiennent la campagne et font la guerre de guérillas. Les troupes engagées nettoient graduellement la région de petites bandes rebelles; mais ces opérations sont nécessairement lentes contre un ennemi qui sait que sa force réside dans sa mobilité, dans sa connaissance du terrain et dans l'impossibilité de tenter une offensive générale. Dans ces conditions, tout est en faveur des rebelles; aussitôt qu'ils voient nos troupes s'éloigner, ils réapparaissent et continuent à piller et à détruire.

Pour faire face à ces difficultés, il a été décidé d'envoyer de nouveaux renforts appropriés à la nature du pays. De l'infanterie indienne (1), de l'artillerie de montagne, des automobiles blindées et du matériel de T.S.F. sont expédiés dans les districts révoltés afin de hâter la pacification. Nous avons donc la situation militaire bien en main; cependant il faudra encore quelque temps avant que l'ordre soit complètement rétabli.

Dans les districts situés entre les collines et la côte, les troupes réussissent à faire prévaloir leur force; il faut naturellement plus de temps pour venir à bout de la région plus accidentée qui s'étend vers l'intérieur.

La répression, on peut le penser, est rigoureuse; sous le régime de la loi martiale, beaucoup de personnes sont incarcérées: 1.634 ont été condamnées à deux ans de prison, 376 à un emprisonnement de 2 à 20 mois. Cependant, les Nationalistes, extrémistes aussi bien que modérés, n'ont protesté jusqu'ici qu'assez mollement contre ces mesures violentes; le *Muslim Standard* (10 novembre 1921) le leur reproche amèrement:

Qu'il nous soit permis de le rappeler à nos lecteurs hindous et musulmans: des milliers de Moplals, morts

ou mourants, possèdent eux aussi une vie; à l'exception de quelques fanatiques, ils sont autant les victimes de la barbarie militaire du Gouvernement indien que ceux qui restèrent tout un jour et une nuit dans les affres de l'agonie aux portes de la ville doublement sainte d'Amritsar.

Mais un « accident » vient de se produire, qui fera peut-être sortir les chefs nationalistes de leur apathie. Une centaine de Moplals prisonniers furent embarqués le 19 novembre à Tirour, pour être dirigés sur la prison de Bellany. On les entassa dans un wagon fermé, apparemment sans surveillance, et on ne s'occupa plus d'eux. A minuit, le train s'arrêta après un parcours de 130 kilomètres; on découvrit que cinquante-six de ces malheureux étaient morts suffoqués le cube d'air n'était que de 2 pieds cubes (19 décimètres cubes) par homme, et un épais treillage, obstruant les fenêtres, empêchait toute ventilation; douze autres succombèrent peu après. Le Gouvernement de Madras a ouvert une enquête; les coupables, il faut l'espérer, seront découverts et punis; mais le mal est fait: « Ce n'est pas la première fois, dit le *Manchester Guardian*, que la bévue d'un fonctionnaire incompetent ou sans cœur aura défait l'ouvrage des hommes d'Etat. Notre réputation d'administrateurs sages et humains est de nouveau mise en péril au moment où elle a besoin de toute sa force. Espérons que l'enquête relèvera des circonstances atténuantes, sinon l'Inde aura de nous une opinion encore plus mauvaise, puisque nous n'aurons pas su éviter la répétition du *Black Hole* de Calcutta. »

Ce qui a indisposé les nationalistes indiens envers les Moplals, ce sont les violences de ceux-ci contre des Hindous et les conversions forcées. On a peut-être exagéré le nombre de ces attentats. Seule une enquête impartiale pourrait l'établir; le Congrès National la réclame, le *Malabar Islam*, organe hebdomadaire des Musulmans de la côte orientale, offre ses services au Gouvernement pour réunir une commission de personnes impartiales n'appartenant pas à la présidence de Madras, qui s'aboucheraient avec les chefs rebelles et discuteraient avec eux leurs revendications. En attendant, Kunhamad Hadji, dans une lettre au *Hindu*, s'est expliqué sur les violences reprochées à ses partisans. Il est faux que les Moplals aient converti des Hindous de force; ces conversions ont été opérées par des agents du Gouvernement et de la police déguisés en rebelles. (Cette explication est plus ingénieuse que vraisemblable.) Quelques Hindous ont aidé les troupes anglaises et leur ont livré des Moplals innocents qui se cachaient; ils ont eu, par suite, à subir « quelques désagréments ». (Nous lisons dans les *Echos de l'Islam* du 1^{er} novembre: « Les rebelles ont établi de leur côté un conseil de guerre permanent pour juger les Hindous accusés d'avoir aidé les troupes anglaises; les seules condamnations prononcées par ce tribunal sont la mort ou la bastonnade. »: Voilà ce que Kunhamad Hadji appelle *some trouble*.)

(1) C'est ainsi qu'un détachement de Gourkhas est venu renforcer, à Tirour, base des opérations, des soldats des régiments du Dorset et du Leinster.

TABLE DES MATIÈRES

PUBLIÉES DANS

L'Asie Française

ANNÉE 1921

(Les chiffres précédés d'une astérisque (*) se rapportent au cahier n° 1 des Renseignements publiés par l'Asie Française.)

GÉNÉRALITÉS

- Comité de l'Asie française.** — Liste des souscripteurs, 6, 47, 85, 132, 177, 231, 280, 341, 462. — A nos adhérents, 5, 47, 131, 177, 405, 461. — A nos lecteurs, 85, 279.
- Réunions du Comité.** — Réunion du 11 décembre 1920. Exposé verbal du général Gouraud, Haut-Commissaire de la République française en Syrie, 6. — Réunion du 7 février 1921. Réception de M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine, 86. — Assemblée générale annuelle du 16 mars 1921, 132. — Conférence du lieutenant-colonel Perrier sur une Mission géodésique en Syrie, 132. — Une conférence sur l'Université d'Hanoï, par M. E. Chassigneux, 406. — Réunion du 29 juin 1921, 412. — Réunion du 5 novembre, 462.
- Nécrologie.** — M. le docteur J. Harmand, 48. — L'amiral Gervais, 132. — M. Eugène Etienne, 178. — M. Joseph Reinach, 180. — M. Jules-Auguste Boppe, 180. — M. Adam, 232. — Le baron Hély d'Oissel, 232. — Le général Bailloud, 280. — M. Alfred Grandidier, 342. — M. Maurice Spronck, 462.
- Divers.** — La promotion du Centenaire de la Société de Géographie dans la Légion d'honneur et le Comité de l'Asie française, 341.
- Asie dans son ensemble.** — *Articles.* — L'effervescence asiatique au début de 1921, par Henri FROIDEVAUX, 12. — Les grandes routes de l'Asie centrale, par feu Edmond HIPPEAU, 103, 140. — Les menées bolchevistes en Asie centrale, 292. — Sur les rivages orientaux et méditerranéens de l'Asie, par Henri FROIDEVAUX, 463.
- Variétés.** — Les nouvelles salles du Musée Guimet, par J. HACKIN, 427.
- Chroniques.** — Pour la diffusion des doctrines communistes en Asie, 395. — La Société des Nations de l'Asie centrale, 457.
- Bibliographie.** — *Annuaire général de la France et de l'étranger*, 83. — *Atlas universel de Géographie*, par Vivien de Saint-Martin et Schrader, 128, 175, 274, 339, 404, 458. — *La France de demain*, par Louis Marin, 129. — *Statistique de la navigation dans les colonies pendant l'année 1920*, publiée par le Ministère des Colo-

nies, 129. — *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Nantes pendant les années 1914 à 1918*, 129.

Les problèmes du Pacifique. — *Articles.* — La future conférence de Washington et les problèmes du Pacifique, par Henri FROIDEVAUX, 280.

Chroniques. — Les dissentiments du Japon avec les Etats-Unis: la question des câbles du Pacifique, 74. — Les Chinois aux îles Fidji, 167. — Méfiances australiennes à l'égard du Japon, 222. — La question de l'île de Yap, 448. — Texte de l'accord de la Quadruple Entente, 492.

Questions coloniales. — *Article.* — Une circulaire de M. Albert Sarraut sur le développement de l'enseignement indigène, 23.

Bibliographie. — *Eléments d'agriculture coloniale: les plantes à huile*, par Yves Henri, 339.

ASIE FRANÇAISE

Articles. — L'aviation en Indochine, 148. — La Société de Géographie et l'Indochine, par Henri FROIDEVAUX, 304. — L'Université d'Hanoï, par M. E. CHASSIGNEUX, 406.

Chroniques. — M. Maurice Long et l'autonomie indo-chinoise, 25. — Un recensement de la Cochinchine en 1921, 26. — Une agence d'informations économiques relative à l'Extrême-Orient, 26. — Un hôtel des monnaies à Saïgon, 27. — Les Conseils provinciaux au Laos, 27. — Instabilité gouvernementale, 64. — Revendications des indigènes en matière d'enseignement, 64. — Les Chinois au Tonkin, 65. — Les publications indigènes en France, 66. — Réorganisation des services civils, 109. — Le commerce anglais en Indochine, 110. — Les Chinois en Cochinchine, 110. — Les routes carrossables de l'Annam, 111. — La population de Cholon, 151. — La colonisation agricole en Cochinchine, 152. — La motoculture en Cochinchine et au Tonkin, 152. — Les stations climatiques de l'Indochine, 152. — Un enseignement traditionnel à Hué, 153. — L'insurrection des Mèos du Laos, 190. — La foire de Hanoï de

1920, 192. — Un recensement général de la population indigène, 245. — Les progrès de l'industrie indigène et les enseignements de la foire d'Hanoi, 246. — Pour une marine indo-chinoise, 247. — Le rôle de l'Indochine pendant la grande guerre, 308. — Le programme des travaux publics projetés par M. Sarraut, 308. — La question de la foire d'Hanoi, 308, 378. — Pour la protection de la baie d'Along, 310. — Les idées bolchévistes et leur diffusion, 371. — Chez les Méos du Haut Laos, 371. — Projet de création d'un Consulat chinois, 372. — Une ligne japonaise de navigation entre Formose et le Tonkin, 372. — Une ligne téléphonique de Saïgon à Pnom-Penh, 372. — L'usage du système métrique, 373. — Création en Indochine d'un service d'hygiène rurale, 431. — Les Etats-Unis et l'Indochine, 432. — Le tourisme en Indochine, 432. — La réforme communale au Tonkin, 432. — Le développement industriel du Tonkin et du nord de l'Annam, 434. — L'emprunt indo-chinois de six millions de piastres, 469. — Constructions navales en Indochine, 470. — Les Annamites et le baccalauréat, 470. — Sociétés secrètes chinoises à Pnom-Penh, 471. — Le mouvement de la navigation du port de Haïphong, 472.

Bibliographie. — *Procès-verbaux du Conseil colonial* (session ordinaire de 1919). — *Kim, Ven, Kicou*, poème populaire annamite adapté en français par Thu-Giang, 130. — *Statistiques commerciales du port de Haïphong pour l'année 1919*, d'après F. Vidry, 130. — *Rapports au Conseil de Gouvernement de l'Indochine*, session ordinaire de 1920, 176. — *Catalogue de la foire de 1920 à Hanoi*, 176. — *Procès-verbaux du Conseil colonial de la Cochinchine*, 229. — *Histoire moderne du pays d'Annam*, par Charles-B. Maybon, 274. — *Relation sur le Tonkin, et la Cochinchine*, de M. de la Bissachère, publiée par Charles-B. Maybon, 274.

Etablissements français de l'Inde. — *Chronique.* — Travaux publics projetés par le Ministère des Colonies, 374.

EXTRÊME-ORIENT

(SIAM, CHINE ET JAPON)

Généralités. — *Articles.* — Le recul de la Russie en Extrême-Orient, par S. REISZLER, 237. — La future Conférence de Washington et les problèmes du Pacifique, par Henri FROIDEVAUX, 280. — Sur les rivages orientaux et méditerranéens de l'Asie, par Henri FROIDEVAUX, 463. *Chroniques.* — Une agence d'informations économiques relative à l'Extrême-Orient, 26. — Japon et Chine à la Société des Nations, 72. — Le trafic de l'opium à la Société des Nations, 72. — San-Francisco et les pays asiatiques riverains du Pacifique, 219. — La Conférence de Washington et les questions d'Extrême-Orient, 330, 343. — La Conférence de Washington et les questions d'Extrême-Orient à la Chambre des Députés, 483. — Le Sénat et la Conférence de Washington, 490.

Siam. — *Chronique.* — Les fiançailles du roi Phra Mongkut, 124.

Bibliographie. — Une application de l'« Act Torrens », 339.

Chine. — *Articles.* — Voyage à Song-P'en et au Tibet, par A. BODARD, 184. — Lettre de Chine, 302. — La propriété, l'impôt et les corvées dans les Marches tibétaines, 368. — L'accord sino-allemand du 20 mai 1921, 422.

Chroniques. — La Conférence des Chambres de Commerce britanniques à Changhaï, 41. — Un hôtel des monnaies à Changhaï, 41. — Le retour des Allemands à Canton, 41. — Désordres à I-Tchang, 42. — Troubles

dans le Se Tchouen, 42. — Massacre dans le Kouang-si, 42. — Les brigands à Koei-Tchéou, 42. — Les Chinois au Tonkin, 65. — Japon et Chine à la Société des Nations, 72. — Le trafic de l'opium à la Société des Nations, 72. — La tentative d'unification et ses obstacles, 72. — Situation actuelle du Se Tchouen, 74. — Esprit routinier du paysan chinois, 74. — Les desiderata de l'industrie chinoise, 74. — Changhaï et le service postal aérien, 74. — La modernisation du Tibet, 74. — Les Chinois en Cochinchine, 110. — Famine et tremblements de terre dans la Chine septentrionale, 118. — Une concession minière à l'Angleterre au Kouang Toung, 120. — Les ressources minières de la Chine, 121. — Les résultats de la mission Painlevé, 165. — Les étudiants chinois à Lyon, 165. — La reprise de la culture du pavot à opium, 166. — Un fétiche yunnannais; le fiel de bananier, 167. — Les Chinois aux îles Fidji, 167. — Une conférence des trois Grands-Toukous, 219. — Sun Yat Sen, président de la Chine méridionale, 219. — Fin de l'état de guerre avec l'Allemagne, 220. — La question du Chan-toung, 220. — La Chine et la Société des Nations, 221. — Les droits d'importation des marchandises américaines en Chine, 221. — Le traité sino-allemand de Pékin et les biens allemands en Chine, 266. — Inauguration de l'Institut franco-chinois de commerce et d'industrie de Changhaï, 266. — La Conférence de Washington et la Chine, 331. — La question de l'extraterritorialité, 331. — Reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne, 332. — La guerre civile dans le Sud, 332. — Le brigandage, 332. — La production du camphre, 332. — Projet de création d'un consulat chinois en Indochine, 372. — Le gouvernement de Pékin et l'anarchie, 390. — Les bruits de restauration monarchique, 390. — Japonais et Américains à Changhaï, 390. — Le règlement de la question du Chantoung, 391. — L'attitude de la Chine, 391. — Une grève des professeurs de l'Université de Pékin, 391. — Les routes en Chine, 392. — Les Chinois au Mexique, 392. — La Chine à la Conférence de Washington, 444. — Le memorandum chinois du 15 novembre, 444. — Sociétés secrètes chinoises à Pnom-Penh, 471. — La Chine et les questions d'Extrême-Orient, 493. — Les problèmes chinois à la Conférence de Washington, 494. — La question des réformes, 494.

Bibliographie. — Code pénal de la République chinoise (second projet révisé), 130.

Carte. — Itinéraire suivi par M. Bodard dans son voyage à Songp'an et au Thibet, 185.

Gravures. — La licorne du tombeau de Kao-Tsong, 428. — Tumulus du général H'ouo K'in-ping, 429. — La tentative de Bouddha, 430.

Japon. — *Articles.* — Le conflit américano-japonais en Californie, 62. — Lettre du Japon, 108, 190, 237.

Chroniques. — Reprise des relations officielles entre Allemagne et Japon, 43. — Une carte du nouveau Japon, 43. — Résistance coréenne à la domination japonaise, 44. — Japon et Chine à la Société des Nations, 72. — Les dissentiments avec les Etats-Unis; la question des câbles du Pacifique, 74. — La situation économique, 75. — Le camphre à Formose, 75. — Le voyage du prince héritier, 121, 222. — Relations germano-japonaises, 122. — Une nouvelle ligne de l'Osaka-Chosen-Kaisha, 122. — Coréens contre Japonais, 123. — L'opposition à la Chambre des Pairs, 167. — La question des armements, 168. — Le nouveau budget, 168. — Introduction du système métrique, 168. — Une crise charbonnière au Japon, 168. — L'exploitation des mines de Pou-Chan par les Japonais, 168. — La Nouvelle-Zélande et l'alliance anglo-japonaise, 222. — Méfiances australiennes, 222. — Japon et Etats-Unis, 222. — La population de l'Empire d'après les dernières statistiques,

222, 334. — Importance des importations allemandes, 223. — La production du sel à Formose, 223. — Le prince héritier du Japon en Angleterre et en France, 267. — Japon, Soviets et Américains en Sibérie, 267. — L'affaire Langdon, 268. — Le voyage du prince Hirohito, 333. — La conférence du désarmement et le Japon, 333. — L'alliance anglo-japonaise et la Société des Nations, 333. — Le port de Yokohama, 334. — Une ligne japonaise de navigation entre Formose et le Tonkin, 372. — Le retour du prince impérial, 392. — Le prince de Galles au Japon, 393. — La conférence des premiers ministres des Dominions et l'alliance japonaise, 393. — Le désir des Japonais, 393. — La question du Chantoung, 393. — Importations suédoises, 394. — La population de la Corée, 394. — Les Japonais dans l'Amérique du Sud, 394. — La santé de l'Empereur, 445. — Assassinat de M. Hara, 445. — Le nouveau cabinet, 446. — La réduction des armements, 446. — Le premier ministre et la Conférence de Washington, 446. — Le Japon et la question des armements, 446. — La question de l'alliance anglaise, 447. — La question de l'île de Yap, 448. — Une conférence nationale des œuvres sociales, 448. — Une exposition commerciale à Tokio, 448. — Les questions d'Extrême-Orient et l'opinion japonaise, 494. — Japon et Russie, 495. — Le mandat sur les îles de la Micronésie, 495.

ASIE ANTÉRIEURE

(LEVANT, ARABIE, PERSE ET AFGHANISTAN)

Levant. — *Articles.* — Exposé verbal du général GOURAUD, 6. — L'accord tripartite relatif à l'Anatolie : origines et documents, 15. — A la veille de la Conférence de Londres, par Henri FROIDEVAUX, 49. — L'œuvre de la France en Cilicie, par le colonel Robert NORMAND, 51. — La Conférence de Londres et les questions du Levant, par Henri FROIDEVAUX, 86. — La question d'Orient à la Conférence de Londres, 89. — Les Gouvernements autonomes de la Syrie, 94. — Lettre de Syrie, par le Dr Emile ARAB, 98. — La nouvelle frontière syro-palestinienne, 99. — La convention franco-britannique du 23 décembre 1920, 101. — Une mission géodésique en Syrie; premiers travaux de la carte régulière du pays, par le lieutenant-colonel PERRIER, 132. — Une nouvelle offensive hellénique en Asie Mineure, par Henri FROIDEVAUX, 138. — La France et la grande Assemblée nationale d'Angora, par Henri FROIDEVAUX, 180. — Questions du Levant et alliance franco-britannique, par Henri FROIDEVAUX, 232. — Un discours du général Gouraud à Damas, 235. — Etudes sur la Cilicie par le capitaine P.-J. ANDRÉ. I. Les Ansarieh de Cilicie, 284; II. Le Sandjak du Djebel-Bereket, 345. — Le récent voyage du général Gouraud en Syrie et ses conséquences, par H. F., 287. — L'élévation de l'émir Fayçal au trône de l'Irak et les embarras de l'Angleterre dans l'Asie antérieure, par Henri FROIDEVAUX, 342. — Lettre de Mésopotamie, 363. — L'accord franco-turc d'Angora, par Henri FROIDEVAUX, 413. — Les deux accords franco-turcs de l'année 1921, 416. — A propos de l'inauguration du chemin de fer Tripoli-Homs (1^{er} octobre 1921), 418. — Sur les rivages orientaux et méditerranéens de l'Asie, par Henri FROIDEVAUX, 463. — Notes sur le Hauran, 466. — Que vaut la Syrie?, par Paul HUVELIN, *1.

Chroniques. — Les Grecs en Asie Mineure et le changement de régime en Grèce, 28. — Grecs et nationalistes en Asie Mineure, 28. — Les transformations d'Angora,

29. — Les récents événements d'Arménie, 29. — Les nationalistes turcs et le traité de Sèvres, 30. — La Syrie au Sénat et la discussion des douzièmes provisoires, 30. — La frontière syro-palestinienne, 36. — Deux protestations de rabbins sionistes, 36. — La Mésopotamie à la Chambre des Communes, 37. — Les deux représentations ottomanes à la Conférence de Londres, 66. — Le gouvernement du sultan et les nationalistes d'Angora, 67. — Le Conseil de la Société des Nations et les affaires du Levant, 68. — La situation en Arménie, 68. — La prise d'Aïn Tab, 68. — L'œuvre de pacification en Syrie, 69. — Les conseillers contrôleurs de Syrie, leur rôle, leurs attributions, 69. — Gambetta et les Druses du Haouran, 71. — Les affaires d'Orient au Sénat, 111. — La révision du traité de Sèvres, 112. — La proposition d'enquête en Thrace orientale et à Smyrne et l'Assemblée nationale hellénique, 112. — La mobilisation hellénique, 113. — Un état druse dans le Haouran, 113. — Vers un régime financier normal, 113. — Les progrès de l'agriculture dans le gouvernement d'Alep, 113. — L'agriculture dans le gouvernement de Damas, 113. — Le chemin de fer de Tripoli à Homs, 114. — La foire de Beyrouth, 114, 162. — Un enseignement pour les fonctionnaires indigènes à Beyrouth, 114. — Recherches archéologiques à Palmyre, 114. — Le mandat britannique sur la Mésopotamie, 115. — L'organisation fondamentale de la Turquie, 153. — Les dernières paroles de Bekir Sami bey à la Conférence de Londres, 154. — La campagne des Grecs en Asie Mineure, 154. — Un accord italo-turc, 155. — Les affaires du Levant à la Chambre des Députés, 156, 473. — Un service postal par avion entre Alep et Alexandrette, 160. — Homs et Hama; notes d'un voyageur, 161. — M. Winston Churchill et les Musulmans de la Palestine, 163. — Les Anglais et la Mésopotamie, 164. — Un cours sur la Syrie à l'Ecole coloniale, 176. — Grecs et Turcs en Asie Mineure, 193. — Neutralisation de Constantinople et des Détroits, 193. — A la grande Assemblée nationale d'Angora, 193. — Un traité turco-afghan, 194. — Le Sénat et les questions du Levant, 195. — Etendue et population de la Syrie sous mandat français, 216. — L'organisation de l'Etat du Grand Liban, 216. — Organisation économique de la Syrie, 216. — La foire exposition de Beyrouth, 217. — Expériences de motoculture à Beyrouth, 216. — Le congrès palestinien de Caïffa, 217. — Les troubles de Palestine, 218. — Le rôle de l'émir Abdallah en Transjordanie, 218. — M. Winston Churchill à Jérusalem, 218. — Mort du sultan de Koweït, 218. — Le « Pacte National » du Parlement ottoman, 248. — La médiation des Alliés, 249. — Un discours de Moustapha Kemal, 250. — Le budget de la Syrie au Sénat, 252. — Un attentat contre le général Gouraud, 265. — La mission afghane à Angora, 273. — Le traité avec le gouvernement d'Angora, 273. — Les Hauts Commissaires alliés à Constantinople, 310. — Le général Harrington et Moustapha Kemal, 310. — Les îles de Lemnos et d'Imbros à la Grèce, 311. — Les hostilités gréco-turques, 311. — Evacuation d'Adalia, 312. — La Syrie à la Chambre des Députés, 313. — L'agitation en Palestine, 329. — Les troubles de Jaffa, 329. — L'émir Fayçal à Bagdad, 330. — Un complot nationaliste à Constantinople, 374. — Les hostilités gréco-turques, 375. — La famine en Arménie, 377. — L'Arménie et la Société des Nations, 377. — Les affaires de Syrie au Sénat, 377. — L'Office économique de Cilicie et ses salles d'échantillons, 384. — La concurrence étrangère en Cilicie, 384. — Un manifeste de Sir Herbert Samuel, 385. — Reprise de l'immigration en Palestine, 386. — Le budget de la Palestine, 386. — Modifications au projet de mandat pour la Palestine et la Mésopotamie, 386. — Un soulèvement en Transjordanie, 387. — Une

appréciation de M. Winston Churchill sur la Transjordanie, 387. — L'émir Fayçal, roi de l'Irak, 387. — L'opposition en Mésopotamie septentrionale, 389. — Communications aériennes entre Égypte et Mésopotamie, 389. — La situation militaire en Anatolie, 435. — L'administration hellénique en territoire occupé, 436. — La question d'une paix gréco-turque, 437. — Remise en exploitation de la ligne Haïdar-Pacha-Ismidt, 437. — Relations anglaises et italiennes avec Angora, 437. — La mission Franklin-Bouillon à Angora, 437. — L'accueil fait à l'accord d'Angora, 437. — L'Angleterre et l'accord franco-turc, 438. — La pacification en Syrie, 439. — Un discours du général Gouraud, 440. — Le mécontentement en Palestine, 441. — Un traité entre l'Angleterre et l'Irak, 441. — Les Assyro-Chaldéens et la Société des Nations, 442. — Les Musulmans de l'Inde et le Gouvernement d'Angora, 452. — L'accord d'Angora apprécié par M. Briand, 481. — La guerre entre Grèce et Turquie, 482. — Les Turcs en Cilicie, 482.

Bibliographie. — *La Question balkanique devant l'opinion suisse*, par FRANCK CHOISY, 83. — *La Renaissance assyro-chaldéenne*, 83. — Un épisode de la tragédie arménienne: *Le Massacre de Marache* (février 1920), par le P. Matorne MURÉ, 129. — *L'Action assyro-chaldéenne*, 130. — *Turcs et l'Europe*, par GASTON GAILLARD, 175. — *L'œuvre de la France au Levant (Syrie et Cilicie)*, par TESTIS, 175. — *L'Aeropole*, 229. — *La Cilicie et le problème ottoman*, par PIERRE REDAN, 229. — *Les droits de la France en Orient, spécialement en Palestine*, par EUGÈNE GODEFROY, 339. — *La Cilicie en 1919-1920*, par E. BREMOND, 458. — *La Syrie*, par le Dr GEORGE-SAMNÉ, *52. — *Le coton en Syrie et en Cilicie*, par Ed.-L. ACHARD, *52. — *Rapport sur la sériciculture en Syrie*, par CROIZAT, *52. — *Une mission géodésique en Syrie*, par le lieutenant-colonel PERRIER, *52.

Cartes. — Carte de l'Anatolie d'après les clauses de l'Accord tripartite et du traité de Sévres, 18. — Les gouvernements autonomes de la Syrie sous mandat français, 95. — Frontière syro-palestinienne, 100. — Croquis de la Cilicie côtière, 284. — Sandjak du Djebel-Bereket: hydrographie et position des cazas, 347. — Carte de la Syrie, pour accompagner le mémoire de Paul Huvelin, *51.

Gravures. — Vue générale de Homs, 161. — L'Oronte à Hama, 162.

Arable. — *Chroniques.* — Les ambitions du roi du Hedjaz, 163. — Roi du Hedjaz et Iman du Yémen, 164. — L'aviation militaire au Hedjaz, 389. — L'influence anglaise dans l'Arabie méridionale, 389.

Perse. — *Article.* — Les événements de Perse (1919-1921), 363.

Chroniques. — Le bloc russo-musulman, 338. — Condamnation de la politique anglaise, 403. — Nouvelle Société pétrolière, 403. — La Société des Nations de l'Asie centrale, 457.

Bibliographie. — *Le Golfe Persique*, par R. VADALA, 84. — *Essai sur le poète Saadi*, par HENRI MASSÉ, 84.

Afghanistan. — *Article.* — Les données nouvelles de la politique afghane, 420.

Chronique. — Une mission afghane en Europe, 173. — La T.S.F. en Afghanistan, 174. — Relations avec la Chine, 174. — Un traité turco-afghan, 194. — Le voyage du général Mohamed Vali Khan, 228. — La mission anglaise à Caboul, 228. — La mission afghane à Angora, 273. — Le traité avec le gouvernement d'Angora, 273. — Arrivée d'ambassadeurs, 273. — La menace bolcheviste, 273. — Déclarations de la mission afghane, 403. — Négociations anglo-afghanes, 457. — Les missions politiques afghanes dans l'Asie antérieure, 457.

ASIE ANGLAISE

Articles. — Le rapport de la Commission Esher sur la réorganisation de l'armée de l'Inde, par PAUL MARTIN, 19. — L'Inde d'hier et d'aujourd'hui, d'après Sir Valentine Chirol, par PAUL MARTIN, 143, 293.

Variétés. — L'avenir de l'Inde, 108. — Gandhi et Tolstoï, par PAUL MARTIN, 244. — Un Mowgli en chair et en os, par PAUL MARTIN, 370.

Chroniques. — Le nouveau vice-roi, 44, 170. — La visite du duc de Connaught, 45, 76, 124, 169. — Le Congrès National, 45. — La réforme constitutionnelle, 46, 77. — Indian Unrest, 46, 337. — Le Congrès National, 77. — Les troubles agraires, 79. — Grève d'étudiants, 80. — Le cours de la roupie, 80. — La réforme constitutionnelle en Birmanie, 81. — Jonction des chemins de fer birmans avec ceux du Bengale et de l'Assam, 82. — Compagnie des chemins de fer birmans, 83. — La menace bolcheviste, 124. — Résultats de l'exploitation minière, 125. — Commission d'achats du gouvernement, 125. — Le commerce de l'opium, 125. — Augmentation des droits sur les cotonnades, 126, 173. — La nouvelle Constitution et le Parlement, 170. — La question turque, 171. — La situation politique, 171, 269, 335, 448. — La situation financière, 172. — La situation économique, 172, 271, 456. — La nouvelle Constitution et le Parlement, 223. — Le déficit au Bengale, 223. — Les dépenses militaires, 224. — Les troubles, 224. — Le mouvement de non-coopération, 225. — Les princes indigènes, 225. — Le vote des femmes, 226. — Le palais du Parlement à Delhi, 226. — Le recensement, 226. — Mouvement de la population, 226. — Ceylan: le commerce en 1920, 227. — L'importation du charbon, 227. — Ceylan: projet de création d'un nouveau port, 227. — La réforme constitutionnelle en Birmanie, 228. — Troubles à la frontière Nord-Ouest, 271, 452. — Le nouvel emprunt, 271. — Routes et automobiles dans les Etats Malais et les Straits Settlements, 272. — Le voyage du Prince de Galles, 334, 397, 448, 495. — L'Inde à la Conférence de l'Empire, 334. — Le commerce extérieur, 338. — Bilans de banques et de sociétés, 338. — Les entrevues du vice-roi avec Gandhi, 398. — La situation politique; arrestation des frères Ali, 398, 450. — Rébellion dans le Malabar, 399. — Modifications dans l'armée, 401. — Les Indiens dans le Kenya, 402. — Le budget de l'Inde, 402. — Les Musulmans de l'Inde et le Gouvernement d'Angora, 452. — La révolte des Moplahs, 454, 498. — Le boycottage des cotonnades anglaises, 454. — Les Indiens dans l'Afrique du Sud, 455. — Les Indiens au Natal, 456. — Une Chambre de Commerce française à Bombay, 456. — Le procès des frères Ali, 497. — La « désobéissance civile », 497.

Cartes. — Les chemins de fer birmans, 82. — Baie de Trincomali, 228. — Frontière du Nord-Ouest de l'Inde, 271.

Graphiques. — Variations de la valeur de la roupie de 1914 à 1921, 80. — Cours de l'once d'argent en 1920, 81. — Cours de la roupie en 1920, 81. — Variations de la valeur de la roupie à Ceylan en 1920, 227.

ASIE RUSSE

Articles. — Le recul de la Russie en Extrême-Orient, par S. REIZLER, 237. — Les menées bolchevistes en Asie centrale, 292.

Chroniques. — La situation économique de la Sibérie en 1918, 126. — Les gisements de graphite en Sibérie, 127. — Découvertes archéologiques dans la vallée de

la Léna, 127. — Roald Amundsen sur les côtes de Sibérie et Sverdrup chez les Tchouktsches, 127. — Le bloc russo-musulman, 338. — Pour la diffusion des doctrines communistes en Asie, 395. — Le régime bolcheviste en Géorgie, 395. — Le Soviet des Commissaires du peuple et les ouvriers géorgiens, 395. — Condition des agriculteurs et des citadins en Géorgie, 396. — Le Gouvernement des Soviets et les populations du Caucase et du Turkestan, 396. — Un appel de la Géorgie aux peuples occidentaux, 396.

AUSTRALASIE

Indes néerlandaises. — *Chroniques.* — Les Chinois aux Indes néerlandaises, 174. — Instituteurs allemands aux Indes néerlandaises, 229. — La foire de Bandoeng, 458. *Bibliographie.* — *L'évolution de l'esprit indigène aux Indes occidentales néerlandaises*, par OCTAVE-J.-A. COLLET, 229. — *La situation économique des Indes occidentales néerlandaises*, par OCTAVE-J.-A. COLLET, 230. **Australie.** — *Chronique.* — Méfiances australiennes à l'égard du Japon, 222. **Polynésie.** — *Chronique.* — Les Chinois aux îles Fidji, 167. — La Nouvelle-Zélande et l'alliance anglo-japonaise, 222. — La question de l'île de Yap, 448.

BIBLIOGRAPHIE

Livres. — Annuaire général de la France et de l'étranger, 83. — La question balkanique devant l'opinion publique suisse, par FRANK CHOISY, 83. — La renaissance assyro-chaldéenne (revue), 83. — Le golfe Persique, par R. VADALA, 84. — Essai sur le poète Saadi, par HENRI MASSÉ, 84. — Atlas universel de géographie, par VIVIEN DE SAINT-MARTIN et SCHRADER, 128, 175, 274, 339, 404, 458. — La France de demain, par LOUIS MARIN, 129. — Statistique de la navigation dans les colonies pendant l'année 1920, publiée par le Ministère des Colonies, 129. — Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Nantes pendant les années 1914 à 1918, 129. — Un épisode de la tragédie arménienne: le Massacre de Maraché (février 1920), par le R. P. MATERNE MURÉ, 129. — L'action assyro-chaldéenne (revue), 130. — Procès-verbaux du Conseil colonial, session ordinaire de 1919, 130. — Kim, Ven, Kieou, poème populaire annamite adapté en français par THU GIANG, 130. — Code pénal de la République chinoise, second projet révisé,

130. — Statistiques commerciales du port de Haiphong pour l'année 1919, d'après F. Vidry, 130. — Les Turcs et l'Europe, par Gaston Gaillard, 175. — L'œuvre de la France au Levant (Syrie et Cilicie), par TESTIS, 175. — La question assyro-chaldéenne, par GEORGES DUBOIS, 175. — Rapports au Conseil du Gouvernement (Indochine), 176. — Catalogue de la foire de 1920 à Hanoi, 176. — L'Acropole (revue), 229. — La Cilicie et le problème ottoman, par PIERRE REDAN, 229. — Procès-verbaux du Conseil colonial (Cochinchine), 229. — L'évolution de l'esprit indigène aux Indes orientales néerlandaises, par OCTAVE-J.-A. COLLET, 229. — La situation économique des Indes orientales néerlandaises, par OCTAVE J.-A. COLLET, 230. — Histoire moderne du pays d'Annam, par CHARLES-B. MAYBON, 274. — *Relation sur le Tonkin et la Cochinchine*, de M. DE LA BISSACHÈRE, publiée par Charles Maybon, 274. — *Éléments d'agriculture coloniale; les plantes à huile*, par YVES HENRI, 339. — Les droits de la France en Orient, spécialement en Palestine, par EUGÈNE GODEFROY, 339. — Une application de l'« Act Torrens », 339. — La Cilicie en 1919-1920, par E. BRÉMOND, 458.

Sommaire des périodiques. — *The Asiatic Review*, 404, 459. — *Bulletin économique de l'Indochine*, 459. — *Bulletin de la Société des Etudes indochinoises de Saïgon*, 459. — *Bulletin de la Société Franco-Japonaise de Paris*, 404. — *La Chine*, 459. — *Chine, Ceylan, Madagascar*, 404, 459. — *Correspondance d'Orient*, 459. — *La Géographie*, 459. — *Journal Asiatique*, 459.

CARTES, GRAPHIQUES ET GRAVURES

Cartes. — Carte de l'Anatolie, d'après les clauses de l'Accord tripartite et du traité de Sèvres, 18. — Les chemins de fer birmans, 82. — Les gouvernements autonomes de la Syrie sous mandat français, 95. — Frontière syro-palestinienne, 100. — Itinéraire d'un voyage à Songp'an et au Thibet, 185. — Baie de Trincomali, 228. — Frontière du Nord-Ouest de l'Inde, 271. — Croquis de la Cilicie côtière, 284. — Sandjak du Djebel Bereket: hydrographie et position des cazas, 347. **Graphiques.** — Variation de la valeur de la roupie de 1914 à 1921, 80. — Cours de l'once d'argent en 1920, 81. — Cours de la roupie en 1920, 81. — Variations de la valeur de la roupie à Ceylan en 1920, 227. **Gravures.** — Vue générale de Homs, 161. — L'Oronte à Hama, 162. — La licorne du tombeau de Kao Tsong, 428. — Tumulus du général H'Ouo K'iu-Ping, 429. — La tentation de Bouddha, 430.



SUPPLÉMENT à L' « ASIE FRANÇAISE »,

Numéro de Décembre 1921.

DOCUMENTS

ÉCONOMIQUES, POLITIQUES & SCIENTIFIQUES

PUBLIÉS PAR

« L'ASIE FRANÇAISE. »

N° 1

Que vaut la Syrie ?

PAR

PAUL HUVELIN,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE LYON,
DIRECTEUR DE LA MISSION FRANÇAISE EN SYRIE ET EN CILICIE.

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS, — 19-21, rue Cassette, — PARIS.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages		
I. — Position de la question.....	3	XII. — L'avenir industriel.....	23
II. — Les leçons du passé et l'expérience contemporaine.....	4	XIII. — La Syrie intermédiaire de circulation. Esquisse historique.....	26
III. — La Syrie productrice. L'agriculture	7	XIV. — Le commerce. Les importations: combustibles, produits métallurgiques	30
IV. — Les céréales; le coton.....	9	XV. — Les importations: tissus et marchandises diverses.....	33
V. — Les autres produits agricoles....	12	XVI. — Le commerce syrien. Les exportations	38
VI. — Les produits de la flore spontanée. Les forêts. L'élevage.....	13	XVII. — La balance du commerce syrien: le présent et l'avenir.....	40
VII. — L'importance de la production agricole; les moyens de l'améliorer	14	XVIII. — Les voies nouvelles du transit terrestre: les chemins de fer.....	42
VIII. — La main-d'œuvre rurale.....	16	XIX. — Les ports: Beyrouth et Alexandrette.	44
IX. — Les mines et les carrières.....	18	XX. — Les autres facteurs de l'essor commercial	47
X. — La production industrielle. Les métiers textiles.....	19	XXI. — Conclusion. La politique économique syrienne.....	49
XI. — Les autres métiers.....	22		

CARTE

Carte de la Syrie pour accompagner le travail de M. Huvelin.....	51
--	----

BIBLIOGRAPHIE

D ^r GEORGE-SAMNÉ: <i>La Syrie</i>	52	CROIZAT: Rapport sur la sériculture en Syrie.	52
E. L. ACHARD: Le coton en Syrie et en Cilicie.	52	Lieutenant-colonel PERRIER: Une mission géodésique en Syrie.....	52

QUE VAUT LA SYRIE ?

I. — POSITION DE LA QUESTION.

On s'accorde mal sur la valeur de la Syrie. Les ignorances et les partis pris conspirent à défigurer la vérité. Il n'est peut-être pas de question qu'on ait plus de mal à traiter objectivement, sans céder aux entraînements de l'ambiance. Optimistes et pessimistes se livrent un tel assaut qu'on désespère presque de conserver la sérénité et l'esprit critique.

Les Syriens appartiennent généralement au premier groupe. Ils aiment passionnément leur patrie, ce « grain de beauté » (*châma*), comme ils se plaisent à l'appeler poétiquement, pour expliquer son nom arabe d'*Ech-Châm*. Ils se bercent volontiers d'illusions, prennent leurs désirs pour des réalités et se laissent éblouir par les mirages. A les croire, ils détiennent de fabuleux Eldorados, regorgeant de richesses. Déjà les conteurs bibliques dépeignaient, avec un luxe tout oriental de métaphores, « la terre bonne et spacieuse, la terre où coulent le lait et le miel (1) ». Flavius Josèphe, un Levantin aussi, décrivant la région de Genezareth, feignait de croire que la nature s'était fait violence pour accumuler en ce lieu béni, par une sorte de point d'honneur, les productions les plus disparates, les plus opposées même, de tous les terroirs et de tous les climats (2). Abdullah Amrou ben El Assa affirmait — et son affirmation devait passer en proverbe — que, si les richesses du monde se divisent en dix parts, neuf d'entre elles se trouvent en Syrie. Le *Kitab Menassik El Hadj* [Guide des pèlerins à La Mecque (3)] vantait avec autant de ferveur ce « lieu de toute concentration et de tout développement ».

Ce pays est remarquable, surtout, ajoutait-il à propos de la Damascène, par l'abondance de sa production, l'abondance de ses comestibles, l'agrément de ses habitations et la beauté de ses produits industriels. Presque partout la terre est bien cultivée. Sa fertilité est telle qu'elle produit sur certains points jusqu'à cent pour un. Les champs, les vertes prairies, les pâturages y sont aussi nombreux que

(1) *Exode*, III, 8.

(2) FLAV. JOSEPH, *De bell. jud.*, 10, 8; *Φιλοτιμίαν ἄν τις ὡποιεῖ τῆς φύσεως, βίαια μὲν εἰς ἐν, συναγαγεῖν τὰ μαχίμα καὶ τῶν ἰσχυρῶν ἀγαθῶν ἐπὶν, ἐκάστης ὡς περ ἀντιποιουμένης τοῦ χωρίου.*

(3) Qu'il me plaît de citer d'après VICTOR BÉCARD, *Le Sultan, l'Islam et les puissances*, Paris, s. d., p. 104. Il fut un temps, en effet, où M. BÉCARD croyait que la Syrie avait du prix.

renommés. Dieu a émaillé les plaines et les montagnes des fleurs les plus variées, hyacinthes, narcisses, tulipes et basilics. Les fruits sont également en abondance, particulièrement les abricots-pêches, les pommes, les poires, les cerises, les pistaches de Syrie et de Roum, les bananes, les cannes à sucre, les figues, les coings, les pêches, les grenades, les fruits du myrte, les noix, les amandes, les mûres, les olives, les oranges, les citrons, les melons et les pastèques. Toutes ces productions s'y trouvent sans interruption pendant toute l'année.

De nos jours même, Nadra Moutran, l'auteur d'un livre apprécié sur la *Syrie de demain*, s'écriait avec lyrisme : « Est-ce que la Terre promise n'est pas en Syrie? Est-ce que ce n'est pas dans la belle oasis de Damas que les hommes du premier âge plaçaient le Paradis (1)? » Et Etienne Lamy, un Français pourtant, le cédait à peine aux fils de l'Orient, quand il écrivait naguère :

Il est une contrée où l'Europe, l'Asie et l'Afrique se touchent, et vivent sur le même rivage. Terrestre et maritime à la fois, elle est un marché aux cent villes, un port aux mille bassins, où s'échangent les produits de ces continents, où aboutissent et se croisent les routes commerciales du vieil univers... L'Europe en sait la place par la place où apparaît chaque matin le soleil; et, comme s'il laissait sur cette terre touchée la première par ses rayons quelque chose de leur éclat, elle a nommé la terre elle-même le Levant... (2).

Ainsi s'exaltent les optimistes... Mais voici la contre-partie de ces enthousiasmes. On la trouve dans les témoignages d'Européens rebutés par leurs premières expériences, et aigris par des échecs imprévus. Ces témoignages, rares autrefois, surgissent de tous côtés aujourd'hui. Beaucoup de militaires, voire de civils, ont pris contact avec la Syrie depuis l'armistice. Ils y sont venus pleins d'illusions, et mal armés pour la lutte. Maintenant ils s'irritent contre le milieu qui a exploité leur présomption ou trahi leurs espoirs. Ils généralisent sans mesure leurs déceptions, et ils vont répétant que la Syrie ne fait que des dupes, et qu'elle ne vaut pas l'intérêt qu'on lui porte. Leurs aigreur trouvent parfois de l'écho dans certains milieux, où elles servent d'armes à des intérêts

(1) NADRA MOUTRAN, *La Syrie de demain*, 1916, p. 54. Cf. RENAN, *Les Apôtres*, II, pp. 177-178.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1898.

politiques définis. C'est ainsi que le Sénat français, dans sa séance du 28 juillet 1920 (1), a entendu M. d'Estournelles de Constant exposer que, « si la Tunisie est un grenier d'abondance, la Syrie est tout autre chose »; M. Bompard proclamer que la Syrie « a une très mince valeur économique », M. Gaston Doumergue affirmer que « la Syrie n'est ni riche ni très peuplée », et M. Victor Bérard, enfin, démontrer que la Syrie « ne donnera rien » à la France. « C'est, ajoutait ce dernier, la vérité reconnue par tout le monde. » Evidemment l'affirmation d'une prospérité syrienne n'a pas sa place dans le credo de certains partis... M. Bérard, qui a du savoir et des lettres, et qui utilise opportunément tous les témoignages, même ceux de la Mission de Syrie, ferait volontiers siennes les paroles que Villiers de l'Isle-Adam prête à Axel :

Tout à l'heure, dit le héros désabusé à son amante, tu parlais de Bagdad, de Palmyre, que sais-je ? de Jérusalem. Si tu savais quel amas de pierres inhabitables, quel sol stérile et brûlant, quels nids de bêtes immondes sont, en réalité, ces pauvres bourgades, qui t'apparaissent, resplendissantes de souvenirs, au fond de cet Orient que tu portes en toi-même ! Et que de tristesse ennuyée te causerait leur seul aspect (2).

Involontairement on fait un retour en arrière, et l'on songe au dédain de Voltaire (3) pour ces « quelques arpents de neige vers le Canada » que se disputaient la France et l'Angleterre, et pour lesquels ces puissances dépensaient « beaucoup plus que le Canada ne vaut ».

Entre ces allégations contradictoires, où découvrir la vérité ? A première vue, le zèle aveugle des Orientaux inspire quelque défiance. Mais le dédain non moins aveugle des Occidentaux qui sont venus tard en Syrie, à moins qu'ils n'y soient jamais venus, ou qu'ils aient oublié qu'ils y sont venus, trahit trop d'amertume pour nous satisfaire. Toutes ces affirmations tranchées et tranchantes manquent de nuances. Nous ne pouvons négliger, malgré tout, les leçons du passé, ni les expériences du présent. Les unes et les autres attestent qu'il existe en Syrie des virtualités économiques puissantes. Mais elles démontrent aussi que ces virtualités peuvent, comme toutes choses, subir le malheur des temps.

II. — LES LEÇONS DU PASSÉ ET L'EXPÉRIENCE CONTEMPORAINE.

Les capacités économiques de la Syrie éclairent toute son histoire. L'aptitude à s'enrichir fait, en effet, la force et la faiblesse d'un pays. Sa force, en lui permettant d'organiser largement et facilement sa vie ; sa faiblesse, en le vouant à toutes les convoitises. C'est parce que la Syrie a reçu le

don précieux et fatal de la richesse qu'elle a connue, dès une antiquité reculée, les bienfaits de la civilisation et les horreurs de la guerre. Je rappelle ici des faits bien connus. Les monuments attestent que, dès le deuxième millénaire avant notre ère, toutes les formes de la production et de la circulation y florissaient. Le commerce et l'industrie avaient leurs principaux foyers sur le littoral. En cette époque où la technique nautique balbutiait encore, et où les navigateurs n'osaient perdre de vue la terre, les eaux maritimes syriennes formaient la seule voie largement ouverte au transit entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. De tout l'Orient, les marchandises affluaient vers les Echelles qui jalonnaient cette voie, et beaucoup de matières premières n'en ressortaient que transformées, sous forme de produits fabriqués. Cette prospérité devait même survivre à la soumission de Tyr par Nabuchodonosor (574 av. J.-C.). Pendant bien des siècles, la thalassocratie phénicienne (1) dominait la mer Egée. Les ports de Sidon, Tyr, Arad, Byblos servaient de pourvoyeurs au monde. Quant à l'hinterland, il vivait non seulement du profit des caravanes qui empruntaient ses routes pour dispenser à l'Occident tous les trésors de l'Extrême-Orient, mais encore des fruits de la terre. Les plaines vivaient même grassement. Plusieurs d'entre elles jouissaient d'un grand renom. Il y avait d'abord la Coelé Syrie, noyau du pays entier (2). Un historien moderne la décrit en ces termes :

Vers le sud, ce sont des champs de blé et des vignobles qui tapissent les bas-fonds et qui s'étagent sur le penchant de la montagne... Au nord, les alluvions de l'Oronte ont produit un sol noir et fécond, riche en céréales et en fruits de toute sorte. Aussi la Syrie creuse, après avoir ravitaillé tour à tour les conquérants égyptiens, assyriens, persans, macédoniens qui ont dominé sur elle, a-t-elle fini par devenir, entre les mains de Rome, un des greniers de l'univers (3).

Il y avait aussi le plateau du Hauran, et la Transjordanie, dont Rome sut pareillement exploiter les ressources (4), dont elle fit les joyaux de son empire. L'ancien royaume des Nabatéens, érigé par Trajan en province d'Arabie, nous étonne encore par les vestiges de sa splendeur (5). Il y avait enfin la palmeraie délicieuse et les jardins enchantés du Barada, où le calife Mo'awiya installa la capitale de l'Islam, et qui devint sous ses successeurs un foyer incomparable de civilisation.

(1) Phénicie et Syrie s'identifient étymologiquement, s'il est vrai que la Syrie est le « pays de Sour » (ou Tyr). Cf. BÉRARD, *Les Phéniciens et l'Odyssee*, I, 1902, p. 358.

(2) Sur l'étendue de la Coelé Syrie, voy. NÖLDEKE, dans *Hermès*, 1876, p. 176, note : dans l'usage des auteurs anciens (THÉOPHRASTE, BÉROSE, DIODORE, POLYBE, etc.), l'expression de *Coelé Syrie* comprenait même la Palestine.

(3) MASPÉRO, *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient*, 8^e édit., 1909, p. 211; *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient classique*, II, 1897, p. 7.

(4) BÉRARD, *Le Sultan, l'Islam et les puissances*, passim, et notamment pp. 149 et 160; SPECK, *Handelsgeschichte des Altertums*, III, 2, B. 1906, pp. 839 et sqq.

(5) BRÜNNOW et DOMASZEWSKI, *Die Provincia Arabia*, Strasbourg, 1904-1909, 3 vol.; spécialement pour l'organisation administrative, pp. 249-280.

(1) *Journal officiel*, Sénat, 2^e séance du 28 juillet 1920, pp. 1519-1531.

(2) VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, *Axel*, IV^e partie (Le monde passionnel), paragr. 2 (L'option suprême).

(3) VOLTAIRE, *Candide*, c. 23.

rendez-vous des grandes caravanes et berceau d'industries de luxe.

Comment s'étonner, dès lors, de cette fatalité qui semble de tout temps peser sur le couloir syrien et qui le transforme en champ clos des nations ? On les chiens se battent, je cherche un... Ce n'étaient pas tous des naïfs ni des illuminés, les rudes meneurs d'hommes dont on reconnaît à chaque pas l'empreinte sur ce sol arrosé de sang. Ils se nomment Sargon, Ramsès II, Nabuchodonosor, Cambyse, Alexandre, Pompée, Titus, Cosroès II, Omar, Godefroy de Bouillon, Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion, Saladin, Bibars, Tamerlan, Sélim I^{er}, Bonaparte, Méhémet Ali, Allenby. J'en passe. Mais l'énumération suffit.

Elle suffit également à expliquer les étranges vicissitudes qui ont fondu sur l'objet de tant de convoitises. Il n'est pas de prospérité sans sécurité. Or aucun pays, pas même la France, n'a été plus durement foulé, plus cruellement meurtri, plus âprement pressuré. De là ces périodes de détresse et de stérilité, durant lesquelles il semble que la nature soit épuisée et les courants de circulation à jamais taris. Mais, preuve nouvelle d'une vitalité obstinée, ces mauvais jours ont passé dès que les habitants ont retrouvé la confiance et l'espoir. Avec la paix et l'ordre, le commerce, l'agriculture, les métiers reprenaient leur essor. Les exemples de ces résurrections abondent. Ruinée quand Cyrus l'acquiert, la Syrie se classe, dès le temps de Darius I^{er}, parmi les plus riches satrapies de l'empire perse (1). La conquête macédonienne la trouve derechef en piteux état (2). Mais l'hellénisme y pénètre sous Séleucus Nicator. Elle s'orne de villes opulentes et superbes (3), au premier rang desquelles brille Antioche, la grande, la belle (ἡ μεγάλη, ἡ καλή), la perle de l'Orient (4). De même, huit siècles plus tard, les dévastations perpétrées par Cosroès II sont si promptement réparées que l'itinéraire de Saint Antonin peut décrire la région traversée par les pèlerins en marche vers Jérusalem comme une région populeuse, active, heureuse (5).

Quelquefois pourtant les déchéances économiques semblent se perpétuer. Ces désastres durables procèdent, non d'une impuissance foncière, mais d'un concours malheureux de circonstances accidentelles, qui empêchent le milieu de retrouver son équilibre. Telle est la fâcheuse aventure de Palmyre. Ce marché du désert, si vivant jusqu'au troisième siècle de notre ère, n'a pas succombé sous la cote d'Aurélien. Il aurait survécu, si la grande piste caravanière dont il marquait l'étape intermédiaire avait continué à offrir une voie sûre

aux relations commerciales entre les vallées de l'Euphrate et de l'Oronte. Mais, après le déclin de la puissance romaine, le désert ne connut plus jamais les bienfaits de la paix (1). Telle est enfin la destinée de la Syrie moderne. Déjà saignée à blanc par l'invasion mongole, sous Tamerlan, elle n'a pu supporter le fardeau de la domination ottomane. Le régime turc, ce régime incohérent qui unit à doses égales la brutalité et la veulerie, la manie tracassière et la corruption, ce régime de la matraque tempérée par le bakchiche, a fait ses preuves une fois de plus. L'Osmanli a étalé une fois de plus cette inaptitude radicale à l'organisation qui gâte en lui les plus estimables qualités. Quatre siècles d'administration turque ont abouti à paralyser toutes les initiatives, à décourager toutes les bonnes volontés. Seule, cette sorte d'armature que constituaient le protectorat chrétien, les capitulations, les administrations de la Dette publique, de la Régie des tabacs, etc., a permis au pays, non de vivre, mais de végéter. L'outillage économique est demeuré rudimentaire. La production, la circulation ont languie...

Mais le passé garantit l'avenir. On peut prévoir que la Syrie indépendante retrouvera, avec l'appui de la France, les bienfaits de la paix romaine. On peut prévoir qu'elle saura mettre en valeur les dons dont la nature l'a comblée.

Ne nous fions pas exclusivement, pourtant, aux enseignements de l'histoire. L'histoire nous suggère des probabilités. Mais il faut, pour atteindre la certitude, la leçon de l'expérience contemporaine.

Je ne crois pas qu'on ait entrepris, jusqu'à présent, une étude scientifique complète des capacités économiques de la Syrie. On n'a procédé qu'à des inventaires partiels et superficiels (2). Les statistiques de l'administration turque méritent peu de crédit (3). Les recueils français généralement utilisés commencent à vieillir (4), et l'on peut, sans

(1) AUGUSTIN BERNARD, *La Syrie et les Syriens* (Ann. de Géographie, xxviii, 1919, p. 39). Voy. pour le temps de Justinien HUART, *Histoire des Arabes*, I, 1912, pp. 38 et 67. Mais c'est surtout la guerre entre les Oméyyades et les Abassides qui a achevé de ruiner Palmyre.

(2) Les *Eléments d'une Bibliographie française de la Syrie*, par PAUL MASSON (Chambre de Commerce de Marseille. Congrès Français de la Syrie, 1919) me dispensent de fournir ici des indications détaillées sur la bibliographie économique syrienne, du moins pour ce qui concerne les livres de langue française, de beaucoup les plus nombreux sur la matière. Voy. notamment l'*Index*, p. 502 (Géographie économique).

(3) A défaut de statistiques officielles, on peut parfois employer les statistiques de certains organismes semi-officiels, tels que l'*Union permanente des délégués du commerce étranger*, ou privés, tels que le *Palestine exploration Fund*. Citons notamment le *Résumé de la statistique des Mines de l'Empire ottoman* pour 1923 (Constantinople, 1911), le *Résumé de la statistique agricole de la Turquie d'Asie et d'Afrique* pour 1925 (Constantinople, 1912), et la collection des *Surveys* pour la Palestine (*The survey of Western Palestine*, Londres, 1884, 9 vol.; *The survey of Eastern Palestine*, Londres, 1889, 2 vol.).

(4) VITAL CUINET, *Syrie, Liban et Palestine, géographie administrative, statistique descriptive et raisonnée*, Paris, 1896; VERNEY et DAMBMANN, *Les puissances étrangères dans le Levant, en Syrie et en Palestine*, Paris et Lyon, 1900. Voy. aussi le rapport (inédit) de M. CH. GUÉRIN (*Notes sur la Syrie*, Lyon, 25 oct. 1906, 81 pp. dactylographiées); les livres de LORTET, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, 1884; de NADRA MOUTRAN (cité plus haut), et en dernier lieu du Dr SAMNÉ, *La Syrie*, Paris, 1920; la *Notice sur la Syrie*, publiée par le ministère français de la Guerre (Paris, 1916, non dans le commerce, etc).

(1) MASPÉRO, *op. cit.*, pp. 555 et 798.

(2) MASPÉRO, *op. cit.*, p. 766.

(3) DROYSSEN, *Histoire de l'hellénisme*, trad. BOUCHÉ-LE-CLEBQ (1883-1885), II, pp. 726 et sqq.

(4) *Orientalis apex pulcher*: AMMIAM MARCELL, xxii, 9, 14; TOMASCHERK, v° *Antiocheia*, dans PAULY-WISSOWA, *Real Encyclopaedie der klassischen Altertumswissenschaft*, I, c. 2443.

(5) ANTONINUS MARTYR, *De locis sanctis* (vers 570) dans TOBLER, *Itinera latina bellis sacris anteriora* (1877), particulièrement c. XLVI, p. 117.

paraître trop exigeant, souhaiter d'autres sources de renseignements que celles qu'on trouve dans les livres, estimables d'ailleurs, de Vital Cuinet ou de Verney et Dambmann. On dispose, il est vrai, de quelques mémoires récents, dûs à des experts allemands. Car l'Allemagne se croyait si sûre de dominer l'Orient qu'elle avait commencé de dénombrer ses richesses (1). Le meilleur de ces mémoires est celui que le Dr Ruppin, attaché à l'Œuvre de colonisation juive en Palestine, a écrit en 1917, sur l'invitation de Djemal Pacha, sous le titre : *La Syrie économique* (2). Il contient beaucoup d'informations utiles ; mais il trahit trop souvent le parti pris de rabaisser injustement les œuvres françaises dans le Levant (3). Néanmoins, je m'en suis souvent servi, et avec fruit. Je n'ai pas laissé non plus de dépouiller les collections des rapports consulaires français, anglais, autrichiens, américains, allemands, toutes les fois que j'ai pu en obtenir communication (4). J'ai consulté enfin plusieurs monographies françaises et étrangères consacrées à diverses branches de l'activité économique syrienne. Je les cite plus loin.

Mais tous ces travaux ne suffisent pas, à beaucoup près, pour composer un tableau cohérent et actuel des ressources dont dispose la Syrie. Par la force des choses, les meilleurs d'entre eux sont incomplets. Pour arriver au résultat qu'ils se proposaient d'atteindre, il faudrait instituer une enquête de très longue haleine, menée avec le concours de spécialistes nombreux, et de compétences variées. Cette enquête, le futur Institut de Syrie, s'il voit jamais le jour, devra l'entreprendre à loisir. En attendant, la Mission française en Syrie et en Cilicie, dont les Chambres de Commerce de Lyon et de Marseille et l'Université de Lyon, ses initiateurs, ont bien voulu me confier la direction, a tout au moins essayé de l'amorcer. Pendant une partie du printemps et tout l'été de 1919, les douze techniciens et savants qui composaient la Mis-

(1) Il existait à Berlin un bureau central pour les questions économiques turco-allemandes (*Zentralgeschaefsstelle fuer deutsch-tuerkische Wirtschaftsfragen*). Parmi les travaux consacrés à l'étude de ces mêmes questions, signalons particulièrement l'enquête collective intitulée : *Das Wirtschaftsleben der Tuerkei*, Berlin, 1916 ; la collection de tracts publiée par le « Deutscher Vorderasienskomitee », sous le titre : *Laender und Voelker des Tuerkei* (Herausgegeben von Hugo Grothe, Berlin, 1915 et sqq.) ; les livres de GROTHE (*Tuerkisch-Asien und seine Wirtschaftswerke*, Francfort-sur-le-Mein, 1916) et MUELLER (*Die Bagdadbahn, Bodenschaetze und Bodenkulture in Kleinasien*, Hambourg, 1916). La date de ces publications est significative. 1916 était pour l'Allemagne l'année des vastes espoirs et des ambitions démesurées. Elle s'adjugeait déjà les richesses du monde, en commençant par celles de ses alliés. Verdun a bouleversé toute cette littérature.

(2) RUPPIN, *Syrien als Wirtschaftsgebiet* (Beiheft zum Tropenpflanzer, n° 35, 1916). Verlag d. « Kolonial-Wirtschaftliches Komitee », Berlin, 1917, 419 pp. in-8°.

(3) Voy. par exemple, entre beaucoup de passages significatifs, les pp. 163-164, où, de toutes les imprimeries existant en Syrie, RUPPIN n'omet que la plus importante, celle de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth.

(4) La plupart de ces rapports forment des brochures séparées, qu'on se procure difficilement. Les rapports britanniques paraissent aussi dans les *Diplomatic and consular reports. Foreign Office annual series et Miscellaneous series*, London ; les rapports allemands dans le *Deutscher Handelsarchiv (Berichte ueber das In- und Ausland*, Berlin) ; les rapports américains dans les *Daily consular and trade reports, U.S. House Miscellaneous documents*, Washington ; les rapports autrichiens dans le *Handelsmuseum*, Wien ; les rapports français dans le *Moniteur Officiel du Commerce*, Paris.

sion (1) ont prospecté, dans tous les sens, le pays qui s'étend entre le désert du Sinaï et le Taurus, et ont cherché, en toute impartialité, à en apprécier la valeur. Ce sont leurs impressions, bien plus que les opinions des précédents explorateurs, qui m'ont aidé à former les jugements d'ensemble qu'on va lire. Ces impressions ont l'avantage d'être récentes, je veux dire postérieures à la grande guerre de 1914-1918. L'Orient a beau être le pays du monde le plus réfractaire à tout changement, il n'a pas échappé au cataclysme qui a bouleversé notre vie ; il en a subi l'ébranlement, et a accusé des réactions violentes. En quelques années, il a évolué peut-être davantage que naguère en quelques siècles. Quoique le recul manque, on entrevoit déjà comment, malgré la permanence des conditions physiques, les données syriennes de la géographie zoologique, botanique, humaine tendent à se renouveler avec celles de la géographie politique, et quelles répercussions la victoire du droit peut exercer sur l'utilisation future des forces économiques du pays.

La valeur économique d'un pays dépend en premier lieu de ses facultés économiques propres, c'est-à-dire de sa capacité de production et d'absorption, et, en second lieu, de sa situation géographique et, en quelque sorte, de sa perméabilité au transit. Je dois envisager pour la Syrie les deux faces du problème. Que vaut-elle comme productrice et consommatrice ? Que vaut-elle comme intermédiaire de circulation, de distribution, de diffusion ?

Si j'écoutais la seule logique, j'envisagerais ces questions pour la Syrie intégrale, dans les limites que la géographie et l'histoire lui assignent. Je crois cependant plus opportun, à l'heure présente, de les envisager uniquement pour les parties de la Syrie auxquelles les conventions diplomatiques ont réduit la mission éducatrice et organisatrice de la France. D'après les accords de San Remo et le traité de Sèvres, le « mandat » syrien, comme on l'appelle, ne dépasse pas, au Nord, le cours du Djihan ; il n'atteint même pas, au Sud, les confins de la Palestine (2). Il exclut donc des morceaux de la Syrie qui comptent parmi les plus impor-

(1) La Mission comprenait : M. P. HUVELIN, professeur à la Faculté de droit de Lyon, directeur ; M. DUCHATEL, ancien inspecteur des finances ; M. DELPECH, professeur à la Faculté de droit de Dijon ; M. PARMENTIER, professeur de botanique agricole à la Faculté des sciences de Besançon ; M. F. ROMAN, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon ; M. MONTET, ancien pensionnaire de l'École du Caire, maître de conférences à la Faculté des lettres de Strasbourg ; M. ACHARD, ingénieur agronome ; M. JESSÉ-ROUX, ingénieur minéralogiste ; M. PILLET, architecte diplômé, ancien collaborateur de la Mission de Morgan ; M. CROIZAT, négociant ; M. G. BOULAD, avocat au Caire ; M. Paul GANEM, négociant, secrétaire de la Mission.

(2) L'accord franco-anglais du 24 décembre 1920 échancre largement la frontière sud du mandat français. La limite, partant de la côte syrienne dans la région de Râs en Nâkurah (à une trentaine de kilomètres au sud de Sour), monte vers le Nord-Est jusqu'à Bâniyas, avant de redescendre vers le lac de Tibériade, et de border jusqu'à Deraa les versants méridionaux du Yarmouk. — Tout ceci était écrit longtemps avant les négociations engagées avec le gouvernement nationaliste ottoman, et avant la signature des accords d'Angora (20 octobre 1921). Je n'ai pas pu modifier mon texte. Mais on transposera facilement dans la Syrie réduite par les accords d'Angora les conclusions que j'ai énoncées pour la Syrie du traité de Sèvres et des arrangements de San-Remo.

tants. Existe-t-il, en effet, dans le Levant, des régions qui puissent le disputer, comme foyers de rayonnement moral, à la Judée, comme foyers de rayonnement économique, aux débouchés de la ligne Caïffa-Deraa, ou aux plaines occidentale et centrale de la Cilicie? Je veux bien que ces dernières restent, de par l'accord anglo-italien du 10 août 1920, dans la zone des intérêts particuliers reconnus à la France. Mais je ne fais pas grand fonds sur cette attribution platonique d'influences dans des régions maintenues sous la souveraineté, l'administration et la justice turques. Il me semble prudent de tenir désormais le développement économique du delta cilicien pour très aléatoire et, en tout cas, de le considérer comme trop soustrait à notre action pour qu'on doive en faire état dans nos projets d'avenir.

III. — LA SYRIE PRODUCTRICE. L'AGRICULTURE.

Distinguons la production agricole, la production minière et la production industrielle. Ces trois formes de production sont très inégalement réparties et développées. La seconde, mal servie par la nature, restera en arrière des deux autres et surtout de la première. Celle-ci offre de belles perspectives d'avenir. On a lieu d'espérer que la Syrie redeviendra une des riches « plantations » et un des luxuriants vergers du globe.

Dès l'antiquité, l'agriculture (1) faisait l'orgueil et la force de la Syrie. Partout les campagnes verdoyaient, riantes et peuplées. De nos jours, le paysage a trop fréquemment changé d'aspect. Les zones désertiques ont empiété sur les cultures. Tandis qu'on ne trouve plus actuellement une goutte d'eau ni un brin d'herbe entre Homs et Palmyre, nous savons qu'au troisième siècle de notre ère, l'empereur Aurélien put acheminer vers la Palmyrène une armée nombreuse (2), en assiéger la capitale, et vivre plusieurs mois aux dépens du pays (3). La route qu'il suivit est aujourd'hui

bordée de ruines — ruines de villages et de fermes, vestiges de cultures, lourdes dalles de basalte provenant d'anciens pressoirs à huile — attestant une prospérité rurale désormais abolie. Nombreux sont en Syrie les sites où la terre appauvrie semble ainsi pleurer son ancienne fécondité. Les versants occidental et oriental du Hauran étaient jadis couverts de hameaux et de bourgades. Trois cents villages, aujourd'hui détruits, s'y pressaient (1)... Maintenant, ce n'est plus dans toute la Syrie indistinctement, c'est dans certaines régions privilégiées qu'il faut rechercher les survivances de la fertilité traditionnelle. Mais ces régions sont vastes, et peuvent donner des résultats sans attendre. Un jour peut-être le désert reflourira...

Quelles sont les terres aujourd'hui fécondes? Les plus étendues occupent la partie Nord du pays. Ce sont: la plaine de Cilicie, la plaine d'Alep, le couloir d'Antioche et le bassin de l'Ak-Deniz; plus au Sud, la vallée supérieure de l'Oronte, prolongée par celle du Litani (la Bekaa); l'oasis de Damas; les plateaux basaltiques du Hauran, et les plaines littorales s'échelonnant de Lattakié à Sour. Cette énumération comprend ce qu'on peut appeler les « parties grasses de la Syrie » (2).

Au point de vue agricole, le delta cilicien, et la vaste plaine d'alluvions sablonneuses qui s'étend autour d'Alep, entre le Nahr Afrin et l'Euphrate, présentent plus d'une analogie. Nulles autres terres ne se prêtent aussi bien à la grande culture. Malheureusement, les premières — les plus immédiatement utilisables, parce qu'elles sont les plus fraîches et les plus riches en éléments minéraux — ont été exclues des limites de notre mandat. Le traité de Sévres a tracé entre la Syrie et la Turquie une ligne de démarcation qui, partant approximativement du cap Karatach, rejoindrait le Djihan pour le suivre jusqu'à Kesik Kalé, et, de là, s'acheminerait à l'Est vers l'Euphrate, qu'elle atteindrait au Nord de Biredjik (3). Ainsi le mandat syrien n'engloberait que la lisière du vilayet d'Adana, avec la plus petite des trois plaines ciliciennes, celle d'Osmanyé (132.000 hectares) et le plateau d'Islahié (177.000 hectares). Mais le vilayet d'Alep offre plus d'espace à la charrue. On estime à moitié de sa superficie totale, soit à 3.924.440 hectares, ses étendues cultivables, dont moins du dixième (352.539 hectares) est seulement exploité jusqu'ici (4). Il y a là d'immenses

(1) Sur l'agriculture en Syrie, voy. VERNEY et DAMBMANN, pp. 472-480; WADY MEDAWAR, *La Syrie agricole (Thèse de l'Institut agronomique international de Beauvais)*, Beauvais et Paris, 1903; HERBERT AUHAGEN, *Beitrag zur Kenntnis der Landesnatur und der Landwirtschaft Syriens*, Berlin, 1907; ALPH. ZENIÉ, *Etude préparatoire pour la création d'une société d'entreprises immobilières et industrielles en Syrie, 1909-1910*, (non dans le commerce); *Résumé de la statistique agricole de la Turquie d'Asie et d'Afrique pour l'année 1925*, Constantinople, 1912; NADRA MOUTRAN, pp. 270-281; RUPPIN, pp. 19-119, et surtout les rapports de la Mission de Syrie (Rapports de MM. PARMENTIER, professeur à la Faculté des sciences de Besançon, et ACHARD, ingénieur agronome). Notons, à ce propos, que chacun des membres de la Mission a conservé sous sa responsabilité propre une entière liberté d'appréciation. Mais, à y regarder de près, les divergences sont plus apparentes que réelles.

(2) Nous ne connaissons pas exactement les effectifs d'Aurélien. Nous savons toutefois que ses adversaires avaient 70.000 combattants. L'armée romaine, bien qu'inférieure en nombre, ne pouvait pas être trop disproportionnée. Admettons un chiffre de 40.000 à 50.000 hommes. Cf. HOMO, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, Paris, 1901, pp. 98 et 99.

(3) Comment Aurélien se ravitaillait-il? Les sources sont peu explicites. On a apparemment exagéré les difficultés que l'empereur eut à vaincre (HOMO, *op. cit.*, p. 101, n. 7). Hémèse

(Homs) servait sans doute de base à l'intendance romaine. Mais c'était une base précaire et lointaine, séparée du front par une route d'étapes de 120 kilomètres, facile à couper. On est amené à penser qu'il fallut trouver sur place l'eau et une bonne part des vivres.

(1) SPECK, *Handelsgeschichte des Altertums*, III, 2, B, p. 840. Sur la prospérité agricole de la Syrie au temps des Croisades, voy. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, I-II, 1885-1886, I, p. 177.

(2) Je ne comprends pas dans cette énumération telle région fertile qui a besoin, pour renaître, d'un très long effort: le Gharb, par exemple.

(3) Traité de Sévres (10 août 1920), partie A, art. 27. — Je rappelle que les accords d'Angora viennent d'assigner au mandat français des limites sensiblement réduites.

(4) J'utilise, comme présentant le maximum de garanties, la statistique officielle dressée par RUPPIN, *op. cit.*, p. 356, d'après les documents du ministère ottoman de l'Agriculture.

réserves de terre riche et presque vierge, dont les perspectives d'avenir ne peuvent encore être exactement appréciées, mais qui promettent certainement beaucoup. Quelques régions, déjà mises partiellement en valeur, comme le défilé abondamment arrosé d'Antioche, la plaine d'Amouk (entourant les marécages de l'Ak-Deniz, sur une superficie de 170.000 hectares faciles à irriguer), les environs de Dana, d'Idlip, etc. fournissent déjà les prémices d'une heureuse fécondité.

La Bekaa (c'est-à-dire, en arabe, la plaine) correspond à la région « creuse » encadrée entre le Liban et l'Anti-Liban, à laquelle les anciens réservaient le nom de Coelézyrie. Elle comprend la vallée du Nahr El Asi (ancien Oronte), depuis Homs jusqu'à sa source, et la haute vallée du Nahr El Litani (ancien Léontès), soit environ 150.000 hectares d'un sol alluvial composé d'éléments assez fins. La partie méridionale et médiane l'emporte en fertilité sur les parties septentrionale et latérale, qui sont jonchées de rochers et de cailloutis.

L'oasis de Damas, largement irriguée par un réseau de canaux alimenté par le Nahr Baradâ (ancien Chrysorrhœos), s'étend sur une superficie de plus de 60.000 hectares. Le centre forme un délicieux verger, ombreux et verdoyant (la Goutha). La périphérie, plus sèche et plus rousse, pousse jusqu'aux confins du désert ses vastes champs de céréales.

Mais c'est surtout du Hauran que Damas tire le blé et l'orge qui la nourrissent. On appelle Hauran un soulèvement volcanique compact, aux croupes arrondies, formant dans le désert de Syrie, au sud de Damas, une enclave de 3 mil-

lions d'hectares environ. Les hautes terres du massif, celles du Djebel Hauran, ont peu de prix pour le laboureur; elles offrent seulement au pasteur nomade les ressources assez maigres de leurs maquis et de leurs steppes herbeuses. Mais les basses terres, c'est-à-dire les champs de laves récentes du *Repaire* (El Ledjâh), et surtout les champs de laves anciennes de la *Cuvette* (Noukra) constituent pour les céréales des habitats de choix. La superficie utilisable approche de 1.500.000 hectares; mais la superficie actuellement utilisée ne doit guère dépasser le huitième de ce chiffre (190.000 hectares).

Enfin, en marge de la Méditerranée, depuis le Djebel Ansarié jusqu'au plateau de Galilée, s'égrène un chapelet de plaines sédimentaires, généralement resserrées, serties qu'elles sont dans des évasements des montagnes, aux débouchés des vallées érodées par les eaux torrentielles. Ainsi, du Nord au Sud, l'on rencontre successivement: la plaine de Lattakié, à l'embouchure du Nahr El Kébir septentrional; celle de Djibleh; celle, plus vaste et plus opulente, du Nahr El Kébir méridional, donnant accès à la trouée d'Homs; enfin celles de Beyrouth, de Saïda et de Sour. Toutes ces plaines littorales appartiennent au vilayet de Beyrouth. Leur superficie totale ne doit guère dépasser 350.000 hectares, sur lesquels près de 300.000 hectares sont cultivés dès maintenant.

Pour préciser et compléter les données précédentes, j'ai dressé un petit tableau statistique des surfaces qu'offrent actuellement, et que pourront ultérieurement offrir à l'agriculture les quatre circonscriptions administratives syriennes sur lesquelles doit s'étendre le mandat français (1).

	Surface totale (en hectares)	Surface cultivée actuellement	Surface cultivable (2)
Vilayet d'Alep.....	7.848.800	352.700 soit 4,5 %	3.900.000 soit 50 %
— de Damas.....	9.985.800	347.100 — 3,5 %	2.000.000 — 20 %
— de Beyrouth.....	2.861.800	297.460 — 9,7 %	350.000 — 12 %
Mutessariflik du Liban.....	450.000	17.500 (3) — 3,0 %	20.000 — 4,4 %
Total.....	21.146.400	1.014.760 soit 4,8 %	6.270.000 soit 29,6 %

Ces chiffres doivent subir quelques corrections, si on les ramène aux limites du mandat français, telles qu'elles sont définies par les derniers accords diplomatiques (1). Ces accords ont exclu du mandat français:

1° Dans le vilayet d'Alep, le sandjak de Marasch (2);

2° Dans le vilayet de Damas, le sandjak de Maan (3);

3° Dans le vilayet de Beyrouth, les sandjaks d'Akka et de Naplouse.

En revanche, ils y ont fait rentrer presque tout

le sandjak de Djebel Béréket (vilayet d'Adana). Les limites qu'ils ont tracées ne coïncident pas exactement d'ailleurs avec les limites des circonscriptions administratives ottomanes que je viens de mentionner.

Je n'ai donc pas le moyen de traduire numériquement les mutilations infligées par le jeu diplomatique aux cadres administratifs dans lesquels s'inscrivaient nos statistiques. Aussi est-ce sous toutes réserves, et sous le bénéfice de rectifica-

(1) Les chiffres que j'ai utilisés ici diffèrent parfois assez sensiblement de ceux qu'a adoptés M. ACHARD dans ses rapports. Ils proviennent notamment de l'ouvrage précité de RUPPIN, p. 356, et du *Résumé de la statistique agricole de la Turquie d'Asie et d'Afrique* pour l'année 1925, Constantinople, 1912.

(2) Naturellement, ces chiffres sont approximatifs.

(3) Chiffre emprunté à P. NOUJAIM, *La question du Liban* (Revue phénicienne, Beyrouth, août 1919).

(1) Antérieurement, bien entendu, aux accords d'Angora.

(2) Dès avant guerre, les sandjaks de Marasch et d'Ourfa avaient été détachés du vilayet d'Alep. Mais les statistiques dont je dispose sont antérieures à cette séparation.

(3) Y compris les terres opulentes de la Transjordanie, sur lesquelles voy. BÉRARD, *Le Sultan, l'Islam et les puissances*, pp. 160-161.

tions ultérieures, que je proposerai, pour les territoires syriens confiés à la tutelle française, les chiffres suivants :

Surface totale : 17.000.000 hectares ;

Surface actuellement cultivée : 775.000 hectares, soit 4,5 % ;

Surface cultivable : 4.600.000 hectares, soit 28%.

Naturellement, la valeur des terres que je désigne comme « cultivables » varie dans de larges proportions. Elle dépend d'un grand nombre de facteurs : constitution chimique du sol, climat, régime des vents, des pluies, possibilités d'irrigation, abondance et qualité de la main-d'œuvre, facilité d'accès, sécurité, etc... Parmi ces facteurs, il y en a — les derniers nommés — qui sont susceptibles de se modifier grâce à une politique appropriée. J'y reviendrai plus loin. Il y en a d'autres, — ceux qui correspondent à des conditions naturelles de la culture, — qui ont un caractère permanent. Ils devraient faire l'objet d'enquêtes scientifiques. Ces enquêtes, si elles existaient, fourniraient à mes appréciations sur l'avenir de la terre syrienne des bases inébranlables. Mais elles n'existent guère. Nos connaissances sur la climatologie, la météorologie, l'hydrologie des diverses régions sont extrêmement inégales. Bien peu d'échantillons de sols ont été prélevés et soumis à l'analyse (1). Il appartient aux techniciens de recueillir et de rapprocher les quelques informations d'ordre scientifique qu'on peut actuellement glaner sur tous ces points. Il leur appartient surtout de les compléter par des investigations systématiques. En attendant les résultats de ces travaux d'approche, nous n'avons qu'un moyen d'apprécier les possibilités culturales de la Syrie, c'est de relater les résultats actuellement obtenus par la culture défectueuse et empirique qu'on pratique jusqu'ici.

IV. — LES CÉRÉALES ; LE COTON.

La Syrie produit surtout des céréales. C'est là, jusqu'à nouvel ordre, sa principale richesse agricole. Bientôt, sans doute, pourra-t-on y associer le coton. En outre, elle produit des plantes oléagineuses, des fruits, des légumineuses, et, à titre accessoire, divers végétaux utilisés par l'industrie.

Parmi les céréales, le blé tient la première place. La Syrie se nourrit presque exclusivement de blé. Le mets national, le *bourghoul*, est une pâte de froment et de levain qu'on cuit, et qu'on sèche ensuite au soleil. On emploie également beaucoup de farine de froment pour faire du pain (avec ou sans levain) ; on en emploie enfin des quantités qui ne sont pas négligeables pour fabriquer de l'amidon à l'usage des confiseries (2).

La culture du blé occupe normalement près de

la moitié de la surface exploitée (46 % environ) (1). On produit plusieurs variétés (2) :

1° Le blé dur du Hauran, très demandé pour la fabrication des pâtes alimentaires ; 2° le blé dit « salamouni » (variétés rouge et blanche) ; 3° les blés dits « baladi » et « noursi » ; 4° le blé dit « douchani », blé tendre d'origine française, qui n'est autre que la « touzelle blanche », et qui sert à la fabrication de l'amidon.

Malgré les procédés rudimentaires de culture qui restent en honneur, on obtient des rendements relativement satisfaisants. En 1909, bien que la récolte fût nettement déficitaire, les vilayets d'Alep, de Beyrouth et de Damas produisaient ensemble 727.700 tonnes de blé, pour une surface ensemencée de 498.900 hectares, ce qui correspond à un rendement moyen de 1.400 kgr. à l'hectare (3). Rappelons, à titre de comparaison, qu'en France, avant la guerre, la production moyenne était de 1.700 kgr. par hectare. En année normale, le rendement des bonnes terres à blé syrienne doit approcher d'un million de tonnes (4). Cette quantité ne dépasse pas sensiblement d'ailleurs les besoins de la population. Si, d'un million de tonnes, on déduit ce qui est nécessaire pour les semences de l'année suivante, il reste 900.000 tonnes à répartir entre quatre millions d'habitants ; le quotient s'élève à 225 kilog. par an et par tête. Il n'y a donc pas grand superflu à exporter. Dans les mauvaises années, ou bien pour les régions qui communiquent difficilement avec les centres de production, il faut souvent demander aux importations un appoint de grains et de farines.

Mais tous les experts s'accordent à considérer que cet équilibre provisoire entre la production et la consommation locales doit se rompre au profit de la production (5), et que la Syrie doit revenir à bref délai exportatrice de blé. Cette transformation résultera moins d'une amélioration problématique (et, en tous cas, fort lente et fort inégale) des rendements, que de la mise en valeur de terres à blé nouvelles. Ces conquêtes dépendront de diverses conditions, dont quelques-unes devront se réaliser sans retard ; je pense à celles qui tiennent au besoin de sécurité matérielle, de sécurité juridique, de sécurité fiscale. J'estime que l'institution d'un régime politique, administratif et judiciaire régulier se traduira immédiatement par un développement des emblavures et une augmentation des exportations de grains. Imperceptible, peut-être, au début, le progrès s'accen-

(1) RUPPIN, *op. cit.*, p. 34.

(2) RUPPIN, *op. cit.*, p. 36. Je ne sais s'il y a identité entre ces variétés ou quelques-unes d'entre elles, d'une part, et les variétés étudiées par M. ACHARD en Cilicie, de l'autre.

(3) Ces chiffres sont empruntés au résumé compilé, à l'aide de documents officiels de l'administration turque, par RUPPIN, *op. cit.*, p. 35.

(4) D'après une communication de l'administration des chemins de fer D. H. P. à M. ACHARD, le Hauran produit, en année normale, 281.000 tonnes de céréales. Ce chiffre doit comprendre environ 150.000 tonnes de blé, 70.000 d'orge et un peu plus de 10.000 tonnes d'autres céréales.

(5) En ce sens, voy. les rapports PARMENTIER, ACHARD RUPPIN, *op. cit.*, p. 37.

(1) On trouvera sur tous ces points des renseignements dans les rapports de M. ACHARD, ainsi que dans tous les ouvrages cités précédemment. Voy. notamment les analyses de sols rapportées par AUHAGEN, pp. 13 et sqq., et RUPPIN, pp. 25 et sqq.

(2) L'amidon sert notamment à confectionner la friandise bien connue sous le nom de *rahât loukhoum*.

tuera par la suite, et sans doute plus vite, et à moins de frais, que nous ne l'imaginons.

Vers quelle limite pourra-t-il tendre? Il faut essayer de le conjecturer. A vrai dire, je me méfie autant que quiconque des anticipations hasardeuses; j'hésite à prolonger dans le futur les courbes par lesquelles se traduisent le passé et le présent... Reconnaissons toutefois que ces extrapolations s'imposent comme un moyen commode de fixer les idées. Il suffit qu'on ne se fasse pas d'illusion sur leur valeur absolue. Voici donc les chiffres qu'on peut admettre pour la production du blé dans une Syrie mise normalement en valeur. J'ai indiqué déjà que la superficie des terres arables s'élève à 4.800.000 hectares. Admettons que la proportion des emblavures à la totalité reste de 46 %; il y aura 2.200.000 hectares de champs de blé, qui, avec un rendement minimum de 1.400 kilogr. à l'hectare, produiront plus de trois millions de tonnes. Les deux tiers de cette production, deux millions de tonnes au moins, pourront être exportés. Il est à peine besoin de souligner ces chiffres et d'insister sur l'intérêt d'une exportation de blé s'élevant à deux millions de tonnes, c'est-à-dire 20 millions de quintaux.

C'est précisément à 20 millions de quintaux que le sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement évaluait récemment le déficit de notre production nationale en blé pour la campagne 1920-1921. 20 millions de quintaux, s'ajoutant aux 63 millions de quintaux qu'a produits notre sol en 1920, auraient suffi à couvrir nos besoins. La Syrie, qui fut un des premiers greniers de Rome, pourrait-elle devenir un des greniers de la France?

L'orge tient en Syrie la seconde place dans la culture des céréales. Elle provient principalement des régions d'Alep et d'Hama-Homs. D'après des informations puisées à la même source que celles que j'ai utilisées pour le froment, la production de l'orge en 1909 s'élevait à 450.800 tonnes, pour une superficie cultivée de 322.400 hectares, dans les trois vilayets d'Alep, Damas et Beyrouth. Le rendement (1.400 kilogr. à l'hectare) ne semble donc pas, malgré les renseignements recueillis par MM. Achard et Parmentier, supérieur à celui du blé. La récolte des bonnes années peut monter à 500.000 tonnes (1), dont une proportion notable s'exporte en Angleterre: les brasseries et les distilleries de whisky recherchent, en effet, l'orge syrienne pour sa remarquable blancheur. Si l'on tente d'évaluer, comme je l'ai fait précédemment pour le blé, les possibilités de production en orge qu'on pourrait attendre des régions soumises au mandat français, on trouve les chiffres suivants:

Surface pouvant s'offrir à la culture de l'orge (30 % de la superficie des terres cultivables): 1.440.000 hectares;

Production éventuelle (au taux de 1.400 kilogr. par hectare): 2.016.000 tonnes.

Après le blé et l'orge, les autres céréales ne peuvent passer que comme appoint. Le seigle ne se

cultive guère, et encore en très petites quantités, que dans les parties montagneuses du vilayet d'Alep. L'avoine, à peine plus répandue, ne produit annuellement que quatre à huit mille tonnes. Le maïs, cultivé sur vingt mille hectares environ, rend de dix-sept à vingt-cinq mille tonnes. On s'étonne de constater pareil abandon d'une céréale qui vient fort bien, et pourrait donner des résultats intéressants. C'est probablement le dourrha (ou maïs blanc), plante fort voisine du millet, qui tient la plus grande place, après le blé et l'orge, dans l'agriculture syrienne. En 1909, 82.700 hectares avaient été consacrés à cette culture; ils avaient donné près de 145.000 tonnes de grains. La production d'une bonne année devrait s'élever à 200.000 tonnes environ (1). Une partie du dourrha se consomme sur place et sert de nourriture aux paysans; une partie s'exporte.

Parmi les cultures qui, relativement peu développées encore en Syrie, semblent appelées à en renouveler la vie économique, il faut réserver une place d'honneur au coton. Ici encore, les leçons du passé s'unissent à l'expérience contemporaine pour autoriser des prévisions favorables.

On oublie trop, en effet, que la Syrie fut, dans l'antiquité et au moyen âge, le grand centre mondial de la production cotonnière. Les témoignages de cette primauté abondent. Je ne retiendrai, comme particulièrement significatif, que celui du Florentin Balducci Pegolotti, dans la *Pratica della Mercatura* qu'il composa vers 1341 (2). Cette sorte de bréviaire du marchand nous donne (3) le classement commercial des cotons qu'on importait en Europe au XIV^e siècle. La première qualité comprenait ceux qui venaient d'Alep et d'Hama. « Les environs de ces deux villes étaient couverts de cotonniers, et leur prodigieuse fertilité faisait l'étonnement des voyageurs (4). » Après ces produits hors ligne venaient, au second rang, les cotons de Cilicie et ceux de la Damascène. Enfin les cotons d'Akka, de Chypre et de Lattakié formaient une troisième catégorie. Remarquons qu'à cette époque l'Inde commençait à peine à exporter ses textiles vers l'Occident, et que l'Égypte, qui lui servait d'intermédiaire de transit, ne produisait pas encore elle-même de coton (5). C'est à la Syrie que Méhémet Ali dut demander, à partir de 1821, des techniciens pour instruire ses planteurs. Mais déjà le coton syrien périssait. Au XIX^e siècle, il disparut presque du marché, éclipsé par les produits de pays mieux organisés et plus libres (6).

(1) RUPPIN, *op. cit.*, p. 38.

(2) BALDUCCI PEGOLETTI, *La Pratica della mercatura* (publiée par PAGNINI, *Della decima e delle altre gravezze della moneta e della mercatura de' Fiorentini fino al secolo XVI*, Lisbona e Luca, 1766, 4 vol.), t. III, p. 1-380.

(3) Cap. XCH, l^e c^e, p. 367.

(4) HEYD, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, trad. FURCY RAYNAUD, Leipzig, 1885-1886, II, p. 612. Pour le XVII^e siècle, voy. MASSON, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII^e siècle*, Paris, 1896, p. 503, et Appendice, p. XXI.

(5) HEYD, *op. cit.*, II, pp. 613-614.

(6) Au milieu du XIX^e siècle, les plaines côtières de Syrie exportaient encore annuellement quelque 9.000 tonnes de coton. Cette exportation a été ruinée par la chute des prix consécutifs.

(1) RUPPIN, *op. cit.*, p. 38.

Mais voici que la Syrie s'émancipe ; voici qu'elle s'organise, voici que les grands producteurs tendent à réserver leur production à leur marché national (1) ; voici que les nations industrielles qui n'ont pas dans leurs domaines de plantations cotonnières vont chercher de nouveaux fournisseurs. L'heure semble sonner pour Hama ou Alep de revenir à leur tradition, et sans doute pour leur plus grand profit.

Cette tradition n'a guère été renouée jusqu'ici, on le sait, qu'en Cilicie, en partie par l'effort intéressé de l'Allemagne. La *Deutsche Levantische Baumwoll-Gesellschaft*, fondée en 1905, a puissamment contribué à réveiller la culture cotonnière en sommeil, dans ce vilayet d'Adana qu'allait atteindre la Bagdadbahn. Malgré les vicissitudes politiques, l'entreprise commençait à porter ses fruits à la veille de la guerre. En 1914, la Cilicie récoltait 135.000 balles de coton, représentant environ 30.000 tonnes. M. Achard a analysé en détail (2) ces premiers résultats, avec sa compétence et sa prudence coutumières. Il a cherché à évaluer ce que pourra donner la Cilicie lorsqu'elle aura mis en valeur les 1.617.000 hectares de son territoire qui paraissent propres à la culture cotonnière. Il est arrivé à un chiffre approximatif de 200 à 240.000 tonnes (3). Plus de deux cent mille tonnes ! Cela représente les deux tiers des besoins de la France (329.537 tonnes en 1913).

Mais la Cilicie est désormais presque entièrement exclue des limites du mandat syrien. Je dois me borner à supputer les chances de la culture cotonnière dans la Syrie du traité de Sèvres. La tâche s'avère assez ingrate, et les évaluations s'avèrent assez hypothétiques, du moment qu'il s'agit de sols plus délaissés, depuis un siècle, que ceux du delta cilicien.

Les principales régions que la tradition, d'une part, les conditions climatiques et telluriques, d'autre part, désignent comme terres à coton, font partie du vilayet d'Alep. Elles comprennent : 1° En première ligne, les plateaux de Dana (sur l'une des routes d'Alep à Antioche) et d'Idlip (sur la route d'Alep à Lattakié), d'où provient la variété dénommée « Idelep », et la plaine d'Amouk, entourant les marais de l'Ak Deniz ; 2° En seconde ligne, le défilé d'Antioche, la plaine côtière d'Arsoûs (au sud d'Alexandrette), les environs de Killis et d'Aïntab, et les rives de l'Euphrate. A ces terres du vilayet d'Alep, il faut joindre les terres du Djebel-Bereket que le traité

de Sèvres rattache à la Syrie, c'est-à-dire les plaines d'Ayas-Osmanyé-Deurtyol, et le plateau d'Islahié. Dans le vilayet de Damas, on ne cultive actuellement de coton qu'auprès d'Homs. Il semble qu'on devrait essayer d'en cultiver près d'Hama, où il réussissait si bien jadis. Quant à la culture cotonnière dans le vilayet de Beyrouth (à Tripoli, Lattakié notamment), elle a jusqu'ici peu d'extension.

Les statistiques manquent pour préciser l'étendue des surfaces actuellement occupées par le coton, et, plus encore, pour évaluer les progrès possibles de la mise en valeur et des rendements. D'après le tableau dressé par Ruppin (1), il y avait, en 1909, 39.630 hectares de plantations cotonnières dans le vilayet d'Alep. Elles rendaient 847.615 *kele*, soit environ 30.514 mètres cubes de textile. Je n'ai pas le moyen de convertir ce résultat en tonnes, faute de connaître les conditions de pressage et la densité du coton ainsi recensé. Il me paraît difficile cependant qu'il ne s'élève pas au-dessus du chiffre donné ailleurs (2) par le même auteur pour la production moyenne annuelle du vilayet d'Alep (deux mille tonnes). M. Achard cite, de son côté, une statistique (3) d'où il résulte que la production moyenne des « Idelep » s'est fixée, entre 1904 et 1914, à 1.535 tonnes. Ajoutons enfin aux chiffres proprement syriens les chiffres assurément plus importants des champs d'Ayas-Osmanyé, que nous déduisons de la production proprement cilicienne. Nous arriverons peut-être ainsi à une dizaine de mille tonnes. Quels que soient d'ailleurs les chiffres précis, reconnaissons qu'ils sont faibles. Ils ne correspondent ni aux besoins du marché, ni aux virtualités du pays. C'est peine perdue que de vouloir conjecturer quelle superficie pourrait s'offrir dans un avenir éloigné à la culture cotonnière. Mais j'estime qu'on peut sans témérité affirmer pour un avenir très prochain une amélioration sensible des statistiques. Les bas-fonds d'Amouk (170.000 hectares), d'ailleurs assez bien pourvus de main-d'œuvre, les terres noires d'Ayas-Osmanyé (ensemble 450.000 hectares) sont assez humides pour ne pas demander grands travaux hydrauliques. Il est naturel de se tourner d'abord de ce côté. Le coton devra ensuite gagner du terrain dans la région d'Idlip-Dana, dans celle d'Hama, et vers l'Euphrate. Quant aux résultats à escompter, ils ne sont pas inférieurs à une centaine de mille tonnes, selon les prévisions d'observateurs aussi prudents que M. Achard (4).

tive à la guerre de Sécession (RUPPIN, pp. 41-42). Voy. aussi K. ANDREE, *Geographie des Welthandels* (I-IV, 1872), I, p. 194.

(1) Rapport général sur l'industrie française publié par le ministère du Commerce (1920).

(2) Rapports sur : 1° *Le coton en Cilicie* ; 2° *La culture du coton en Cilicie* ; 3° *L'industrie du coton en Cilicie* ; 4° *Le développement de la culture du coton en Cilicie*. Voy. aussi le rapport du professeur WINDHAM DUNSTAN, directeur de l'Imperial Institute, sur *L'Agriculture en Asie Mineure* (London, 1908), et le rapport sur le *Domaine impérial de Tchoutour-Ova*, par G. TSAPALOS et P. VALLTIER (Paris, 1911-1912).

(3) C'est exactement le chiffre qu'admettait déjà HERMANN MUELLER, *Die wirtschaftliche Bedeutung der Bagdadbahn*, Hambourg, 1917, p. 80, n. 1 : 1 million de balles de 200 kil. Le même auteur évaluait à plus de 2 millions de balles (plus de 400.000 tonnes) la production probable de la Syrie et de la Mésopotamie réunies.

DOCUMENTS ÉCONOMIQUES. — 3.

(1) RUPPIN, *op. cit.*, p. 35.

(2) RUPPIN, *op. cit.*, p. 41. Si le chiffre de la superficie plantée est exact (424.300 deunums, soit, à 919 mq. par deunum, 39.630 hectares), le rendement de 2.000 tonnes serait misérable : 50 kil. à l'hectare. Les champs voisins de la Cilicie rendent 250-kil. de coton égrené à l'hectare. Il me semble que les 847.615 *kele* de la statistique officielle doivent correspondre à 7.000 ou 8.000 tonnes.

(3) Rapport sur le coton en Syrie, pp. 2-3.

(4) M. ACHARD estime que la Cilicie pourrait fournir à la France les deux tiers du coton dont elle a besoin et que la Syrie pourrait lui fournir le reste. Or, la France employait, en 1913, près de 330.000 tonnes de coton. Pour M. ACHARD, la Syrie pourrait donc produire quelque chose comme 110.000 tonnes. Cf., dans le même sens, l'exposé verbal du général GOURAUD au Comité de l'Asie française (11 décembre 1920).

V. LES AUTRES PRODUITS AGRICOLES.

Céréales et coton, souvent associés dans l'alternance d'un assolement biennal, font ou feront la parure et la richesse des grandes plaines syriennes. Les autres cultures, de moindre envergure, sont moins localisées, et se retrouvent à peu près dans tout le pays. Ces cultures, dont les produits ne sortent guère du marché intérieur, ont une importance vitale. Mais elles intéressent moins le commerce européen. Nous pouvons en traiter brièvement (1).

Il y a d'abord les *légumineuses* servant à la nourriture des hommes et des bestiaux. Elles comprennent, par ordre d'importance, les lentilles, les pois chiches, les fèves, les haricots, les vesces, les lupins. Seuls, les pois chiches font l'objet d'une petite exportation (en 1912, Tripoli en a expédié 2.200 tonnes en France et en Egypte, et Caïffa 6.550 tonnes). La culture des légumineuses occupe, bon an mal an, 60 à 70.000 hectares, et la production globale monte à plus de 500.000 tonnes. En 1909, par exemple, on a récolté 236.000 tonnes de lentilles, 136.633 tonnes de pois chiches, 93.642 tonnes de fèves, 32.984 tonnes de vesces (2).

Les cultures énumérées jusqu'ici se développent surtout dans les parties grasses de la Syrie. J'arrive maintenant à d'autres cultures qui forment la ressource des parties maigres, et y réussissent. De ce nombre sont les cultures arbustives (olivier, vigne, mûrier). Elles s'accommodent des sols les moins propres à la grande exploitation, et s'accrochent volontiers aux escarpements les plus rudes. Sans elles, l'« échine montagnaise » du pays resterait décharnée.

Parmi les cultures arbustives, celle de l'olivier est de beaucoup la plus répandue, et tient incontestablement la première place. Les principales plantations se trouvent dans le Liban et sur les collines avoisinant Beyrouth, Tripoli, Antioche, Idlib, Killis et Aïntab. Les statistiques officielles (3) attribuent aux trois vilayets d'Alep, Beyrouth et Damas 5.487.000 pieds d'oliviers, auxquels il faut ajouter environ 500.000 pieds pour le Liban. Mettons 6 millions en chiffres ronds. Le rendement varie dans de larges limites, la récolte n'étant ordinairement bonne qu'une année sur deux. Les statistiques pour 1909-1910 accusent une production de 65.855.000 okkes, soit 84.294 tonnes d'olives fraîches. La production correspondante en huile monte à 15.296 tonnes (4). La cueillette de l'olive se fait sans soins; le pressage emploie des méthodes et un matériel archaïques. Aussi l'huile obtenue est-elle souvent de qualité médiocre, et peu propre à l'alimentation. Une grande partie de cette huile sert à la fabrication du

savon. L'exportation reste faible. Beyrouth, qui est le principal port exportateur, expédiait en Egypte et en France 173 tonnes en 1910, 233 tonnes en 1911, et 90 tonnes en 1919 (année déficitaire) (1).

La culture de l'olivier, l'industrie et le commerce des huiles ont de grands progrès à faire.

La même observation s'impose pour la *viticul-ture* et pour la fabrication et le commerce des vins et spiritueux. La vigne réussit à merveille dans beaucoup de régions de la Syrie. Elle pourrait rendre infiniment davantage, et de meilleurs produits. Le vignoble s'étend sur 84.293 hectares, et produit de 300.000 à 350.000 tonnes de raisin. La fabrication du vin, concentrée dans le Liban, n'utilise qu'une faible partie de la récolte. Les raisins qui ne sont pas consommés frais servent à fabriquer l'espèce de gelée cuite qu'on nomme « Dibs », l'eau-de-vie aromatique qu'on nomme « Arak », ou sont transformés en raisins secs. L'exportation des vins est insignifiante.

Le *mûrier* blanc, dont les feuilles servent à nourrir les vers à soie, est très répandu sur la côte syrienne, depuis Saïda jusqu'à Arsous, et sur les versants inférieurs du Liban. Les plantations s'étendaient, avant la guerre, sur 28.500 hectares (2). Mais ce chiffre doit être fortement réduit aujourd'hui. La guerre a été fatale aux mûriers. Bien souvent, ils ont été arrachés et vendus comme bois à brûler (3). Ce gaspillage pèse lourdement sur l'industrie séricicole syrienne.

Les *arbres fruitiers* les plus variés poussent sur la terre syrienne. Parmi ceux qui réussissent le mieux et dont les fruits ont une valeur économique appréciable, je citerai le figuier (production annuelle: 45.000 tonnes de figues), l'abricotier (l'exportation des noyaux d'abricots, et de la pâte d'abricots séchée en feuilles minces, dénommée « Kamardin », a une certaine importance) (4), le pistachier, l'amandier, et surtout l'oranger et le citronnier. La production des oranges et des citrons se localise particulièrement sur la côte. Les vergers de Jaffa ne sont pas compris dans les limites du mandat syrien. Mais ceux de Saïda et de Tripoli comptent parmi les plus beaux du pays, et leurs produits sont de premier ordre. Une bonne partie de ceux-ci s'écoulent en Angleterre. D'après les rapports consulaires britanniques, les ports de Tripoli, Saïda et Beyrouth ont exporté: en 1909, 350.000 caisses; en 1910, 344.200 caisses; en 1911, 209.800 caisses; en 1912, 220.860 caisses d'orangés.

Parmi les cultures industrielles qui servent d'appoint aux précédentes et qui paraissent avoir de l'avenir, je citerai encore le sésame et le tabac.

Le *sésame* est moins répandu dans la Syrie ré-

(1) Je me borne à mentionner les cultures potagères, bien qu'elles donnent lieu à un certain mouvement d'exportation (exportation de melons en Egypte, d'oignons en Angleterre et en Turquie), et certaines cultures commerciales à faible rendement (anis, cumin, fenouil).

(2) Chiffres officiels reproduits par RUPPIN, *op. cit.*, p. 34.

(3) RUPPIN, *op. cit.*, p. 46.

(4) D'après WEAKLEY, *Report upon the conditions and prospects of British trade in Syria*, London, 1911, p. 59.

(1) Ces derniers chiffres sont empruntés à la brochure de P. GILLY, *La Syrie commerciale, son avenir (Informations de l'Office national du commerce extérieur)*, 1920, p. 25.

(2) RUPPIN, *op. cit.*, p. 48.

(3) CROIZAT, *Rapport sur la sériciculture en Syrie (Rapports de la Mission de Syrie)*, pp. 2-3.

(4) D'après GILLY, *op. cit.*, p. 26, il a été exporté de Beyrouth: en 1911, 1.068 tonnes de noyaux et 3.400 tonnes de pâte d'abricots; en 1919, 291 tonnes de noyaux et 1.142 tonnes de pâte d'abricots.

servée au mandat français qu'en Palestine. Néanmoins, sa culture occupe environ 12.000 hectares dans les régions d'Homs, d'Hama et de Lattakié. La production s'élève à une quinzaine de mille tonnes (1), dont une partie s'exporte en France et en Italie.

Quant au *tabac*, il se cultive surtout dans le Liban et dans le vilayet de Beyrouth. Les produits de Lattakié jouissent d'un légitime renom. La récolte de 1912 a monté à 1.314 tonnes pour les trois vilayets d'Alep, Beyrouth et Damas. Il y faut ajouter environ 250 tonnes pour le Liban (2). On récolte en outre, chaque année, de 200 à 300 tonnes de *tombac* (on appelle ainsi, on le sait, une sorte de tabac, d'origine persane, qui s'emploie dans le narghilé). La régie ottomane des tabacs et les manufactures de cigarettes du Liban n'absorbent qu'une faible part de la production. Tout le reste s'exporte, principalement en Angleterre et en Egypte. En 1911, 1.488 tonnes ont été exportées.

VI. — LES PRODUITS DE LA FLORE SPONTANÉE.

LES FORÊTS. L'ÉLEVAGE.

Des produits de l'agriculture, il convient de rapprocher les produits de la flore spontanée, ainsi que ceux des exploitations forestières et de l'élevage.

Parmi les *produits de la flore spontanée*, citons la « graine jaune » (baies de nerprun) employée par la teinturerie (3), la noix de galle, la vallonée, la scammonnée, la gomme adragante (4), et surtout la réglisse. La réglisse (*glycyrrhiza glabra*) croît à l'état sauvage dans plusieurs régions du vilayet d'Alep (Surudj, Aïntab, Killis, bassin d'Amouk, Antioche) et dans le Sud-Est du vilayet de Damas. La meilleure qualité provient des bords de l'Euphrate (région de Rakka). Je n'ai pas pu contrôler personnellement les chiffres qui résument cette exportation, et je le regrette, car ils me laissent perplexe. Weakley estime (5) qu'on aurait exporté en 1908 20.672 tonnes de réglisse; en 1909, 7.700 tonnes, et en 1910, 11.400 tonnes. Dans le même sens, M. Gilly évalue (6) à 20.006 tonnes la production syrienne annuelle. Mais M. Achard n'a relevé, pour l'année 1909, qu'un

total de 3.089 tonnes embarquées à Alexandrette (1). J'hésite à croire que les sorties par d'autres ports représentent la différence entre ces chiffres.

Aux richesses proprement agricoles se joignent les ressources que peuvent fournir l'exploitation forestière et l'élevage.

Les produits de la flore spontanée ont plus d'importance, en Syrie, que les produits de l'exploitation forestière. Dans l'antiquité, la montagne était pourtant couverte de bois. Les cyprès du Liban faisaient l'admiration des Israélites. Que l'on écoute, par exemple, Ezéchiél comparer la puissance assyrienne à un « cèdre sur le Liban » : « Son bois, dit le prophète, était beau, ses branches étendues, sa tige haute, et, du milieu de ses branches épaisses et touffues, il en sortait une qui s'élevait au-dessus de toutes les autres. Les pluies l'avaient nourri, un grand amas d'eau l'arrosant l'avait fait pousser en hauteur, les fleuves coulaient tout autour de ses racines, et il avait envoyé ses ruisseaux à tous les arbres de la campagne (2)... » Que les temps sont changés ! dirai-je pour rester dans la note biblique. Des cèdres fameux, il ne subsiste que quelques échantillons délabrés, religieusement gardés dans un enclos. Les pentes de la montagne ont perdu leur parure ; les sommets restent chauves ; les noyers, richesse et ornement des campagnes, disparaissent (3). Les Osmanlis ont passé par là. Ils n'ont pas su défendre et aménager les réserves forestières. Ils les ont laissé dépérir, plus encore par les abus de pâture que par les abus d'exploitation. La guerre de 1914-1920 a achevé ce que quatre siècles d'incurie avaient préparé. La houille manquait : on l'a remplacée par le bois. Sans plan arrêté, au petit bonheur, on a coupé les arbres les plus proches des routes et des voies ferrées. Après l'armistice, de lourds trains de bois à brûler ont pris quotidiennement le chemin de l'Egypte... A combien sont réduits aujourd'hui les 260.000 hectares de forêts qui subsistaient encore en 1908 (4) ? A combien sont réduits les revenus de l'exploitation forestière (bois de chauffage, de construction et charbon), qu'on évaluait encore, en 1916, à une somme de 3 à 5 millions (5) ? Ce déboisement n'entraîne pas seulement un appauvrissement fâcheux du pays. Ici comme partout, il a les répercussions les plus graves sur le régime des eaux et sur le climat. Un effort de reboisement s'impose. Mais ce sera une œuvre coûteuse, de très longue haleine, et dont les résultats n'apparaîtront qu'à trop longue échéance pour qu'on les puisse faire entrer dans le cadre de nos prévisions.

L'élevage aussi a souffert. Moins déchu que l'exploitation forestière, il n'en reste pas moins bien au-dessous de ce qu'il devrait être. Les réquisitions de chevaux opérées pour le compte de l'armée turque depuis les guerres balkaniques, les réquisitions de chameaux opérées pour le corps

(1) RUPPIN, *op. cit.*, p. 35.

(2) Pour les trois vilayets d'Alep, Beyrouth et Damas, les chiffres proviennent du *Bull. ann. de statistique pour 1927 (1911-1912)*; pour le Liban, ils sont empruntés à l'article de P. NOUJAIM, *La question du Liban*, dans la *Revue Phénicienne* II, août 1919.

(3) La graine jaune s'exporte surtout par les ports de Messina et d'Alexandrette. Ce dernier en a exporté 458 tonnes en 1910. RUPPIN, *op. cit.*, p. 250.

(4) La noix de galle et la vallonée s'exportent à l'usage des tanneries. En 1908, on a expédié d'Alexandrette 110 tonnes de noix de galle et 639 tonnes de vallonée (RUPPIN, *op. cit.*, p. 251). Dès le moyen âge, on appréciait la gomme adragante du Liban (HEYD, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, n. p. 623, n. 3), aujourd'hui bien déchue, et la scammonnée d'Antioche (HEYD, II, p. 669). De cette dernière, on exporte encore un millier de caisses par an. Quant à la gomme adragante, GILLY (*op. cit.*, p. 26) donne des chiffres d'exportation de 40 tonnes en 1911 et de 34 tonnes en 1919.

(5) WEAKLEY, *op. cit.*, p. 195.

(6) GILLY, *op. cit.*, p. 6.

(1) ACHARD, *Notes sur la Syrie, Rapport sur la réglisse*, p. 3.

(2) EZÉCHIEL, XXXI, 3-4.

(3) SAMNÉ, *La Syrie*, p. 126.

(4) *Statistique des forêts de l'empire ottoman pour l'année 1923*, Constantinople, 1912.

(5) RUPPIN, *op. cit.*, p. 123.

expéditionnaire dirigé à la fin de 1914 contre l'Égypte ont creusé dans le cheptel des trous difficiles à combler. Des deux types d'élevage qu'on rencontre en Syrie, — l'élevage *nomade* et l'élevage *sédentaire*, — c'est naturellement le second qui a été plus atteint.

L'élevage nomade est aux mains des Bédouins. Ceux-ci vivent de leurs troupeaux, qu'ils mènent paître, selon un rythme régulier commandé par les variations saisonnières de la végétation, des steppes du désert aux landes de la montagne et jusqu'aux prairies naturelles avoisinant la mer. Leurs moutons appartiennent à l'espèce à grosse queue ; ils fournissent une laine qui ne saurait rivaliser pour la finesse avec la laine de Hongrie ou d'Australie, mais qui se classe parmi les qualités moyennes de laine à fabrique, et parmi les bonnes qualités de laine à matelasserie (1). Leurs chèvres donnent également une laine de second rang. Les chèvres angora à longs poils, qui fournissent la laine mohair, ne se rencontrent que dans quelques districts du Nord. Les Bédouins élèvent encore des chameaux de trait, quelquefois des chevaux et des mulets.

Mais l'élevage de ces derniers, comme aussi l'élevage des ânes et des bovidés, est plutôt l'affaire des sédentaires. Les chevaux syriens jouissent d'une grande renommée. Mais leur nombre a beaucoup décliné. Les bœufs sont relativement rares et médiocres. La race de Damas, apparentée à la race égyptienne, est assez bonne laitière, mais fournit à la boucherie des sujets peu intéressants. La race du Liban rend plus en viande, et moins en lait.

Comme on peut le penser, nous manquons de données statistiques sur le cheptel syrien. Les Bédouins se prêtent peu à des tentatives de recensement qui auraient pour résultat de leur faire payer l'impôt sur le bétail. Aussi les conclusions qu'on pourrait tirer des revenus de cet impôt seraient-elles fort au-dessous de la réalité. On ne peut guère proposer que des conjectures, fondées sur des impressions (2). J'estime donc qu'il existait, dans les limites du mandat français actuel, mais avant la guerre, environ 4 millions de moutons et de chèvres, 50.000 chevaux, 100.000 ânes et mulets, 450.000 bovidés, 150.000 chameaux. Ces chiffres sont notablement inférieurs à ceux que donnait Vital Cuinet en 1895 (3). Encore doivent-ils subir aujourd'hui une réduction sensible, d'au moins un tiers, peut-être de moitié (4).

(1) La tonte a lieu une fois par an, en avril-mai ; elle rend environ 3 kilogrammes de laine par mouton.

(2) Voy. l'effort de coordination tenté par RUPPIN, *op. cit.*, p. 56, sur les données fragmentaires qu'il a extraites de la *Statistique agricole de la Turquie d'Asie et d'Afrique pour l'année 1925* (Constantinople, 1912) et du *Bull. annuel de statistique pour 1927* (Constantinople, 1914).

(3) Sauf en ce qui concerne les chameaux. Les chiffres de VITAL CUINET sont les suivants : Chèvres et moutons, 4.177.127 ; bovidés, 1.801.024 ; chevaux, 68.825 ; ânes et mulets, 143.647 ; chameaux, 71.387.

(4) GILLY, p. 24 : « On estimait que le cheptel syrien était de :
Moutons. 5.000.000
Chèvres. 1.000.000
Bœufs. 500.000
Chameaux. 250.000

Il est difficile d'apprécier avec exactitude quelle est la dimi-

La *volaille* est assez abondante (1), mais de qualité commune. Nulle part on ne pratique en grand, et avec des procédés modernes, l'élevage des bêtes de basse-cour. Avant la guerre, les œufs frais faisaient l'objet d'une exportation importante : Lattakié expédiait à Marseille plus de vingt millions d'œufs, Alep, Homs et Tripoli autant (2). On avait aussi exporté, pendant un temps, des jaunes d'œufs salés, à l'usage de la mégisserie, et de l'albumine d'œuf sèche, pour l'apprêt des tissus et le collage des vins. Mais la concurrence chinoise avait ruiné ce commerce. Il y a peu de chance pour que l'exportation des œufs reprenne de longtemps.

Le *miel* et la *cire* se récoltent partout. Ils font l'objet d'une petite exportation. L'apiculture suit encore des méthodes surannées et les produits sont généralement impurs. Là encore, il serait facile d'obtenir, à peu de frais, des résultats supérieurs.

VII. — L'IMPORTANCE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ; LES MOYENS DE L'AMÉLIORER.

Récapitulons les données éparses que je viens de réunir sur l'économie rurale syrienne. Il faudrait grouper dans une statistique d'ensemble les évaluations de tous les produits d'une année moyenne. RUPPIN s'est essayé à cette tâche hypothétique pour la Syrie intégrale (3). Je lui emprunte son tableau, en l'adaptant aux limites du mandat français :

1° Cultures annuelles destinées à la nourriture des hommes et du bétail (céréales, légumineuses, légumes, etc.)	415.000.000 fr.
2° Cultures commerciales (coton (4), tabac, chanvre, anis, fenouil, cumin, etc.)	20.000.000 fr.
3° Cultures arbustives :	
a) Olives	12.000.000
b) Viticulture	25.000.000
c) Sériciculture (5)	30.000.000
d) Oranges, citrons	5.000.000
e) Autres fruits :	
Pistaches, amandes, abricots, figues, etc.	10.000.000
	<hr/> 82.000.000
4° Produits de la flore spontanée (réglisse, noix, de galle, graines jaunes, gomme adragante, scammonée, etc.)	5.000.000 fr.
5° Produits de l'élevage (lait et laitage, viande de boucherie, laine, peaux)	95.000.000 fr.
6° Produits de la basse-cour et de l'apiculture	17.000.000 fr.
7° Exploitation forestière	4.000.000 fr.
Total	638.000.000 fr.

nution subie par le troupeau de moutons et de chèvres. On pense qu'il est réduit de moitié. Pour les bœufs, la proportion serait plus forte encore. »

(1) On élève en Syrie des poulets, des dindons, des pigeons, mais très peu de canards et d'oies.

(2) Voy. le rapport de M. HENRI GIRAUD sur le *Commerce d'exportation de la Syrie et son avenir* (Congrès de la Syrie, Marseille, 1919), pp. 12-13.

(3) RUPPIN, *op. cit.*, p. 26.

(4) En y comprenant le coton du Djebel Bereket.

(5) Les travaux du *Congrès français de la Syrie* (Marseille, 1919) ont prouvé que l'estimation de RUPPIN (25.000.000 de fr.) est un peu faible.

Bien entendu, ce tableau correspond à des rendements et à des évaluations d'avant-guerre. Il appelle aujourd'hui des rectifications en des sens divers. Beaucoup de rendements ont été fortement diminués par la guerre, notamment ceux de la sériciculture, de l'élevage, de l'exploitation forestière. Il conviendrait de rabattre, de ce chef, une somme de 60 à 80 millions sur notre total. Mais, en sens inverse, les prix de tous les produits ont monté dans d'énormes proportions. L'instabilité des mercuriales ne permet guère d'apprécier en chiffres cette ascension. Selon les lieux et les moments, c'est par 2, 3, 4, 5, 6, et davantage, qu'il faudrait multiplier le prix d'avant guerre d'un produit pour avoir son prix actuel. Je crois rester dans la juste mesure en adoptant le coefficient 3. Il ne me paraît pas exagéré d'admettre que la production annuelle de l'économie rurale syrienne, dans les limites du mandat confié à la France, vaut de *un milliard et demi à deux milliards*.

Ces chiffres ont leur éloquence, et les résultats qu'ils résument doivent retenir sérieusement l'attention.

Cependant ils restent encore bien inférieurs à ce qu'on peut attendre. La terre syrienne ne livre pas, à beaucoup près, toutes ses richesses.

Quelles sont les raisons de cette défaillance ? Il convient de les rechercher. Laissons de côté les causes accidentelles de perturbation dues à la guerre. Pour profondes et cruelles qu'on les observe, on ne doit pas s'y appesantir. Elles passeront avec la crise qui les a amenées. Mais attachons-nous plutôt aux causes endémiques de malaise et stagnation, à celles qui se faisaient sentir dès avant 1914, et parfois depuis des siècles. C'est à elles qu'on a le plus de peine à porter remède, et c'est d'elles que la guérison importe le plus.

Si l'on essaie de dominer les contingences pour ne retenir que l'essentiel, ces causes se rattachent toutes à la force inhibitrice du régime qui a trop longtemps pesé sur la Syrie. Régime politique, imposé par la domination turque, et régime social, commandé par des traditions séculaires, ont également contribué à paralyser l'essor technique et l'essor économique de l'agriculture syrienne. C'est à eux qu'il faut imputer les lacunes de l'outillage économique, notamment des voies et instruments de circulation, le gaspillage et l'épuisement de certaines richesses (forêts et prairies), l'abandon de certaines autres (eaux d'irrigation), l'anémie de la main-d'œuvre, contrainte à l'émigration, l'insécurité des biens et des personnes, l'ignorance et l'inertie des exploitants, l'hypertrophie des grands domaines, favorisée par une législation foncière d'un autre âge, la misère des tenanciers, réduits à un quasi-servage, rongés par l'usure et la fiscalité...

Ne nous flattons pas de remédier du jour au lendemain à tous ces maux. Il en est de tenaces, qu'on ne guérira qu'à force de méthode, de temps et d'argent. Le reboisement et le regazonnement des pentes et des sommets demanderont de longs

efforts. Il serait puéril d'en escompter les bénéfices pour nos générations. Le drainage et l'assèchement dans certaines régions (environs d'Alexandrette et de l'Ak-Deniz, par exemple), l'irrigation, dans d'autres, progresseront plus rapidement lorsque les circonstances s'y prêteront. Mais un programme d'ensemble ne pourra s'exécuter que par tranches, à termes de plus en plus éloignés. Il en sera de même pour les entreprises de routes et de voies ferrées. On ne brûlera pas davantage les étapes dans l'œuvre nécessaire de réforme sociale ; on ne transforme pas d'un coup de baguette l'esprit et les traditions des peuples. Tout cela revient à dire que bien des décades passeront avant que la Syrie retrouve l'âge d'or de sa productivité agricole. Mais cela ne veut pas dire pourtant qu'on doive renoncer à améliorer assez promptement cette productivité. Car il y a tout de même certains facteurs de la prospérité rurale sur lesquels on peut agir immédiatement. On peut, dès maintenant, remonter la pente....

Les premiers progrès à espérer sont ceux qui résultent d'une amélioration du régime politique. Avant tout, il faut donner aux cultivateurs la paix : j'entends à la fois la tranquillité matérielle et la confiance morale. La France, chargée par la Société des Nations de préparer l'émancipation du pays, ne peut manquer de lui apporter la sécurité. Il appartient à la Syrie, qui va faire l'apprentissage difficile de la liberté, de réaliser l'union morale. On doit lui accorder crédit. Mais il ne suffit pas de faire la police et d'apaiser les dissensions intestines. Il faut refondre les institutions. Il faut établir une législation foncière et une législation fiscale qui, tout en sauvegardant les droits essentiels des particuliers et de l'Etat, favorisent les progrès de l'économie agricole. Et voilà un ensemble de réformes susceptible de soulever de gros conflits d'intérêts et de doctrines... J'incline à penser, pour ma part, qu'il faut tendre au morcellement des *latifundia* (1), et à l'élimination progressive de la propriété collective (2). Ainsi on préparera l'accession des paysans à la propriété de la terre. L'affranchissement politique du pays annoncera son affranchissement économique. Attendons beaucoup d'un sol aussi généreux, dès que l'initiative individuelle pourra s'y exercer sans entraves.

La réforme fiscale commandera toutes les autres. Aujourd'hui la principale redevance frappant l'agriculture, la dîme (*oscher*), grève le produit brut de la récolte (3), sans tenir compte de la surface cultivée ; elle n'incite ni le bailleur ni le tenancier à augmenter cette surface. Si l'on réorganisait l'impôt foncier (*wergho*), aujourd'hui insignifiant, pour le substituer à la dîme, comme on a fait en Egypte, on verrait sans doute maint gros propriétaire aliéner des terres qu'il néglige actuelle-

(1) Voy. sur ce point les observations pénétrantes de M. ACHARD, *Notes sur la Syrie*, pp. 20 et sqq.

(2) RUPPIN, p. 31 (détails sur les formes de copropriété agraire et sur la rotation obligatoire des cultures).

(3) L'*oscher* s'élevait jadis à 10 % du produit des récoltes. Il a été porté à 12,63 %.

ment, mais qui deviendraient trop onéreuses pour rester improductives. On pourrait aussi utiliser dans le même sens la vieille règle coranique qui autorise l'Etat à reprendre les terres *miri* restées incultes trois années durant. A la base de cette réforme foncière et fiscale, on placerait la confection d'un cadastre. La loi sur la matière existe; c'est la loi provisoire ottomane du 5 février 1928 (1913), relative à « la délimitation et l'enregistrement de la propriété immobilière », qui prescrit l'établissement d'un livre foncier et d'un plan cadastral. Mais elle n'a reçu aucun commencement d'exécution. Si on l'appliquait, on ne manquerait pas de récupérer au profit de l'Etat de nombreuses parcelles usurpées, qui pourraient être cédées aux paysans. Ainsi, sans aller jusqu'aux « lois agraires », c'est-à-dire jusqu'à l'expropriation des gros propriétaires, on arriverait à développer sensiblement la petite propriété.

Mais ce ne serait qu'une entrée en matière. Que servirait de mieux répartir la surface exploitable entre les exploitants, si ceux-ci restaient impuissants à en tirer parti, faute de compétence ou faute de capitaux? Il faut guérir ces deux plaies: l'ignorance et l'usure.

Contre la première, il y a toute une œuvre d'éducation à entreprendre. Il faut créer l'enseignement agricole, trop négligé par les Turcs (1), et relever ou remplacer les Ecoles d'agriculture ottomanes et chérifiennes, qui n'ont d'existence que sur le papier. On parviendra ainsi à former des chefs d'exploitation. Mais ce ne sera qu'une partie de la tâche, et la plus facile. Car il restera à donner des notions élémentaires de culture aux paysans, je veux dire aux simples fellahs. Ce soin devrait incomber aux Ecoles primaires, et voilà tout le problème de l'instruction primaire en Syrie qui se pose du même coup. Je me borne à signaler la difficulté, sans prétendre la résoudre ici. J'espère aussi qu'on pourra faire largement profiter les cultivateurs syriens de la leçon incomparable que dispensent les jardins d'essai, d'une part, les fermes-modèles, de l'autre. De tous les enseignements, celui qui se réalise par l'exemple reste le plus efficace.

Contre l'usure, il faut organiser le Crédit foncier, à l'usage des propriétaires, et le Crédit agricole, à l'usage des petits exploitants. Remarquons — pour nous en tenir à ce dernier — que la Turquie n'avait pas manqué de clairvoyance. Mais, comme à son habitude, elle s'en était tenue à des velléités. Elle a bien créé une Banque agricoles, avec des agences à Alep, Beyrouth et Damas. Mais cette Banque, médiocrement administrée, n'a pas pris le développement qu'on eut dû en attendre. En 1913, pour une population agricole besogneuse, s'élevant à plus de deux millions d'âmes, elle n'avait consenti que 45.000 prêts, dont

le montant global s'élevait à peine à 12 millions de francs. La plupart des fellahs continuaient à demander aux propriétaires, au moment des semailles, des avances qu'ils remboursaient, au moment de la récolte, à des taux variant entre 100 et 400 %. Toute l'organisation du Crédit agricole, dans ses différentes branches (crédit cotonnier, crédit séricicole, etc.), est à reprendre par la base. J'imagine qu'on pourra s'inspirer utilement de ce qu'on fait, non sans succès, en Egypte.

VIII. LA MAIN-D'ŒUVRE RURALE.

Reste enfin la question de la main-d'œuvre. Elle se pose presque exclusivement à propos de la production agricole.

La démographie n'est pas plus avancée en Syrie que les autres sciences. Moins avancée peut-être, car les essais de dénombrement et de classification de la population ne se heurtaient pas seulement aux obstacles que rencontrait tout effort scientifique. Ils s'exposaient surtout aux résistances unanimes des populations, qui les tenaient, non sans apparence de raison, pour des pièges insidieusement tendus par l'oppression fiscale et militaire. Un recensement ne pouvait servir, pensaient les intéressés, qu'à préparer le recouvrement de l'impôt ou l'incorporation dans l'armée. Aussi se dérobaient-ils à qui mieux mieux, et refusaient-ils, notamment, de s'inscrire sur les registres institués par la loi sur l'état civil du 10 juin 1902. On estime qu'un quart au moins des assujettis ne figurent pas sur ces registres, d'ailleurs médiocrement tenus. Quant aux Bédouins nomades et aux étrangers, ils échappent, les premiers par la force des choses, les seconds en vertu d'immunités définies, aux lois sur l'Etat civil et aux recensements.

Rien d'étonnant, dès lors, si les statistiques officielles ou officieuses présentent entre elles de si surprenant écarts. « Les auteurs donnent généralement les chiffres de Vital Cuinet, empruntés eux-mêmes à des sources turques, et datant de 25 à 30 ans; ils grossissent plus ou moins ces chiffres au gré de leurs impressions personnelles » (1). M. Achard a relevé les évaluations données par M. Chekri Ganem (3.300.000 habitants), par le *Stateman's Yearbook* de 1918 (2.675.000) et par la *Notice sur la Syrie* (3.500.000) (2). Pour m'en tenir, comme lui, à des témoignages sérieux, je relèverai encore les chiffres donnés par Baedeker (3.326.160) (3), par Nadra Moutran (3 millions 492.956) (4) et par M. Samné (3.742.173) (5). Dans l'ensemble, ces évaluations oscillent, pour la Syrie intégrale, autour de 3 millions et demi. Je les crois trop faibles, même la dernière. Les

(1) AUG. BERNARD, *La Syrie et les Syriens*, *Ann. de Géogr.*, XXVII, 1919, p. 40, n. 1.

(2) ACHARD, *Notes sur la Syrie*, p. 14.

(3) BAEDEKER, *Palestine et Syrie*, 3^e éd., p. LVII.

(4) NADRA MOUTRAN, *La Syrie de demain*, p. 37.

(5) SAMNÉ, *La Syrie*, p. 116 (total obtenu en additionnant les chiffres donnés pour les circonscriptions d'Alep, Beyrouth, Damas, Jérusalem, du Liban et du Zor).

(1) Sur les Ecoles ottomanes de Muslimiyé (près d'Alep) et de Sèleimieh (près d'Hama), voy. RUPPIN, pp. 116-117; sur l'Ecole chérifiennne de Blass (près de Damas), voy. ACHARD (*Notes sur la Syrie*, III); sur l'Orphelinat agricole fondé par les Jésuites à Tanaïl, voy. *Séances et travaux du Congrès français de la Syrie*, III (Sect. de l'Enseignement), pp. 119-121.

parties du pays placées sous le mandat français doivent, à elles seules, compter une population dépassant ce chiffre.

Je me fonde, pour l'admettre, sur deux faits.

Il y a d'abord les statistiques récentes de l'administration ottomane. RUPPIN a pu établir un tableau démographique de la Syrie (1) à l'aide des relevés de l'État civil pour l'année 1330 (1914-1915). Il en a tiré les résultats suivants :

Vilayet d'Alep.....	656.939
« de Damas....	924.805
« de Beyrouth..	823.307
Mutessarifik du Liban.	407.750

En tout..... 2.812.801

Ajoutons à ce total environ 100.000 unités pour le Sandjak de Zor, que notre auteur n'a pas englobé dans son dénombrement. Nous arrivons à 2.912.800 habitants. Mais ce chiffre ne représente que la totalisation des inscriptions sur les registres officiels. L'administration ottomane admet elle-même que la population non inscrite représente à peu près 33 % de la population réelle (2). Ajoutons ces 33 % au total précédent. Cela porte à 3.800.000 âmes, en chiffres ronds, la population du territoire placé sous le mandat français. La Syrie intégrale (comprenant la Palestine) dépasse 4.300.000 habitants (3).

Encore le coefficient de 33 % doit-il rester au-dessous de la réalité. C'est ce que tendrait à prouver le deuxième fait auquel je faisais allusion. Si l'on admet le coefficient de 33 %, la population du Liban s'élevait, en 1915, à 407.000 + 136.000 = 543.000 habitants. Or, l'organisation française qui a ravitaillé la montagne en 1918, après l'occupation alliée, a dû dénombrer les populations secourues. Elle l'a fait avec rigueur et méthode. Les résultats de ce dénombrement ont dépassé toutes les prévisions. Malgré les épidémies et la famine, qui ont fait disparaître 160.000 Libanais entre 1915 et 1918 (4), on a trouvé que le Liban comptait encore 450.000 habitants. La population normale du mutessarifik devait donc monter à plus de 600.000 âmes (5).

Cette constatation m'autorise, semble-t-il, à ne pas déduire des chiffres de 1915 un pourcentage représentant le déchet probable dû à la guerre. Le Liban est la seule partie du pays qui ait gravement souffert entre 1914 et 1918. Avec mon système de computation, je lui attribue 543.000 habitants pour 1921. Or il en avait encore 450 mille en 1918, alors que la famine y sévissait, et avant le retour des nombreux réfugiés qui s'en

étaient évadés pendant la tourmente. Je suis persuadé qu'à la faveur de ce retour le chiffre de 500.000 est largement dépassé aujourd'hui. A supposer que mon évaluation demeure un peu forte pour le seul Liban, cette exagération est largement compensée par l'insuffisance inverse du coefficient de majoration appliqué au reste du pays.

Si l'on a de la peine à évaluer la population syrienne dans son ensemble, on en a plus encore à évaluer la fraction de cette population qui vit de la culture. On manque de données précises sur la répartition de la population entre les villes et les campagnes. On sait toutefois que les agglomérations urbaines sont relativement nombreuses et importantes. La concentration urbaine paraît même avoir fait des progrès sensibles durant la guerre. Dans les limites du mandat français, on compte aujourd'hui 17 villes ayant plus de 10.000 habitants et groupant, à elles toutes, près de 1.200.000 habitants (1). Il existe, en outre, une quinzaine de bourgades ayant de 3.000 à 10.000 âmes. Somme toute, la population urbaine peut monter à 1.500.000 âmes, la population non urbaine à 2.380.000 âmes. Retranchons de cette dernière la population nomade, qui ne collabore guère à la production agricole que par l'élevage des troupeaux, et qui peut comprendre 700.000 âmes; il reste un bloc de 1.600.000 à 1.700.000 ruraux sédentaires, qui sont les « fellahs » proprement dits, les travailleurs de la terre.

1.600.000 fellahs pour exploiter plus de 6 millions d'hectares s'offrant à la charrue, c'est manifestement insuffisant. A peine ces fellahs parviennent-ils, avec leur technique arriérée, à cultiver le million d'hectares mis en valeur actuellement (2). On voit que l'extension agricole syrienne dépend avant tout d'une amélioration qualitative et quantitative de la main-d'œuvre. Je crois à la possibilité prochaine d'une amélioration qualitative. J'ai plus de doutes sur la possibilité d'une amélioration quantitative.

Qualitativement, les mesures que j'ai préconisées plus haut (accès des fellahs à la propriété du sol; développement de l'instruction professionnelle; introduction de meilleures méthodes et d'un matériel plus perfectionné (3) assureront certainement des rendements plus satisfaisants, et la mise en valeur de terres nouvelles. La revision du statut politique permettra aussi de mieux répartir la main-d'œuvre existante. Attendons,

(1) Les chiffres recueillis par RUPPIN, pour l'année 1915, sont un peu faibles pour l'après-guerre. Je crois devoir les majorer, notamment pour des villes comme Alep. Voici quelles sont les villes de Syrie, comprises dans le mandat français, qui dépassent 10.000 habitants : Damas (300.000); Alep (250.000); Beyrouth (200.000); Homs (80.000); Aintab (70.000); Hama (70.000); Tripoli (50.000); Antioche (30.000); Lattakié (25.000); Douma, près de Damas (20.000); Nebk, près de Damas (15.000); Zahlé (15.000); Killis (15.000); Darea, près de Damas (15.000); Saïda (14.000); Alexandrette (12.000); Tyr (10.000).

(2) Voy. J. ATALLA, *La Syrie et l'agriculture moderne (Indépendance de Damas, 20 juin 1919)*.

(3) Il semble notamment que les méthodes du *dry farming* rendront des services en Syrie, en attendant l'exécution des projets d'irrigation.

(1) RUPPIN, *op. cit.*, pp. 7-9.

(2) Exactement 32,3 % pour le vilayet d'Alep. RUPPIN, *op. cit.*, p. 9, n. 1.

(3) L'estimation donnée par M. Aug. BERNARD, *l'c.*, est donc faible (trois millions et demi à quatre millions).

(4) On trouve dans le *Rapport sur la sériciculture de M. CROIZAT* (pp. 7-10) les chiffres comparatifs de la population d'un certain nombre de villages en 1914 et en 1919.

(5) Communication du R. P. SARLOUTTE, l'un des religieux français qui ont organisé avec tant de cœur et de méthode le ravitaillement du Liban.

par exemple, les résultats de la colonisation de la Bekaa par les Libanais, jusqu'ici confinés dans leurs rochers, qu'ils sont parvenus à rendre presque fertiles...

Quantitativement, les progrès à espérer sont plus incertains, ou tout au moins plus éloignés de nous. Que peut-on attendre? Une augmentation de la natalité rurale, grâce à la prospérité renaissante des campagnes? Il faudra vingt-cinq à trente ans pour en sentir les effets. La fixation des Bédouins sur le sol cultivé, et leur transformation en fellahs? On sait que la transition de la vie nomade à la vie sédentaire, gênée par tant de traditions et d'habitudes séculaires, ne s'accomplit jamais qu'avec lenteur (1). Une forte immigration de main-d'œuvre étrangère? Elle est assez improbable. Je crains que les entreprises agricoles syriennes n'attirent plus de spéculateurs que d'ouvriers. Un arrêt du courant qui entraîne annuellement des milliers de déracinés à chercher subsistance et fortune par delà les mers? Qui sait? Peut-être même le retour des enfants prodigues au sol natal? Je demeure encore sceptique. Certainement l'émigration a des causes politiques, et beaucoup de familles se sont expatriées pour fuir les tracasseries turques. Mais il y a aussi dans cet exode l'effet d'une sélection d'aptitudes, qui survivra même aux derniers vestiges des régimes ottoman et chérifien. Jamais, en effet, les émigrants ne se sont recrutés parmi les fellahs. Ce sont des artisans, de petits marchands, de petits employés, quelquefois des propriétaires. Ils ne s'établissent point en Egypte ou en Amérique pour y gratter le sol à la sueur de leur front, mais pour y vendre des olives, des cigares, des tapis, toutes sortes de marchandises, ou pour s'y consacrer à des carrières libérales. Rentrés au bercail, les 500.000 Syriens qui ont, ce dit-on (2), essaimé de par le monde, ne mettront pas la main à la charrue. Ne comptons pas sur le retour des émigrés pour accroître la main-d'œuvre agricole, et comptons à peine sur un ralentissement de l'émigration (3).

Je conclus. C'est le progrès technique et la réforme fiscale qui peuvent amener la première amélioration sensible de l'économie agricole syrienne. D'autres améliorations possibles, supposant une transformation profonde dans l'ordre matériel, social ou intellectuel, ne se réaliseront qu'avec le temps. Souhaitons que certains accidents, — et notamment ceux qu'entraînerait fatalement la pratique immodérée des spéculations immobilières — ne ralentissent pas la marche déjà lente de l'évolution.

(1) « Avec la vie de fellah, la honte », dit le Bédouin. Voy. BÉBARD, *Le Sultan, l'Islam et les puissances*, p. 330. Le même auteur constate plus loin, avec M. von OPPENHEIM (p. 340), qu'il est impossible d'attacher au sol ces « saute-relles du désert ».

(2) Ici encore l'on donne les chiffres les plus fantaisistes. L'évaluation du nombre des émigrés à 500.000 semble assez prudente. Elle est admise notamment par M. AUG. BERNARD, *l'c*, p. 40.

(3) C'est aussi la conclusion de M. ACHARD, *Notes sur la Syrie*, pp. 15-16.

IX. LES MINES ET LES CARRIÈRES.

Si de toute façon l'avenir agricole de la Syrie paraît assuré, son avenir minier reste encore incertain. Il faut s'expliquer sur cette question en toute sincérité et en toute objectivité. Il le faut d'autant plus qu'on y a apporté jusqu'ici plus d'arrière-pensées, et moins d'esprit critique. Il circule bien des légendes sur les ressources minérales de la Syrie: affaire d'imagination, mais aussi affaire d'intérêt, car une légende dûment accréditée est une valeur susceptible de s'escompter... Je ne crois pas qu'il existe pays au monde où l'on ait amorcé autant de fouilles superficielles, où l'on ait annoncé autant de résultats mirifiques, où l'on ait enfin constitué autant d'entreprises vaines (1), dans le seul but de créer des valeurs susceptibles d'être monnayées. Les concessions s'obtenaient à bon compte, grâce aux facilités de la loi ottomane du 26 mars 1906 (2). Il ne s'agissait plus que d'en trouver acquéreur. Faute de quoi l'entreprise n'allait pas plus loin. C'était le cas le plus fréquent. Si par hasard des acquéreurs se présentaient, l'entreprise se poursuivait jusqu'à leur ruine. Puis la déchéance de la concession intervenait, et le petit jeu pouvait recommencer (3). Vendre la peau d'un ours qui existe, — eût-il la vie dure, — c'est un commerce relativement loyal, quoique aventureux. Mais les concessionnaires de mines syriennes ont déployé du génie pour vendre la peau d'ours qui n'existaient pas. On peut dire avec Ruppin (4) qu'il n'existe pas, dans toute la Syrie, une seule mine en exploitation dont il vaille la peine de parler. La valeur des produits de l'extraction minérale ne dépasse pas annuellement 200.000 francs.

Dans quelle mesure cet état actuel des exploitations correspond-il aux virtualités réelles du sous-sol? C'est ce qu'il importerait de rechercher, si nous en avions les moyens. Malheureusement les enquêtes les plus récentes, celles de l'Union permanente des délégués du commerce étranger (5), des groupements économiques allemands (6), et même de notre Mission en Syrie, ne suffisent point à nous édifier complètement. Leurs procès-verbaux de carence, tout dignes de foi qu'ils paraissent, peuvent encore être démentis par des découvertes ultérieures. M. Jessé-Roux a eu le soin d'insister sur le caractère incomplet

(1) Voy. A. HAENIG, *Statistische Daten und Tabellen über die Minen der Tuerkei (Das Wirtschaftsleben der Tuerkei, 1)*, Berlin, 1916.

(2) Modifiée en 1917. Cf. MUELLER, *Die wirtschaftliche Bedeutung der Bagdadbahn*, pp. 125-126.

(3) Des constatations identiques sont faites sur ces points par M. JESSÉ-ROUX, *Réception offerte par la Chambre de Commerce de Lyon à M. le général Gouraud*, Lyon, 1919, p. 11, et par RUPPIN, p. 129.

(4) RUPPIN, p. 127.

(5) *Résumé de la statistique des mines de l'Empire ottoman pour l'année 1323*, Constantinople, 1911. D'après MUELLER, *op. cit.*, p. 97, 1, un géomètre ottoman du nom de B. Scherka aurait publié deux mémoires importants, l'un sur les gîtes minéraux, l'autre sur les mines en Turquie. Je n'ai pas pu me procurer ces mémoires.

(6) FRECH, *Mineralschätze und Bergbau in der Asiatischen Tuerkei (Das Wirtschaftsleben der Turkei, 1)*, Berlin, 1916).

de ces prospections sommaires dans un grand nombre de gîtes; en outre, il n'a pu explorer tous les gîtes qu'on lui signalait. Des richesses ignorées ont donc pu à la rigueur échapper à sa sagacité. Mais ne nous faisons pas trop d'illusions à ce sujet...

Remarquons d'abord que les parties de la Syrie dont la structure géologique permettrait de concevoir quelque espoir de richesses minérales sont précisément celles qui ont été exclues, par les récents accords, des limites du mandat français. Ces limites ne dépassent guère, en effet, la zone de transition qui sépare la région tabulaire se reliant au plateau indo-africain, de la région plissée et faillée se rattachant à l'Eurasie. Et c'est précisément cette dernière région qui est enlevée à la Syrie. Le manganèse du Djebel Missis, l'amiante de Kersanti, le plomb argentifère de Marash ou de Hadjin, le fer d'Hadji Aman ou de Nadjarli retombent sous la souveraineté ottomane, il y a une zone de profond effondrement tabulaire, il y a une zone de profond effondrement dans laquelle on a chance de trouver des substances bitumineuses (2), et où, dès maintenant, on exploite de l'asphalte; c'est la zone du Ghôr et de la mer Morte. Elle est, elle aussi, retranchée de la Syrie avec la Palestine, en sorte que le sel gemme du Djebel Usdum, les phosphates d'Es Salt, les sels variés que renferme l'eau de la mer Morte, et les pétroles, encore problématiques, du Yarmouk et de Kurnub (S.-O. de la mer Morte) ne rentrent plus dans notre cadre. Que reste-t-il donc à la Syrie comprise dans le mandat français?

Fort peu de chose: un peu de fer, un peu de chrome, un peu de lignite, un peu d'asphalte, un peu de sel. D'huiles minérales, il ne faut plus parler: nous avons renoncé aux pétroles du Kurdistan en même temps qu'aux accords de 1916. Et, quant aux pétroles de la région d'Alexandrette, aucun des sondages jusqu'ici entrepris n'a pu en confirmer l'existence (3).

La métallurgie du fer a eu une certaine importance dans l'ancienne Phénicie; et, sous la domination arabe, l'acier de Damas employé à la fabrication des armes jouissait d'une grande renommée. De cette splendeur il ne subsiste plus trace. Les gîtes d'oxyde de fer, assez nombreux dans le Liban, ne sont plus exploités. Les principaux de ces gîtes se trouvent dans la région de Zahlé, ou sur les versants des vallées du Nahr El Kelb et de ses affluents (à Beit Chebab et Meirouba).

Le minerai de chrome se rencontre dans la région de Lattakié (gîtes de Boudjak et de Baïr). Les filons, exploités à diverses reprises, et, en dernier lieu, de 1904 à 1907, sont maintenant abandonnés. Le rendement s'élevait, paraît-il, à 250 tonnes par an.

(1) JESSÉ-ROUX, l^o c^o, p. 27-28.

(2) BLANKENHORN, *Handbuch der regionalen Geologie*, v. 4 (Syrien, Arabien und Mesopotamien), Heidelberg, 1914, p. 140.

(3) Je pense notamment aux sondages entrepris par une Compagnie Bâloise, en 1889, dans la région d'Arsons, au pied du Djebel Mouça.

On rencontre également de l'asphalte dans les environs de Lattakié et vers les sources du Jourdain (région d'Hasbeya): de ces derniers gisements, on extrait annuellement une centaine de tonnes qui s'exportent en Europe.

Le sel est abondant dans les dépôts des chotts qui bordent le désert. Mais l'exploitation s'en fait dans des conditions si défectueuses, et le transport des produits est si difficile, qu'on les utilise peu: une grande partie du sel consommé en Syrie provient d'importations. La lagune de Djéroud (au N.-E. de Damas), qui fournissait un sel impur et amer, semble abandonnée. L'administration de la Dette publique ottomane exploitait, avant la guerre, le lac salé de Djéboul (Es Sebka, à 30 kilomètres à l'Est d'Alep), et en tirait annuellement de 10 à 12 mille tonnes de sel.

On a fait parfois grand état de l'existence de houille dans le Liban. En réalité, le Liban ne renferme pas de houille, ainsi que sa structure géologique pouvait le faire prévoir. Mais il renferme d'assez nombreux filons de lignite, répartis en couches de faible puissance (0 m. 50 à 0 m. 80 en moyenne; exceptionnellement, on trouve des couches de 1 m. 20 à 1 m. 50), fournissant un combustible de valeur médiocre. Les principaux gisements se trouvent près de Meirouba et Kartaba dans le Liban septentrional, près d'Aley, de Kornail, de Merdj-Leya, de Haitoura et de Ras el Harf, dans le Liban méridional. M. Jessé-Roux, qui a visité plusieurs de ces gisements, et notamment ceux de la vallée de la Hammana, exploités pendant la guerre par les Allemands et actuellement délaissés, ne croit pas qu'ils puissent, dans des circonstances normales, rémunérer les capitaux qu'on y emploierait.

En résumé, et sous la réserve de recherches nouvelles, il faut conclure qu'en Syrie le sous-sol ne vaut pas le sol. L'avenir du pays n'est pas là (1).

X. LA PRODUCTION INDUSTRIELLE. LES MÉTIERS TEXTILES.

Les constatations qui précèdent ne doivent pas nous amener à douter de l'avenir industriel du pays. A défaut d'industries d'extraction, ou d'industries de transformation des produits minéraux, les industries de transformation des produits agricoles et des marchandises importées semblent appelées à un bel essor. Sur ce point encore, le passé est garant de l'avenir.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la Phénicie a dû sa prospérité passée à ses artisans autant qu'à ses marins, à ses planteurs et à ses négociants. Héritière des techniques inventées par l'Égypte, la Chaldée et l'Assyrie, les fabriques de

(1) Le sous-sol fournit toutefois des matériaux de construction, pierre tendre et dure. On fabrique de la chaux un peu partout, selon des méthodes très primitives. Mais les ciments et chaux hydrauliques viennent d'Europe. L'argile elle-même est peu abondante, comme cela résulte du développement médiocre pris par la fabrication des poteries. Les tuiles, et même les briques, sont généralement importées.

Tyr et de Sidon ont travaillé pour tout le monde alors connu. Elles lui ont fourni toutes sortes d'articles de joaillerie, orfèvrerie, bimbelerie, des armes, des métaux ouvrés, des verreries, des tissus de laine, de lin, même de soie, et particulièrement des étoffes teintes en pourpre (1). Au moyen âge, les fabriques de Damas, Alep, Tripoli, Lattakié, Beyrouth sont restées les grandes pourvoyeuses de l'Occident pour les soieries de luxe, les tapis, les vases de verre (2).

Malheureusement (3), l'organisation du travail n'a pas dépassé, dans le Levant, le point de son développement qu'elle avait atteint dès le moyen âge. On continue à fabriquer, dans les soukhs de Damas et d'Alep, comme on fabriquait il y a cinq cents ans. A vrai dire, il n'existe pas en Syrie d'industrie au sens propre du mot ; j'entends par là la forme de production se caractérisant par la division du travail en mouvements simples accomplis par des ouvriers spécialisés, et comportant, par conséquent, l'emploi du machinisme, l'accumulation de gros capitaux, et la réunion d'un personnel nombreux. Il n'existe en Syrie que des métiers, c'est-à-dire de petites entreprises de production, dans lesquelles la division du travail reste rudimentaire. Le patron y travaille seul, ou assisté de quelques ouvriers, avec des capitaux exigus et un outillage grossier. Les métiers sont groupés par quartiers dans les bazars. Les ateliers s'ouvrent sur la rue, et servent en même temps de magasin de vente. Toutes ces petites échoppes en plein vent ont une vie et une couleur pittoresques qui émerveillent l'artiste, mais qui satisfont moins l'homme d'affaires moderne.

Néanmoins, ces métiers ont une très réelle importance, et occupent une main-d'œuvre nombreuse et habile. Ce sont là des constatations qu'il importe de faire, car l'industrie proprement dite ne se développe guère que dans les milieux où l'exercice des métiers lui a frayé la voie en lui préparant un personnel et des traditions.

Les branches de métiers qui atteignent en Syrie le plus grand développement sont celles qui utilisent les produits de l'agriculture locale. J'énumère dans l'ordre d'importance : 1° les métiers qui transforment les textiles ; 2° ceux qui traitent les plantes oléagineuses ; 3° ceux qui traitent les céréales. Joignons à cela quelques fabrications de luxe, et les métiers servant aux besoins de la vie quotidienne.

Le premier rang appartient sans conteste aux métiers qui traitent la soie (4). Si quelques entreprises font figure industrielle en Syrie, ce sont uniquement des tissages de soie et des filatures.

Avant la guerre, la Syrie produisait en moyenne

de six à sept millions de kilogrammes de cocons frais par an (1), correspondant à deux millions de kilogrammes, ou un peu plus, de cocons secs. Six ou sept cent mille kilos de cocons secs s'exportaient, principalement à destination de la France. Le reste était employé dans le pays. Le Liban filait la plus grande partie de sa récolte ; Antioche, Arsous, Lattakié exportaient la plus grande partie de la leur. Le Liban était le grand centre de la filature, grâce aux immunités fiscales dont il jouissait ; les filateurs trouvaient d'ailleurs, dans des populations en majorité chrétiennes, la main-d'œuvre féminine dont ils avaient besoin, et qui leur manquait dans les milieux musulmans.

Les filatures étaient petites et d'installation fort primitive. Il n'y avait dans toute la Syrie que 10.866 bassines, réparties entre 194 filatures, soit une moyenne de 56 bassines seulement par filature. Sur ce chiffre, le Liban comptait à lui seul 8.669 bassines pour 155 filatures (2). Il suffisait, paraît-il, d'un capital de 8 à 10.000 francs pour monter une usine de 40 bassines (3). Quant aux capitaux d'exploitation, les maisons françaises d'achat avançaient les fonds nécessaires au moment de l'achat des cocons, et les récupéraient par des livraisons de soie dans le courant de l'année. Presque partout on ne filait qu'à deux bouts, et l'on produisait des soies de deuxième ordre. Seules, deux ou trois manufactures, appartenant à des Français, et pourvues d'un matériel moderne, filaient à six ou huit bouts, et fournissaient des soies fines. Une grande partie des filés de soie s'exportait, surtout à destination de la France, et particulièrement de Lyon : en 1326 (1910-1911), il était sorti des ports syriens plus de 4.000 balles de soie, de 100 kilos chacune, soit, exactement, 400.414 kilos. Le reste de la production s'employait dans les tissages indigènes, concurremment avec des filés de soie importés à bas prix de Chine et des Indes : 235.237 kilos de ces soies chinoises et hindoues étaient entrées en Syrie dans l'année 1326 (1910-1911) (4).

La guerre a porté un rude coup aux filatures du Liban. Le typhus et la famine ont surtout accablé la population ouvrière, et la main-d'œuvre a sensiblement diminué. Les graines non sélectionnées, provenant du pays même, que l'on a dû utiliser au lieu et place des graines provenant de France, ont donné de graves mécomptes. Les mûriers ont été arrachés ou ont péri (5). La production des cocons a diminué des quatre cinquièmes (6). Beaucoup de petites filatures ont fermé leurs portes. Il ne resterait, dit-on, qu'un millier de bassines en activité (7). La fabrication des filés doit atteindre à peine le dixième de ce qu'elle était avant la guerre. Assurément, un certain nombre des causes de ce marasme disparaîtront

(1) SPECK, *Handelsgeschichte des Altertums*, I, pp. 453-462.

(2) HEYD, *op. cit.*, II, pp. 693-711.

(3) Pour formuler ce regret, je me place, bien entendu, au seul point de vue économique. Au point de vue moral ou esthétique, j'aurais peut-être à formuler d'autres appréciations.

(4) Sur la soie en Syrie, l'ouvrage fondamental est celui de Gaston Ducouso, *L'industrie de la soie en Syrie*, Paris, 1913. Voy. aussi, dans les Rapports de la Mission de Syrie, le Rapport sur la Sériciculture rédigé par M. CROIZAT ; et GILLY, *La Syrie commerciale, son avenir*, I^e c^o, pp. 21-23.

(1) DUCOUSSO, pp. 100 et sqq.

(2) DUCOUSSO, pp. 142-144 ; RUPPIN, *op. cit.*, p. 133. GILLY, p. 22, donne le chiffre de 4.000 bassines, évidemment erroné.

(3) CROIZAT, *Rapport*, p. 6.

(4) RUPPIN, *op. cit.*, p. 247 ; cf. GILLY, p. 23.

(5) CROIZAT, *Rapport*, p. 3 ; GILLY, p. 23.

(6) CROIZAT, p. 3 ; cf. pp. 7-10.

(7) GILLY, p. 22.

promptement. Les graines de France reparais-
sent sur le marché; beaucoup d'ouvriers libanais
fugitifs ont regagné leurs foyers. Mais le déchet
de main-d'œuvre dû aux épidémies et à la disette
subsistera durant quelques années; et les mûriers
mettront du temps à repousser. Même si les fila-
tures libanaises réalisent les progrès techniques
qui s'imposent, elles ne retrouveront qu'à la lon-
gue leur productivité d'avant-guerre. Encore fau-
dra-t-il que les prix des soies restent suffisamment
rémunérateurs.

Il semble d'ailleurs que les produits des filatures
aient une tendance à rester dans le pays, et à
s'exporter moins que par le passé. Cela tient sans
doute aux besoins du marché intérieur, qui, privé,
pendant la guerre, des soies chinoises et hindoues,
a pris l'habitude de s'approvisionner de soies
indigènes (1).

Tandis que les filatures de soie se localisent
surtout dans le Liban, les tissages se localisent
plutôt dans les villes de l'intérieur. On trouve
pourtant des tissages à Deir el Kamar, Bikfaya,
Beiteddin. Mais le centre de la fabrication est à
Homs et Alep, qui ont largement distancé depuis
une quinzaine d'années Damas et Hama. Il n'y
a guère de tissages, d'ailleurs, qui emploient
exclusivement la soie. La plupart d'entre eux fa-
briquent des tissus mélangés de laine ou de coton,
en sorte qu'il n'y a pas moyen de séparer les
entreprises consacrées aux divers ordres de tex-
tiles. Voici, d'après Weakley, comment se répar-
tissaient, en 1909, les métiers à tisser le coton et
la soie (1) :

	MÉTIER A TISSER			Ensemble
	Coton	Soie et coton	Soie	
Alep.....	5.500	2.000	2.500	10.000
Homs.....	6.000	3.000	1.000	10.000
Hama.....	1.000	—	—	1.000
Damas.....	1.000	500	1.000	2.500
Liban.....	2.000	—	—	2.000
Ensemble.	15.500	5.500	4.500	25.500

Les tisserands travaillent à domicile ou dans des
ateliers misérables. Les métiers fonctionnent à la
main. Des enfants s'épuisent à tourner de massifs
dévidoirs... Cependant, malgré l'archaïsme de
l'outillage, malgré l'incommodité et l'insalubrité
habituelles des locaux, l'habileté professionnelle
fait des merveilles. On trouve encore à Alep, à
Damas, des ouvriers dignes des artistes qui fabri-
quaient, au temps des Croisades, les célèbres bro-
carts dénommés *baldacchino*, *camocato*, *damas-
chino*, *maramoto*, *nacco*, etc. Leurs produits sont
en faveur dans tout le Levant, en Egypte et dans
le Soudan. Ils ne sont pas moins appréciés en
Occident: les contrefaçons dont les soieries orien-

tales sont l'objet suffisent à attester leur mérite.
Les cotonnades elles-même ne manquent pas de
cachet.

Les tissus produits sont des plus variés, et vont
des riches brocarts brodés d'or jusqu'aux humbles
cotonnades à raies multicolores si répandues en
Orient (*dima*), en passant par les satins unis, les
taffetas, les gazes, les mousselines, etc. Il faut citer
particulièrement certaines étoffes de soie tramées
de coton, rayées ou moirées, connues sous les noms
de *cottoni* et d'*aladja*, très employées dans l'habil-
lement. On tisse aussi beaucoup de robes orienta-
les, dites *abaiyés*, et beaucoup de foulards de tête,
garnis de houppes, dits *keffiyés*. Les *abaiyés* com-
munes, qui se vendent aux Bédouins, se font en
laine. Leur fabrication occupe la majeure partie
des tissages de laines, autrement peu importants.
Il n'y a pas de filatures de laine en Syrie, et les
fils employés dans les tissages viennent d'Eu-
rope.

La guerre a fort éprouvé les fabrications tex-
tiles syriennes. Elles ne se relèveront qu'à la con-
dition d'évoluer. Il faut désormais moderniser la
technique et employer un matériel plus perfec-
tionné, mu mécaniquement. Sinon, la concurrence
européenne l'emportera. Les métiers syriens du
textile feront place à une véritable industrie, outil-
lée pour la lutte, ou bien ils périront. Mais ils ne
périront pas...

La *teinturerie*, métier annexe de la filature et
du tissage, a, comme elles, d'anciennes attaches
en Syrie. Elle a hérité sa technique des Phéni-
ciens. Malheureusement, elle n'est pas restée
fidèle à leurs colorants naturels. Depuis trente ou
quarante ans, elle a adopté les colorants industriels
allemands. L'indigo synthétique, les couleurs à
l'aniline ont remplacé les produits tinctoriaux
d'autrefois. L'infériorité des tapis modernes par
rapport aux tapis anciens n'a pas d'autre cause.
Au surplus, si la teinturerie syrienne a changé
de colorants, elle n'a pas changé de méthode de
fabrication. Ce sont toujours les mêmes petits
ateliers, grouillants et pittoresques, avec leurs
grandes cuves de pierre, groupées dans des appen-
tis, autour de cours profondes où sèchent péle-
mêle les tissus les plus disparates. Chaque atelier
ne traite ordinairement qu'une seule couleur; et
c'est une fête pour les yeux que l'aveuglant éclat
d'une teinturerie en rouge, ou l'harmonie plus
douce d'une teinturerie en bleu. Le peintre arabe
Ph. Mourani a tiré de là des effets saisissants.
Mais l'ingénieur déplore la mauvaise organisation
et la déperdition des forces. Avant la guerre, à
Alep, la teinture se dispersait entre 60 ateliers
pour l'indigo, 20 ateliers pour les couleurs d'ani-
line, et 8 ateliers pour l'impression des cotonnades:
en tout 88 entreprises, n'employant que 350 ou-
vriers, soit moins de trois ouvriers par entreprise.
La production était la même à Damas, à Homs, à
Beyrouth, à Tripoli et Saïda, pour nommer, par
ordre d'importance, les principaux centres de pro-
duction teinturière.

Parmi les métiers textiles, on peut encore citer
la fabrication des *bas* et celle des *tapis*. La pre-

(1) Sur le développement de l'emploi des soies indigènes
dites *Skandarani* par les tissages de Damas, Homs et Alep:
voy. CROIZAT, p. 4, et GILLY, p. 23.

(2) WEAKLEY, *Report upon the conditions and prospects
of British trade in Syria*, London, 1911. Cf. les chiffres an-
ciens, très différents, donnés par VITAL CUINET, *Syrie, Liban
et Palestine*, p. 366.

mière est assez développée à Alep et à Damas. Elle se pratique à domicile, au moyen de machines à tricoter d'origine allemande. Weakley estime à 5 ou 6.000 le nombre des machines en usage à Alep, et à 1.500 ou 2.000 le nombre des machines en usage à Damas (1). La valeur de la production annuelle peut s'élever à 10.000.000 de francs. Quant aux tapis, la fabrication syrienne est assez restreinte. On ne signale de fabriques qu'à Aïntab. Les ateliers de Damas et d'Akkar (dans le sandjak de Tripoli), dont parle Vital Cuinet, sont fermés aujourd'hui (2). Ceux d'Alep, ouverts vers 1910, le sont également. Les tapis qui se vendent dans les souks, notamment à Damas, proviennent d'autres pays d'Orient; beaucoup d'entre eux ont été achetés à des pèlerins revenant de la Mecque, et à court d'argent.

XI. LES AUTRES MÉTIERS.

Les métiers qui traitent les matières oléagineuses viennent, dans l'ordre d'importance, immédiatement après ceux qui traitent les textiles. Comme eux, ils sont encore dans l'enfance. Huileries et savonneries constituent des espèces d'exploitations fossiles, survivances de formes économiques aujourd'hui dépassées dans tous les pays évolués.

J'ai déjà dit quel était, à cet égard, l'état des huileries. Meules grossières tournées cahin-cahin par un âne ou un mulet, pressoirs grinçants, tout en bois, y compris la vis et les leviers, et mus par la force humaine, voilà de quoi se compose essentiellement le matériel de la plupart des installations éparpillées dans les campagnes. On estime à 6 ou 800 le nombre des huileries syriennes (3). Sur ce nombre, il n'y en a pas plus d'une centaine qui possèdent des pressoirs à vis de fer ou des presses hydrauliques (4). Chacune d'elles n'occupe qu'un très petit noyau d'ouvriers: une dizaine en moyenne. Naturellement les produits ne répondent pas à ce que pourrait faire attendre la qualité des fruits employés. Les olives étant récoltées par gaulage, et non cueillies, sont amenées endommagées à l'huilerie, et rancissent vite. Aussi plus de la moitié de l'huile produite n'est-elle utilisable que pour la savonnerie.

L'organisation des savonneries correspond à celle des huileries. Il n'y a pas moins de 150 savonneries en Syrie; elles occupent de deux à trois mille ouvriers, soit une quinzaine en moyenne par entreprise. La plupart d'entre elles n'ont qu'une ou deux chaudières. Les principaux centres de fabrication sont Tripoli, Antioche, Alep. La production annuelle s'élevait, avant la guerre, à

20.000 tonnes, dont 5.000 pour la seule place de Tripoli. Un peu plus des deux tiers de cette quantité restait en Syrie; le reste s'exportait en Egypte, en Anatolie et à Constantinople. La grossièreté même du produit explique la faveur dont il jouit dans le Levant: il ne fond pas dans l'eau froide. Or les ménagères arabes et turques ont l'habitude de le laisser constamment dans l'eau quand elles lavent (1).

Parmi les matières oléagineuses qu'on fabrique en Syrie, on ne peut guère citer, en dehors de l'huile d'olives, que l'huile de sésame, produite en petites quantités à Alep et à Damas, et les huiles et essences de fleurs, préparées par une fabrique française installée dans la banlieue de Beyrouth.

Pas plus que les métiers précédents, la meunerie n'est encore devenue une industrie. Cependant, elle est relativement plus avancée dans la voie de l'organisation. A côté des anciens moulins mus par la force humaine ou la force hydraulique, on rencontre un certain nombre de minoteries à vapeur ou à pétrole. Mais elles restent clairsemées et de médiocre envergure. A cet égard, la Syrie reste fort en arrière de la Cilicie. Aux grandes minoteries à cylindres de Mersina, Tarsous, Adana, dont certaines peuvent travailler respectivement 500, 350, 250 quintaux métriques par jour (2), elle ne peut opposer que les deux minoteries de Beyrouth, travaillant à elles deux 400 quintaux par jour. Sur 310 moulins existant en 1913 dans le vilayet d'Alep, il n'y en avait que 55 qui marchassent avec des moteurs, et une centaine qui possédassent des instruments de mouture plus perfectionnés que les vieilles meules en balsate du Hauran (3). Beaucoup de petits moulins de campagne, travaillant à façon pour les fellahs, n'ont qu'une paire de meules. Et il n'est pas rare de voir encore les paysannes moudre le blé de leur ménage au moyen d'un de ces moulins à bras, composés de deux pierres taillées en troncs de cône, dont il est déjà question dans l'écriture. Inutile d'ajouter que la farine produite par ces méthodes primitives ne se distingue ni par la pureté, ni par la finesse. Les minoteries de Beyrouth, de Damas et du Liban, mieux outillées, fournissent de la farine de meilleure sorte. Néanmoins les blés de Syrie se prêtent mal, à raison de leur dureté, à une mouture très fine.

En revanche, ils se prêtent à merveille, pour la même raison, à la fabrication des pâtes alimentaires. Cette fabrication n'a pas pris grand essor jusqu'à présent, parce que la consommation des pâtes n'entre pas dans les habitudes de la population indigène. On ne signale qu'une petite fabrique à Beyrouth. De neuf fabriques qui, au dire de Vital Cuinet, auraient fonctionné dans le vilayet d'Alep, je ne crois pas qu'une seule subsiste (4). Mais la guerre a contribué à transformer

(1) WEAKLEY, *Report*, p. 73.

(2) VITAL CUINET, *op. cit.*, pp. 144-145; pp. 367-368; RUPPIN, *op. cit.*, p. 142.

(3) RUPPIN, pp. 145-146. Aux huileries proprement dites, il faut ajouter les fabriques utilisant chimiquement les déchets des pressoirs à huile. Il en existe une, assez florissante, à Tripoli, et une autre à Beyrouth.

(4) RUPPIN, p. 145 (d'après le rapport du consul d'Allemagne à Beyrouth pour l'année 1911).

(1) *Bull. de la Chambre française de Commerce de Constantinople*, 29 février 1896, pp. 88-95.

(2) ACHARD, *Rapport sur les cultures en Cilicie*, p. 8.

(3) *Daily consular and trade reports*, 6 juin 1914.

(4) VITAL CUINET, *Turquie d'Asie*, II, pp. 156 et 175.

les traditions alimentaires du pays; la consommation des pâtes paraît avoir augmenté, et j'estime que des fabriques de macaroni, utilisant les blés du Hauran, pourraient désormais réussir.

Notons enfin l'importance exceptionnelle que prend en Syrie la fabrication de l'amidon comestible. Il existe une soixantaine de fabriques d'amidon à Alep, et une trentaine à Damas. Elles occupent de trois à quatre cents ouvriers, et produisent environ 1 million de kilogrammes d'amidon destiné à la confection du *rahat loukoum* et du *saghleb*. Une partie de la production s'exporte en Turquie et en Egypte.

Parmi les métiers qui transforment les produits naturels du pays, il faut encore mentionner la *tannerie* et la *corroierie*. Les tanneries sont nombreuses. On en compte cent cinquante à Aïntab, une trentaine à Zahlé (dans la Bekaa), et une centaine à Beyrouth, Damas, Alep, Homs. Ce sont de très petits établissements, et les procédés de tannage tout empiriques qu'ils emploient, s'ils donnent de bons résultats comme qualité, sont peu avantageux comme prix de revient. Aïntab tanne surtout des peaux de chèvres, et en fait les cuirs rouges et jaunes habituellement employés à la confection de la chaussure indigène. Zahlé et Beyrouth tannent surtout les peaux de veaux. Une partie des cuirs s'exportent. Mais depuis la guerre, à raison de la diminution du cheptel, cette exportation a sensiblement baissé (1). La tannerie indigène ne suffit pas, d'ailleurs, à couvrir tous les besoins locaux. Les marchés de Beyrouth, Damas, Alep, ont toujours dû importer des cuirs d'Europe, notamment d'Allemagne et de France.

J'ai énuméré les principales fabrications travaillant sur les produits du pays, — celles du moins qui paraissent avoir des chances d'avenir. Parmi les fabrications qui utilisent des matières premières en grande partie étrangères, je ne trouve à citer que celles qui touchent à l'*art décoratif*; Damas en est le centre. Cette ville produit en abondance les meubles de style oriental, décorés de sculptures et d'incrustations, et les plats, vases, bols, bassins de cuivre martelés, repoussés, incisés, gravés, incrustés d'argent. Les bois viennent d'Autriche, de Roumanie, de Russie, aussi parfois d'Amérique; le cuivre vient d'Angleterre. Le travail s'accomplit à la main, presque sans machines, et est confié en grande partie à des enfants. Il existe à Damas plusieurs manufactures de meubles et de cuivres, employant ensemble un millier d'ouvriers. Les deux tiers de la production s'exportent en Egypte, en Algérie, au Maroc et en Europe.

XII. L'AVENIR INDUSTRIEL.

Tel est l'état actuel des métiers syriens. Somme toute, il n'y a pas, dans tout le pays, cent entre-

(1) GILLY, *op. cit.*, donne les chiffres suivants: 1° En année normale, Beyrouth exportait 350 tonnes de peaux séchées, et Alexandrette 50 tonnes; 2° En 1919, Beyrouth n'a exporté que 122 tonnes de peaux; 3° Dans le premier semestre de 1920, Beyrouth n'a exporté que 67 tonnes de peaux.

prises qu'on puisse dire industrielles, et qui groupent dans les mêmes ateliers plus de cinquante travailleurs (1). Il n'y en a pas douze qui comptent plus de cent ouvriers. Il n'y en a pas une qui en compte plus de trois cents. Cet émiettement de la fabrication, la médiocrité de l'outillage, l'infériorité de la technique, handicapent fortement le fabricant syrien par rapport à ses concurrents étrangers. Il ne parvient à se défendre qu'à la faveur de circonstances spéciales: bon marché de la main-d'œuvre, approvisionnement facile en matières premières, cachet spécial de la fabrication. Mais ces circonstances elles-mêmes peuvent changer: la main-d'œuvre enchérit; les frets et les prix de transport, entre la Syrie et les pays étrangers, peuvent varier, et provoquer, selon les cas, la surabondance ou la pénurie des matières premières; les modèles orientaux peuvent s'imiter et s'imitent. Pour lutter, en tout état de cause, la fabrication syrienne doit s'industrialiser. En est-elle capable? Et, si elle l'est, à quelles conditions?

Le développement industriel rencontre en Syrie trois sortes d'obstacles. Les uns tiennent au régime juridique et fiscal, d'autres à la préparation et aux aptitudes du personnel, d'autres enfin aux difficultés de l'approvisionnement en combustible. Passons-les en revue, et examinons, en même temps, ce qu'on peut faire pour les aplanir.

Il paraît impossible que l'industrie s'établisse en Syrie sans le secours d'une protection douanière appropriée. Sous la domination ottomane, les diverses marchandises fabriquées n'étaient frappées à l'entrée que d'un droit *ad valorem*, s'élevant (depuis 1907) à 11 %. Les puissances s'étaient toujours opposées à ce que ce droit fût élevé. Tel quel, il ne suffisait pas à protéger contre la concurrence européenne les entreprises qui auraient essayé de s'organiser industriellement. Les quelques essais de ce genre qu'on peut citer n'ont pas été heureux. La Syrie émancipée, devra, de toute évidence, étudier cette question avec soin. Elle est des plus délicates parmi celles qui se posent à elle et à la France, mandataire de la Société des Nations. Il convient, en effet, de favoriser le développement de toutes les virtualités économiques du pays, sans grever trop le consommateur, et en évitant autant que possible de mécontenter les fournisseurs habituels du marché syrien. Poser en ces termes les données du problème, c'est presque le déclarer insoluble. En réalité, on peut affirmer que la protection douanière devra se restreindre à un petit nombre d'industries, celles qui paraîtront vraiment viables, c'est-à-dire aux industries textiles. Encore devra-t-elle se faire très discrète. La préparation des tarifs douaniers de la libre Syrie, et des traités de commerce qu'elle conclura avec les principaux pays manufacturiers du monde comportera de longues enquêtes préalables, et n'ira pas sans mécomptes... Cela revient à dire, que, dans les circonstances les plus favorables, l'essor de l'industrie syrienne sera au moins ralenti par les tâtonnements de l'orga-

(1) RUPPIN, *op. cit.*, pp. 131-132.

nisation douanière. Aussi puis-je me borner à mentionner, parmi les obstacles au développement industriel, l'absence d'une législation spéciale. On sait, en effet, que le droit industriel ottoman n'existe que sur le papier. Mais on aura tout le temps de l'appliquer ou de le réformer avant que les métiers syriens se soient organisés.

La main-d'œuvre paraît suffisante numériquement. J'estime que 13 à 14 % de la population syrienne, soit, en chiffres ronds, 600.000 personnes, vivent de l'exercice des métiers. Les filatures de soie doivent occuper de dix mille à douze mille ouvriers; les tissages, près de quarante mille. Si la production s'industrialisait, ce serait assez pour obtenir des rendements très supérieurs aux rendements actuels, et correspondant aux capacités réelles du pays. Peut-être pourrait-on, en améliorant la condition des travailleurs, et en entreprenant d'instruire et d'éduquer la plèbe des villes, trouver, dans les éléments jusqu'ici oisifs et improductifs de cette plèbe, de quoi augmenter la main-d'œuvre, au fur et à mesure des besoins. Mais cette œuvre d'éducation, que nous rencontrons ici comme dans toutes les questions relatives à la mise en valeur de la Syrie, est une œuvre de longue haleine.

Tenons-nous en, actuellement, à l'instruction technique. Jusqu'ici rien n'a été fait pour elle. Le gouvernement ottoman n'a pu créer aucun établissement d'enseignement industriel, d'ordre élémentaire ou d'ordre supérieur, qui ait vécu. L'École des arts et métiers de Beyrouth n'a jamais fonctionné régulièrement; l'École de sériciculture qui y était annexée et qui, seule, survivait avant la guerre, donnait bien des mécomptes. Les Ecoles d'arts et métiers de Damas et d'Alep, plus récentes, végétaient. Il n'y avait de véritable enseignement professionnel que dans quelques orphelinats tenus par des Européens. Plusieurs de ces orphelinats existaient en Palestine (École des Pères de Notre-Dame de Sion, École de l'Alliance israélite, Orphelinat Schneller, École juive « Bezalel » à Jérusalem). En Syrie proprement dite, il n'y avait guère à citer que les Orphelinats Saint-Charles et Saint-Joseph, fondés à Beyrouth par la sœur Meyniel et dirigés par les Filles de la Charité. Ils formaient les meilleurs artisans de la région. Mais le reste du pays était moins favorisé. Il lui faut désormais rattraper ce retard. Il importe que la technique industrielle élémentaire fasse l'objet d'un enseignement régulier, diffusé partout, et, plus spécialement, dans les grandes villes de l'intérieur (Damas, Homs, Hama, Alep), qui ont été jusqu'ici les plus négligées à cet égard. Déjà l'École ottomane des arts et métiers de Beyrouth va rouvrir ses portes, avec un personnel syrien et une direction française. Un centre comme Alep paraît indiqué pour la création d'une École de tissage (1).

(1) Le *Syrian protestant college* de Beyrouth construit actuellement (1921) à Miemieh (à 3 kil. au S.-E. de Saïda) une école professionnelle de grand style: les seuls travaux de construction coûteront 2 millions 1/2 de francs. Nos industriels feront bien de méditer cet exemple, et de soutenir les écoles techniques qui défendent en Syrie le bon renom de l'industrie française.

Quant à l'enseignement technique supérieur, inexistant avant la guerre, il commence aussi à se constituer. L'École française d'ingénieurs de Beyrouth, fondée en 1913, par l'initiative de l'Université de Lyon, avec le concours des RR. PP. Jésuites, donne un enseignement théorique et pratique à une quarantaine de jeunes gens, destinés à devenir ingénieurs et conducteurs de travaux dans leur pays. Ainsi l'industrie et le génie civil vont trouver sur place le personnel technique qu'il fallait autrefois faire venir à grands frais d'Europe.

Ne méconnaissons pas, cependant, que l'évolution industrielle rencontrera de grosses difficultés, en ce qui concerne le personnel ouvrier et la direction technique, dans le tempérament de la race.

Les Syriens sont en effet de purs Méditerranéens, c'est-à-dire des individualistes, avec toutes les qualités et tous les défauts que ce qualificatif implique. Spontanés, primesautiers, doués d'une mémoire et d'une capacité d'assimilation prodigieuses, débrouillards, et sachant déployer, pour atteindre leurs buts individuels, des trésors d'initiative et de persévérance, ils manquent, par contre, du sens de la solidarité et de la discipline par quoi se réalise l'organisation. Ainsi l'on remarquera, non sans surprise, qu'il n'existe en Syrie que des corporations ouvrières rares et embryonnaires (1); l'individualisme des travailleurs est plus fort que les besoins qui les pousseraient à s'unir. Cet individualisme, qui fait des Syriens, des marchands ou des artisans isolés fort habiles, les rend peu aptes à la spécialisation. Ils se résignent malaisément à s'intégrer comme des rouages dans un mécanisme; ils sont même médiocrement doués pour monter pareil mécanisme, le régler et en assurer le fonctionnement. S'il n'existe pas d'industrie en Syrie, c'est, au moins en partie, parce que les Syriens n'ont pas la vocation. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les quelques filatures européennes du Liban à leurs concurrentes indigènes. Je ne crois pas non plus qu'on rencontre, même à l'étranger, de « capitaines d'industrie » originaires de Syrie. De là une pierre d'achoppement pour le développement industriel. Il faudra recourir à des organisateurs étrangers, du moins jusqu'à ce que, par des sélections répétées, surgissent des cerveaux de chefs.

Un dernier obstacle au développement industriel tient aux difficultés de l'approvisionnement en combustible. L'industrie moderne vit de charbon. J'ai dit que la Syrie en est dépourvue. Les médiocres lignites du Liban peuvent tout au plus servir à fabriquer de la chaux ou à cuire des briques. Les industries qui ont besoin d'un bon combustible ne le trouvent pas sur place, et doivent le recevoir du dehors. Elles le font venir en grande partie d'Angleterre, mais aussi des mines ottomanes d'Héraclée, par voie de mer. L'importation du charbon par le port de Beyrouth s'élevait en 1919 à une soixantaine de mille tonnes, dont 48.000 tonnes pour les chemins de fer D. H. P., 10.000 tonnes pour la Compagnie du Gaz, et 2.000 tonnes seu-

(1) Par exemple, les corporations des cordonniers à Damas et des teinturiers à Alep.

ment pour les manufactures de la région qui emploient des moteurs à vapeur (1). Naturellement, ce charbon, grevé de frets relativement élevés, coûte cher : c'est donc une cause d'infériorité grave pour toute industrie qui voudrait se monter en Syrie. A supposer que les minerais de fer du Liban eussent une valeur intrinsèque, il est probable que des usines métallurgiques ne pourraient pas s'établir pour les exploiter.

A la pénurie de houille, on peut obvier de deux façons : soit en utilisant d'autres combustibles, soit en utilisant la force hydraulique.

Comme combustible de remplacement, le pétrole seul est en cause. Depuis longtemps, il est employé pour les moteurs des minoteries, des huileries et des pompes à irriguer. Avant la guerre, il venait de Russie surtout, et d'Amérique. Les ports d'Alexandrette, Lattakié, Tripoli, Beyrouth et Saïda, en recevaient bon an mal an un peu plus de vingt millions de kilos (2). Depuis la guerre, le pétrole américain et le pétrole roumain ont remplacé le pétrole russe. Mais on s'est préoccupé, récemment, d'amener dans les ports syriens le mazout du Sinaï. Celui-ci, chargé à Suez dans des bateaux-citernes, peut parvenir à Beyrouth ou à Alexandrette dans des conditions avantageuses. Il est appelé, semble-t-il, à jouer un grand rôle comme combustible industriel. On a même proposé de s'en servir comme matière première pour la fabrication du gaz à Beyrouth. Le projet paraît toutefois abandonné.

Le mazout du Sinaï revient à bon compte, à raison des facilités de transport que lui vaut la proximité de son lieu d'origine. A cet égard, la situation de la Syrie serait encore meilleure, si les pétroles du Kurdistan donnaient tout ce qu'on en attend (3) et s'ils pouvaient être dirigés au moyen d'un pipeline vers Alep, et, de là, vers un port de la côte, Alexandrette ou Souedieh. Mais l'idée d'un pipeline, peut-être trop ambitieuse, ne se réalisera, en tout cas, qu'à très long terme. Du moins le chemin de fer de Bagdad servira-t-il, en attendant, à ravitailler la Syrie en combustible liquide. On doit regretter que les gîtes pétrolifères, qui, aux termes des accords de 1916, étaient compris dans les régions rattachées à la Syrie, en soient détachés désormais. On a réservé à la France une petite part dans l'exploitation de ces gîtes ; on n'a pas réservé de part à la Syrie. Mais est-on bien sûr que la part française elle-même sera respectée ? Quoi qu'il en soit, les perspectives industrielles de la Syrie se trouvent sensiblement diminuées par cette abdication.

Reste l'utilisation possible des forces hydrauliques. A défaut de la houille noire, la houille blanche ne manque pas dans les montagnes du Liban et de l'Anti-Liban, non plus que dans les vallées qui les bordent. Elle ne manque pas davantage en Palestine, où le Jourdain et le Yarmouk, grâce à leur débit abondant et leur pente rapide,

se prêtent à merveille à l'aménagement comme générateurs de force (1). Elle ne manque pas, enfin, en Cilicie et dans les vallées issues du Kurdistan. Le Djihan, qui, avec un volume d'eau important, descend, dans son cours supérieur, de plus de 800 mètres, pourrait, grâce à des barrages et à des captations pratiquées dans la région d'Albistan-Zeitoun, fournir aux villes de Marash, Aïntab, Killis, Alep, assez d'énergie électrique pour assurer le service des tramways, l'éclairage et la force motrice de nombreuses industries (2). Mais, on le sait, la Palestine n'est pas comprise dans le mandat français, la Cilicie pas davantage, et les confins septentrionaux de la Syrie, émiettés par des abdications successives, garderont improductives les richesses auxquelles les plaines voisines fournissent leurs débouchés naturels. N'envisageons désormais que les forces hydrauliques disponibles dans les bornes assignées à notre mandat.

Il est difficile d'en fixer dès maintenant la valeur. Le régime de la plupart des fleuves, rivières et torrents est mal connu. Il faudrait entreprendre une enquête scientifique approfondie pour préparer un plan d'exploitation rationnel. Il faudrait aussi étudier une législation hydraulique adéquate. Méfions-nous, en cette matière, du gaspillage, de la mauvaise utilisation des forces, et, surtout, de la spéculation. Quoi qu'il en soit, il semble possible, dans un avenir plus ou moins lointain, d'utiliser comme houille blanche l'eau d'un certain nombre de fleuves tels que l'Euphrate et l'Oronte, et celle de rivières de montagnes, telles que le Barada, le Nahr Ibrahim (ancien Adonis) et le Nahr Litani, pour ne citer que les plus importantes. Certains projets, — par exemple celui qui consisterait à capter les eaux d'hiver du Haut-Euphrate, dans la passe située en amont de Biredjik (3), nécessiteraient, je le crains, des travaux d'art fort dispendieux, et ne semblent pas appelés à entrer immédiatement dans la voie des réalisations. D'autres projets, par contre, — par exemple ceux d'aménagement du Barada, avant son entrée dans l'oasis de Damas, ou du Nahr Ibrahim — sont relativement moins dispendieux ; ils fourniraient à deux grandes villes syriennes, Damas et Beyrouth, l'énergie électrique dont elles ont besoin. Je crois qu'ils ont chance d'aboutir sans trop attendre. Ils rendront en même temps grand service à l'agriculture, en facilitant les irrigations. Notons qu'un des ingénieurs syriens qui ont le plus soigneuse-

(1) Le Jourdain prend sa source à 660 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée, et tombe dans la mer Morte à 396 mètres au-dessous ; soit une différence de niveau de 1.056 mètres se répartissant sur un cours de 190 kilomètres environ. Aussi M. Victor BÉCARD, qui rapporte ces chiffres, d'après VERNEY et DAMMANN (*Les puissances*, pp. 434-437), s'associe-t-il lui-même aux espérances données par ce fleuve « cascadeur » (*Le Sultan, l'Islam et les puissances*, p. 152). Quant au Yarmouk, également abondant et rapide, il a fait l'objet de projets d'utilisation nombreux. En dernier lieu, la Compagnie des chemins de fer du Hedjaz voulait employer à l'électrification de sa ligne les chutes de Tel-Es-Shebah (à 26 kilomètres de Deraa) susceptibles, selon elle, de donner une force moyenne de 900 chevaux.

(2) *Levant trade review*, 1915 (Constantinople, 1915), n° 11.

(1) JESSÉ-ROUX, *Rapport sur les lignites*, p. 15.

(2) RUPPIN, p. 220.

(3) TASSART, *L'influence française dans le nord de la Mésopotamie, Mémoires de la Société des ingénieurs civils*, janvier-mars 1919, p. 44. Cf. du même, *L'Exploitation du pétrole*, 1908, p. 438.

(3) Rapport de M. DUCHATEL, membre de la Mission de Syrie, sur le Régime hydraulique et agricole de la Syrie, publié dans SAMMÉ, *La Syrie*, p. 147.

ment étudié l'emploi de la houille blanche au Liban évalué à 50.000 chevaux, en basses eaux, la force hydraulique disponible dans cette seule région (1).

Telles sont les perspectives d'avenir qui s'offrent à l'industrie en Syrie. Gardons-nous de les déprécier. Assurément la Syrie ne deviendra jamais un pays de grande industrie. Son sous-sol n'est pas assez riche. L'agriculture et le commerce resteront toujours au premier plan. Mais il peut se développer, en Syrie, une moyenne industrie, limitée à certaines branches dont les matières premières se trouvent sur place (textiles, produits oléagineux, céréales), qui fournira un appoint utile aux modes prépondérants de production. Une organisation rationnelle du crédit en faveur de l'industrie et peut-être la création d'une Banque industrielle spéciale, aideraient puissamment à l'évolution.

XIII. LA SYRIE INTERMÉDIAIRE DE CIRCULATION. ESQUISSE HISTORIQUE.

Je me suis attaché jusqu'ici aux capacités économiques propres de la Syrie, comme si ce pays pouvait s'isoler de tout ce qui l'entoure. Je n'ai pas tenu compte de sa situation. Or cette situation exceptionnelle constitue l'élément primordial de sa valeur. Zone de passage, reliant des régions productrices ou consommatrices plus riches qu'elle, elle a pour vocation essentielle le transit. Voilà pourquoi la Syrie a été, est, et sera toujours un centre d'attraction et de diffusion économique, un marché. Mais ce marché rayonne plus ou moins loin, suivant que les circonstances facilitent ou gênent ses relations avec le dehors. Au gré des événements politiques, les courants d'échanges s'accroissent ou se ralentissent, empruntent l'« isthme » syrien ou le délaissent, et celui-ci prospère ou languit. L'histoire fournit sur ces vicissitudes des enseignements saisissants. Aussi doit-on commencer par l'interroger, si l'on veut comprendre l'évolution contemporaine du commerce syrien. Seul le passé peut rendre compte du présent, en expliquant la solidarité qui unit le marché levantin aux grandes voies du transit européen et asiatique.

Je viens de répéter, après beaucoup d'autres (2), que la Syrie est une voie de passage. Creusons un peu cette idée. Elle a deux faces : car la Syrie se comporte à la fois comme un couloir unissant de pied ferme deux continents, et comme un quai donnant accès à l'hinterland sur la mer. Le réseau circulatoire se présente sous la forme d'une artère longitudinale, coupée perpendiculairement par une série de transversales. Les intersections de la première avec les secondes marquent autant de gîtes d'étapes : ce sont les marchés de l'intérieur, les bazars, vers lesquels affluent les caravanes ; les débouchés des secondes sur la mer forment autant de

ports : ce sont les échelles, où abordent les navires. M. Victor Bérard a noté en termes imagés le parallélisme de ces échelles et de ces bazars rivés par couples, qui forment au littoral « un merveilleux collier », les « perles de la côte » s'appariant aux « turquoises de l'intérieur » (1). Moins poétiquement, j'ajouterai que si la circulation délaisse quelque branche du réseau où ces bijoux sont sertis, le collier perd de son éclat.

La circulation s'est établie d'abord, semble-t-il, le long de l'artère terrestre. La Syrie n'a été pendant longtemps qu'un couloir. Lorsque, du quatrième au troisième millénaire avant notre ère, les premières civilisations ont grandi en Egypte et en Chaldée, elle s'est trouvée placée entre les deux empires comme le seul passage praticable de l'un à l'autre, et, par conséquent, comme l'enjeu de leurs querelles. Dès lors, son sol a été sillonné par les caravanes et les raids guerriers, — les unes se distinguant à peine des autres, d'ailleurs. Car, ainsi que le constate le Méphistophélès de Goethe,

Krieg, Handel und Piraterie
Dreieinig sind sie, nich zu trennen (2).

Ces premiers mouvements de circulation intérieure sont mal connus ; les fonds archéologiques qui en peuvent jaloner les étapes restent inexplorés ; l'expédition de Sargon I^{er} dans la Syrie septentrionale (vers 3760) doit en marquer un moment important.

Une deuxième période dans l'histoire de la circulation à travers la Syrie commence lorsque s'ouvrent les débouchés sur la mer. Cet événement capital a pour origine le grand mouvement de peuples provoqué par l'invasion élamite en Chaldée (vers 2285). La migration cananéenne vers l'Ouest jette alors les Hyksos sur l'Egypte, et amène un des peuples cananéens (3), — les Pouanit, *Pœm*, *Puni*, que nous appelons Phéniciens — à s'installer vers le XX^e siècle, sur la côte au pied du Liban (4). C'est environ le temps où la mer Egée s'ouvre à son tour à la civilisation. Les débuts de la civilisation crétoise (période dite « de Kamarès ») remontent sensiblement à l'an 2000 (5). Cette civilisation, née dans les îles, ne doit pas y rester confinée. Après l'invasion des Achéens en Hellade (vers 1500), elle s'étend dans le Péloponèse, et gagne le littoral de presque tout le bassin égéen. Sous les formes auxquelles nous attachons aujourd'hui le nom de « civilisation mycénienne », elle survit même à la décadence de la Crète, d'où elle est sortie. Ainsi s'offrent aux convoitises et aux échanges des objectifs nouveaux. Des cou-

(1) V. BÉRARD, *Le Sultan, l'Islam et les puissances*, p. 201.

(2) GÖTTE, *Faust*, 2^e partie, v. 2 : « Guerre, commerce et piraterie, c'est trois choses en une seule, qu'il ne faut pas séparer ».

(3) Telle est, du moins, l'origine communément attribuée aux Phéniciens. On leur a assigné récemment une origine différente. Pour M. AUTRAN (*Phéniciens, Essai de contribution à l'histoire antique de la Méditerranée*, 1920), les Phéniciens ne seraient pas de race sémitique, mais de race asianique (Hétéens, Cariens, Perses, etc.).

(4) Je suis les données chronologiques de MASPÉRO, *Hist. ancienne*, passim.

(5) BULLE, *Homer und die mykenisch-kretische Kultur* (*Beil. zur Allgemeinen Zeitung*, Munich, janvier 1907, 1 p. 4).

(1) NACCACHE, *Notre avenir économique* (*Rev. phénicienne*, juillet 1913, p. 6).

(2) AUG. BERNARD, *La Syrie et les Syriens* (1^o c^o, p. 38).

rants de circulation unissent, à travers les eaux syriennes, les anciens empires orientaux au monde égéen. Les expéditions commerciales se multiplient, en même temps que les razzias et les expéditions guerrières, dont les incursions des « Peuples de la Mer » dans le domaine égyptien forment le premier épisode (xv^e-xiv^e s.). Peu à peu le couloir des relations chaldéo-égyptiennes devient un quai méditerranéen. La Phénicie affirme son emprise sur la mer.

Elle ne doit pas sa fortune, remarquons-le, à la valeur propre de ses ports. Ceux-ci n'ont jamais été de fréquentation facile (1). Le littoral, généralement abrupt, sans échancrures, sans articulations, n'offre aux marins que des rades foraines, inhospitalières, ouvertes à tous vents. Les fleuves côtiers ne sont guère que des torrents, inutilisables par la navigation. Du moins les passages terrestres à travers la montagne n'opposent-ils pas grands obstacles aux voyageurs (2). Le défilé du bas Oronte (Nahr-el-Asi), la coupure profonde de l'Eleutherus (Nahr-el-Kébir), et les cols qui joignent la vallée intérieure aux appontements du rivage, Tyr, Sidon, Béryte, mènent aisément aux lisières du désert, et, par delà, aux régions du Tigre et du Golfe Persique, par les pistes qui jalonnent des carrefours devenus plus tard Beroea (Alep) et Carrhae (Harran) d'une part, Epiphania (Hama) et Thapsakos (Dibsé, sur l'Euphrate) d'autre part (3). Des lieux d'origine aux marchés occidentaux, les marchandises asiatiques s'acheminent à moins de frais et de peines par ces itinéraires centraux que par ceux qui contournent la péninsule arabique ou qui traversent les montagnes d'Arménie et les âpres plateaux de l'Asie Mineure. La Phénicie doit d'abord sa fortune à la commodité de ses relations avec les diverses zones économiques au contact desquelles elle est située (4). Elle la doit ensuite au génie entreprenant de ses habitants. Ceux-ci, embusqués sur les routes, ne se bornent pas à contrôler la circulation étrangère et à l'exploiter. Ils circulent eux-mêmes. Ils vont chercher les marchandises chez les producteurs; ils les amènent aux consommateurs. Rouliers et marins, ils s'enhardissent sans cesse. Sans cesse ils annexent de nouvelles sphères économiques. Ils colonisent toutes les côtes méditerranéennes, et établissent même leurs comptoirs bien au delà des colonnes d'Hercule (5).

Contre les deux facteurs de la prospérité phénicienne, — facilité des communications avec l'hinterland, esprit d'entreprise des habitants, — les pires catastrophes ne peuvent prévaloir. Les bouleversements politiques, les troubles intérieurs, les guerres, — si longues et acharnées soient-elles, — ne constituent dans l'histoire syrienne que des accidents, toutes les fois qu'elles laissent ces deux facteurs intacts. Ainsi les invasions égyptiennes, assyriennes, perses, loin de diminuer la splendeur des places phéniciennes, l'accroissent plutôt (1), en renforçant leurs liaisons avec les empires voisins: une fois de plus les armes fraient la voie au négoce. Les conquêtes d'Alexandre et la domination grecque ont des répercussions plus profondes. D'une part, elles ouvrent les routes terrestres des Indes et de la Chine (2): les aromates, les épices, la soie commencent à parvenir régulièrement jusqu'à la côte méditerranéenne; — d'autre part, elles aboutissent à la création, dans le Levant même, d'un marché et d'un quai d'embarquement nouveaux, susceptibles de concurrencer le marché et le quai syrien. Alexandrie d'Egypte devient pour les places syriennes une rivale dangereuse, drainant à son profit, non seulement les échanges de l'Egypte et de la mer Rouge, mais encore une partie de ceux de l'Asie méridionale.

Cette concurrence d'Alexandrie s'accroît sous la domination romaine. Deux causes tendent alors à mettre la Syrie en état d'infériorité. C'est d'abord l'état endémique d'hostilité entre le royaume des Parthes et l'Empire romain. Les guerres, qui commencent avec l'expédition désastreuse de Crassus (53 av. J. C.) se perpétuent durant trois siècles. Les routes terrestres du lointain Orient deviennent trop souvent impraticables. Il faut, pour ces temps d'épreuves, en chercher d'autres, moins troublées. On les trouve. Au premier siècle de notre ère, le Grec Hippalos ose utiliser les moussons pour cingler en droite ligne du détroit de Bab-el-Mandeb jusqu'à l'Inde. Et voilà la seconde cause de l'avantage pris par l'Egypte. Désormais, les vaisseaux romains prennent l'habitude d'aborder aux ports de l'Inde. On les voit à Barygaza (Nord de Bom-

Phénicie (1860-61), 1864-74; PIETSCHMANN, *Geschichte der Phönizier*, 1889; RAWLINSON, *History of Phœnicia*, 1889; Ed. MEYER, *Geschichte des Alterthums*, I, II, 1884-1893; MASPÉRO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, 1895-1899; V. BÉRARD, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I-II, 1902-1903. Cf. MELTZER, *Geschichte der Karthager*, 1879-1896.

(1) Bien entendu, je simplifie, et je néglige des détails et des nuances. Il faudrait montrer, par exemple, comment la prépondérance prise par l'Assyrie sur la Chaldée a fait délaissier les routes du Nord, et rejeté les Phéniciens vers les routes méridionales (d'Arabie). D'où la décadence de Sidon, et la prospérité de Tyr. GÖTZ, *Die Verkehrswege*, p. 97.

(2) On a affirmé parfois que la Phénicie était entrée en rapports directs avec l'Inde bien avant le temps d'Alexandre. Telle est l'opinion de LASSEN, de RITTER, de HEHN, etc. Ces auteurs veulent voir dans l'Inde le pays d'Ophir dont parle la Bible (*Rois*, III, 9, 26-28; 10, 11 et 22). Cette interprétation est abandonnée aujourd'hui. On tient pour certain que le Levant n'est pas entré en relations directes avec l'Inde avant la période hellénistique. En ce sens, GÖTZ, *l. c.*, p. 121; SCHRADER, *Handelsgeschichte und Warenkunde*, 1886, I, p. 72, note; Ed. MEYER, *Geschichte des Alterthums*, I, p. 225. Je serais porté à croire avec LIEBLEIN (*Handel und Schiffahrt auf dem Roten Meere*, 1886), qu'Ophir était la région méridionale de la côte abyssinienne.

(1) Cf. HAHN, *Bemerkungen über einige Aufgaben der Verkehrsgeographie*. *Zeitschr. für wissenschaftl. Geographie*, v. 1885.

(2) Il y a peut-être un fait dont il faut tenir compte pour expliquer le développement de la circulation terrestre dans le Levant à partir du xv^e siècle avant J. C. Ce serait alors qu'on aurait généralisé l'emploi d'un instrument de transport nouveau, grâce auquel de nouvelles routes ont pu s'ouvrir: le chameau domestique. Cf. GÖTZ, *Die Verkehrswege im Dienste des Welthandels*, 1888, p. 85.

(3) GÖTZ, *Die Verkehrswege*, pp. 95-98. Cf. V. BÉRARD, *Le Sultan, l'Islam et les puissances*, pp. 202-203. Sur la route « judéo-phénicienne » du Sud, voy. aussi BÉRARD, pp. 140 et sqq.

(4) DIEMER, *Libanon, Grundlinien der physischen Geographie und Geologie im Mittelsyrien*, 1886, p. 104; Aug. BERNARD, *l. c.*, pp. 38-39.

(5) La Syrie aurait grand intérêt à étudier par le menu les vicissitudes du commerce phénicien. Sur cette question, voy. notamment F. C. MOVERS, *Die Phönizier*, I, II, 1-3, 1841-1856 (ouvrage fondamental); Ern. RENAN, *Mission de*

bay), sur la côte de Malabar et dans la Taprobane (Ceylan), où ils rencontrent les jonques chinoises. Ils ramènent des cargaisons qui, débarquées dans les Echelles égyptiennes de la mer Rouge, empruntent la voie du Nil pour atteindre Alexandrie (1). Quelles que soient pourtant les commodités de ce nouveau chemin, il ne supprime pas les routes anciennes des caravanes, par les vallées du bas Oronte, du moyen Euphrate et du Tigre, jusqu'au Golfe Persique. Sauf dans les périodes aiguës de tension politique, ces dernières demeurent le siège d'une circulation intense. La splendeur de cités marchandes comme Laodicée (Lattakié) et Antioche, situées précisément au débouché des grandes pistes caravanières, en fait foi. Le commerce phénicien n'exerce plus un monopole. Mais, grâce aux avantages de la situation géographique et aux dons de la race, il demeure prospère (2).

Tout change avec la conquête arabe. Du VII^e au VIII^e siècle, l'Islam pénètre dans toute l'Asie Orientale, l'Afrique septentrionale et même une partie de l'Europe méridionale. La Syrie est subjuguée presque en même temps que la Perse et l'Égypte (633-643). Les courants de circulation se trouvent aussitôt intervertis; car, en abaissant toutes les barrières qui pouvaient gêner la circulation vers l'Orient, la domination arabe en élève de nouvelles du côté de l'Occident. Ses sujets syriens, épuisés, cessent de fréquenter les parties du bassin méditerranéen occupées par les Chrétiens. Les vainqueurs ne développent guère leurs relations économiques qu'au sein de l'Empire arabe, ou vers l'Extrême Orient (3).

Cependant le Ponant ne peut définitivement rompre avec le Levant. Il renoue, en effet, mais en des formes nouvelles. Dorénavant ce sont les Occidentaux, Grecs de Byzance, et, plus tard, Italiens d'Amalfi ou de Venise, qui abordent aux lisières du Levant proche et viennent y chercher les produits de l'Orient lointain (4). Le commerce syrien, d'actif qu'il était, devient passif. Il le restera désormais. Il l'est encore pour une grande part.

Le retour offensif de l'Occident contre l'Orient se traduit dans l'ordre politique par les Croisades. On le voit, l'esquisse historique que j'ai entreprise marque à chaque instant le parallélisme qui s'avère entre l'effort militaire et l'effort économique. La chrétienté, en cherchant à reprendre aux infidèles le Saint-Sépulcre, obéit certainement à un idéal désintéressé. Mais le premier élan dévie, et se détourne à la conquête d'avantages

(1) R. MOUTERDE, *Inscriptions grecques de Beyrouth (Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth, VII, 1921, pp. 382-394), p. 2.*

(2) Aux premiers temps de la domination romaine en Asie, les *negotiatores* romains semblent près de coloniser le Levant. Mais, dès le début de l'Empire, les Syriens reprennent le rôle actif dans les échanges, et c'est eux qui couvrent l'Occident de comptoirs. Sur cette contre-offensive heureuse, voy. J. HATZFELD, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique (Bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, CXV), Paris, 1919.*

(3) Rich. MAYR, *Lehrbuch der Handelsgeschichte, 1891, p. 71.*

(4) W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge, trad. FURCY RAYNAUD (I-II, 1885-86), I, pp. 24-128.* L'ouvrage de DEPPING : *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe depuis les Croisades jusqu'à la fondation des colonies d'Amérique, I-II, 1830, a bien vieilli.*

matériels. La France, initiatrice du mouvement, en voit passer les profits à l'Italie (1). Les marchands de Venise, Pise, Gênes, colonisent le Levant, et arrachent aux Byzantins l'hégémonie du commerce d'Orient. Installés d'abord sur le littoral phénicien et gratifiés par les princes francs de précieux privilèges (2), ils prennent pied dans l'Empire grec, dont ils deviennent même les maîtres durant un temps (Empire latin de Constantinople, 1204-1261). Du douzième au quatorzième siècle, le commerce du Levant connaît, entre leurs mains, une prospérité inouïe (3).

Mais dès le treizième siècle, ce n'est plus la Syrie qui en est le foyer principal. Les établissements chrétiens de ce pays sont peu à peu reconquis par les Arabes, et les voies d'échanges doivent rétrograder vers le Nord. La chute de la principauté d'Antioche (1268) fait la fortune du port de Lajazzo (Ayas, en Cilicie) et celle de Trébizonde. Après la perte d'Acre (1291) et l'abandon des derniers places jadis occupées par les Croisés, le commerce du Levant emprunte surtout les routes septentrionales ouvertes par les Mongols : la route arméno-persane, partant de Lajazzo, par Sivas, Erzinghian, Erzeroum, Tauris (4), ou de Trébizonde, par Baïbourt et Erzeroum (5), et la route russo-turkestanienne, partant de Crimée pour gagner la Chine par Khiva, Kharezme et Almalyk (6).

Même dans ces directions nouvelles, le commerce du Levant commence à décliner à la fin du quatorzième siècle; le quinzième et le seizième siècles consomment sa décadence. Quelles sont les raisons de cette ruine? Il importe de les bien discerner.

Il faut d'abord faire la part des progrès économiques accomplis par l'Occident. Les Francs ne tirent pas seulement du Levant des produits bruts ou fabriqués. Ils en rapportent aussi des idées, des procédés, des techniques, et se font producteurs à leur tour. Ils cessent donc de demander à l'Orient ce qu'ils peuvent fabriquer eux-mêmes. Lorsque Lucques apprend à tisser la soie et à étirer les fils d'or et d'argent, ou lorsque Venise apprend à souffler le verre, l'exportation des mêmes articles par la côte phénicienne tend naturellement à baisser (7). Mais cette cause de déchet n'a que peu d'importance relative.

Décisifs, par contre, sont deux événements presque contemporains : la découverte de la route maritime des Indes orientales par les Portugais, et la conquête du Levant par les Turcs.

C'est en 1498 que Vasco de Gama, ayant doublé le cap de Bonne-Espérance, découvre onze ans

(1) SCHAUBE, *Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeergebiets bis zum Ende der Kreuzzüge, 1906, p. 132.*

(2) Sur lesquels voy. HEYD, I, pp. 129-163; SCHAUBE, pp. 122-144.

(3) HEYD, I, pp. 190-264; pp. 427 et sqq.; II, pp. 3 et sqq.; SCHAUBE, pp. 190-274.

(4) HEYD, II, pp. 77 et sqq. 112 et sqq.

(5) HEYD, II, pp. 119 et sqq.

(6) HEYD, II, p. 176; pp. 204 et sqq.; Götz, pp. 582 et 661.

(7) HEYD, II, pp. 667; 708-710. De même la découverte, en 1452, d'un gisement d'alun à Civita Vecchia entraîne la décadence des exportations, jadis si actives, d'alun oriental (HEYD, II, p. 570).

plus tôt par Barthélemy Diaz, aborde à Calicut, dans les Indes, et inaugure des relations directes d'échange entre l'Extrême-Orient et l'Europe. Le résultat ne se fait pas attendre. Dès le début du XVI^e siècle, les aromates et les épices délaissent les marchés du Levant (1). En peu d'années, les Portugais maîtrisent l'Océan Indien et s'assurent des débouchés du golfe Persique (2). La Méditerranée, et la Syrie, son prolongement, cessent de servir de vestibule à l'Asie. La Méditerranée n'est plus qu'un cul-de-sac, voué à une circulation limitée et, en quelque sorte, locale.

La conquête ottomane achève la déchéance du commerce syrien. Les Turcs, après des luttes poursuivies pendant plus d'un siècle, s'emparent, en 1453, de Constantinople. En 1516, ils s'emparent de Damas, et, en 1517, du Caire, et annexent la Syrie et l'Égypte à leur empire. A vrai dire, ils ne les ferment pas aux marchands du Ponant. Mais ils font payer cher à ces derniers, en exactions et en tracasseries (3), le droit de continuer de commercer avec le Levant; peu à peu ils leur enlèvent leurs privilèges. Les Echelles se dépeuplent; la circulation languit (4). Au XVI^e siècle, et jusqu'au XVII^e, les Vénitiens apparaissent encore dans les bazars syriens, et notamment à Alep (5); mais ils y éprouvent tant de déboires qu'ils se décident à abandonner la partie, et à supprimer (1675) leur consulat général dans cette ville. La France recueille leur héritage, grâce à l'alliance qui l'unit, depuis 1535, à la Sublime Porte, et au régime des Capitulations que cette alliance institue. Mais la Hollande et l'Angleterre ne laissent pas de faire à la France une concurrence fort vive (6). Les échanges ne portent plus que sur les produits mêmes du Levant et sur ceux de la Perse, — la seule région de l'Orient lointain dont le Levant reste le débouché normal (7). Cette situation se maintient jusqu'au milieu du XIX^e siècle (8).

Elle n'est pas même sensiblement modifiée, encore moins améliorée, par l'ouverture de voies de communication nouvelles réalisées au cours de ce siècle. La création de chemins de fer dans le Levant n'y change rien; l'ouverture du canal de Suez tend même à l'aggraver.

Dès le début du XVI^e siècle, on a proposé, comme un moyen de sauver le commerce du Levant menacé, la jonction de la Mer Rouge à la Méditerranée par un canal (9). Ce projet ne prend corps qu'au XIX^e siècle. Grâce au canal de Suez, inauguré en 1869, la Méditerranée cesse d'être une impasse et redevient une voie de passage menant en Extrême Orient (10). La Mer

Rouge se trouve réhabilitée du même coup. Mais la Syrie reste à l'écart du courant ainsi établi, qui s'écoule tout entier à travers l'Égypte. D'ailleurs, avec la technique moderne de la navigation, les transports maritimes s'effectuent d'une traite, sans relais, sans déchargements intermédiaires. La plupart des vaisseaux qui franchissent le canal n'apportent aucun appoint au commerce des riverains. Le commerce de l'Inde et du Golfe Persique trouve avantage à emprunter la voie maritime plutôt que la voie de terre. Les caravanes du lointain Orient arrivent en Syrie moins nombreuses et moins chargées (1).

Quant aux premiers chemins de fer construits dans le Levant, ils ne se proposent pas d'ouvrir des routes neuves aux échanges. Ils se proposent seulement d'améliorer le rendement des routes existantes. Ils répondent à des conceptions de navigateurs. Depuis le milieu du XIX^e siècle, « les Anglais et les Français qui s'intéressent aux chemins de fer de l'Asie ottomane ne cherchent qu'à prolonger vers l'hinterland leur commerce maritime: ils n'étudient donc ou ne construisent que de courtes lignes de pénétration, en tous les passages de la ceinture montagneuse qui, des frontières de l'Égypte aux frontières de la Caucasic russe, double de plus ou moins près la courbe des rivages... De tous les grands et petits ports vers les capitales de l'hinterland, le rail européen, perçant la ceinture côtière, doit porter nos manufactures à l'intérieur, et ramener à la côte les récoltes et les minerais » (2). Les lignes syriennes d'avant-guerre ne traduisent pas d'autres visées, quels que soient les capitaux employés à les construire, et quelles que soient les influences qu'elles doivent servir. Les lignes françaises de Jaffa-Jérusalem (ouverte en 1892), de Beyrouth-Damas (1895) et de Tripoli-Homs (1911), comme la ligne anglaise de Caïffa-Deraa (1905), ne tendent qu'à resserrer la solidarité des Bazars et des Echelles correspondantes. Malgré une coordination apparente, les lignes françaises de l'intérieur, celles de Rayak-Alep (1902-1906) et de Damas-Mzérîb (1894), ne tendent qu'à doubler les vieilles routes des caravanes desservant le couloir de l'Oronte ou reliant Damas et son Echelle au grenier du Hauran (3).

(1) L'ouverture du canal de Suez diminue le nombre et l'importance des caravanes venant de l'Inde en Syrie. VERNEY et DAMMANN, p. 267.

(2) VICT. BÉRARD, *Le Sultan, l'Islam et les puissances*, p. 200.

(3) Sur les chemins de fer en Syrie, voy. notamment VERNEY et DAMMANN, *op. cit.*, pp. 205-328; SCHNEIDER, *Die Deutsche Bagdadbahn*, 1900; ROHRBACH, *Die Bagdadbahn*, 1902; A. CHÉRADAME, *Le chemin de fer de Bagdad*, 1903; VICT. BÉRARD, *Le Sultan, l'Islam et les puissances*, 1907; ED. MYGIND, *Syrien und die Tuerkische Mekkapilgerbahn*, 1906; BLANKENHORN, *Die Hedschasbahn* (*Zeitschr. der Gesellschaft für Erdkunde*, 1907, 4 et 5); AL. REY, *Statistique des principaux résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'Empire ottoman* (publication périodique), Constantinople; BONIS, *Le chemin de fer du Hedjaz* (*Annales de Géographie*, 1909, pp. 416-432); CUMIN, *La question du chemin de fer de Bagdad*, 1913; R. DE CAIX, *Lignes de Syrie et d'Anatolie* (*Asie française*, XIII, 1913, et XIV, 1914); H. SCHMIDT, *Das Eisenbahnenwesen in der asiatischen Tuerkei*, 1914; HECKER, *Die Eisenbahnen in der asiatischen Tuerkei*, (*Archiv für Eisenbahnenwesen*, 1914); RUPPIN, *op. cit.*, pp. 296-310, 317-324; THUREAU, *Les chemins de fer en Syrie et*

(1) HEYD, II, p. 519.

(2) HEYD, II, pp. 535 et sqq.; p. 549.

(3) Sur le régime dit des « avanies », voy. MASSON, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII^e siècle*, 1896, pp. 1-23.

(4) HEYD, II, pp. 545-546; DEPPING, II, pp. 209 et sqq.

(5) MAYR, *Lehrbuch*, p. 146.

(6) MASSON, pp. 118-135; 300-306.

(7) MASSON, pp. 326-330; 375-378; 419-421.

(8) Cf. VOLNEY, *Voyage en Syrie et en Égypte*, I-II, 1787, II, pp. 138-139; 391-394.

(9) HEYD, II, pp. 551-552.

(10) MAYR, *Lehrbuch*, 215.

Cependant, depuis la fin du XIX^e siècle, la politique ferroviaire dans le Levant commence à traduire d'autres tendances, sous l'influence de l'Allemagne, nouvelle venue dans le pays, et bien décidée à l'absorber. L'Allemagne se préoccupe de reconstituer à son profit les artères longitudinales qui referont l'unité politique et économique de l'Empire ottoman, et en canaliseront toute la circulation vers le *Mitteleuropa*. C'est par ses conseils et avec son aide, que la Turquie commence à construire le chemin de fer du Hedjaz, qui, de Damas, doit conduire les pèlerins musulmans vers la Mecque. Cette ligne d'intérêt religieux affirme, en même temps, des ambitions politiques, militaires, et même économiques; elle doit faire revivre la route du commerce judéo-phénicien vers le golfe d'Akabah et vers l'Arabie (1). Mais l'Allemagne se réserve l'entreprise capitale... Il s'agit du chemin de fer de Bagdad, qui doit relier, par trois mille kilomètres de rails traversant de part en part l'Empire ottoman, Constantinople au Golfe Persique, et ouvrir un raccourci terrestre entre l'Europe et l'Extrême-Orient.

A la différence des réalisations précédentes, ces projets grandioses introduisent des courants nouveaux dans la circulation commerciale du Levant. La Syrie va s'intégrer dans un réseau d'échanges économiques singulièrement élargi. Toutefois, la guerre survient trop tôt pour qu'on en puisse faire l'expérience. En 1914, la ligne du Hedjaz, commencée en 1900, et dont les premières sections ont été ouvertes en 1903, n'a encore atteint que Médine, sans que les embranchements projetés sur Akabah et sur Djambo aient pu être amorcés. Quant au Bagdad, commencé dès 1888 sous des apparences modestes, et poursuivi depuis 1903 avec plus d'arrogance, il comporte encore des lacunes de 37 kilomètres dans le Taurus (entre Karapounar et Dorak) et de 54 kilomètres dans l'Amanus (entre Mamoureh et Islahiyé). Dans la direction de la Mésopotamie, il dépasse à peine l'Euphrate: la section Djéraboulous-Sumetscha, soit 873 kilomètres, reste à construire. Nous ignorons donc quel fruit la Syrie eût retiré des lignes nouvelles. Nous l'ignorons toujours. Car la guerre a tout bouleversé. Les courants qui circuleront demain par ces lignes ne sont pas ceux qui y auraient circulé hier.

L'esquisse historique que je viens de tracer m'aidera à décrire l'état présent du commerce syrien et à conjoncturer son évolution prochaine.

en Palestine (Rev. pol. et parlementaire, xcv, 1918); M. HONORÉ, *La Syrie et l'ingénieur* (Mém. de la Société des ingénieurs civils de France, nov.-déc. 1918); Em. HACHO, *Les chemins de fer syriens*, 1919, etc...

(1) V. BÉRARD, *Le Sultan, l'Islam, et les puissances*, pp. 140 et sqq.

(2) La plupart des ouvrages cités plus haut contiennent d'amples développements sur le commerce de la Syrie. Adde MARTINEAU, *Le commerce français dans le Levant*, 1902; E. WEAKLEY, *Report on the conditions and prospects of british trade in Syria*, 1911; RUPPIN, *op. cit.*, pp. 180-287; GILLY, *La Syrie commerciale, son avenir*, 1920. J'ai utilisé particulièrement le *Rapport sur le commerce* de M. CROIZAT, membre de la Mission de Syrie, et les notes prises au cours de notre mission par M. Gabriel BOULAD et par moi-même.

XIV. LE COMMERCE. LES IMPORTATIONS : COMBUSTIBLES, PRODUITS MÉTALLURGIQUES.

Je m'en tiendrai au *commerce extérieur*. Le commerce intérieur a relativement moins d'importance en Syrie que dans d'autres pays, à raison de la place qu'y tient encore l'économie domestique. Le fellah pourvoit par ses propres moyens à la plupart de ses besoins, et achète fort peu de chose aux marchands. Le commerce intérieur se concentre donc à peu près exclusivement dans les bazars des villes. Sa fonction la plus rémunératrice consiste à revendre, le plus souvent au détail, les marchandises introduites par les importateurs. Les places qui font du commerce d'importation se réduisent à deux, Beyrouth et Alep (avec son port d'Alexandrette). Les autres places dépendent des deux précédentes et n'entrent qu'à titre exceptionnel en rapports directs avec les fournisseurs étrangers. Damas, — qui dépend de Beyrouth, et, dans une moindre mesure de Caïffa, — est la principale place de Syrie pour le commerce intérieur. D'après les statistiques consulaires anglaises et américaines, le mouvement des marchandises pour cette place se traduisait en 1913 par les chiffres suivants :

Entrées : 28.500.000 francs.

Sorties : 27.000.000.

Grâce aux cotonnades, les marchandises d'origine anglaise dominaient dans les entrées; quant aux sorties, elles avaient pour principales destinations la Turquie et l'Égypte, et portaient surtout sur les tissus de soie ou de coton, le blé et l'orge (1).

Attachons-nous désormais au seul commerce extérieur, à la veille et au lendemain de la guerre. Nous devons préciser : 1° Quels sont les principaux articles d'importation et d'exportation; 2° Quels sont les chiffres qui expriment leurs valeurs respectives; 3° Quelles sont leurs provenances et leur destination. Ce ne sont là, à tous égards, que des questions de statistique. Elles se résoudraient aisément si nous disposions de données numériques complètes, suffisamment détaillées, et dignes de foi. Mais j'ai déjà dit ce qu'il faut penser des statistiques syriennes. Celles de l'administration des Douanes ottomanes ont d'ailleurs le défaut de bloquer en un seul les chiffres relatifs à tous les ports ressortissants à une même direction (Bach Moudiriet). Elles donnent ainsi un chiffre global pour tous les ports du Bach Moudiriet d'Alexandrette (Souedieh, Payas, Mersina, Adalia, etc.), et un chiffre global pour les ports du Bach Moudiriet de Beyrouth (Gaza, Jaffa, Caïffa, Sour, Saïda, Djounieh, Djebaïl, Tripoli, Lattakié, etc.) (2). Il devient très difficile de faire les discriminations nécessaires pour aboutir à des conclusions scientifiques ou pratiques; il faut presque renoncer à rassembler des résultats appli-

(1) Sur le commerce intérieur de la Syrie, voy. surtout RUPPIN, *op. cit.*, pp. 251-258.

(2) RUPPIN, *op. cit.*, pp. 186-192.

cables à la seule Syrie du mandat français. En outre, les statistiques officielles, considérant la Syrie comme une partie intégrante de l'Empire ottoman, ne font pas connaître les mouvements de marchandises qui s'opèrent entre ce pays et le reste de la Turquie, mouvements qui sont considérables, et sur lesquels il nous importerait au premier chef d'être renseignés. Les statistiques publiées par les consuls des nations européennes, notamment par les consuls d'Angleterre et d'Autriche-Hongrie (1), ne permettent que partiellement de combler les lacunes de l'information officielle. Elles ont d'ailleurs avec celle-ci un défaut commun, qui est de provenir, quoique par un autre canal, des mêmes sources, également polluées par les corruptions du régime. On ne peut guère douter que la proportion des marchandises échappant, à l'entrée ou à la sortie, aux prises de la douane, ne soit beaucoup plus forte en Turquie que dans nos pays d'Occident.

Il importe enfin de remarquer qu'il faut remonter fort loin dans le passé pour rencontrer ce que les statistiques nomment « une année normale ». Bien entendu, on ne peut tenir compte des années de guerre. Or, voilà dix années bientôt que la Turquie est en guerre. La guerre italo-turque a duré de septembre 1911 à octobre 1912; la guerre balkanique lui a succédé et ne s'est terminée que le 30 mai 1913, par le traité de Londres. En août 1914, la guerre mondiale a éclaté, et la Turquie y est entrée le 3 novembre de la même année. La dernière année qu'on puisse dire normale est l'année 1910. Je me servirai donc principalement, dans ce qui va suivre, des statistiques relatives aux années 1909-1910. Le document le plus recommandable, malgré les défauts que j'ai signalés, est la statistique des douanes pour l'année 1326 (mars 1910-mars 1911). Elle a été dressée avec plus de soin, semble-t-il, que les précédentes. En outre, l'année 1910 ayant été, au point de vue agricole, une année très moyenne, il y a des chances pour que les chiffres qui s'y rapportent ne donnent pas de mécomptes (2).

Je m'attacherai en premier lieu aux importations. Ce que j'ai dit des capacités propres de la production syrienne permet de prévoir quels sont les articles qu'on doit importer: ce sont, naturellement, ceux qui manquent, c'est-à-dire la plupart des produits minéraux, que le sous-sol ne fournit pas; un grand nombre de produits fabriqués, que les métiers ne façonnent pas; et enfin un certain nombre de produits végétaux, qui ne poussent pas naturellement sur le sol, ou n'y sont pas cultivés.

La pauvreté du sous-sol rend la Syrie tributaire de l'étranger pour la plupart des produits d'origine minérale dont elle a besoin. Parmi les articles d'importation les plus notables qui rentrent dans cette classe, il faut citer le charbon de terre, le pétrole, les matériaux de construction, les produits métallurgiques.

J'ai déjà parlé plus haut des combustibles minéraux. Avant la guerre, le charbon venait d'Angleterre, pour les trois quarts, et d'Héraclée pour le dernier quart. Le pétrole venait pour moitié de Russie, pour un tiers des Etats-Unis et, pour le surplus, de provenances diverses. Le port de Beyrouth, tête de ligne des chemins de fer D. H. P., reste le gros importateur des deux combustibles. Il reçoit les quatre cinquièmes du charbon qui entre en Syrie, et au moins moitié du pétrole. Son activité se résume, pour les dernières années sur lesquelles on possède des statistiques, par les chiffres approximatifs suivants (en tonnes):

	Houille et briquettes	Pétrole
1910.....	51.000	12.570
1911.....	37.800	9.500
1912.....	31.220	4.600
1913.....	41.000	11.240
1914.....	29.500	5.524
1919.....	60.000	?

Comme matériaux de construction, la Syrie importe du plâtre, un peu de chaux ordinaire (1), mais surtout de la chaux hydraulique et du ciment, des briques, des carreaux, des tuiles et du marbre.

Les ciments, chaux ordinaires et chaux hydrauliques viennent de France, le ciment dans la proportion de 60 %, la chaux hydraulique en presque totalité. Voici les chiffres des importations à Beyrouth en ciments Portland et chaux hydrauliques dans les années qui ont précédé la guerre:

				Tonnes
1910....	104.500	sacs ou barils (2) pesant:		
1911....	214.500	—	—	7.400
1912....	110.400	—	—	4.412
1913....	118.900	—	—	5.956

Les entrées totales en Syrie s'élevaient à 17.000 tonnes en 1910. En 1919, l'importation a repris, mais timidement à raison de la crise de la construction. Beyrouth a reçu 1.038 tonnes de ciment, et 688 tonnes de chaux hydraulique.

Les céramiques (tuiles, carreaux et briques) proviennent presque exclusivement de France. Marseille fournit 80 % des briques et carreaux, et la totalité des tuiles. En 1910, on en a débarqué 11.420 tonnes à Beyrouth, et une dizaine de mille tonnes dans les autres ports syriens. En 1919, on en a reçu 635 tonnes à Beyrouth (3).

Les marbres d'Italie amenés par voiliers, sous forme de gros blocs ou de plaques sciées, servent surtout au pavage intérieur des maisons. L'importation annuelle (par Beyrouth) s'élevait, avant

(1) La chaux ordinaire se fabrique en Syrie. Néanmoins, il en vient un peu de Chypre et de France.
 (2) Le sac pèse 50 kil.; le baril, de 90 à 180 kil.
 (3) Cf. MOURGUE D'ALGUE, *Rapport sur le commerce général d'exportation de France en Syrie (Travaux du Congrès français de la Syrie)*, Marseille, 1919.

(1) RUPPIN, *op. cit.*, pp. 192-211.

(2) Cette statistique est publiée séparément. Elle est aussi reproduite par RUPPIN, *op. cit.*, pp. 378-407.

la guerre, à quelque trois mille tonnes (3.250 en 1913).

La Syrie ne produisant ni *métaux bruts*, ni *métaux ouvrés*, doit s'en pourvoir au dehors. Elle a pour principaux fournisseurs la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, et, dans de moindres proportions, l'Italie, la Suède, les Etats-Unis, etc. Voici d'abord le détail des principaux articles métallurgiques importés en Syrie au cours de l'année 1326 (1910-1911) :

Articles	Quantité en tonnes	Valeur en piastres
Minerais (non dénommés).....	5,4	18.270
Fer, fonte et acier, en barres ou lingots.....	787,2	687.903
Fer en tringles ou poutrelles.....	12.289,4	10.085.249
Rails de chemins de fer et accessoires.....	17.938,5	14.367.180
Chaînes, câbles, ancras.....	85,2	179.738
Lits métalliques.....	548,3	1.671.942
Coffres-forts.....	177,4	701.726
Outils de fer ou d'acier; instruments pour métiers ou industrie.	763,8	2.813.287
Fil de fer et d'acier; toile métallique; objets en fil de fer.....	458	926.610
Tôles.....	2.053,7	2.573.220
Clous et vis.....	2.075,6	3.201.785
Articles de tôle simple ou émaillée; articles de quincaillerie pour cuisine.....	506,5	1.936.384
Fer blanc.....	258,8	464.436
Articles en fer blanc.....	151,8	1.038.964
Fournitures pour serrurerie.....	331,4	1.373.860
Coutellerie.....	39	388.466
Aiguilles, épingles et agrafes.....	33,7	634.088
Plumes métalliques.....	1,3	40.256

Articles	Quantité en tonnes	Valeur en piastres
Autres articles de fer, fonte, acier, associés ou non à des matériaux non métalliques.....	10.495,3	12.757.688
Clous, vis et fil de cuivre.....	14,4	192.909
Cuivre en feuilles et en plaques..	980,6	7.683.907
Autres articles de cuivre.....	13,2	211.693
Zinc en feuilles.....	203	660.095
Articles de zinc.....	55,7	270.245
Étain en barres et en lingots.....	92,3	1.632.465
Étain ouvré.....	1,4	23.551
Plomb en saumons et en feuilles..	64,7	121.605
Caractères d'imprimerie et clichés.	6	124.129
Autres articles de plomb.....	372,4	710.897
Laiton en barres et en feuilles....	5,6	44.005
Objets en laiton.....	51,9	837.546
Bronze et objets en bronze.....	1,7	21.152
Nickel et objets en nickel.....	1,7	53.996
Articles d'aluminium.....	0,9	40.188
Articles d'autres métaux ou d'alliages courants.....	40,2	672.225
Vieux métaux.....	213,3	88.963
Lampes de métal.....	76,7	813.275
Total.....	50.759,6	70.170.392

En somme, l'importation métallurgique totale pour 1910 s'élevait à plus de cinquante mille tonnes, valant plus de seize millions de francs.

J'ai essayé, en outre, de grouper dans un tableau d'ensemble les dernières données résumant les importations métallurgiques effectuées par le port de Beyrouth, et d'y joindre la répartition proportionnelle de ces importations entre les divers pays importateurs.

Articles	Importations totales (en tonnes)		Part proportionnelle des principaux pays importateurs				
	1913	1919	Belgique	Angleterre	Allemagne	France	Etats-Unis
Fers marchands, barres, tôles, poutrelles, quincaillerie de bâtiment.....	6.927	6.376	87 %		9 %		
Acier en barres.....	97	7		26 %	50 %	23 %	
Fers ouvrés.....	263	63	10 %	25 %	40 %	15 %	10 %
Fers blancs.....	273	55	50 %	50 %			
Fers galvanisés.....	395	52		60 %	10 %		30 %
Fonte brute.....	78	16	70 %	15 %	15 %		
Fonte ouvrée (tuyaux).....	565	26	60 %	10 %	10 %	20 %	
Cuivre brut en feuilles.....	151		10 %	80 %	5 %	5 %	
Laiton en feuilles.....	21	9	30 %	50 %		2 %	
Fil de laiton.....	8		40 %	25 %	10 %	25 %	
Petite quincaillerie.....	2.320	228	10 %	15 %	50 %	15 %	
Étain.....	70	"		95 %	5 %		
Plomb (en saumon ou tuyaux).....	369	103	15 %	15 %		55 %	
Zinc.....	121	"	30 %	10 %	55 %		
Machines :							
a) à coudre, à tricoter, etc.....	175	"			80 %		20 %
b) industrielles (1).....	"	"		10 %	30 %	50 %	10 %
c) agricoles.....	100	"		40 %	40 %		10 %
d) Moteurs (à vapeur, pétrole, etc).....	320	"		70 %	20 %	5 %	3 %
e) Cycles, automobiles, etc.....						15 %	80 %
Pas d'importation avant la guerre							

Si l'on met à part les instruments et machines agricoles, qui grossissent sensiblement la partie de la statistique relative aux ports ciliciens, et, par

(1) MOURGUE D'ALGUE, *Rapport*, p. 13.

conséquent, au Bach Moudiriet d'Alexandrette, on peut admettre, en gros, que les importations passant par le port de Beyrouth représentent respectivement les deux tiers et la moitié de celles

qui passent par les ports du Bach Moudiriet d'Alexandrette et par les ports du reste de la Syrie.

Je ne fais pas figurer dans le dernier tableau les entrées de matériel ferroviaire (locomotives, etc.). Ces entrées varient, naturellement, dans de larges proportions, selon l'avancement des entreprises auxquelles elles sont destinées. En 1910, les ports de la direction d'Alexandrette recevaient plus de 10.000 tonnes de matériel destiné à la Bagdadbahn; le port de Tripoli en recevait près de 6.000 tonnes pour la ligne Tripoli-Homs.

Il semble que la Syrie doive devenir, pour les produits métallurgiques, une meilleure cliente de la France. L'industrie métallurgique française s'est prodigieusement accrue. La consommation syrienne paraît appelée à se développer. La place de l'Allemagne est à prendre...

XV. LES IMPORTATIONS : TISSUS ET MARCHANDISES DIVERSES.

Parmi les produits industriels qui tiennent une place importante dans l'importation syrienne, le

premier rang appartient, sans conteste, aux tissus et aux vêtements confectionnés. Viennent ensuite les produits chimiques, la verrerie, la porcelaine, le papier.

Les *tissus* importés annuellement en Syrie valaient, avant la guerre, de soixante-dix à quatre-vingt millions de francs. Ces chiffres suffisent à caractériser l'intérêt exceptionnel de cette catégorie d'articles. C'est à l'avance que l'Angleterre avait prise et conservée, non sans peine, dans ce rayon, qu'elle devait d'occuper la première place comme importatrice dans le Levant.

Le marché syrien reçoit des cotonnades, des soieries et des lainages.

Les *cotonnades* bon marché, ou « manufactures », servent à confectionner des vêtements pour la classe pauvre de la population. Elles comprennent des cotonnades écruées (calicots), des cotonnades blanchies (shirtings et madapolams), des cotonnades légères (mousselines, étamines), des cotonnades unies imprimées, des indiennes, des cretonnes, etc. Le tableau suivant résume les chiffres (en tonnes) des importations pour les années 1911 et 1912 :

Articles	Ports du Bach Moudiriet de Beyrouth		Ports du Bach Moudiriet d'Alexandrette	
	1911	1912	1911	1912
Tissus de coton écru.....	3.346	4.860	631	625
Tissus de coton blanchi.....	1.198	1.500	86	45
Tissus de coton transparent (tulles, mousselines, étamines).....	461	500	148	100
Cotons imprimés.....	4.332	5.000	558	500
Tissus divers.....	398	440	30	58
TOTAL.....	9.735	12.300	1.453	1.328

Le total pour 1911 était donc de 11.186 tonnes, valant 37.450.000 francs; pour 1912, de 13.628 tonnes, valant 39.130.000 francs.

En 1919, le seul port de Beyrouth a importé 10.576 tonnes de manufactures, valant 250 millions de francs.

La part proportionnelle des divers pays importateurs était la suivante :

Angleterre (Manchester, Nottingham, etc.).....	50 %
Italie.....	35 %
France (Roanne).....	5 %
Autres pays (Inde, Allemagne, Espagne, Belgique, Autriche, Japon).....	10 %

La part de l'Italie s'est considérablement accrue durant les trente dernières années : en 1888, l'Angleterre fournissait encore 85 % des manufactures. L'Inde a souvent concurrencé avec succès sa métropole. Quant à la France, son apport est restreint, parce que la fabrication française, étant plus soignée que les fabrications rivales, est aussi plus coûteuse. Cet apport apparaît destiné cependant à grossir, car l'enrichissement de la population syrienne augmentera la demande sur les articles de choix. Le retour à la France des usines de Mulhouse lui vaudra certainement un regain d'activité dans ce rayon.

Dans l'ordre d'importance, les *soieries* viennent immédiatement après les cotonnades. Les étoffes indigènes ne suffisent pas aux besoins de la consommation, surtout en ce qui regarde les articles de fantaisie et de luxe. Avant la guerre, la Syrie recevait des soieries d'Europe et d'Extrême-Orient pour une valeur annuelle de vingt à vingt-cinq millions de francs. Ses fournisseurs étaient :

La France (Lyon) dans la proportion de	53 %
L'Italie (Cômé) — —	26 %
La Suisse (Zurich) — —	14 %
La Chine, le Japon, l'Allemagne....	7 %

Les principaux articles de soierie demandés par le marché syrien étaient les suivants (1) :

Satins, satins unis, satins de Lyon, armures en grande largeur.....	30 %
Crêpes de Chine, crépons soie.....	10 %
Mousselines brochées et unies, tulles brodés et unis.....	12 %
Velours.....	25 %
Taffetas.....	8 %
Bengaline, grenadine, etc.....	15 %

(1) J'emprunte ce tableau à GILLY, *op. cit.*, p. 9.

La France fournissait tous ces articles. Sans rivalité pour les articles de haute nouveauté et de fantaisie, elle devait lutter avec l'Italie et la Suisse pour les articles classiques : Côte, Milan, Zurich, imitaient assez adroitement, et à assez bon compte, les produits de Lyon, pour porter à ce puis vingt ans (1). La Chine et le Japon fournissent dernier centre un préjudice qui s'accroît de saient seulement des soieries écruées légères.

Les chiffres d'importation par le port de Beyrouth sont les suivants :

1911.....	151 tonnes
1919.....	90 tonnes

Les draperies et lainages importés en Syrie avant la guerre valaient annuellement de huit à douze millions de francs. Ils comprenaient toutes les sortes de draps, classiques et de fantaisie, les cheviottes, les mérinos, les cachemires, les serges, les flanelles (bon marché), les lainages imprimés, les mousselines de laine, les tricots et jerseys, les écharpes, les châles, les couvertures, rideaux et tapis, etc., etc. Voici les chiffres résumant les importations pour l'année 1911, qui paraît un peu au-dessous de la moyenne :

	Ports		Ports	
	du Bach Moudiriet de Beyrouth		du Bach Moudiriet d'Alexandrette	
Draps et draperies...	286 tonnes		115 tonnes	
Lainages divers.....	113	—	13	—
Tissus mi-laine.....	136	—	11	—
Velours, peluches...	2,5	—	1	—
Couvertures, rideaux, tapis, écharpes, châles, etc.....	51	—	9	—
Total.....	588,5 tonnes		149 tonnes	

Soit en tout 737 tonnes 5, valant environ 9 millions de francs. La participation des divers pays importateurs peut s'évaluer comme suit :

	Lainages divers	Draps
Angleterre....	40 %	20 %
Autriche.....	15 %	25 %
Allemagne....	10 %	25 %
France.....	10 %	20 %
Italie.....	15 %	10 %
Belgique.....	10 %	»

La place d'honneur occupée par l'Autriche dans ce tableau s'explique par le fait que ce pays a presque le monopole de la fabrication du drap dit « oriental », drap épais, légèrement satiné, et très fortement apprêté, employé pour confectionner les vêtements des indigènes aisés. Bien que l'importation en diminue de jour en jour par suite des progrès du costume européen, elle conserve encore un réel intérêt : rien que sur la place d'Alep, la moyenne annuelle des ventes de cet article n'est

pas inférieure à quinze cent mille francs. Le drap oriental se fabriquait autrefois en France (Elbeuf). Mais les fabriques autrichiennes de Bielefeld, de Biala, de Brünn ont pris le dessus dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La France, qui n'écoule plus dans le Levant que des draps et lainages de qualité supérieure, ne peut-elle désormais reprendre sa place d'antan ?

Les confections pour hommes, dames et enfants proviennent aussi en grande partie d'Autriche (75 %) ; le reste provient de Constantinople (10 %), de Smyrne (5 %), d'Allemagne (5 %) et de Belgique (5 %). Il en entre 100 à 150 tonnes par an, valant de 1 million à 1.500.000 francs. On sera peut-être surpris de constater que la France n'a point de part à ce commerce. La raison en est que les confections qu'on importe sont des articles bon marché. Les Syriens de la haute société s'habillent en France directement.

Signalons enfin, parmi les importations rentrant dans la catégorie des tissus, celles qui portent sur les fez et les *tarbouchs* (jadis fabriqués en France, et actuellement en Silésie et en Autriche ; importation annuelle variant entre 800.000 et 1 million 200.000 fr.), les « manufactures » de lin (importation assez faible, provenant pour 80 % d'Angleterre, pour 15 % de France), les *toiles d'emballage* et *sacs vides* en jute (provenant surtout de l'Inde : importation annuelle approchant de 4.000 tonnes, et valant près de 2.500.000 fr.), enfin les *bas* (surtout les bas de luxe, auxquels la clientèle locale tient beaucoup : importation annuelle variant de 3.500.000 à 4.500.000 francs, en provenance pour 80 % d'Angleterre, pour 15 % d'Allemagne, pour 5 % de France).

L'importation des *produits chimiques* dépendant étroitement du développement industriel d'un pays, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle dépasse actuellement en Syrie un certain niveau. En outre, l'agriculture restant jusqu'ici dans l'enfance, et les fellahs usant, et à grand-peine, des seuls engrais naturels (1), on ne peut s'attendre à une demande notable d'engrais chimiques. Les métiers syriens n'ont besoin que de colorants (pour les teintureries) et de couleurs (pour la peinture en bâtiments), de soude, de potasse et d'alun (pour les savonneries), d'acide nitrique (pour le travail du cuivre à Damas et pour les teintureries), d'acide sulfurique (pour les fabriques d'eaux gazeuses), de glucose (pour les confiseries). Joignons à cela le soufre et le sulfate de cuivre (pour la viticulture), et les drogues et produits pharmaceutiques : ce sera presque tout... Il me suffira de résumer, dans un tableau d'ensemble, les données essentielles relatives aux importations correspondantes. On remarquera que l'Allemagne avait pris, dans ce domaine, une place prépondérante avant la guerre. Il appartiendrait à la France de la remplacer (2).

(1) Voy. BÉRENGÉ, *Rapport sur le commerce et la vente des articles de nouveautés à Beyrouth avant la guerre (Travaux du Congrès français de la Syrie)*, Marseille, 1919.

(1) RUPPIN, *op. cit.*, pp. 74-75.

(2) MOURGUE D'ALGUE, *Rapport*, p. 7.

Produits	QUANTITÉS IMPORTÉES		VALEUR		Origines
	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	
	En tonnes	En tonnes	En francs	En francs	
Acides purs.....	35	}	340.000	}	Allemagne.. 90 %
Acides commerciaux.....	235				France..... 10 %
Potasse.....	2.500		575.000		Allemagne.. 40 %
Alun.....	200		40.000		France..... 60 %
Produits tinctoriaux (indigo artificiel; couleurs à l'aniline et à l'alizarine).....	450		900.000		Belgique... 50 %
Indigo naturel.....	150		600.000		Angleterre.. 40 %
Couleurs en barils pour peinture en bâtiments; ocre rouge et jaune; blanc de Meudon; blanc de zinc; minium, etc.....	250		1.500.000		Allemagne.. 5 %
Produits pharmaceutiques et droguerie; eaux minérales; parfums.....	950		1.500.000		Inde..... »
					Angleterre.. 30 %
					Allemagne.. 25 %
					France..... 25 %
					Belgique... 20 %
					Allemagne.. 40 %
					Angleterre.. 30 %
					France..... 20 %

Des tableaux analogues suffiront à résumer les données relatives aux importations de *glaces* et *cristaux*, de *verreries*, de *porcelaines* et *faïences*, et de *papiers* et *cartons*.

Produits	QUANTITÉS IMPORTÉES		VALEUR		Origine
	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	
	En tonnes	En tonnes	En francs	En francs	
Glaces, miroirs.....	300		360.000		Belgique... 60 %
Verres à vitres.....	1.000		300.000		France..... 25 %
Verrerie, gobeletterie, etc.....	1.300		1.100.000		Belgique... »
Faïences.....	}	(Ensemble) 700	600.000	}	Autriche... 50 %
Porcelaines.....					Belgique... 30 %
Poteries.....	300		150.000		France..... 20 %
Papier d'emballage.....	1.200		420.000		Italie..... 30 %
Papier à écrire et papier d'imprimerie.....	800		500.000		Allemagne.. 30 %
Papier à cigarettes.....	250		450.000		Holla de .. 25 %
Cartons, papiers peints et divers.....	1.200		600.000		Belgique.. 15 %
Livres et imprimés.....	100		250.000		Autriche... 90 %
					Allemagne.. 10 %
					Italie..... 50 %
					France..... »
					Belgique... »
					Autriche... 70 %
					France..... 15 %

Signalons encore parmi les importations de produits industriels les importations de *bougies* (provenant en grande partie de France), d'*articles de bureau* (provenant d'Allemagne et d'Autriche), de *meubles* et de *sièges* (provenant d'Autriche), de *brosserie* (provenant d'Autriche, d'Italie, de Turquie), etc. Tous ces articles n'ont qu'une importance secondaire.

Je m'appesantirai davantage sur les importations de matières premières d'origine agricole, ou de denrées alimentaires.

La Syrie reçoit à l'usage de ses métiers textiles des quantités importantes de filés de coton,

de laine, de soie, et de schappes; elle reçoit également, à l'usage de ses entreprises séricicoles, des quantités importantes de graines de vers à soie.

L'importation des *filés de coton*, de *laine*, de *soie*, et de *déchets de soie*, se montait, avant la guerre, à une valeur de seize à dix-sept millions de francs (1), se décomposant comme suit :

(1) M. GILLY, *op. cit.*, p. 10, donne des chiffres très différents. Ceux qui figurent ici proviennent des statistiques officielles ottomanes, notamment de celles qui se réfèrent aux années 1326-1327 (mars 1910-mars 1912).

Articles	QUANTITÉS		Origines
	Moyenne en tonnes	Moyenne en francs	
Filés de coton (écrus, blanchis ou couleurs, mercerisés, glacés) (1).....	5.000	10.000.000	{ Angleterre. 70 % Italie 20 % Allemagne. 10 %
Filés de laine.....	200	770.000	{ Angleterre. 80 % Allemagne. 20 %
Filés de soie grège (blancs et jaunes).....	230	4.000.000	{ Angleterre. 60 % Italie 18 % France 12 %
Déchets (schappe).....	40	1.000.000	{ Angleterre. 60 % Italie 18 % France..... 12 %
Total.....	5.470	15.770.000	

Les importations de cette catégorie ont repris après la guerre. En 1919, il est entré à Beyrouth 1.631 tonnes de filés de coton. Mais les soies grèges de Chine n'ont reparu sur le marché qu'en très faibles proportions, supplantées qu'elles sont par les soies Skandarani (2). Beyrouth n'en a reçu, en 1919, que 26 tonnes.

Quant aux *graines de vers à soie*, elles proviennent de France dans la proportion de 85 %, et d'Italie pour le surplus. On en introduisait, avant la guerre, de 150.000 à 200.000 onces (de 25 grammes) par an, qu'on vendait un medjidié (4 fr. 25) l'once, ce qui donnait une valeur totale de 637.000 à 850.000 francs.

La détresse des forêts syriennes oblige la population à tirer son *bois* du dehors; sinon son bois de chauffage, du moins ses bois de construction et de charpente, ses planches, douves de tonneaux,

bois de menuiserie et d'ébénisterie, traverses de chemins de fer, etc. Les planteurs de la côte emploient beaucoup de bois léger, scié en planches minces (6 à 9 m/m) pour fabriquer les caisses servant à l'expédition des oranges. Toutes les sortes courantes de bois viennent de Transylvanie et de Bukowine, par les ports de Galatz et d'Odessa. On en recevait, avant 1914, quelque quarante mille tonnes, valant un peu plus de trois millions de francs.

J'ai parlé plus haut des tanneries syriennes. Elles ne suffisent pas à couvrir la consommation du pays en *cuir*, car leur production n'est ni assez variée, ni assez soignée. La Syrie reçoit des cuirs bruts (de Singapour et Ceylan), qui servent à fabriquer les chaussures des Bédouins, et, surtout, des cuirs ouvrés. Les importations se répartissent de la façon suivante :

Articles	QUANTITÉS		Origines	
	Moyenne en tonnes	Moyenne en francs		
Cuir pour semelles.....	ensemble 1.475	4.000.000	{ France 60 % Italie 25 % Belgique .. 10 % Autriche .. 5 % Allemagne. 65 %	
Cuir glacés, vernis (veau, chevreau, box-calf), noirs et couleurs.....			4.800.000	{ Autriche .. 20 % France 10 % Etats-Unis. 5 %
Peaux de buffles.....			1.600.000	{ Chine ? Inde..... ?

Depuis 1919, la France, les Etats-Unis et l'Italie ont recommencé à importer des cuirs. Beyrouth en a reçu 400 tonnes en 1919.

Il ne me reste plus à mentionner, comme articles d'importation, que les *denrées alimentaires*. Figurent dans ce compartiment, par ordre d'importance: 1° Les céréales, farines, pâtes alimentaires; 2° Les sucres, sucreries, confiseries, chocolats et cacao; 3° Les cafés et thés; 4° Les alcools, liqueurs et vins, bières; 5° Les conserves, salaisons, poissons fumés.

La Syrie est un pays à *céréales*. Toutefois le riz n'y étant cultivé qu'en très petite quantité

(1) L'importation des filés de coton siliciens (Tarsous) échappe à la statistique ci-dessus.

(2) CROIZAT, *Rapport sur la sériciculture*, p. 6.

(régions d'Aïntab, Killis, Marash), et constituant pourtant un aliment fort apprécié de la classe aisée, fait l'objet d'une importation active. Quant au froment, qui est au premier plan de la culture locale, il ne suffit pas toujours à la consommation, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'exposer plus haut. D'ailleurs, même dans les années où la terre syrienne le produit en surabondance, il faut néanmoins faire appel à l'étranger pour obtenir, à l'usage des consommateurs européens ou européens, des farines plus fines que celles qu'on obtient avec les blés durs indigènes. La valeur des importations annuelles de céréales, farines, pâtes alimentaires, varie de huit à seize millions de francs. Le tableau suivant se réfère à la moyenne des années 1910-1911. (L'année 1909 fut, pour la

production du blé, une année déficitaire; les années 1912 et 1913, au contraire, furent des années exceptionnellement bonnes; les années 1910 et 1911 furent des années normales.)

Produits	QUANTITÉS		Origines
	Moyenne en tonnes	Moyenne en francs	
Riz.....	21.500	9.600.000	{ Egypte ... 70 % Inde 20 % Divers.... 10 %
Farine de froment.....	20.000	4.200.000	{ France ... 30 % Roumanie. 25 % Italie..... 20 %
Pâtes alimentaires.....	150	100.000	{ Russie ... 25 % Italie.....

Notons que la consommation des *pâtes alimentaires* a une tendance à se développer; l'occupation militaire de la Syrie n'est pas étrangère à cette évolution. Plus de quatre cents tonnes de pâtes ont été introduites à Beyrouth en 1919. Les importations de *riz* et de *farines* ont également augmenté, par suite des dommages subis par la culture de 1914 à 1918, de la nécessité de ravitailler le Liban après l'avance alliée, et de la coupure que les circonstances politiques ont maintenue pendant des mois entre la côte et les régions productrices de céréales. Mais ce sont là des accidents qui ne doivent point se reproduire. Les progrès que l'agriculture syrienne ne peut manquer de réaliser amèneront le pays à développer, dans cette branche, ses exportations plutôt que ses importations.

On devrait arriver à la même conclusion en ce qui concerne le *sucre*, et bon nombre de produits de confiserie. Mais la transformation à escompter n'est pas encore préparée... La canne à sucre, jadis cultivée avec succès dans les régions de Tripoli, Beyrouth, Saïda, Sour, Akka (1), est presque totalement abandonnée aujourd'hui (2). Malgré des essais assez concluants, la betterave à sucre n'a pas encore conquis droit de cité (3). C'est l'Europe (Autriche, Russie, France, Allemagne et Belgique), l'Egypte et Java, qui fournissent à la Syrie le sucre dont elle a besoin, soit pour la consommation domestique, soit pour la fabrication

des friandises et confiseries arabes. La moyenne des importations annuelles pour les années 1910-1913 s'élève, d'après les statistiques consulaires, à 23.000 tonnes, valant un peu plus de treize millions de francs. Les statistiques de l'administration ottomane donnent des chiffres plus élevés d'environ un tiers (1). Avant 1914, l'Autriche faisait les deux tiers de l'importation avec des sucres en cubes, pilés, concassés ou irréguliers. Le reste se partageait entre la Russie (sucres semoules grossiers), la France (sucres en pains, de qualité supérieure) et l'Egypte (sucres de tous genres et mélasses). Depuis 1919, les sucres d'Extrême Orient, introduits par l'Egypte, ont pris la première place (4.457 tonnes en 1919). Les *sucrieries* et *confiseries* (dragées, fruits confits et glacés, confitures, etc.), proviennent de France (40 %), d'Angleterre (40 %) et de Suisse (20 %). Beyrouth en a reçu 60 tonnes en 1919. Le *chocolat* n'a d'écoulement que dans la société européenne. Dans les cinq années qui ont précédé la guerre, la Syrie en a demandé un peu plus de 100 tonnes par an en moyenne à la Suisse (40 %), à l'Angleterre (30 %), et à la France, l'Italie et la Belgique (le surplus).

L'importation du *café*, dont la consommation est très répandue dans tout l'Orient, se traduit par des chiffres relativement élevés, au rebours de celle du *thé*, qui n'intéresse que la clientèle étrangère. Voici ces chiffres :

Produits	QUANTITÉS		Origines
	Moyenne en tonnes	Moyenne en francs	
Cafés ordinaires (Rio, Santos).....	1.600	2.300.000	Brésil.
Cafés Moka.....	400	1.000.000	Arabie.
Thés.....	150	300.000	Ceylan, Java, Chine.

En 1919, Beyrouth a reçu 281 tonnes de café et 85 tonnes de thé.

Le commerce des *alcools* de bouche, *liqueurs*, *vins* et *bières*, n'a en Orient qu'une importance secondaire : la clientèle musulmane ne consomme

pas de boissons fermentées. Néanmoins, il existe en Syrie une population chrétienne indigène, et surtout une population étrangère, suffisantes pour fournir à l'importation de ces articles certains débouchés. L'alcool de qualité inférieure, produit par la distillation du seigle, des pommes de terre ou du riz, sert à la fabrication de l'arak.

(1) HEYD, *op. cit.*, I, p. 178; II, pp. 684 et sqq.
(2) RUPPIN, pp. 41 et 355.
(3) RUPPIN, pp. 355 et 362.

(1) Moyenne de 30.000 à 33.000 tonnes.

Produits	QUANTITÉS	VALEUR	Origines
	Moyenne en tonnes	Moyenne en francs	
Alcool de grains et de pommes de terre.....	460	200.000	Russie..... Autriche... Java..... Chypre.... Grèce..... France.....
Vins en fûts et en bouteilles.....	300	150.000	Allemagne. 50 % Autriche... 20 % Amérique.. 15 % France..... 60 % Grèce..... 20 % Angleterre. 10 %
Bière en fûts et en bouteilles.....	700	400.000	
Liqueurs (cognac français et koniak grec; mastic, chartreuse, bénédictine, whisky, etc.).....	215	300.000	

Les importations de *comestibles*, conserves alimentaires, salaisons, poissons salés, etc., s'élevaient en moyenne, avant la guerre, à un millier de tonnes, valant près de 7 millions de francs. Elles provenaient pour 20 % de France, pour 15 % d'Angleterre, pour 15 % de Suède, pour 10 % d'Italie, pour 10 % de Belgique, et, pour le reste, d'Allemagne, Danemark, Portugal, Hollande. En 1919, les entrées au port de Beyrouth ont monté à 270 tonnes.

Pour compléter cette énumération rapide des articles d'importation, il faudrait encore mentionner un certain nombre de marchandises de troisième importance (poivre, épices, fromages, biscuits, etc.), dont la valeur moyenne ne s'élève guère annuellement, pour chacune d'elles, à plus d'une centaine de mille francs. Je ne crois pas utile de m'y appesantir.

XVI. LE COMMERCE SYRIEN. LES EXPORTATIONS.

L'exportation me retiendra moins longtemps que l'importation, d'abord parce que la Syrie

donne actuellement moins qu'elle ne reçoit, et ensuite parce que les principaux articles qui sortent de ce pays sont précisément ceux qu'il produit. Or j'ai déjà eu l'occasion d'étudier les capacités propres de production de la Syrie. En envisageant maintenant l'écoulement au dehors des produits agricoles ou industriels qui ne sont pas absorbés par le marché intérieur, j'aurai donc moins à insister sur ces produits pris en eux-mêmes que sur les directions de leur circulation et sur leur destination définitive. Quelques tableaux statistiques exprimant les moyennes tirées des documents officiels ou semi-officiels suffiront généralement, sans autres observations, à grouper ceux des chiffres qu'il convient de retenir.

Les principaux articles d'exportation sont les textiles (bruts ou ouvrés). Cela comprend les soies, les laines, et les tissus que produisent les métiers indigènes.

J'ai parlé plus haut de l'exportation des *cocons secs* et des *filés de soie* indigènes (1). Ses résultats se résument dans le tableau suivant (2) :

Produits	QUANTITÉS	VALEUR	Destination
	Moyenne en tonnes	Moyenne en francs	
Cocons secs.....	400	5 000.000	} France (Lyon par Marseille)
Filés de soie.....	4.400	20 000.000	
Frisons.....	150	1.500.000	
Bassinés, pelettes.....	500	2.000.000	
TOTAL.....	1.450	29.500.000	

La *laine*, ramassée auprès des Bédouins sur les marchés de l'intérieur, afflue dans les bazars d'Alep, Homs, Hama, Damas, où elle subit un premier classement. Un tiers seulement de la production est lavé (assez imparfaitement); les deux autres tiers restent en suint. Les métiers locaux en absorbent une très faible part. Presque tout vient s'embarquer dans les ports de Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, à destination de l'Europe ou de l'Amérique, pour la matelasserie et, accessoirement, pour la fabrique (1). Ce commerce a une réelle importance, qu'il est malheureusement

très difficile de préciser par des chiffres, tant les statistiques dont on dispose sont contradictoires. Je me borne à en confronter les résultats, sans conclure. D'après les statistiques consulaires anglaises, la Syrie exportait en 1910 :

555 tonnes de laine par Alexandrette	
408 — — — Beyrouth	
121 — — — Tripoli	

Soit, en tout, 1.084 tonnes. En 1911, d'après les mêmes sources, l'exportation montait à 1.552 tonnes, et, en 1912, à 1.495 tonnes (3).

(1) *Supra*, p. 14; Henri GIRAUD, *Le commerce d'exportation de la Syrie et son avenir (Travaux du Congrès français de la Syrie)*, Marseille, 1919, pp. 4-5.

(1) *Supra*, p. 20.

(2) J'emprunte les chiffres de GILLY, *op. cit.*, p. 21.

(3) Mais remarquons que les années 1911 et 1912, années de guerre, ne peuvent passer pour des années normales.

La statistique officielle des douanes ottomanes accuse, par contre, pour l'année 1326 (1910-1911), des chiffres sensiblement plus forts (Alexandrette, 735 tonnes; Beyrouth, 2.134; autres ports syriens, 58 tonnes; en tout: 2.928 tonnes). Il ne suffit pas, pour résoudre la contradiction, d'observer que cette dernière statistique englobe les exportations des ports de Mersina et de Jaffa, exclues des précédentes. La quantité des laines sorties de Mersina et de Jaffa a toujours été insignifiante par rapport aux quantités sorties d'Alexandrette et de Beyrouth.

Enfin, remarquons que M. Gilly produit des chiffres qui ne concordent avec aucun de ceux qui précèdent. Pour lui (1), l'exportation des laines donnait, en année normale, environ 5.000 tonnes (4.000 par Beyrouth, 1.500 par Alexandrette), représentant une valeur de 10 millions de francs. Les statistiques anglaise et ottomane n'aboutiraient respectivement qu'à des évaluations du tiers et de moitié de cette somme.

La majeure partie de la laine syrienne vient en France (par Marseille). Le surplus va en Angleterre (par Liverpool), en Italie, en Allemagne et aux Etats-Unis. En 1919, l'exportation, quoique rendue difficile par la diminution du chep-

tel, et la coupure pratiquée entre la côte et l'intérieur, a commencé à reprendre. Beyrouth a expédié 466 tonnes, et Alexandrette 248 tonnes de laine.

Les *tissus orientaux* en soie pure, ou mélangée de coton ou de laine, fabriqués par les métiers d'Alep, Homs ou Damas, trouvent des débouchés appréciables en Asie Mineure, à Constantinople, en Egypte et même au Soudan. Comme une grande partie des exportations, ayant pour destination le marché ottoman, échappe aux statistiques d'avant-guerre, il est très difficile de fournir des chiffres. Les sorties par les ports s'élevaient, en moyenne, à 600 tonnes, valant plus de sept millions de francs. En y ajoutant les sorties par les routes de l'intérieur, on doit dépasser largement dix millions.

Après les textiles et tissus, les *peaux* tiennent une certaine place parmi les articles d'exportation. Comme les laines, elles proviennent des troupeaux exploités par les Bédouins. Ce ne sont guère, par conséquent, que des peaux de moutons et de chèvres. Une partie de ces peaux est tannée dans le pays, notamment à Aïntab; les autres sont exportées brutes. Le montant des exportations ressort du tableau suivant :

Articles	QUANTITÉS	VALEUR	Destination
	Moyenne en tonnes	Moyenne en francs	
Peaux de moutons ou de chèvres brutes.....	900	900.000	{ Autriche { France { Allemagne { Egypte { Tunisie
Peaux de chèvres ou de moutons tannées.....	270	70.000	
Autres peaux.....	45	1 000.000	
TOTAL.....	1.215	1.970.000	

En 1919, Beyrouth a exporté 122 tonnes de peaux diverses.

J'ai dit précédemment (2) que l'huile d'olive syrienne s'exportait difficilement, à raison de sa médiocre qualité. D'ailleurs, la récolte moyenne suffit à peine aux besoins de la consommation locale et à la fabrication du savon. C'est ce dernier produit qui s'exporte (3) dans d'assez grandes proportions, à destination de la Turquie d'Asie, de Constantinople, de Chypre et de l'Egypte. Tripoli est le principal port expéditeur. D'après les statistiques consulaires anglaises, 11.500 caisses en sortaient annuellement pour aller à Port-Saïd et à Alexandrie. L'exportation totale par voie de mer varie entre cinq et six mille tonnes,

valant de 4.500.000 à 6.000.000 de francs. Quant aux exportations par voie de terre, du côté de l'Asie Mineure, il est malaisé d'en apprécier l'importance. En les évaluant approximativement à deux ou trois mille tonnes, on obtient, pour la valeur totale des exportations syriennes, un chiffre de 6.500.000 à 9.000.000 de francs, qui paraît assez vraisemblable. Ce chiffre s'améliorera si la savonnerie s'organise industriellement. La Syrie doit aussi devenir régulièrement exportatrice d'huile d'olives: mais il faut que la cueillette des fruits et la fabrication de l'huile se fassent dans de meilleures conditions. Notons également que les ports du Bach Moudiriet d'Alexandrette envoient en France et en Italie une moyenne de six à sept mille tonnes de sésame, et les ports du Bach Moudiriet de Beyrouth un peu davantage; le tout valant plus de six millions de francs.

Un tableau synoptique groupera les quelques données qu'il importe encore de recueillir sur les exportations syriennes :

(1) GILLY, *op. cit.*, p. 23. Ces chiffres se rapprochent de ceux que donne WEAKLEY, *op. cit.*, p. 204, pour la production (mais non pour l'exportation annuelle: 3.722.500 ocques, soit 4.764 tonnes).

(2) *Supra*, p. 12.

(3) *Supra*, p. 22.

	QUANTITÉS Moyenne en tonnes	VALEUR Moyenne en francs	Origine	Destination
Vins en fûts et en bouteilles (1)	750	225.000	Liban	France
Beurre de hrebis	780	2.000.000	Alep, Homs, Hama	{ Egypte Constantinople Amérique
Céréales : blé (2).....	?	?	Hauran	{ Egypte Italie
Orge	7.600	1.000.000	Hauran, Homs, Hama	{ Angleterre Allemagne
Dourrha.....	700	500.000		{ Malte Angleterre
Légumineuses (pois, lentilles, fèves, etc.) ...	15.000	2.200.000		{ France Angleterre
Tabac.....	1.500	7.500.000	Lattakié	Diverse
Oranges et citrons (3)	3.000	600.000	Saïda, Tripoli, Beyrouth	{ Angleterre Egypte
Réglisse (4).....	12.000	1.800.000	Bords de l'Euphrate	Amérique
Graines jaunes.....	500	470.000	Alexandrette	{ France Allemagne
Gomme adragante (5).....	250	400.000	Alexandrette	{ France Angleterre Allemagne
Noix de galle	100	90.000	Alexandrette	{ Allemagne Angleterre France
Vallonée	700	170.000	Alexandrette	{ Allemagne Angleterre Autriche Italie
Abricots : 1° Noyaux (6)	1.000	1.500.000	Damas	France
2° Pâte séchée (7)	3.500	3.500.000	Damas	{ Egypte Constantinople Roumanie

XVII. LA BALANCE DU COMMERCE SYRIEN ;
LE PRÉSENT ET L'AVENIR.

Jetons maintenant un coup d'œil d'ensemble sur le commerce extérieur de la Syrie, à la veille de la guerre.

D'après les statistiques ottomanes relatives à la dernière année normale (1910-1911), les importations en Syrie s'élevaient à 744.912.600 piastres et les exportations de Syrie, à 375.702.000 piastres, soit, en prenant la piastre pour sa valeur au pair (0 fr. 44), à 169.300.000 et à 85.386.000 fr., en chiffres ronds. La valeur totale des entrées et sorties montait donc à 254.686.000 francs. Ce chiffre ne comprend pas, je l'ai dit, les échanges qui s'effectuaient entre la Syrie et le reste de l'empire ottoman. Ceux-ci étaient assez importants. Il ne paraît pas exagéré de les évaluer au quart ou au

tiers des précédents. Prenons le chiffre le plus faible : nous arrivons à une somme de 320 millions de francs d'avant-guerre.

Tel serait le chiffre global du commerce extérieur syrien pour une année moyenne antérieure à 1914.

Dans quelle mesure les principales nations marchandes participaient-elles à ce commerce ?

Les consuls britanniques ont dressé des tableaux comparatifs de cette participation. Ces tableaux ne sont peut-être pas tout à fait complets et exacts. Ils ne prennent pas pour base le montant *total* des importations et exportations (1) ; en outre, divers indices y révèlent quelque exagération dans la participation anglaise, et quelque réticence dans la participation concurrente (2). Prenons pourtant ces relevés tels quels. J'en tire les données suivantes se référant à l'année 1910.

(1) GILLY, p. 26, donne seulement pour 1911 les chiffres de 146 tonnes (vins en fûts) et 15 tonnes (vins en bouteilles).

(2) L'exportation est très irrégulière et, en général, assez faible. Cf. H. GIRAUD, *Rapport*, pp. 6-7.

(3) Le grand centre de production, Jaffa, est placé hors du mandat français. Il exporte annuellement 25.000 tonnes d'oranges, valant 5 millions de francs.

(4) Cf. *supra*, c. VI.

(5) GILLY, p. 26, donne le chiffre de 1.000 tonnes pour la Syrie. Beyrouth a exporté 34 tonnes en 1919.

(6) GILLY, p. 26 : 294 tonnes en 1919.

(7) GILLY, p. 26 : 1.142 tonnes en 1919.

(1) Ils comprennent dans leurs statistiques au moins une part des échanges à destination ou en provenance de la Turquie. Cependant les douanes ottomanes, qui ne tiennent pas compte de ces derniers, accusent, pour la même année 1910, des chiffres beaucoup plus forts. (Pour les importations, par exemple, 169.000.000 au lieu de 113.863.000 fr.)

(2) Voy. par ex. le chiffre des exportations à destination de la France : 22 millions de francs. Le chiffre moyen des seules exportations de soie et soieries à destination de Lyon dépasse déjà cette somme. Quant aux importations, la part de la France devait s'élever à 25 millions de francs (au lieu de 10.589.000). au dire d'un des négociants français qui connaissent le mieux la Syrie (MOURGUE D'ALGUE, *Rapport*, p. 15).

I. — IMPORTATIONS.

(chiffre total : 113.863.000 francs).

1 Angleterre.....	40.252.000 francs, soit	35,3 %
2 Turquie.....	18.088.000 —	15,9 %
3 France.....	10.589.000 —	9,3 %
4 Autriche.....	10.209.000 —	9 %
5 Italie.....	8.933.000 —	7,8 %
6 Allemagne.....	7.388.000 —	6,5 %
7 Russie.....	5.409.000 —	4,8 %
8 Belgique.....	4.069.000 —	3,6 %
9 Egypte.....	2.952.000 —	2,6 %

II. — EXPORTATIONS.

(chiffre total : 68.991.000 francs).

1 France.....	22.083.000 francs, soit	32 %
2 Turquie.....	15.656.000 —	22,7 %
3 Egypte.....	15.426.000 —	22,4 %
4 Angleterre.....	6.707.000 —	9,7 %
5 Etats-Unis....	4.068.000 —	5,9 %
6 Italie.....	1.424.000 —	2 %
7 Russie.....	1.201.000 —	1,8 %
8 Autriche.....	913.000 —	1,3 %
9 Allemagne.....	726.000 —	1,1 %

Ce qui donne le classement suivant pour le total des importations et des exportations (182 millions 854.000 francs) :

1 Angleterre....	46.959.000 francs, soit	25,7 %
2 Turquie.....	33.744.000 —	18,5 %
3 France.....	32.673.000 —	17,8 %
4 Egypte.....	18.379.000 —	10 %
5 Autriche.....	11.122.000 —	6 %
6 Italie.....	10.357.000 —	5,6 %
7 Allemagne....	8.115.000 —	4,4 %

Toutes les évaluations qui précèdent correspondent à des prix de 1910. Elles devraient subir aujourd'hui une très forte majoration. Pour les convertir en valeurs d'après-guerre, adoptons, comme nous l'avons fait pour la production agricole, le coefficient 3. Il est assurément inférieur à ceux qu'on pourrait raisonnablement adopter (1). Nous arrivons à 960 millions, près d'un milliard de francs. Je suis persuadé que ce chiffre d'un milliard n'a rien d'exagéré, et qu'il représente sensiblement la valeur des importations et des exportations syriennes, dans un pays qui connaîtrait la paix intérieure et extérieure.

Mais l'heure de la paix n'a pas sonné. De là des perturbations, une crise qui se prolonge ; le commerce tarde à reprendre son assiette. Un fait atteste le malaise : la différence entre les importations et les exportations a augmenté dans des proportions inquiétantes. Dès longtemps la Syrie a reçu plus qu'elle ne donnait. Les chiffres que j'ai fournis plus haut attestent que la valeur des exportations n'atteignait, en 1914, que moitié de la valeur des importations. Mais cette balance défavorable ne ruinait pas le pays. L'équilibre rompu se rétablissait grâce aux revenus des fonds placés à l'étranger, aux envois d'argent faits par les Libanais établis en Amérique (2) ou par les bienfaiteurs des établissements d'enseignement et

(1) M. GILLY est amené, par une argumentation un peu forcée (Cf. *infra*, p. 46), à adopter le coefficient 8 pour l'évaluation des importations par le port de Beyrouth.

(2) Ces envois dépassaient 30 millions par an. pour le seul Liban.

d'assistance, et aux bénéfiques recueillis sur les routes des pèlerins allant à la Mecque ou à Jérusalem.

Mais aujourd'hui le décalage semble complet. En 1919, les exportations par voie de mer ne montaient qu'à 80 millions de francs, tandis que les importations passaient à 479 millions (1) ; le rapport n'est donc plus de 1 à 2, il est de 1 à 6. Si cet état de choses devait durer, la balance générale des comptes ne suffirait plus à compenser le déficit de la balance commerciale, même avec l'appoint des bénéfiques que les fonctionnaires et les soldats français procurent au pays. On courrait à un désastre. Mais les causes du déséquilibre sont temporaires. La faiblesse des exportations tient avant tout, en 1919, à la rupture des relations économiques entre l'intérieur, occupé par les Anglo-chérifiens, et la côte, administrée par la France. L'opération de police du 24 juillet 1920 remettra les choses au point. Mais il faudra un peu de temps. La balance commerciale s'améliorera petit à petit, et le rapport des exportations aux importations redeviendra à la longue ce qu'il était en 1914.

Ce ne sera pas encore assez. Pour que la Syrie remplisse ses destinées, et jouisse d'une indépendance économique à laquelle elle peut prétendre, il faut qu'elle produise davantage et qu'elle exporte davantage. Il faut que la différence entre ses importations et ses exportations diminue, non point par une restriction des premières, mais par un accroissement plus rapide des secondes.

Je touche ainsi à la question de l'avenir du commerce syrien. Cet avenir dépend de deux facteurs, qui sont : l'amélioration de la production industrielle et agricole — j'en ai déjà traité —, et l'extension du transit : — j'en vais traiter maintenant.

Les statistiques dont nous disposons comportent bien des lacunes. Il n'y en a pas de plus gênante que celle qui porte sur les relations entre la Syrie et les régions formant son hinterland. Nous n'avons en général aucun moyen de distinguer les marchandises qui proviennent de Syrie, ou qui y vont, de celles qui ne font que traverser le pays pour aller plus loin. Il y a pourtant des marchandises qui débarquent à Alexandrette, à Tripoli, à Beyrouth, et qui parviennent en Arménie, dans le Kurdistan et en Mésopotamie. Inversement, il y a des marchandises qui s'embarquent à Beyrouth, à Tripoli ou Alexandrette, et qui proviennent des contrées par delà le Taurus et l'Euphrate : nous savons bien que les peaux et toisons vendues par les Bédouins dans les soukhs d'Alep viennent souvent du pays des Fleuves. Mais nous n'en pouvons pas dire le nombre et la valeur. Au surplus, toute cette circulation vers le Nord et l'Est n'a plus aujourd'hui son rayonnement d'autrefois. Les lentes caravanes qui amenaient vers la terre promise l'or, l'encens et la myrrhe, ont délaissé leurs pistes séculaires. Depuis cinquante années, le champ d'attraction des Echelles s'est rétréci. L'Orient lointain a cessé d'apporter à la côte méditerranéenne la richesse et la vie.

(1) GILLY, *op. cit.*, p. 30.

Mais la splendeur d'antan peut renaître. Certes les chemins caravaniers ne retrouveront pas leur ancienne animation. Mais des voies nouvelles à longue portée sillonnent l'Asie. Elles vont mettre les Echelles en rapports avec Bagdad, Bassorah, le Golge Persique, Ispahan, les Indes, les relier avec la Cilicie proche, la plus lointaine Arménie, et, à travers les déserts de l'Anatolie centrale, avec Constantinople et l'Europe, l'unir enfin à l'Égypte, au Nil, au Soudan, peut-être un jour à l'Afrique équatoriale et australe, à Prétoria et au Cap.

Quelles sont ces voies nouvelles? Des lignes de chemins de fer qui ressuscitent, en les prolongeant, les anciennes artères de la circulation continentale...

C'est proprement l'œuvre de la guerre. Une fois de plus, la vie sort de la mort, et les cataclysmes renouvellent la face de la terre. Examinons ce réseau nouveau de possibilités dont la Syrie forme le centre.

XVIII. LES VOIES NOUVELLES DU TRANSIT

TERRESTRE: LES CHEMINS DE FER.

Au nord, c'est l'ancienne *Bagdadbahn*. Cet instrument des ambitions pangermanistes a progressé pendant la guerre: il était devenu une arme. Aussi les belligérants en ont-ils poussé fiévreusement l'achèvement. Les sections les plus difficiles, Karapounar-Dorak et Mamoureh-Islahiyé, ont été terminées. Le dernier tunnel du Taurus a été ouvert à la fin de 1916. Dès la deuxième année de la guerre, la section Bagdad-Samarra, entrée en exploitation à la fin de 1914, et la section Djéraboulous-Ras-el-Aïn, entrée en exploitation en août 1915, se tendaient en quelque sorte les bras, et les sections Samarra-Tekrit et Ras-el-Aïn-Nisibin entraient immédiatement en construction. Somme toute, en pleine tourmente, trois cents kilomètres de rails nouveaux étaient livrés à la circulation. La locomotive pouvait rouler, sans interruption, du Bosphore jusque vers le Tigre. Si l'armistice avait donné à la Mésopotamie la paix, nul doute que la locomotive ne pût rouler sans interruption jusqu'au Golfe. Mais, si elle ne le peut aujourd'hui, elle le pourra demain.

Vers le Sud, c'est la nouvelle ligne d'Égypte, poussée à travers le désert du Sinaï pour les besoins de l'offensive anglaise contre la Palestine en 1917. Elle a suivi les progrès de cette offensive. Avec la victoire, elle a rejoint les lignes que l'ennemi, de l'autre côté du front, avait lancées à sa rencontre. Car le réseau ferroviaire de la Syrie méridionale, déjà enrichi en 1912 de la petite ligne Deraa-Bosra-Eski-Scham, et, en 1913, de la petite ligne Caïffa-Akka, avait été développé, durant les hostilités, par la construction d'une artère centrale joignant El-Afouleh (sur la ligne Caïffa-Deraa-Damas) à Lydda (sur la ligne Jaffa-Jérusalem), et se prolongeant, vers le Sud, jusqu'à la limite du désert (du Ouadi es Serar, sur la ligne Jaffa-Jérusalem, à Hafir, par Bir-es-Sebaa): soit

près de 210 kilomètres de rails nouveaux, du côté turc, et autant du côté anglais. Après la prise de Jérusalem (9 décembre 1917) et pendant les dix mois d'accalmie qui ont précédé l'assaut final, les deux réseaux ont été reliés, rectifiés, complétés. Depuis l'écrasement des Turcs, ils ont pris leur figure définitive, et, aujourd'hui, un Transsyrien (1), partant d'El Kantara sur le canal de Suez, gagne presque en ligne droite Caïffa, par Lydda (2). De là, par l'itinéraire Deraa-Damas-Rayak, il rejoint à Muslimiyé la Bagdadbahn. A vrai dire, ce Transsyrien fait encore un crochet, qui allonge de 200 kilomètres le trajet entre le Sud et le Nord. Mais les Anglais ont étudié, et même commencé, un raccourci Caïffa-Rayak, qui utilise à son départ l'amorce Caïffa-Akka. La Syrie libérée aura à examiner s'il convient d'achever dès maintenant cette rectification.

Voici donc deux lignes d'importance exceptionnelle: un Transsyrien venant d'Afrique, et un Transasiatique venant d'Europe, qui se coupent près d'Alep. *La Syrie redevient donc un couloir*, avec des débouchés proches et lointains à ses deux extrémités.

Les débouchés de l'Orient restent, comme de tout temps, les plus intéressants. Vers Constantinople et vers l'Europe, les communications maritimes sont, et demeureront sans doute, plus avantageuses que les communications terrestres. Ne comptons pas trop, de ce côté, sur les apports de l'Anatolie proche, ni sur ceux de la Cilicie. Détachée de la Syrie, la Cilicie vivra sa vie, et c'est Mersina, sinon Ayas, qui embarquera les cotons, les céréales, les minerais de la plaine, les laines de l'arrière-pays. Vers l'Égypte, l'avenir se présente autrement. L'Égypte est, comme la Syrie, un pays agricole, mais plus évolué, plus mûr aussi pour un développement industriel. Par le rail d'El Kantara-Lydda-Rayak, il y a des chances pour que la circulation ne s'effectue, d'ici longtemps, que dans un seul sens, du Sud vers le Nord. Après l'armistice, et pendant le règne éphémère de l'émir Fayçal, l'Égypte a commencé à inonder de ses stocks, par ce canal, les bazars de Damas et d'Alep. Les communications avec la côte se trouvaient coupées; les lignes transversales étaient mutilées par l'ennemi (Jaffa-Lydda; Tripoli-Homs; Alexandrette-Toprak-Kalé), ou paralysées par l'administration britannique (Beyrouth-Damas). L'Égypte a eu beau jeu pour devenir l'unique pourvoyeuse de l'intérieur. Mais ses trains n'ont rapporté vers le Nil que de maigres chargements: tout au plus le bois des campagnes, qu'on a dénudées, quelques soieries, quelques peaux, un peu de pâte d'abricots... Courant actif dans un sens, courant languissant dans l'autre sens, et déséquilibre corrélatif de la circulation, voilà le bilan du côté de l'Égypte. Ce déséquilibre est forcé. Il se produit nécessairement quand les issues de la Syrie sur l'Est ne s'ouvrent pas librement. Il continuera à se produire, malgré

(1) C'est ainsi que j'ai proposé de nommer la ligne nouvelle (*Europe Nouvelle*, II, 20 sept. 1919, p. 1793).

(2) La ligne directe Lydda-Caïffa s'est substituée à la ligne Lydda-El-Afouleh, de profil plus accidenté.

la déconfiture des Chérifiens, le rétablissement de l'ordre, et la convalescence d'un milieu moins fiévreux, si ces issues restent engorgées.

En réalité, il n'y a que deux régions avec qui la Syrie puisse commercer sur un pied d'égalité : deux régions moins évoluées qu'elle-même, mais dont l'une a un avenir certain, et dont l'autre a un certain avenir.

La première est la région des Fleuves ; la seconde est le Hedjaz.

La région des Fleuves ! On sait qu'on désigne de ce nom les terres de l'Euphrate et du Tigre, ces terres qui, depuis le temps des Empires chaldéen et assyrien, et jusqu'à l'aube des temps modernes, restèrent les clientes des Echelles. Aujourd'hui, comme par le passé, Ourfa, Diarbékir, Mossoul, le Kurdistan, et leurs confins arméniens et iraniens pourront tirer des Echelles autant qu'ils leur apporteront. Surtout, ils pourront user de leur entremise pour communiquer avec l'Égypte, l'Europe et les au delà. Et, dans ce transit, la Syrie trouvera des bénéfices suffisants pour rétablir à son profit l'équilibre instable de sa balance commerciale.

Que vaut cette espérance ? Les adversaires de la Syrie en font fi, sans doute. Pour moi, je la crois fondée. Car il est avéré que la région des Fleuves a d'amples ressources, et que la Syrie doit, au moins pour sa zone septentrionale, lui servir de débouché.

De la richesse de la Mésopotamie, je ne veux d'autre garant que M. V. Bérard. Nul n'a célébré en termes plus heureux cette plaine où, « la terre, les eaux et le ciel prodiguant leurs bienfaits, plantes, bêtes et peuples devaient pulluler » (1), cette plaine, qui, « sagement exploitée, devrait être au Nord un verger, un vignoble et un champ de céréales, une Sicile et une Andalousie, au Sud, une rizière, une cotonnière et une palmeraie, un Bengale et une Basse Égypte ». On ne saurait mieux dire. Ce sont précisément ces plaines du Nord, ce verger, ce vignoble, ce champ de céréales, cette Sicile et cette Andalousie, qui intéressent la Syrie au premier chef, avec leurs réservoirs immenses de sol vierge (2), et, plus encore, leurs minerais de cuivre (3), de fer, d'or, leur charbon, leur pétrole (4)... Et ce sont aussi, derrière elles, les montagnes arméniennes, qui, par Bitlis ou Kharpout, envoient vers Ourfa et Djeraboulous les marchandises de Van ou d'Erzeroum : ce sont les régions de l'Azërbeïdjan qui, par les passes d'Erbil (Arbèles), dirigent vers Mossoul les marchandises d'Ourmia, de Tauris, et celles qui abordent à Recht (5)... Je ne veux

point ajouter à ces perspectives proches des probabilités plus lointaines, et je n'entends point conjecturer quels prolongements vers l'Asie centrale et orientale cette circulation pourrait pousser un jour.

Toute cette zone d'Ourfa, Diarbékir, Mossoul, Tauris, rentre dans la sphère d'attraction des Echelles syriennes. La géographie et l'histoire l'attestent également. Les relations se sont relâchées parce que les routes directes ont cessé d'être sûres, tandis que s'ouvraient d'autres routes plus commodes vers le Sud. Mais voici que la route directe va reprendre, grâce au rail, tous ses droits. Sans aucun doute, la circulation retrouvera ses directions séculaires. C'est d'ailleurs simple affaire de calcul. De Mossoul à Alep, par la voie ferrée, il y a 650 kilomètres ; d'Alep à Alexandrette, par Toprak-Kalé, il y a 220 kilomètres ; mais il n'y aura pas plus de 120 kilomètres quand la ligne directe, par le col de Beïlan, sera construite. De Mossoul à Bassorah, par le chemin de fer projeté, et en partie réalisé, il y aura 1.000 kilomètres. Ou bien, si l'on emprunte depuis Bagdad (1) la voie fluviale du Tigre, il y aura 900 kilomètres. D'ici quelques années, un négociant de Mossoul, ayant à expédier des marchandises en Europe ou en Amérique, devra choisir entre l'itinéraire Mossoul-Alep-Alexandrette (770 kilomètres de chemin de fer) ou l'itinéraire Mossoul-Bagdad-Bassorah-golfe Persique-océan Indien-mer Rouge-canal de Suez (1.000 kilomètres de chemin de fer et 6.000 kilomètres de mer). Il comparera les frais de transport terrestres et maritimes, fera entrer en ligne de compte le passage coûteux du canal de Suez. Il s'apercevra que les traversées d'Alexandrette et de Port-Saïd aux principaux ports d'Europe sont sensiblement équivalentes... J'imagine que son choix sera fixé. N'en doutons pas : pour toute la région septentrionale des Fleuves, Alexandrette offrira une Echelle plus avantageuse que Bassorah. Naturellement, je ne puis serrer de plus près la question, et raisonner sur des chiffres précis pour fixer la ligne de démarcation entre la clientèle d'Alexandrette et celle de Bassorah : pour des chemins de fer qui ne sont pas achevés, les tarifs n'existent pas encore ; et le marché des frets peut subir plus d'une fluctuation avant que la question ne se pose pratiquement. Néanmoins, je suis persuadé que la ligne de démarcation se rapprochera plus de Bagdad que de Mossoul.

On voit assez, par ce qui précède, quelle solidarité économique unit la Mésopotamie et la Syrie. Les négociateurs des accords de 1916 avaient été sages, qui avaient rattaché à la Syrie toute la Mésopotamie septentrionale et le Kurdistan. Il s'est trouvé depuis des négociateurs qui ont été moins clairvoyants ou moins fermes. Espérons du moins que ceux qui régleront les rapports res-

sur la valeur économique de ce pays. Marseille, 1915, pp. 14-17.

(1) On sait que le Tigre, trop rapide et changeant, se prête très mal à la navigation dans tout son cours supérieur. On ne peut compter sur ses « batelleries intermittentes ». Viet. BÉRARD, *op. cit.*, pp. 294-295 ; 370-376.

(1) BÉRARD, *Le Sultan, l'Islam et les puissances*, pp. 291-292.

(2) BÉRARD, *op. cit.*, pp. 348 ; 366 et sqq.

(3) BÉRARD, *op. cit.*, p. 361 ; R. P. BERRÉ, *Renseignements divers sur les régions comprises dans les limites de la Mission (des Dominicains en Mésopotamie). Congrès français de la Syrie, Séances et Travaux*, III, p. 146.

(4) R. P. BERRÉ, p. 145 ; TASSART, *L'influence française dans le Nord de la Mésopotamie (Mém. de la Société des ingénieurs civils, janv.-mars 1919, p. 44)*.

(5) BÉRARD, pp. 296-297 ; 382-383 ; voy. également *Chambre de Commerce de Marseille. Lettre à M. le Ministre des Affaires étrangères sur la question de Syrie, suivie d'une note*

pectifs des deux pays pour l'avenir veilleront à ce qu'aucune barrière arbitraire ne s'élève entre eux. On ne comprendrait pas que des obstacles douaniers, ou des tarifs prohibitifs de chemins de fer, vinssent empêcher l'écoulement naturel des marchandises de Mossoul vers Alep, et *vice versa*. Ces entraves nuiraient également à la Syrie et à la Mésopotamie. Elles ne pourraient profiter qu'à quelque tiers intéressé. Mais la Société des Nations n'accorde de mandats que dans l'intérêt des peuples, et non dans celui des tiers, ou des mandataires eux-mêmes.

Encore moins comprendrait-on que les chemins d'accès et les débouchés de la « plaque tournante » syrienne fussent soumis, en Syrie même, au contrôle, — que dis-je ? à la menace — de puissances limitrophes. Des accords récents, et apparemment éphémères (1), ont placé la ligne du Bagdad, entre Tchoban-Bey et Nisibin, à l'extrême lisière du territoire syrien, l'exposant, sans défense possible, à tous les coups de main, et ont remis en territoire turc la section de Meidan-Ekbès à Toprak-Kalé et l'embranchement Toprak-Kalé-Alexandrette : ainsi les nationalistes turcs tiendraient Alexandrette sous leur canon. La situation qu'on voudrait créer serait difficilement tolérable. On mettrait les artères vitales de la circulation syrienne à la merci d'un voisin, et d'un voisin dont on peut révoquer en doute l'aptitude à gouverner, et la fidélité à ses amitiés.

Le couloir syrien s'ouvre aussi, maintenant, sur le Hedjaz. Depuis 1908, le chemin de fer des pèlerinages, partant de Damas, atteint la première des villes saintes, Médine : 1.302 kilomètres de voie ferrée reliant ainsi la capitale des Ommeiyades à la cité de l'Hégire. Il reste 470 kilomètres de rail à poser pour parvenir à la Mecque. Nul doute qu'on ne les pose bientôt, grâce aux capitaux anglais, lorsque sera close l'ère des luttes entre le chérif et ses compétiteurs. Nul doute aussi qu'on n'arrive, tôt ou tard, à rétablir la circulation sur la voie actuellement existante, et à en faire la police. Elle est donc virtuellement rouverte, la route séculaire qui, « longtemps avant Salomon, qui noua une tendre alliance avec la reine de Saba », joignait les bazars levantins de notre Méditerranée à « cette terre merveilleuse, que les pluies de l'été, — comme dit Strabon — arrosent, où l'on peut faire deux moissons, et où les résines précieuses, la myrrhe, l'encens, le cinname et le baume, sans parler des branches et des herbes odorantes, servent aux usages les plus vils » (2). Aujourd'hui, comme par le passé, l'Arabie peut envoyer par cette route l'encens, la myrrhe et le baume, le café, les dattes, le musc, l'indigo, la garance, les poissons séchés, les peaux et les laines, et recevoir par elle les blés, l'huile, le vin, les produits fabriqués, les étoffes. « Entre les marchés extrêmes de deux mondes si différents, les matières d'échanges abondent, et les profits ont toujours fait oublier la longueur et les dangers du chemin... » Or, demain,

le chemin deviendra trente-cinq fois moins long (deux jours au lieu de soixante-dix), et il pourra se parcourir à peu de risques (1).

Mais il importe, on le voit, qu'il ne surgisse pas, sur cette route, d'obstacle politique. Veillons, là aussi, à ce que le jeu des tarifs de chemins de fer, des exactions fiscales et des tracasseries chéri-fiennes n'entreprenne pas contre les intérêts communs de la Syrie et du Hedjaz ! Veillons à ce que la voie maritime, par Djeddah et la mer Rouge, ne concurrence pas victorieusement la voie terrestre ! Veillons enfin à ce que le pèlerinage ne se détourne pas de sa direction séculaire ! (2) Damas n'a pas d'autre hinterland lointain que l'Arabie. Réduite au rôle de bazar du Hauran, cette cité ne pourrait éviter la décadence.

XIX. LES PORTS : BEYROUTH ET ALEXANDRETTE

J'ai ainsi montré ce qu'il faut pour que la Syrie, à la faveur des lignes de communication nouvelles, achève de redevenir un couloir. Ce n'est pas tout. Il faut encore que ce couloir aboutisse à un quai, donnant large accès sur la mer. L'ancienne Syrie a effectivement été un quai, au temps des marines d'antan, alors qu'on se contentait partout de rades foraines, d'abris précaires, de mouillages sans profondeur. Vers l'époque où saint Louis s'embarquait à Aigues-Mortes, Frédéric II pouvait bien débarquer à Saint-Jean-d'Acre. Mais de nos jours le tonnage des navires a augmenté, leur tirant d'eau aussi ; les ports qui n'ont pas un accès facile, des fonds suffisants, des quais pourvus de tous les moyens modernes de chargement et de déchargement, ne peuvent soutenir la lutte. Quels sont donc les ports actuels de la Syrie ?

Éliminons d'abord la plupart des anciennes Echelles. Sous les noms de Sour, Saïda, Akka, Lattakié, Souedieh, les anciennes places de Tyr, Sidon, Saint-Jean-d'Acre, Laodicée et Séleucie mènent une vie sans gloire et sans avenir. Gaza, Jaffa, surtout, ont un peu plus d'activité, et Jaffa devait, avant la guerre, avoir un port construit par une société française. Mais Jaffa, comme Gaza, comme Saint-Jean-d'Acre, est dans la zone du mandat anglais. Dans cette zone, le seul port qui paraisse appelé à se développer dans un grand style est celui de Caïffa, tête de ligne d'un chemin de fer à voie normale et à plein rendement, qui amène vers la côte les blés du Hauran, et même

(1) La valeur économique de la ligne du Hedjaz ressort d'un fait significatif : dès ses débuts, cette ligne a « payé ». Les recettes se sont montées : en 1927 (1911-1912), à 6 millions 600.000 fr. ; en 1928 (1912-1913), à 6.950.000 fr. Or le capital investi à la fin de 1913 n'était que de 95 millions de francs, pour une longueur exploitée de près de 1.500 kilom. (avec les lignes annexes de Caïffa-Deraa, Lydda-El Afouleh, etc.). Le rendement brut était donc de 7,63 %.

(2) Faisons attention à l'accord qui existe, à cet égard, entre les intérêts économiques syriens et les intérêts religieux musulmans. L'Islam regarde la ligne du Hedjaz, construite aux frais des fidèles, comme un bien de fondation (*rakouf*). Ce caractère s'attache aussi bien à la ligne annexe (Caïffa-Deraa) qu'à la ligne principale (Damas-Médine). La Syrie peut tirer parti de ce fait, et s'appuyer sur l'opinion musulmane pour défendre l'indépendance politique et économique de tout le réseau.

(1) Il est inutile de remarquer, une fois de plus, que tout ceci était écrit avant le 20 octobre 1921.

(2) Vict. BÉRARD, *op. cit.*, pp. 75-76.

bon nombre de produits de la région damasquine.

Restent donc, dans la zone du mandat français, Tripoli, Beyrouth et Alexandrette.

Tripoli doit sa prospérité relative à sa situation au débouché de la trouée du Nahr-el-Kébir. Depuis que cette place est reliée par une voie ferrée à son bazar d'Homs (1911), elle a détourné à son profit une partie du trafic qui s'écoulait précédemment d'Alep vers Alexandrette. Alors que son commerce total ne s'élevait, vers 1905, qu'à 13.548.000 francs, il montait, dès 1912, à 30 millions de francs, se décomposant comme suit :

	Francs
Importations.....	22.000.000
Exportations.....	8.000.000

Ces chiffres ne comprennent pas les mouvements de marchandises s'effectuant par voie de mer à destination ou en provenance d'autres ports. Pour cette raison, il conviendrait de les majorer de 20 % environ, ce qui donnerait un chiffre total de 36 millions.

Malgré ces apparences encourageantes, je ne crois pas à l'avenir de Tripoli. Cette place n'a pour clients directs que les Bazars d'Homs et d'Hama, et ceux-ci n'ont qu'un rayonnement limité, bien inférieur à celui des Bazars d'Alep et de Damas, desservis naturellement par des Echelles plus proches. En outre, le vieux port phénicien et franc d'El Mina, mal protégé contre les lames et les vents d'Ouest par la ceinture d'ilots et de récifs

qui lui forme une sorte de jetée, n'offre que des fonds insuffisants, — quatre mètres et même moins — entre ses môles. La batellerie levantine seule y aborde. Les vapeurs mouillent en rade, et embarquent leurs chargements à l'aide de mahounes. J'évalue à cent millions au moins, — aux taux actuels, — les sommes qu'il faudrait dépenser pour améliorer sensiblement ce port. Je doute fort que le jeu en vaille la chandelle...

Tout autre est la situation de Beyrouth (1). Cette place dispose du seul port de la côte syrienne qu'on puisse dire suffisamment équipé et outillé. Construit de 1888 à 1895 par la *Compagnie ottomane du port, des quais et entrepôts de Beyrouth*, avec une direction et des capitaux français (2), ce port est d'ailleurs loin d'être parfait. On lui reproche ses faibles dimensions (une vingtaine d'hectares), ses fonds médiocres (5 mètres en général le long des quais; les fonds de 8 à 12 mètres n'existent que dans la partie qui avoisine la passe), les frais élevés que la compagnie exploitante impose aux usagers... Tout cela est vrai. Néanmoins ce port a bien servi les intérêts du commerce de Beyrouth. Avec la route le joignant depuis 1857 au bazar de Damas, il a contribué au grand essor pris par cette Echelle dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e. Il faut se rappeler que Beyrouth, qui ne comptait guère plus d'une dizaine de mille habitants vers 1800, en comptait 200.000 en 1914. Quant aux chiffres traduisant le mouvement du port, je n'en veux retenir que quelques-uns choisis parmi les plus caractéristiques (3).

I. — MOUVEMENT DES NAVIRES ENTRÉS A BEYROUTH.

Années	VOILIERS		VAPEURS		TOTAL	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1884.....	3.726	97.094	368	350.441	4.094	447.535
1889.....	2.423	50.094	498	491.550	2.921	536.409
1894.....	2.389	72.032	642	660.325	3.031	795.357
1904.....	»	»	1.019	1.198.878	»	»
1910.....	2.294	61.232	1.143	1.671.622	3.437	1.732.854

(A partir de 1911, il n'y a plus que des statistiques de guerre.)

II. — MOUVEMENT DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PORT DE BEYROUTH.

Années	Importations		Exportations	
	(En tonnes)			
1901.....	99.761	32.764		
1904.....	127.480	45.503		
1907.....	157.784	66.137		
1910.....	233.297	50.934		
1911 (après l'ouverture de la ligne Tripoli-Homs).	216.163	48.078		
1912 (guerre italo turque).	145.054	53.072		
1919.....	64.547	18.054		

En 1910, dernière année normale, le montant des importations s'évaluait, d'après les rapports consulaires anglais, à 54.000.000 fr., et celui des

exportations, à 21.000.000 fr., soit en tout 75 millions de francs.

La statistique des douanes ottomanes pour 1326 (1910-1911) donne des chiffres notablement plus forts : 425.706.000 piastres, soit environ 99 millions de francs pour les importations, et 118.163.000 piastres, soit environ 27.480.000 fr. pour les exportations. Ce sont des chiffres de cette dernière provenance qu'a dû recueillir M. Gilly, qui estime que la moyenne annuelle des seules importations s'élevait, avant 1914, à 5 ou 6 millions de livres turques or, soit 125.000.000 de francs au mini-

(1) Sur le port de Beyrouth, voy. tout particulièrement les développements substantiels de M. ACHARD dans son *Rapport sur la Syrie*.

(2) L'historique complet du port de Beyrouth est fait par VERNEY et DAMMANN, *op. cit.*, pp. 333-348.

(3) Statistiques plus complètes données par RUPPIN, *op. cit.*, pp. 314-316; GILLY, *op. cit.*, p. 20; ACHARD, *Rapport*, p. 29. Voy. aussi *Notice sur la Syrie*, pp. 129-132.

mum (1). En 1919, les importations du port de Beyrouth valaient, d'après le même auteur, 804.551.686 piastres égyptiennes, soit (en prenant la livre égyptienne pour 50 francs), environ 400.000.000 fr. Je crois cette évaluation assez exagérée : en 1919, la livre égyptienne est restée à un cours moyen bien inférieur à 50 fr. Il me paraît raisonnable d'admettre que les entrées au port de Beyrouth, en 1919 (si l'on prend la livre égyptienne au cours moyen de 37 fr. 50), ont valu approximativement 300 millions de francs. Le rapport de ce chiffre au chiffre d'avant-guerre (99.000.000) est d'un à trois, mais pour un tonnage beaucoup moindre.

J'ai néanmoins beaucoup de peine à croire que le port de Beyrouth devienne par la suite le grand débouché du quai syrien. Ni ses qualités propres, ni l'état de ses communications avec l'intérieur ne justifient de vastes espérances. Entre ce port et Damas, il n'existe qu'une ligne de chemin de fer à crémaillère, à voie étroite (1 m. 05) et unique, avec des rampes de 7 %, et des courbes de rayon (minimum) de 100 m., dont les trains portent au maximum soixante-quinze tonnes. Comment une pareille ligne pourrait-elle lutter contre la ligne Caïffa-Deraa, raccordée à Damas par la ligne du Hedjaz ? Caïffa-Deraa est une ligne à traction par adhérence, dont les trains portent aisément deux cents tonnes. Si l'aménagement projeté du port de Caïffa se réalise, on verra s'écouler dans cette direction, non seulement la plupart des céréales du Hauran, mais encore toutes les marchandises amenées par le rail des villes saintes, et beaucoup de produits de l'oasis damasquine. Assurément la puissance qui exerce le mandat sur la Syrie méridionale ne négligera rien pour assurer le succès de la ligne et du port qui lui sont confiés. Beyrouth, investie par Caïffa, au Sud, par Tripoli au Nord, ne peut se défendre à armes égales. Il faudrait au moins que la fâcheuse crémaillère disparût. On a proposé de l'éliminer en suivant, pour une partie de la ligne, un tracé nouveau, comportant un assez long tunnel (2). Ce projet coûterait cher. Et pourtant, il faudra bien qu'on l'exécute un jour. Car les autres expédients proposés, y compris celui qui consisterait à rattacher Beyrouth à la ligne Tripoli-Homs, en prolongeant jusqu'à Tripoli le tramway côtier de Beyrouth à Maameltein (3), sont des plus insuffisants : l'itinéraire Beyrouth - Maameltein - Tripoli - Homs-Rayak-Damas mettrait Damas à 390 kilomètres de Beyrouth ; beau moyen assurément de lutter contre la ligne Damas-Deraa-Caïffa, qui met Damas à 284 kilomètres de Caïffa ! Le seul avantage que puisse invoquer aujourd'hui le rail Beyrouth-Damas, c'est sa brièveté relative (143 kilomètres).

Mais, alors même que l'on adoucirait les rampes de la ligne actuelle, alors même qu'on supprimerait la crémaillère, Beyrouth n'aurait jamais d'autre clientèle que la plaine de la Bekaa méridionale et l'oasis de Damas. L'hinterland de Damas — je veux dire le Hauran, et, par le railway des

pèlerinages, l'Arabie — lui serait âprement disputé par Caïffa. Quant à la région située au nord de Homs, c'est pure illusion que de prétendre la desservir, fût-ce au prix de sacrifices considérables sur les tarifs (1).

En réalité, le vrai port syrien sur la Méditerranée est Alexandrette. La nature a marqué la place. La qualité du port, sa proximité d'Alep sont également décisives.

Tous les marins s'accordent à prôner les avantages naturels du port d'Alexandrette. Ce n'est encore actuellement qu'une rade foraine, mais cette rade fournit un abri sûr, en eaux profondes. A cet égard, aucune rade ne peut rivaliser avec elle entre Alexandrie et Constantinople. Les crêtes de l'Amanus (1.500 m.), la protègent contre les vents du Sud et de l'Est ; et les ondulations du Djebel Missis, en bordure de la côte cilicienne, au delà du golfe, tempèrent la violence des vents du Nord et d'Ouest. Alors que la mer est dure, et l'accostage impossible, à Mersina ou à Souedieh, les eaux d'Alexandrette semblent les eaux d'un lac. La côte s'abaisse d'ailleurs rapidement, si bien qu'à un mille de la terre, on trouve des fonds de douze à quinze mètres. L'aménagement d'un port, dans ce cadre si bien préparé, semble facile. Une simple jetée suffirait à donner toute sécurité aux navires par les plus gros temps. La Société du port d'Haidar Pacha, qui avait fait marché avec la Société de la Bagdadbahn pour l'établissement d'un port à Alexandrette, avait établi le plan d'un bassin de 90 hectares, avec des fonds minima de 10 mètres (2). Les travaux, commencés en 1913, ont été interrompus par la guerre. La Syrie, une fois pacifiée, devra reprendre cette entreprise, et la mener à bien.

La proximité d'Alep constitue également un avantage inestimable. Située au point de jonction du Bagdad et du Transsyrien, la place d'Alep marque l'un des grands carrefours de l'Ancien Continent. C'est vers Alep que doit naturellement affluer tout ce que produisent la Syrie septentrionale, la région des Fleuves, l'Arménie, l'Azerbeïdjan. Là aussi florissent les métiers (3), et là aussi la culture du sol promet de merveilleuses récoltes. Les négociants et les mercantis d'Alep ont su profiter largement de la guerre. La ville est plus peuplée et plus riche qu'elle ne l'a jamais été. L'avenir lui sourit... Or, d'Alep à Alexandrette, la distance ne dépasse pas, à vol d'oiseau, 100 kilomètres ; la route carrossable ne dépasse pas 154 kilomètres. Il n'existe pas, il est vrai, de voie ferrée directe entre les deux places. L'embranchement Alexandrette-Toprak-Kalé, qui va rejoindre la Bagdadbahn, oblige à faire un détour fort incommode et à couvrir un itinéraire de

(1) Je ne crois pas que pareils sacrifices aient été faits jusqu'à présent sur les tarifs de chemins de fer. Mais, au port de Beyrouth, les marchandises à destination d'Alep sont dégreévées en moyenne de 40 % par rapport aux marchandises qui ont une autre destination.

(2) *Daily consular and trade reports*, 26 juillet 1913. Washington, 1913.

(3) Vict. BÉRARD, *op. cit.*, p. 316 : « Entre les tissours d'Asie et les consommateurs d'Europe, Alep, au rivage du désert, fut une sorte de Liverpool... »

(1) GILLY, *op. cit.*, p. 18.

(2) Em. HACHO, *Les chemins de fer syriens*, 1919, p. II.

(3) En ce sens, ACHARD, *Rapport*, p. 32.

220 kilomètres. Mais l'établissement d'une ligne directe s'impose, et ne peut manquer de se réaliser à bref délai. Cette ligne pourra passer par Antioche et Souedieh, et contourner l'Amanus (1), ou bien, plutôt, pousser droit à la montagne, et la franchir en tunnel. Peu importe, pourvu que la jonction nécessaire entre le principal Bazar du Levant et le premier port de la côte, son Echelle, soit bientôt assurée. Il n'y a pas de travail plus urgent que celui-là à entreprendre, si l'on veut préparer l'avenir commercial de la Syrie.

En pronostiquant pour Alexandrette de grandes destinées, je ne m'abandonne pas à mon imagina-

tion. Je ne cède même pas à l'ascendant des nombreux experts qui ont opiné dans le même sens : et pourtant il n'est pas indifférent de savoir que l'Allemagne avait bien auguré d'Alexandrette, et qu'elle avait jeté son dévolu sur cette place. Je m'appuie sur des faits précis et sur des chiffres. Dès avant 1914, cette rade foraine, presque dépourvue de tout outillage, et reliée avec son Bazar par une simple route que parcouraient à grands frais des caravanes de chameaux et des chariots, tendait à devenir le premier port de la Syrie. Son trafic rejoignait celui de Beyrouth. En 1912, — année de guerre, il est vrai, — il le dépassait. Je réunis ici quelques données caractéristiques.

MOUVEMENT DES NAVIRES ENTRÉS A ALEXANDRETTE.

Années	VOILIERS		VAPEURS		TOTAL	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1885.....	251	25.708	298	265.855	549	291.563
1890 (année de choléra).....	156	9.814	212	171.697	368	181.511
1894.....	179	17.877	365	375.297	544	393.174
1898.....	299	17.053	375	384.280	674	401.333
1904.....	»	»	422	493.968	»	»
1908.....	»	»	515	621.732	»	»
1910 (dernière année normale.).	405	5.547	472	631.502	877	637.049

Ce tableau montre l'accroissement sensible du nombre et du tonnage des navires entrés à Alexandrette entre 1885 et 1910. A vrai dire, les chiffres restaient inférieurs, et de beaucoup, à ceux de Beyrouth (637.000 tonnes, contre 1.732.000). Mais examinons maintenant le mouvement des importations et des exportations. La statistique ottomane pour 1326 (dernière année normale) donne les valeurs suivantes :

	Piastres	soit	Francs
Importations.....	163.290.000		37.973.000
Exportations.....	162.577.000		37.808.000
Total.....	325.867.000	soit	75.781.000

La même année, et d'après la même statistique, les exportations et importations de Beyrouth s'élevaient au chiffre global de 126.480.000 fr. La différence à l'avantage de Beyrouth était encore de 50 millions, en chiffres ronds.

Mais, après 1910, Alexandrette a pris l'avantage. D'après les statistiques consulaires anglaises, les chiffres respectifs des deux ports pour 1912 sont devenus les suivants :

	Livres sterling	soit	Francs
Beyrouth.....	2.023.100		50.600.000
Alexandrette.....	2.230.093		57.760.000

Les statistiques consulaires anglaises comportent des lacunes, et l'année 1912 était une année de guerre. Je n'attribue donc pas aux chiffres précédents une valeur absolue. Mais je constate du moins que, dans les années difficiles, le commerce

d'Alexandrette témoigne de plus de vitalité que le commerce de Beyrouth ; c'est un symptôme à retenir.

Une autre remarque s'impose : à Alexandrette, les exportations balancent presque les importations. C'est une preuve suffisante des ressources des régions qu'Alexandrette dessert. Ces régions peuvent fournir autant qu'elles peuvent demander. Leur situation est plus saine, à cet égard, que celle de l'hinterland de Beyrouth. Et je vois là un gage de prospérité future.

En résumé, la région septentrionale de la Syrie me semble appelée à une évolution économique plus brillante que la région centrale ou méridionale. Les ressources les plus considérables au point de vue agricole, industriel, et surtout commercial, se trouvent concentrées dans la sphère d'attraction du Bazar d'Alep et de l'Echelle d'Alexandrette. Je crois le groupe Alexandrette-Alep voué à une haute fortune. Je le vois exerçant son attraction jusqu'au Caucase, jusqu'à la Caspienne et peut-être plus loin encore. Je vois revivre dans son habitat historique l'ancienne gloire hittite... Quant à la côte phénicienne, je la vois florissante aussi. au second plan, il est vrai, mais vivant de la même vie et fécondée par le même courant de circulation qu'Alep, cœur du pays, répandra jusqu'aux extrémités du corps syrien. Mais il faut qu'on fasse de bonne politique dans la périphérie...

XX. LES AUTRES FACTEURS DE L'ESSOR COMMERCIAL

Il ne me reste plus qu'à envisager quelques facteurs secondaires de l'évolution commerciale syrienne. J'appelle ici *secondaires* des éléments que, pour le développement agricole ou industriel,

(1) C'est l'itinéraire préconisé par M. ACHARD, *Rapport*, pp. 8 et sqq.

je qualifiais de *primordiaux*. Cela tient à ce que le commerce est une forme économique qu'on peut dire beaucoup plus avancée dans la Syrie actuelle que les formes agricole et industrielle. J'ai déploré précédemment qu'il n'existât pas dans le Levant d'enseignement technique agricole ou industriel... Je n'ai pas à formuler les mêmes doléances pour l'enseignement technique commercial. Car, d'une part, cet enseignement paraît moins nécessaire que les deux autres, parce que la technique de la circulation a moins subi l'influence des progrès scientifiques que la technique de la production; et, d'autre part, cet enseignement est relativement répandu en Syrie; il n'est guère d'école primaire qui ne donne à ses élèves des rudiments d'instruction commerciale; les Frères des Ecoles chrétiennes et l'Alliance Israélite y réussissent particulièrement; en outre, plusieurs écoles spéciales, bien tenues, donnent l'enseignement commercial approfondi; telle est l'Ecole de commerce fondée en 1900 par le *Syrian protestant college* de Beyrouth, telles sont les Ecoles de commerce juives de Jérusalem. De même, j'ai souligné la nécessité qui s'imposait d'élaborer une législation foncière, une législation industrielle, une législation des eaux, etc., servant les besoins du développement économique; je n'ai pas à parler d'une législation commerciale adéquate. Cette législation existe. Le Code de Commerce ottoman de 1850, avec son appendice (1860), et le Code de Droit maritime (1864) reproduisent à peu près textuellement le Code de Commerce français, et paraissent bien adaptés aux besoins des affaires; il suffirait de très légères retouches pour les remettre au point.

A la différence du crédit foncier et du crédit agricole, pour lesquels presque tout est à faire, à la différence du crédit industriel pour lequel il y aurait peut-être quelque chose de nouveau à trouver (1), le crédit au commerce paraît suffisamment organisé. Avant 1914, les banques suivantes travaillaient en Syrie: Banque Impériale Ottomane, Banque de Salonique, Crédit Lyonnais, Anglo-Palestine Company, Banque Commerciale de Palestine, Deutsche Orient-Bank, Deutsche Palaestina Bank, sans compter une multitude de petites banques locales et de comptoirs de change (*sarafs*). La victoire alliée a amené la disparition, au moins dans la zone du mandat français, des banques allemandes. Elle a aussi changé quelque peu la liste précédente. La Banque de Syrie a succédé à la Banque Impériale Ottomane, et la Banque française de Syrie à la Banque de Salonique. L'Anglo-Egyptian Bank a remplacé dans plusieurs places la Deutsche Palaestina Bank. Des banques nouvelles sont apparues, ou ont annoncé leur apparition prochaine: Banco di Roma, British Alliance Bank, British Bank of West Afrika, etc. Toutes ces banques se font une concurrence assez vive, dont le public profite. Il semble donc que

(1) Je pense à des banques industrielles doublées de bureaux techniques, et ayant pour fonction essentielle de soutenir l'essor industriel d'un milieu donné: telles les banques de Lorraine ou du Dauphiné, auxquelles sont attachés les noms de Jean Buffet, de Renauld, de Charpeney.

le commerce ait à sa disposition des instruments de crédit suffisants.

Le personnel ne manque pas pour le service des entreprises commerciales. Il n'y a pas de vocation plus répandue parmi les Syriens que celle de commerçant. On peut même craindre que cette vocation n'étouffe les autres. C'est apparemment affaire d'atavisme autant que de génie naturel. Avec le sang des conquistadores phéniciens s'est transmis une expérience séculaire. Déjà Saint Jérôme parle des Syriens comme de marchands après au gain, courant le monde entier avec leurs marchandises, bravant la misère, la mort, les invasions des Barbares, pour aller chercher fortune jusque dans l'Empire d'Occident (1). Ici l'individualisme des hommes ne leur a pas nui: le commerce vit d'individualisme. Mais cette idée d'individualisme, qui résume leurs dons propres, en traduit aussi les lacunes. Le commerce contemporain ne s'en tiendra pas toujours aux formes qu'il affectait au siècle dernier. Il ne pourra poursuivre son évolution qu'en s'industrialisant par la division intensive du travail de circulation, par l'emploi croissant du machinisme, par l'afflux grossissant des capitaux. Or c'est à cette étape de l'industrialisation que le génie phénicien paraît défaillir. Les connaisseurs dénoncent (2) chez les marchands de Beyrouth, Alep, Damas, un sens trop faible de l'organisation, peu de penchant pour l'association, peu de goût pour les ententes... J'hésite à croire que le sang phénicien donne, d'ici longtemps, des hommes comme un Aristide Boucicaut, un Pierpont Morgan, un Hugo Stinnes... Un Dufayel, peut-être? Et encore...

Et voilà pourquoi j'ai assez peu confiance dans les entreprises corporatives qu'on pourrait essayer de fonder pour accélérer l'essor commercial. Les Chambres de Commerce ottomanes, instituées à l'exemple de la Chambre de Commerce ottomane de Constantinople (1880), n'ont jamais existé que sur le papier. Je doute fort que les Chambres de Commerce établies depuis l'armistice aient meilleure fortune, à moins qu'il ne s'agisse de Chambres de Commerce composées exclusivement ou en grande majorité d'éléments étrangers. Ces Chambres de Commerce rendront des services. Mais leur conception ne correspond pas exactement au but que nous nous proposons, et qui consiste à aider les Syriens eux-mêmes dans la mise en valeur de leurs ressources. Ne brûlons pas les étapes, et commençons par le commencement. Avant de transplanter en Orient tout l'appareil des institutions commerciales de l'Occident, il faut éduquer l'esprit public.

Comment y parvenir? Comptons sur la lente contagion de l'exemple. Comptons sur certains instruments de propagande bien adaptés, tels que ces Offices commerciaux dont un exemplaire fonctionne à Beyrouth depuis 1919. Comptons aussi sur l'influence de rendez-vous d'affaires communs

(1) HÉRON., *Ep. ad Demetriadem*, éd. Maurin, iv, 2, p. 788; HEYD., *op. cit.*, I, p. 20.

(2) RUPPIN., *op. cit.*, p. 188; p. 287: « Was ihnen fehlt, das ist ein korporativer Zusammenschluss und grösseres gegenseitiges Vertrauen. »

à toute la Syrie. Comme les grandes foires du passé, les foires d'échantillons modernes constituent des centres d'attraction morale, et contribuent puissamment à développer le sens de la solidarité entre leurs clients. La foire d'échantillons de Beyrouth, dont j'avais souhaité l'institution dès 1919 (1), pourra, à la longue, donner quelque cohésion au marché syrien.

Mais, par contre, ne comptons pas sur la création de Bourses commerciales. Le milieu n'est pas mûr. Les Bourses n'apportent un ferment d'activité saine que dans les milieux où règne un certain équilibre; elles supposent une certaine cohésion préalable dans le groupe des intéressés. A ce prix, la spéculation produit ses résultats utiles: elle stabilise les prix, elle les nivelle, elle garantit éventuellement producteurs et commerçants contre les fluctuations imprévues des cours. Mais, dans le Levant, les temps ne sont point encore révolus. Gardons-nous d'y donner à la spéculation des instruments trop commodes. On ne fait point du commerce comme on joue au poker (2).

Il n'est pas besoin, je pense, d'insister longuement sur d'autres circonstances qui pourront, selon les rencontres, profiter au commerce ou lui nuire. Evidemment, tout ce qu'on pourra faire pour développer la circulation facilitera les échanges. En ce sens, le commerce trouvera son compte à tout progrès réalisé dans les instruments des relations intellectuelles (poste, télégraphe, téléphone). Il profitera de toute facilité nouvelle offerte par les lignes de navigation. Il tirera avantage de toutes constructions de routes nouvelles, de toute amélioration de routes existantes. Il y a beaucoup à faire pour perfectionner le réseau des voies carrossables, et tout autant pour perfectionner le réseau des voies ferrées. J'ai déjà énuméré les conquêtes du rail qu'on peut tenir pour définitives. D'autres suivront. Après la ligne Alexandrette-Alep, qui prend le premier rang par ordre d'importance, on devra mettre à l'étude d'autres projets, tels que le prolongement du tramway Beyrouth-Maameltein jusqu'à Tripoli, ou la rectification de la ligne Beyrouth-Damas, dont j'ai précédemment parlé. Pour d'autres créations, je reste plus perplexe. Le raccourci Rayak-Akka s'impose-t-il avec la même urgence que par le passé, maintenant que Caïffa appartient à la Palestine? On en peut discuter, comme on peut discuter de la ligne Beyrouth-Saïda, de la ligne Sonedieh-Alep (si le railway Alexandrette-Alep passe par le col de Beïlan), et, enfin, d'une ligne transarménienne, qui, partant d'Alexandrette, remontant la vallée du Djihan (par Albistan), et rejoignant la vallée de l'Euphrate (près de Malatia), se reliait à l'ancienne route des caravanes médiévales, pour atteindre, par Erzinghian et Erzeroum, le Caucase et Tiflis, et, par la vallée

de l'Araxe, la Caspienne et Bakou. Rêveries, dira-t-on sans doute, que ces projets! Rêveries à coup sûr par le temps qui court; mais simples anticipations, si les temps se font moins durs (1). D'ailleurs, les débouchés lointains des Echelles échappent actuellement à nos prises directes. Sur le thème des travaux à entreprendre, l'imagination peut broder les variations les plus séduisantes et les plus variées. Mais il faudrait trouver quelqu'un pour payer le concert, et quelqu'un pour l'entendre.

Dès que s'éclairciront les horizons orientaux, la grande affaire sera d'établir sur des bases avantageuses les rapports de la Syrie avec les pays étrangers. Ce soin regarde la Syrie elle-même, avec l'assistance de la France. La Syrie est en effet désormais un pays libre, en pleine possession de sa souveraineté. Elle a qualité pour choisir sa politique douanière, et pour en discuter avec ses voisins et ses clients. L'art. 22 du pacte de la Société des Nations prévoit bien certaines restrictions à l'autonomie économique des territoires dont il règle la situation. Mais ces restrictions ne s'appliquent qu'aux peuples moins évolués, soumis à des mandats du type B ou C. Le mandat confié à la France rentre dans le type A. Il appartient donc seulement à la puissance mandataire de « conseiller et d'aider » la Syrie dans la pratique d'une politique économique conforme à ses vœux et à ses intérêts. D'ailleurs, même dans les colonies, le système du « pacte colonial » a fait son temps. J'incline à penser que l'intérêt de la Syrie la poussera à réclamer une politique très libérale, plus voisine du libre-échange que de la protection (2). Cette dernière n'apparaîtra, et très discrètement encore, que pour soutenir certaines industries naissantes.

XXI. CONCLUSION. LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE SYRIENNE.

Cette étude économique appelle quelques conclusions.

La première, c'est qu'il faut que la Syrie ait une politique économique nationale, consciente et définie, inspirée par l'intérêt largement compris du pays tout entier. Il ne s'agit plus désormais pour les Syriens de lutter pour des intérêts de boutique ou de clocher, mais de lutter pour leur patrie. Qu'ils cessent de plaider pour le Liban ou Beyrouth contre le Hauran ou Damas, ou contre Alep ou Alexandrette. L'intérêt de chaque partie doit se subordonner à l'intérêt du tout. Car chaque partie prospérera si le tout prospère.

(1) L'idée du Transarménien a été défendue par M. DUCHATÉL, membre de la Mission de Syrie. Cf. SAMNÉ, *La Syrie*, p. 183.

(2) Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur ce point qu'on paraît l'avoir plus méconnu jusqu'à présent. Ainsi la fiscalité exagérée déployée depuis 1920 à Damas a suffi à détourner vers la Palestine et vers l'Égypte les troupeaux de l'Irak. Le droit de douane de 11 %, payé à Beyrouth *ad valorem* sur des estimations assez arbitraires, a fait diriger sur Caïffa un grand nombre d'importations, qui n'y paient que 8 %, et pénètrent d'ailleurs sans entrave en Syrie, par une frontière terrestre dépourvue de tout cordon douanier.

(1) Réception offerte par la Chambre de Commerce de Lyon à M. le général Gouraud, le 11 nov. 1919 (Lyon, 1919), p. 14.

(2) Cependant, une Bourse a été ouverte à Beyrouth le 15 janvier 1921. L'expérience nous fixera sur la valeur de l'institution.

La seconde, c'est qu'il faut également que la France ait une politique économique syrienne. Son mandat va lui en imposer le devoir. Car c'est sur le terrain économique que la Syrie peut reprendre son équilibre. Séparés les uns des autres par l'opposition de leurs traditions ethniques et religieuses, les Syriens s'accordent pourtant à sentir qu'ils ont besoin d'ordre pour rétablir la prospérité de leurs affaires. Utilisons cet accord unanime. Préparons les réconciliations morales en facilitant la coopération économique. On apaise les esprits en aidant les corps à mieux vivre. On rencontrera moins de *tchétés* sur les chemins quand les fellahs vendront bien leurs récoltes. Le progrès économique constitue, avec le progrès de la justice et de l'éducation, un de nos trois principaux objectifs dans le Levant. Je ne sais si nous l'avons suffisamment compris. Qu'attend-on à Beyrouth pour convoquer une délégation économique composée de négociants, d'agriculteurs, de fabricants, pris dans toutes les régions syriennes, et pour étudier, d'accord avec elle, un plan général d'action ?

Ce n'est pas tout. La politique économique en question, il faut qu'on l'adopte et qu'on la pratique *sans retard*. La France n'a que trop attendu. Qu'on ne prétende pas que l'inquiétude politique actuelle, et l'incertitude des solutions définitives à intervenir s'opposent à ce qu'elle prenne parti. Car d'autres nations, qui n'ont aucune situation spéciale en Syrie, n'hésitent pas à profiter de notre inaction pour agir. Dès maintenant, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie surtout, prennent position dans leur intérêt propre, et, grâce aux efforts de consuls et d'agents commerciaux compétents et actifs, s'occupent d'exploiter le pays. L'Allemagne elle-même commence à réparer... Cependant la France, puissance occupante et bientôt mandataire, n'a plus de représentation consulaire, et doit confier la défense de ses nationaux, ici à l'agent consulaire d'Espagne, là à l'agent consulaire de Hollande. Elle a bien quelque embryon de service économique, rattaché au Haut-Commissariat, mais, avant même que ce service ait achevé son organisation, on a dû le réduire et le disloquer pour raison d'économie. L'erreur est lourde. Car, pour pacifier un pays, des marchés rendent plus de services que des colonies, et coûtent moins cher.

On le voit, dans tout ce qui précède, j'envisage la valeur de la Syrie *pour la Syrie*. Je n'envisage pas la valeur de la Syrie *pour la France*. La France ne pratique pas l'impérialisme, même en matière économique (1). Elle se préoccupe d'aider

(1) Aussi doit-on souhaiter qu'à moins d'impossibilité aucune entreprise ne se constitue pour fonctionner en Syrie sans prévoir une collaboration syrienne très large. Généralement on ne pourra guère se passer d'une direction technique ni d'une

les populations qu'on doit confier à sa tutelle. Elle espère resserrer ainsi les liens traditionnels qui l'unissent à ces populations. Elle cherche, non pas des clients, mais des amis. Tant mieux si, par surcroît, ces amis deviennent des clients ! Mais cet avantage économique n'est que l'accessoire. Il n'est pas le principal.

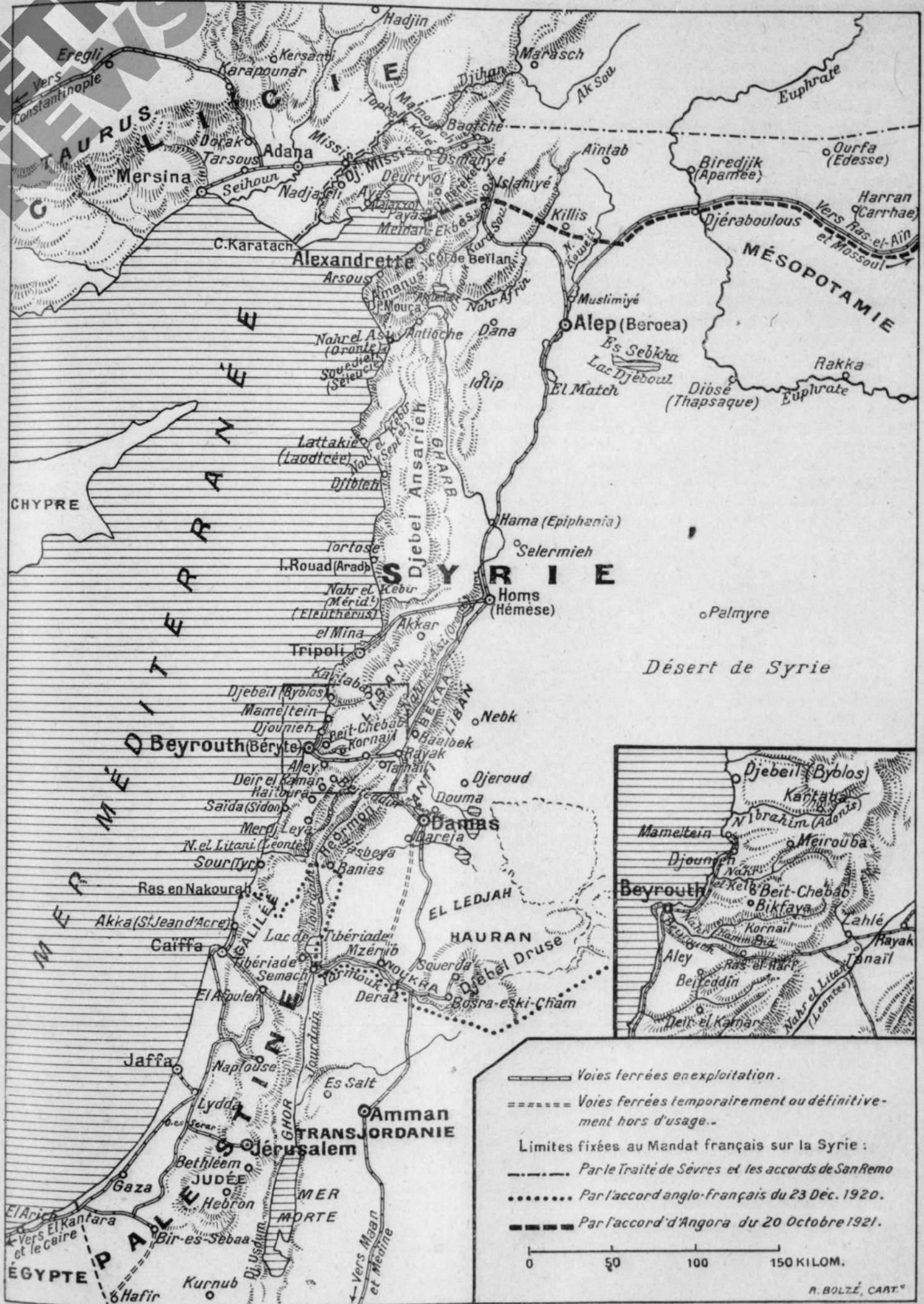
On pourra me reprocher, en effet, de n'avoir traité ici que de la valeur économique de la Syrie. J'ai dénombré des richesses, évalué des productions, supputé des rendements. Je me suis réjoui de les trouver considérables. J'ai salué un avenir dont les bases matérielles me paraissaient assurées. Mais je sais bien que je n'ai considéré qu'un aspect des choses. Je me garde, en effet, d'adhérer aux principes du matérialisme historique. Je sais que l'homme ne vit pas seulement de pain. Je crois d'abord à la valeur des traditions, de l'énergie intellectuelle, du rayonnement moral, de la charité, de la justice, de la bonté. Je crois que ces impondérables, qui ne se vendent point, mènent le monde plus que les choses qui se pèsent, qui se comptent, se mesurent et s'achètent.

Comme foyer d'intellectualité, de civilisation et de moralité, la Syrie a plus de prix encore que comme foyer d'activité économique. Ce pays est un réservoir de forces spirituelles, susceptibles de se répandre au loin. Les idées circulent avec les ballots de marchandises. Le carrefour des caravanes est aussi le carrefour des religions. N'oublions pas que là fut le berceau du judaïsme, le berceau du christianisme, et l'un des centres de diffusion de l'islamisme. Sur les cimes du Liban et sur les plateaux de Judée plane encore l'Esprit. Jérusalem reste l'un des grands sanctuaires du monde, Damas, une des capitales de l'Islam, Beyrouth, un des cerveaux du Levant. Quand il n'y aurait d'autre signe de leur prééminence que l'ardeur des Allemands jadis, des Anglais aujourd'hui, à s'en emparer, cela suffirait : la preuve serait faite.

Mais cette valeur d'influence, on ne la conteste guère. Au contraire, on dispute âprement des profits et des pertes matériels que cette terre réserve à ceux qui l'exploitent (1). Je m'en tiens donc à ce seul point de vue. J'essaie de porter témoignage. Je veux rassurer les consciences marchandes qui craignent d'avoir placé leur idéal à trop faibles intérêts. Je parle sans parti pris. Je ne crains pas que l'expérience me convainque d'optimisme excessif.

aide financière fournies par des groupements français. Du moins devra-t-on réserver toute la place possible aux capitaux et au personnel syriens. Il n'est pas seulement juste, il est encore avantageux d'associer étroitement les forces autochtones à l'exploitation de la terre.

(1) Et c'est aussi là dessus que les humoristes daubent. Cf. le *Cri de Paris*, 27 nov. 1921, p. 4.



CARTE DE LA SYRIE

POUR ACCOMPAGNER LE TRAVAIL DE M. HUVELIN

BIBLIOGRAPHIE

D^r GEORGE-SAMNÉ: **La Syrie**, Paris, Bossard, 1921, in-8 de XX-734 pages, avec 30 photographies et 6 cartes hors texte.

Le gros volume que le D^r George-Sammé vient de consacrer à la Syrie est incontestablement l'ouvrage d'ensemble le plus considérable qui ait paru dans ces temps derniers sur ce pays. Le plus considérable, et en même temps le plus complet. C'est en effet une vaste synthèse, traitant de la géographie et de l'histoire, des problèmes politiques, économiques et religieux qui se posent (chacun sait avec quelle abondance et avec quelle acuité!) à propos de la Syrie, et donnant un exposé de chaque sujet jusque vers le milieu de l'année 1920, soit dans le corps même de l'ouvrage, soit dans certaines de ses annexes, dont d'autres contiennent des pièces justificatives, des statistiques, ou des renseignements développés sur un sujet spécial, soit encore dans les *Addenda*. Ainsi se trouve constitué un vrai « manuel » des questions syriennes, illustré d'intéressantes gravures documentaires et accompagné de cartes excellentes, parmi lesquelles il convient de faire une place à part à la belle planche indiquant la répartition des différentes populations chrétiennes, musulmanes et juives par toute l'étendue de la Syrie, et montrant nettement quel bariolage ethnique est celui de la contrée.

La Syrie du D^r George-Sammé est, bien entendu, la Syrie *intégrale*, autrement dit une Syrie s'étendant depuis le golfe d'Akaba jusqu'aux pentes méridionales du plateau d'Anatolie, et non pas la seule Syrie de mandat français. Pour lui, tout naturellement, la Palestine continue à faire partie de la Syrie, comme le veut la géographie en dépit d'apparences contraires qui tombent devant un examen attentif des faits physiques et des faits historiques. C'est, dirons-nous dans un sens différent de celui qu'adopte l'auteur dans son chapitre V, une « province syrienne ». Dès lors, rien que de légitime à ce que le D^r George-Sammé traite dans un chapitre spécial les questions du Judaïsme et du Sionisme (ch. XV) comme il a traité auparavant celles du Liban autonome (ch. IX) et du Grand-Liban (ch. X). Nous recommandons tout spécialement la lecture de ses pages relatives au Chérifat de La Mecque et à l'Impérialisme hedjazien (ch. XIV), à la question Fayçal et aux menées anglo-indiennes (ch. XIX).

Sur certains points, nous sommes bien loin d'être complètement d'accord avec le D^r George-Sammé; mais nous trouvons tout naturel que les spectacles auxquels il a assisté depuis plusieurs années, et les profondes déceptions éprouvées par son patriotisme syrien lui inspirent parfois, à l'égard de notre pays, des réserves dans lesquelles, malgré leur ton toujours modéré, perce quelque rancœur. Nous espérons que les faits les plus récents auront modifié quelque peu certaines idées du D^r George-Sammé et l'auront amené à voir avec quelle sagesse et en même temps quel désintéressement procède la France dans l'accomplissement de son mandat. Telle elle fut dans les siècles passés, telle elle demeure aujourd'hui, soucieuse de l'intérêt général et non du sien propre; sa manière d'agir, qui lui a nui parfois, mais qui lui a valu tant d'amitiés durables (dont celle des Syriens) contraste étrangement avec la conduite de peuples qui allèguent les principes les plus désintéressés pour pratiquer plus à l'aise une politique contraire à ces mêmes principes, uniquement imprégnée d'égoïsme et de particularisme.

HAUT COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SYRIE ET AU LIBAN. **Le coton en Syrie et en Cilicie**. Rapport de mission confiée en 1919 par la Chambre de commerce de Marseille à Ed.-L. ACHARD. (Beyrouth), imprimerie du Haut-Commissariat, s. d. (1921), in-4° de 128 p.

Le titre de cet important travail ne donne nullement une idée exacte de tout ce qu'il contient, et ne se rap-

porte en réalité qu'à la première partie du mémoire considérable rédigé par M. Achard. En voici la preuve; à la page 59 commencent des « Notes sur la Cilicie » auxquelles font suite à partir de la page 95 des « Notes sur la Syrie » qui, les unes comme les autres, traitent de tout autres sujets que celui du coton auquel se réfèrent simplement deux annexes (p. 122-128) relatives la première aux caractères des cotons d'Asie Mineure et de Syrie, la seconde à un projet d'union conçu en 1919 par plusieurs maisons britanniques tenant une place considérable dans l'industrie textile. Ainsi une moitié seulement du travail de M. Achard a trait au coton.

On vient de lire, dans l'étude de M. Paul Huvelin, un résumé des conclusions formulées par son collaborateur sur la question du coton; nous n'y reviendrons donc pas ici. Du moins pouvons-nous et devons-nous dire que le travail de M. Achard, très étudié et très complet, abonde en renseignements précis de toute nature, et s'occupe surtout du coton en Cilicie; seul, le cinquième et dernier chapitre du rapport est consacré à la Syrie. C'est qu'en effet la Syrie septentrionale moins bien dotée que la Cilicie sous le double rapport climatique et tellurique, apparaissait surtout à l'auteur, au moment où il rédigeait son rapport, comme destinée à fournir à la Syrie le complément de matières premières que ne pourrait lui fournir la Cilicie. La situation politique a changé depuis lors; elle a rendu plus importante encore, pour la Syrie de mandat français, la valeur de la partie nord du pays. Aussi étudiera-t-on avec un soin particulier cette section du travail de M. Achard.

On ne lira pas avec moins d'intérêt les différentes études, plus ou moins développées, réunies par l'auteur dans ses notes sur la Cilicie et sur la Syrie. Toutes sont pleines de faits et, aussi, pleines d'enseignements et nous regrettons de ne pouvoir nous y arrêter, ni même les énumérer. Du moins convient-il de signaler celles qui s'occupent de l'aménagement des eaux fluviales en Cilicie, des conditions de l'agriculture en Syrie, et des trois ports syriens de Caïffa, Beyrouth et Alexandrette... Ainsi, sur nombre de points, le rapport de M. Achard dépasse les limites de la Syrie de mandat français, elle ajoute des données nouvelles à celles dont seules, de façon systématique, M. Paul Huvelin a voulu faire état dans son rapport d'ensemble.

Rapport sur la sériculture en Syrie, établi par M. CROIZAT à la suite de la mission envoyée en Syrie par les Chambres de Commerce de Lyon et de Marseille (1919). (Lyon, imp. A. Rey, s. d.), gr. in-8 de 10 pages.

Rapport technique très précis, montrant l'importance de la sériculture en Syrie et surtout dans le Liban, insistant sur les défauts et les routines à combattre, signalant les maux causés par la Grande Guerre et montrant quels ravages énormes ont causés entre 1914 et 1919 la famine et le typhon dans certains cazas du Liban (statistiques comparées, à ces deux dates, du nombre des habitants, et aussi du nombre des cocons produits dans les cazas du Chouf, de Batroun, de Deir-el-Kamer et du Meten).

Une Mission géodésique en Syrie, par le lieutenant-colonel PERRIER. Paris, 1921, in-8° de 20 p. avec carte.

Nos lecteurs connaissent la conférence que le lieutenant-colonel Perrier, chef de la section de géodésie au Service géographique de l'Armée, a faite, le 17 mars dernier, au *Comité de l'Asie française*; en voici un tirage à part, qui reproduit le texte publié dans notre revue du mois d'avril dernier (p. 133-138) et l'enrichit d'une carte de la triangulation fondamentale de la Syrie. On redira avec plaisir, sous cette nouvelle forme, le très intéressant exposé fait d'abord au Comité par le lieutenant-colonel Perrier.

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Sous le haut patronage de M. A. MILLERAND, président de la République française.

Président : M. EMILE SENART, de l'Institut. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur; LOUIS MARIN, député. — *Trésorier* : M. CHARLES GEORGES-PICOT. — *Secrétaire général* : BARON L. DE CONTENSON.



MM. le Général d'Amade;
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire;
Prince d'Arenberg;
Duc d'Audiffred-Pasquier, député;
Aymonier, ancien directeur de l'Ecole Coloniale;
Marquis de Barthélemy, explorateur;
Bapst, ambassadeur de France à Tokio;
Beau, ambassadeur de France;
Philippe Berthelot, ambassadeur de France, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères;
Marc Bel, ingénieur civil des mines;
Bertin, de l'Institut;
Prince Bonaparte, de l'Institut;
De la Boulinière, ministre plénipotentiaire;
Henri Brenier;
Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour, secrétaire général du Haut Commissariat de la R. F. en Syrie;
Casenave, ministre plénipotentiaire;
Comte Jean de Castellane;
Joseph Chailley, ancien député;
Comte du Chaylard, ministre plénipotentiaire;
Chastenot, sénateur;
Baron Denys Cochin, de l'Académie Française;
Victor Collin, ministre plénipotentiaire;
Henri Cordier, de l'Institut;
J. Couvert, prés. de la Chambre de commerce du Havre;
Le président Paul Deschanel;
Paul Doumer, ministre des Finances, ancien gouverneur général de l'Indochine;
Dubail, ministre plénipotentiaire;
Dubochet, prés. de la Chambre de commerce de Nantes;
Finot, dir. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient;
Etienne Flandin, résident général de Tunisie;
Franklin-Bouillon, ancien député;
Henri Froidevaux;
C. Gabiat, ancien député;
Amiral Gauchet;
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire;
A. Gérard, ambassadeur de France;
A. Gérard, administr. des Manufactures de Saint-Gobain;
Comte J. de Gontaut-Biron, député;
Jean Gout, ministre plénipotentiaire;
A. Grandidier, de l'Institut;
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre;
Prince d'Hénin, sénateur;
A. Henry, ambassadeur de France;
Lucien Hubert, sénateur;
Jonnart, sénateur, ancien ministre;
Général Jouinot-Gambetta;
Raymond Kœchlin;
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française;
Général de Lacroix;
Commandant Lunet de la Jonquière;
Charles Lallemand, de l'Institut;
Fernand Laudet, de l'Institut;
A. Lebon, ancien ministre;
Général Lebon;

Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre de France au Caire;
Lenail, député;
Général Le Rond;
Général Levé;
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, sénateur;
Georges Leygues, ancien ministre, député;
R. Martinie;
M^{me} Massieu, explorateur;
Claudius Madrolle, explorateur;
Baron Antonin de Mandat-Grancey;
De Margerie, ambassadeur de France en Belgique;
Marmottant, avoué;
Mellier, président des Eaux et Électricité de l'Indochine;
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc;
Baron de Neufize;
A. Nisard, ambassadeur de France;
Comte d'Ormesson, ambassadeur de France;
Maurice Ordinaire, sénateur;
Georges Outrey, ministre plénipotentiaire;
Colonel Vicomte de la Panouse;
Ed. Payen;
Général Pellé, Haut Commissaire de la République française, à Constantinople;
D. Pérouse, Insp. gén. des Ponts et Chaussées en retraite;
De Peyerimhoff de Fontenelle;
S. Pichon, ancien ministre, sénateur;
René Pinon;
Poignant;
Le Président Raymond Poincaré;
Charles Prêtre;
Raiberti, député;
Raindre, ambassadeur de France;
L. Raveneau;
A. Ribot, de l'Académie française, sénateur, ancien ministre;
P. Ristelhueber, consul général de France en retraite;
Baron Roulleaux-Dugage, député;
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine;
Saint-Germain, sénateur;
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire;
Sallandrouze de la Mornaix;
A. Salles, inspecteur des Colonies;
Comte Jean de Sayve;
Christian Schefer;
Le R. P. Scheil, de l'Institut;
Maurice Spronck, ancien député;
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot;
Siegfried, député, ancien ministre;
S. Simon, directeur de la Banque de l'Indochine;
Steeg, ministre de France;
A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française;
André Tardieu, ancien ministre;
Ternaux-Compans, ancien député;
Colonel de Thomasson;
J. Trystram, sénateur;
P. de Vauréal, admin. des Phares de l'Empire ottoman.

L'Œuvre du Comité

Le Comité de l'Asie française, fondé en 1901, sous la présidence de M. Eug. Etienne, ancien vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre de la Guerre, honoré du haut patronage de M. Poincaré, président de la République française, et présidé actuellement par M. Emile Senart, membre de l'Institut, vient d'entrer dans sa vingt et unième année d'existence. Les événements qui se sont succédé depuis 1901 ont largement justifié sa création et son programme, et aujourd'hui, au lendemain de la grande guerre qui a si profondément bouleversé l'équilibre mondial, son œuvre apparaît plus utile, plus indispensable que jamais. Le remaniement de la carte du monde, l'évolution politique des pays du Levant et de l'Extrême-Orient précipitée par les événements tragiques des dernières années, créent à la France de nouveaux devoirs, engageant pour elle de nouvelles responsabilités. Il importe, dans ces conditions, que notre politique aux pays d'Orient et d'Extrême-Orient devienne de plus en plus vigilante et active. Le Comité de l'Asie française doit y contribuer pour une grande part, grâce à son organisation, grâce aux appuis puissants sur lesquels il sait pouvoir compter, grâce aux précieux concours qui ne lui ont jamais fait défaut et qui lui ont permis jusqu'ici de guider si utilement et de seconder les efforts de ceux qui se sont dévoués à la tâche patriotique de l'expansion française en Asie.

Conformément au programme tracé par son fondateur, M. Eug. Etienne, le Comité de l'Asie française est devenu « le centre réunissant les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée et suivie en face des problèmes du Levant et de l'Extrême-Orient. » Son activité au cours des vingt années 1901-1920 s'est manifestée par de nombreuses interventions

auprès des pouvoirs publics, chaque fois que les intérêts de la France en Orient se trouvaient engagés; par de fréquentes conférences, soit au siège du Comité, soit dans de plus vastes locaux; par l'entretien de relations avec des sociétés ou des correspondants s'intéressant également aux choses de l'Asie ou par des subventions à des missions qui rentraient dans le domaine de son programme; enfin par la publication de son bulletin, *l'Asie française*, qui, malgré de nombreuses difficultés a continué à paraître pendant toute la durée de la guerre.

L'Asie française a été créée sous la direction de M. Robert de Caix, qui a dû, en novembre 1919 suspendre sa collaboration en raison de ses nouvelles fonctions de secrétaire général du Haut Commissariat de France en Syrie. Elle rend compte de la vie de l'Association, sous ses formes variées. Elle donne un compte rendu de tous les événements asiatiques qui méritent de retenir l'attention et elle consacre une place étendue aux préoccupations du Levant. Elle est complétée par une bibliographie et par de nombreuses Variétés qui, tout en rendant sa lecture plus attrayante pour le grand public, ajoutent encore à son intérêt pour les spécialistes. Enfin chaque livraison est illustrée de gravures ou de cartes, dressées spécialement pour le Comité, et comprend des chroniques régulières où sont suivis mois par mois, par des spécialistes, les événements politiques et le développement économique des divers pays du Levant et de l'Extrême-Orient.

Par l'intermédiaire des journalistes quotidiens qui s'en inspirent, *l'Asie française* exerce une influence indirecte qui ajoute beaucoup à l'influence directe du Comité. Ses études n'ont pas été étrangères à tel vote du Parlement ou à telle décision prise par la politique française dans les affaires asiatiques.

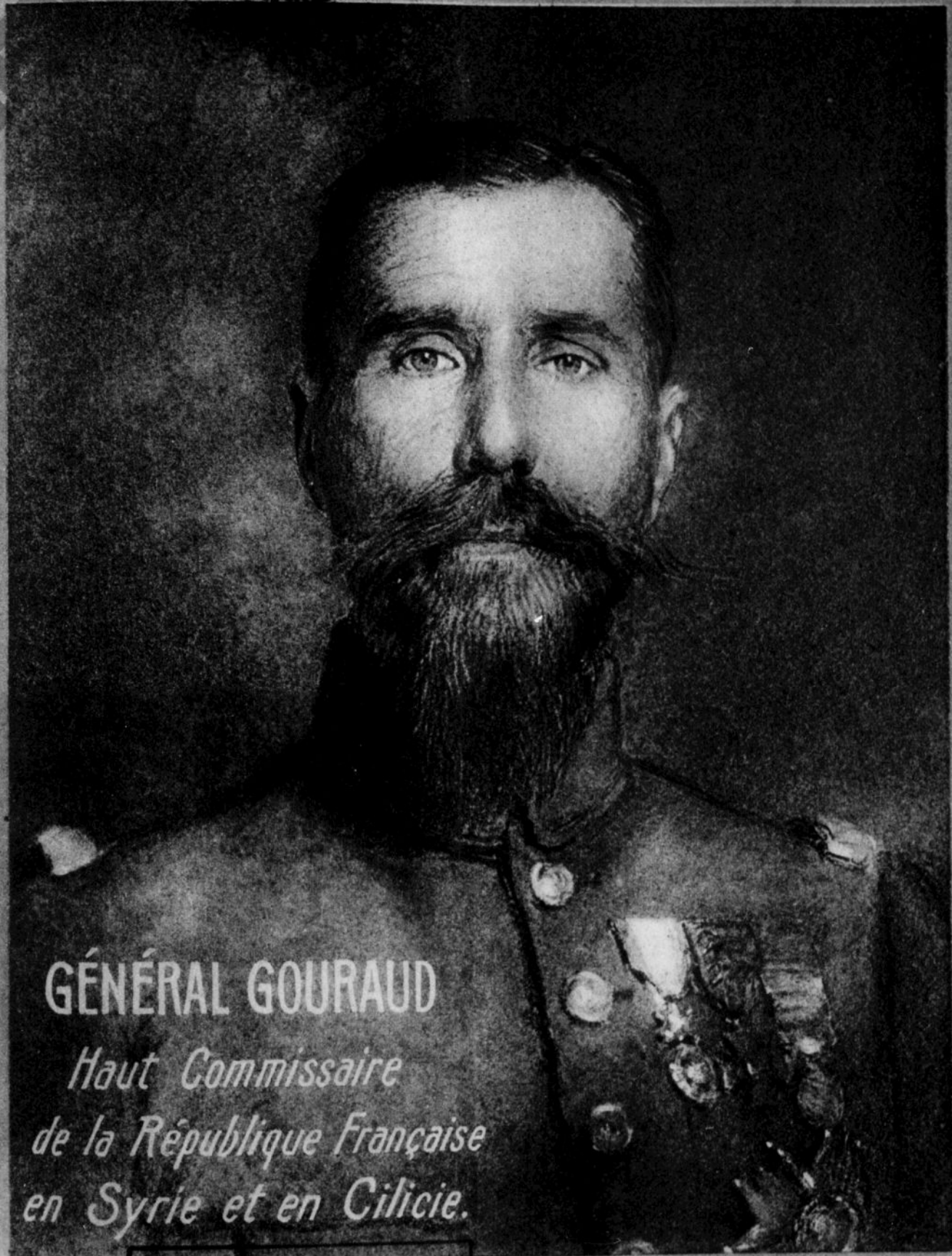
ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins **trente francs** devient membre adhérent et recevra pendant l'année le **Bulletin mensuel** publié par le Comité. Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à **vingt-cinq francs** pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et des membres de l'enseignement.

L'abonnement au **Bulletin mensuel** est fixé à **trente-cinq francs** pour l'étranger, les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques et groupements divers civils et militaires.

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1^{er} janvier 1921 qui sont maintenues à leur ancien chiffre. — Adresser toutes les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette. Paris (6^e arrondissement).

L'IMAGE



GÉNÉRAL GOURAUD

*Haut Commissaire
de la République Française
en Syrie et en Cilicie.*

**SUPPLÉMENT
A
L'ASIE FRANÇAISE**

INTERVIEW DU GÉNÉRAL GOURAUD

HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN SYRIE ET EN CILICIE

Après un an de présence au Levant comme Haut-Commissaire de la République, le Général Gouraud, cette pure figure française, a rendu compte au Gouvernement des magnifiques résultats qu'il avait obtenus en Orient, avec des moyens, pourrait-on dire de fortune.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire l'interview prise au Général à son retour en France (novembre 1920), par un de nos plus distingués confrères.

J. DE L.

Une conversation avec le vainqueur de Champagne, devenu l'organisateur du Levant, nous a permis de le trouver très rassuré sur la situation.

— Excellente, actuellement, nous déclare le Général. Les lourdes hypothèques qui pesaient sur la Syrie sont levées, et les populations qui apprirent à aimer la France lui témoignent franchement leur reconnaissance pour tous les bienfaits que leur apporte notre présence. En Cilicie même où le nationalisme Turc avait lancé à notre influence un rude défi, la partie peut être considérée comme gagnée. Et pourtant il ne s'agissait pas du même problème : en Syrie, pays de mandat français, nous nous installions d'accord avec les Syriens pour collaborer à l'organisation de leur pays.

En Cilicie, nous désirons au contraire remettre le plus tôt possible aux Turcs une province que le traité de Paix leur concède, mais dans laquelle l'ordre doit être rétabli et la dignité française sauvegardée.

— Mais c'était une redoutable partie, mon Général, et nos lecteurs vous sauraient gré de leur en retracer les étapes...

Avec sa bonne grâce habituelle, le Général continue :

— L'entrée de jeu n'était pas brillante. Quand le Gouvernement m'a pris à ma chère Alsace pour m'envoyer au Levant : c'était la pleine crise d'après-guerre avec toutes ses lourdes difficultés : nos effectifs visés par la démobilisation, nos transports n'ayant pu être réorganisés, l'impossibilité de réunir immédiatement les spécialistes qu'il m'aurait fallu comme collaborateurs.

— Voilà pour mon départ de France.

— A mon arrivée, cela ne valait pas mieux. Malgré le prestige séculaire de la France en Orient, à cause même de ce prestige qui faisait attendre de tous le coup de baguette magique qui rendrait à ce pays toute prospérité ; comme dans les contes de ses légendes, notre intervention devait se trouver dans le début à une rude épreuve. Tous les problèmes d'ordre militaire et d'organisation civile se posaient à la fois.

— D'abord, il fallait « relever » en Syrie et Cilicie les troupes anglaises. C'étaient cinq belles divisions britanniques en partie constituées d'éléments coloniaux, intactes de toute démobilisation, apportant par leur présence et leur belle tenue un élément de prestige en face duquel nos quelques bataillons, qui n'avaient pas à eux tous, à représenter une division entière, paraissaient bien peu de chose. Eh bien, ils ont fait merveille cependant, et c'est eux qui, progressivement renforcés ont permis de doubler le cap. Or, ce cap était assailli par deux tempêtes.

— Il vous a fallu les dompter à la fois, mon général ?

— Non, car nos forces ne me l'auraient pas permis. Mais il a fallu affronter quand même le double danger et en Cilicie et en Syrie.

Ce fut une question d'opportunité. En Syrie j'avais pu espérer que l'entente presque conclue entre le Gouvernement et Fayçal nous vaudrait une certaine tranquillité ; j'ai donc soutenu l'effort cilicien avec la plus grande partie de mes forces, durant tout l'hiver dernier. Mais l'évidence des faits a montré qu'il fallait

surtout redouter en Syrie, et ce fut au printemps dernier, la plus mauvaise période. Un armistice avec les Kemalistes m'a alors donné un peu de répit dans le Nord, et j'ai pu, avec les nouveaux renforts, aborder le problème de Damas. Ce fut un véritable mouvement de balancier. D'ailleurs, voici pour chacun des théâtres d'opérations, Syrie et Cilicie, comment cela s'est passé dans l'ensemble.

En Syrie, je me trouvais en face de Fayçal, installé à Damas après la débâcle turque, et qui avait fait un beau rêve, celui d'être roi, roi de Syrie, comme son père l'était d'Arabie et comme son frère le voulait devenir de Mésopotamie, suivant le beau programme panarabiste de cette famille chérifienne.

Fayçal ne pouvait être l'homme d'un pareil succès. Ambitieux et faible, il n'avait pas l'étoffe d'un gouvernant et pas l'autorité d'un chef. Pour servir ses intérêts personnels, ce bédouin voulait s'imposer à la Syrie au nom d'un fanatisme musulman, qu'elle n'avait pas spontanément, et, surtout, d'une xénophobie qu'elle ne possède pas.

Pendant six mois, l'émir nous a combattus surnoisement par tous les moyens. La France avait manifesté son désir de s'entendre avec lui. Il prit notre loyauté pour de la faiblesse, et de jour en jour devint plus indigne de notre confiance. Il suffit d'énumérer ses torts : prétention de nous exclure de la Syrie Continentale, de refuser les chemins de fer aux troupes françaises combattant pour défendre le pays, organisation de guets-apens contre ces troupes, envois de bandes pour les attaquer, mépris absolu des décisions de la Conférence de la Paix convoquant Fayçal qui refuse de venir s'expliquer devant Elle, obstruction financière, obstruction économique, attaques de la presse de Damas contre la France, atteintes au droit des gens en violant les capitulations, dommages de toute sorte causés à nos ressortissants..... et je n'énumère que les griefs principaux.

Après plus de six mois de ce régime, il n'y avait plus qu'une solution :

— Je commence à comprendre, mon Général, pourquoi vous avez pris Damas ! — Et le Général poursuit :

— Oui, c'était la seule solution. Fayçal lui-même nous l'a imposée. Et quand après notre victoire du 24 juillet sur l'Armée chérifienne, qui n'était pas négligeable, nous sommes arrivés à Alep, à Homs, à Hama, à Damas, c'est une fois de plus en libérateurs que les Français se présentèrent.

Fayçal a disparu, abandonné, oublié de tous et l'œuvre française a pu se développer enfin, l'organisation du pays être entreprise et le mandat de la France apporter ses bienfaits en Syrie.

Je vous les indique brièvement, avant de vous parler de mon front Nord, celui de Cilicie.

Notre sollicitude devait satisfaire d'abord nos partisans de toujours, ceux qui avaient le plus souffert pour nous, les Libanais. Ainsi le premier État indépendant dont j'ai proclamé la création et fait poursuivre l'organisation a été le « Grand Liban » avec Beyrouth comme capitale, avec la riche terre à blé de la Bekaa comme glacier oriental, Tripoli au Nord, Tyr et Sidon au Sud comme principales cités. Avec les ressources naturelles, sa population laborieuse, intelligente et commerçante, de majorité chrétienne, c'est un État de bel avenir. Trois autres récents États forment avec lui la Syrie nouvelle :

L'un d'eux, le territoire des Alaouites, zone montagneuse, n'a reçu encore qu'un commencement d'organisation. Mais dans les deux autres États de Damas et d'Alep, les Gouvernements locaux fonctionnent déjà sous notre contrôle de la façon la plus satisfaisante.

INTERVIEW DU GENERAL GOURAUD



COL DES CÈDRES

Le vicaire patriarcal et les populations des villages reçoivent le général Gouraud accompagné de l'amiral Le Bon.

La volonté populaire s'est manifestement prononcée pour la séparation de ces groupements dans la Syrie Continentale : au Sud, l'État de Damas, la vieille Métropole de l'Islam, ville de ses khalifes et de ses savants, alimentée en blé par la riche région du Hauran. Au Nord, l'État d'Alep, la ville du plus bel avenir de la Syrie peut être, située au point où le chemin de fer de Bagdad, qui court vers les Indes, se sépare de celui de Damas, gagne de là le réseau Africain par l'Égypte, à cent kilomètres à peine du port d'Alexandrette, destiné à desservir la Haute Mésopotamie Française et les riches terres à blé qui s'étendent d'Alep jusqu'aux abords de Mossoul, dont une part des pétroles nous est réservée.

Autour de ces nouveaux États où le calme est rétabli, et dont l'organisation administrative se poursuit en même temps que la prospérité économique se développe, règne une zone militaire de confins où nous devons toujours monter la garde.



EHDEN (Liban)

Cortège triomphal organisé spontanément par la population en l'honneur du général Gouraud, à son arrivée à Ehdén.

— C'est me disiez-vous, mon Général, sur votre front Nord qu'elle a été la plus rude?

— En effet. Car de ce côté nous avons un plus redoutable adversaire à combattre, le Nationalisme Turc.

Je vous rappelais, il y a un instant, que son hostilité s'était manifestée en même temps que celle de Fayçal. Si je les indique séparément, pour plus de clarté, il ne faut pas oublier qu'elles nous ont assailli à la fois au cours de l'année qui prend fin.

Le Turc, le premier et le plus gravement atteint par la défaite, a eu tout le temps et tous les prétextes pour relever la tête, le manque d'unité d'action des Alliés ne pouvait lui échapper surtout son exaspération a été mise à son comble par l'octroi de Smyrne aux Grecs

Enfin dans notre zone même d'occupation et au moment de notre relèvement des Anglais que je mentionnais tout-à-l'heure, les Turcs ont trouvé à exploiter contre nous la protection apportée



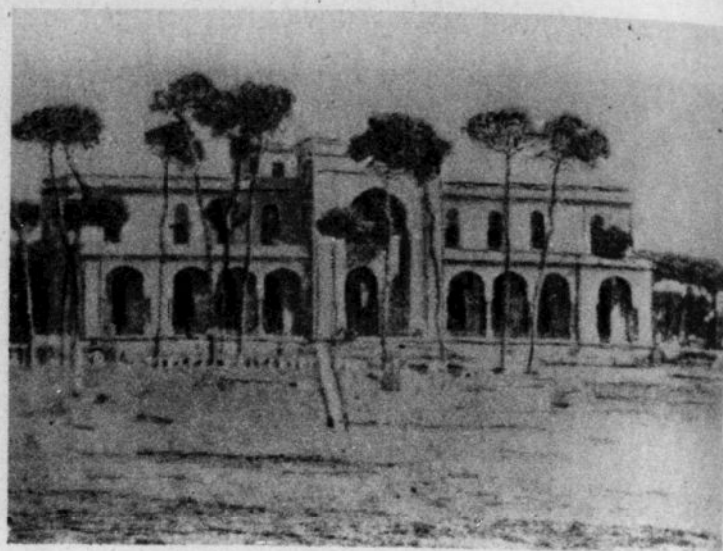
BECHARÉ (Liban)

C'est sous des étendards de soie, des guirlandes de fleurs rares habilement mêlées à nos trois couleurs que le général Gouraud fit son entrée dans les villes du Liban et de Syrie, déchainant partout le plus vif enthousiasme.



ALEY (Liban)

*Résidence d'été du Général
Haut-Commissaire de la République française.*



BEYROUTH (le bois des pins)

*Résidence d'hiver du Général
Haut-Commissaire de la République française.*

par la France généreuse à leurs ennemis irréductibles et séculaires, les malheureux Arméniens.

Et voilà pourquoi, à l'appel de Mustapha Kemal Pacha, sur les quatre cents kilomètres de notre front Nord, de Mersine à Ourfa, les contingents furent aidés par le concours d'unités entières de l'ancienne armée régulière Ottomane et de tout le matériel de ses Corps d'Asie Mineure.

La lutte a été âpre et laborieuse et, quant à nous, chevaleresque. Elle nous a coûté de lourds sacrifices. La France n'a aucune raison en effet de faire la conquête de l'Asie-Mineure. Loyalement elle s'en tient à l'application du traité de Sèvres que les Alliés lui ont confiée.

Ce qui a rendu sa tâche militaire difficile, c'est l'impossibilité d'atteindre l'adversaire qui usait de tous les procédés de la guérilla. Néanmoins, la situation est aujourd'hui raffermie.

Nous interrompons ici le Général pour lui poser une question, la principale, à vrai dire qui préoccupe l'opinion française :

— « Mais, après cette guerre qui laisse notre Patrie si douloureusement meurtrie, faut-il donc encore que nous consentions de nouveaux sacrifices dont l'utilité n'apparaît pas lumineusement au pays. »

Le Général, réfléchit un instant, et répond avec fermeté :

— Si, il faut rester en Syrie : la question ne peut se poser à mon avis. Il faut rester pour deux raisons : l'une d'intérêt politique, l'autre d'intérêt proprement dit, d'intérêt économique.

Politiquement : parce que si nous n'y étions pas, d'autres y seraient à notre place, à notre détriment, et les conséquences de cette substitution seraient incalculables. Elle amènerait l'éclipse de notre prestige, de notre influence dans tout le Levant et l'Orient lui-même. La France poursuit un rôle millénaire, dont la première grande étape est celle des Croisades, la dernière, celle de la Guerre Mondiale. Elle ne peut renier ce passé, il y va de sa situation dans le monde.

Son intérêt le lui commande également. Laissez-moi vous dire ce que vaut actuellement ce pays de Syrie qui appartient à notre mandat, ce qu'il est susceptible de valoir et de rapporter quand sa mise en valeur sera, grâce à nous, réalisée plus largement :

La Syrie demande tout ce que nous sommes capables de lui apporter, produits manufacturés, étoffes, machines, matériaux de construction, etc..... elle offre ce dont nous avons besoin : céréales, coton, sans parler de produits aussi précieux que la soie, le tabac, l'huile, les fruits.

Or, la population avec laquelle seront faits ces échanges

parle en partie notre langue, est attachée à notre culture, présente de merveilleuses aptitudes commerciales.

Laissez-moi éclaircir cette donnée d'ensemble de quelques chiffres :

Dans la partie de la Syrie que nous occupons, un dixième à peine de la centaine de mille de kilomètres carrés de terres cultivables est exploitée avec des procédés primitifs, et la production en céréales suffit déjà au pays. Les spécialistes estiment qu'il sera facile d'obtenir, rien que dans cette zone et avec une exploitation moyenne, quatre millions de tonnes de céréales, dont les deux tiers disponibles pour l'exportation.

En Syrie encore et dans la zone non encore occupée, on table avec le secours des irrigations possibles sur une production éventuelle de 5.000.000 tonnes de céréales et de 500.000 tonnes de coton. L'élevage se développera également dans les régions qui y sont particulièrement propres.

Quant à la Cilicie, terre de Delta, elle offre une légendaire fécondité comparable à celle de l'Égypte. Elle produit déjà 200.000 tonnes de céréales et 27.000 de coton, et moins d'un septième de sa superficie exploitable est mise en valeur. Au total, elle offre sur 44.000 kilomètres carrés, 25.000 de terres cultivables, dont on escompte la production de 1.350.000 tonnes de céréales et 250.000 tonnes de coton ; c'est ce qu'il faut à la France. De plus, 200.000 hectares de forêts de chênes, de pins, de hêtres et de tilleuls doivent fournir de six à huit millions de mètres cubes de bois de construction.

Voilà pourquoi l'effort poursuivi depuis un an au Levant ne sera pas vain. Voilà pourquoi il faut poursuivre et nous aider à l'encourager.

Je vous ai exposé rapidement, conclut le Général, quelle œuvre française est là-bas entreprise, quelle mise de fonds elle a exigé et quels rapports d'avenir elle comporte. Il ne tient plus à moi et à tous ceux qui m'ont aidé là-bas, à mes braves troupes surtout dont l'esprit de sacrifice et l'attitude ont été la meilleure de toutes les propagandes françaises, que cet avenir soit brillant et rémunérateur.

Les militaires ont accompli la plus grande partie de leur tâche, les administrateurs ont entamé la leur, que les capitalistes français, soutenue par une opinion éclairée, consciente de nos véritables intérêts nationaux, se mettent aussi à l'œuvre en Syrie et nul de nous n'aura perdu la peine qui a été dépensée sans compter pour bien servir la France.

Aidez-nous, et je repartirai là-bas bientôt avec plus de confiance encore.

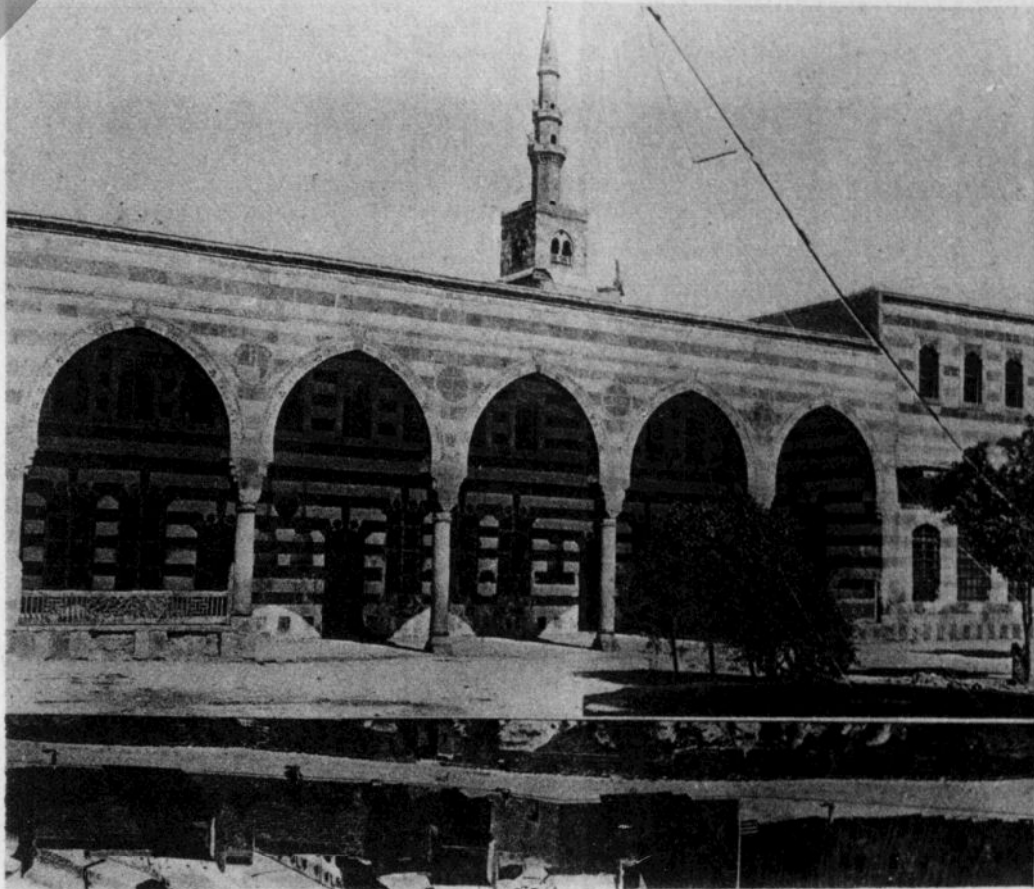
L'ACTION DE LA FRANCE EN SYRIE ET EN CILICIE

PRÉLIMINAIRES DE L'OCCUPATION

Le prestige séculaire de la France dans le Levant, les intérêts considérables, tant matériels que moraux qu'elle y possède, la confiance quasi-unanime que mettaient en elle les populations, lui assuraient une place prépondérante dans le règlement des

En mai 1916, l'accord Franco-Anglais n'accordait pas à la France, la situation prépondérante à laquelle elle avait droit mais, dans l'ensemble il restait satisfaisant.

La France luttant de toute son âme et de tout son sang, des Vosges à la mer du Nord, dut laisser nos amis Anglais occuper la presque totalité de ces contrées. Les trois bataillons du déta-



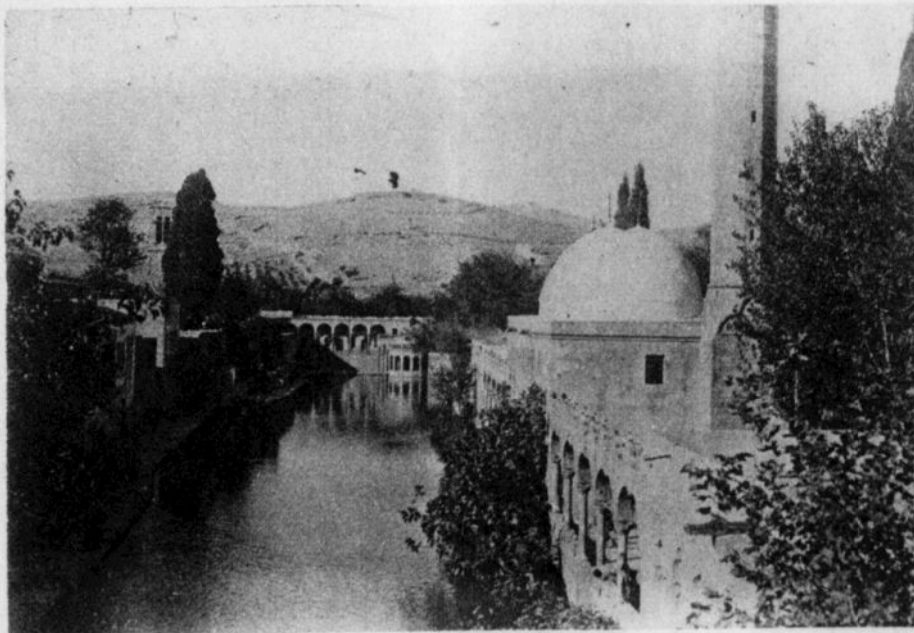
DAMAS. — Palais de Bet-ed-Dine (cour intérieure)

affaires de Syrie, de Cilicie et de Mésopotamie, au moment de la liquidation de l'Empire Ottoman.

Ayant lié son sort à celui de l'Allemagne et en vertu des principes d'émancipation des peuples, la Turquie ne pouvait espérer, la défaite venue, maintenir sa domination sur cette mosaïque de races et de religions, avide de se libérer de son joug.

chement de Palestine-Syrie, s'ils prirent une part glorieuse aux attaques de septembre 1918, ne restèrent là que comme symboles de l'action commune.

L'administration était donc essentiellement anglaise et notre prestige en souffrit, d'autant que des propagandistes hostiles tentaient de nous opposer l'Angleterre, l'Amérique et le nationa-



OURFA. — La Mosquée.

RETRO
NETS



ALEXANDRETTE

lisme arabe. Cependant, les populations nous restaient foncièrement attachées.

Aucune Nation en effet ne possédait dans ce pays un passé comparable au nôtre et ne pouvait rivaliser avec nous, tant pour les sacrifices consentis aux Établissements hospitaliers et aux Œuvres scolaires, que pour les réalisations d'ordre économique.

Nos plus fermes appuis étaient les Chrétiens, élevés dans nos Établissements religieux et parlant notre langue, dont nous étions depuis des siècles les protecteurs nés.

Mais une propagande très habile s'intensifia. On n'osa toucher à notre œuvre splendide du passé, mais on mit en doute nos possibilités d'avenir : « Pour sauver la Syrie, il faut une Nation riche et puissante, et la France, épuisée, ruinée, exsangue, n'est plus riche que de la gloire de ses Fils. »

Ces arguments portaient.

D'autre part, l'Émir Fayçal se posait en champion de l'indépendance arabe et en futur roi de Syrie. S'imaginant que la France constituait le seul obstacle à ses ambitions, lui et son entourage composé d'aventuriers étrangers, Irakiens, Hedjaziens, Égyptiens, menèrent une lutte sourde contre nous : la Mosquée, le Club, la Presse, tout servait à convaincre que la France ne venait en Syrie que pour favoriser les Chrétiens et pressurer le pays.

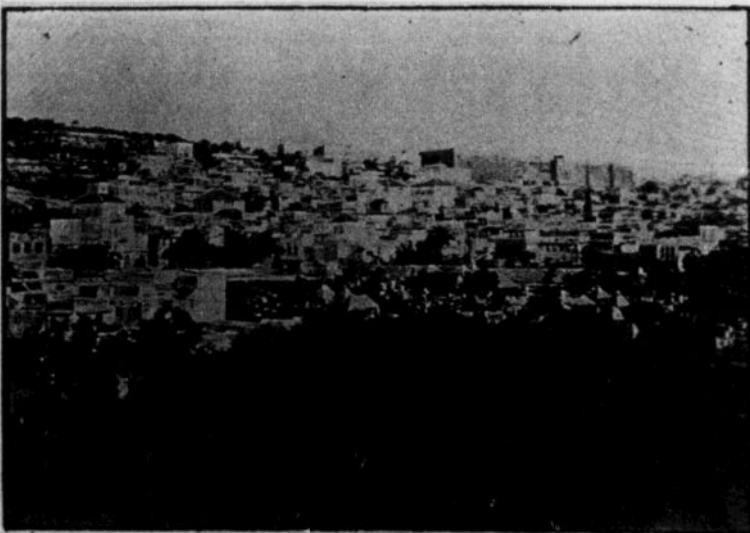
Bientôt arrivèrent les Commissions d'enquêtes américaines, précédées d'une campagne intense en faveur du mandat américain.

Malgré tout, l'influence française ne put être sérieusement battue en brèche. Israélites et Chrétiens nous accordèrent leurs suffrages, un grand nombre de Musulmans nous fut favorable.

L'OCCUPATION FRANÇAISE

Le 15 septembre 1918, un nouvel accord fut conclu entre l'Angleterre et la France comportant la relève des troupes Britanniques par les troupes Françaises.

La situation était obscure, Fayçal jouait au Dictateur, puissamment soutenu par les Autorités Britanniques, les Armées



TRIPOLI. — Au centre, le château construit au XII^e siècle par Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui fit la conquête de Tripoli en 1124.

niens attisaient la vieille haine des nationalistes turcs dévoués au Calife.

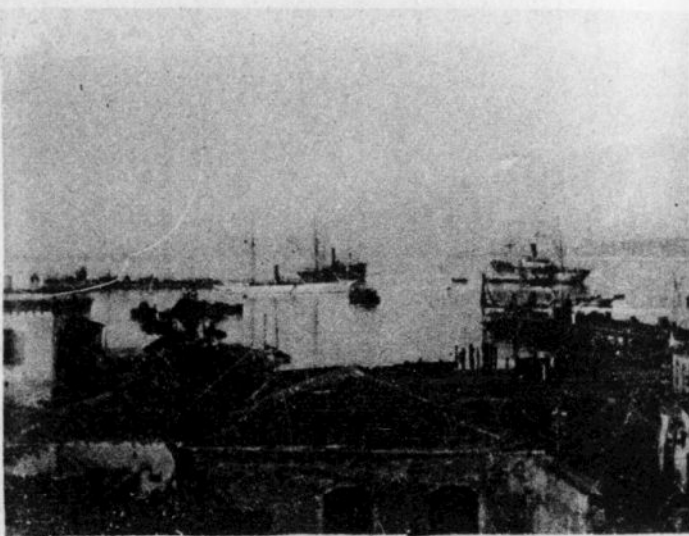
La France sut choisir un grand Français, un grand Soldat : le Général Gouraud fut nommé Haut-Commissaire de la République en Syrie et en Cilicie.

Sa mission fut précisée en ces termes par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères :

« La France n'a jamais cessé d'être désireuse d'assurer à la Syrie le régime d'ordre, de liberté et de progrès conformes aux principes libéraux de sa politique. En envoyant dans le Levant un des plus Grands Soldats de la Victoire, le Gouvernement français a voulu montrer aux Syriens tout l'intérêt qu'il leur porte. Nul n'est plus qualifié que le Général Gouraud, pour assurer aux populations ce qu'elles doivent attendre de l'occupation : « L'Ordre, l'Administration et la Justice. »

Le Général Gouraud débarqua à Beyrouth le 21 novembre. La population lui fit un accueil enthousiaste. Elle était impatiente de voir à l'œuvre les Français enfin libérés de la tutelle britannique, et elle mettait toute sa confiance dans le glorieux soldat qui lui faisait des déclarations les plus conformes aux espoirs de tous :

« La France, disait-il, doit être un guide et non un maître, le Protectorat n'est pas possible en Syrie, il faut s'inspirer d'une ferme impartialité entre les différents groupes religieux, et favoriser dans toute la mesure du possible le développement du pays et les relations commerciales avec la France. »



ALEXANDRETTE.

— Un coin du Port

La tâche commençait, ardue. Elle exigea toutes les qualités de diplomatie du Grand Mutilé, toutes les ressources d'une politique à la fois patiente, souple et ferme.

D'abord, la question des effectifs se pose : ceux mis à la disposition du Général sont squelettiques, la relève des Britanniques ne peut être effectuée nombre pour nombre, mais poste par poste : où les Anglais disposent d'une brigade on envoie un maigre bataillon... cependant que nos alliés laissent leurs énormes dépôts d'armes et de munitions aux habitants qui les mettent au pillage.

Avec des effectifs cinq fois moindres que les Anglais, nous occupons un pays d'une superficie presque égale à celle de la France et dont les habitants sont amplement pourvus de fusils à tir rapide et de munitions.

Et nous inaugurons notre Administration par une faiblesse : Sur l'ordre de M. Clemenceau circonvenu par Fayçal alors en Europe, nous n'occupons pas le Bekaa, couloir central qui sépare le Liban de l'Anti-Liban, indispensable pourtant au triple point de vue politique, économique et militaire.

Notre prestige en souffre, les Chérifiens triomphent. Fayçal, convaincu de notre faiblesse, commence à nous créer des difficultés. La situation devient alors doublement critique : en Syrie, la menace chérifienne avec Fayçal, en Cilicie, le danger nationaliste turc avec Kemal : deux ennemis susceptibles de s'unir.

Gouraud adopte avec Fayçal une attitude expectante et dirige tous ses efforts, hélas ! combien limités, à enrayer l'action de Kemal au Nord.

Fayçal intrigue en Europe, mais reçoit un rude choc quand il acquiert la certitude que, très loyalement, le Cabinet de Londres respectera ses accords antérieurs avec la France. Il lui faut donc

traiter avec nous. Alors, à Paris, il promet, affirme, jure, signe, obtient de larges subsides, cependant que le colonel Rucdhi Bey commandant sa 3^e division chérifienne à Alep dévoile la pensée intime de l'Émir : « Puisque nous ne pouvons déclarer la guerre aux Français, inondons le pays de bandes qui les détruiront en détail. En effet, de retour à Damas, l'Émir feint d'être débordé par les extrémistes, laisse outrager la France et ses Représentants, terrifie et torture nos partisans, poursuit le but enfin avoué de façon lapidaire « Dégoûter la France de la Syrie et la Syrie de la France ».

Mais les Syriens s'impatientent, ils ne peuvent voir nos difficultés : l'insécurité, le marasme dans les affaires font des mécontents habilement travaillés par une propagande insidieuse et perfide.

Le degré de fanatisme et de xénophobie désiré lui semblant atteint, Fayçal jette le masque.

Il réunit à Damas un pseudo-Congrès syrien qui représente à peine un quart de la population et s'en fait proclamer Roi, Roi de Syrie !!!

Ni la France, ni l'Angleterre, ni la Conférence de la Paix ne reconnaissent l'agitateur

Dans le même temps, des bandes solidement encadrées de réguliers Turcs, débouchent continuellement du Taurus et la démobilisation de la classe 1918 diminue encore nos effectifs. Enfin, quelques renforts sont envoyés, mais, lorsqu'ils débarquent 9 bataillons d'infanterie, 2 batteries de 105, 3 escadrilles d'aviation sur 4 manquaient encore aux effectifs promis en 1919, un an avant.

Et la nature et les hommes nous sont également hostiles : un hiver d'une exceptionnelle rigueur, la neige qui parfois atteint deux mètres d'épaisseur, isolent nos petits postes, obstruent les voies de communication, nous paralysent, alors qu'elles favorisent les Kemalistes qui s'infiltrèrent partout. Nos postes sont encerclés, des colonnes, au prix de fatigues et de dangers inimaginables les délivrent, les ravitaillent, et l'ennemi qui est partout et qu'on n'atteint jamais, reste insaisissable.....

..... Vient l'été 1920. Le danger chérifien s'accroît encore.

Approuvé par son Gouvernement, le général Gouraud conclut avec Kemal un armistice de trois semaines. car Fayçal déploie une activité extraordinaire. Ses intrigues ayant échoué pour opposer l'Angleterre à la France, il mène contre nous une double offensive :

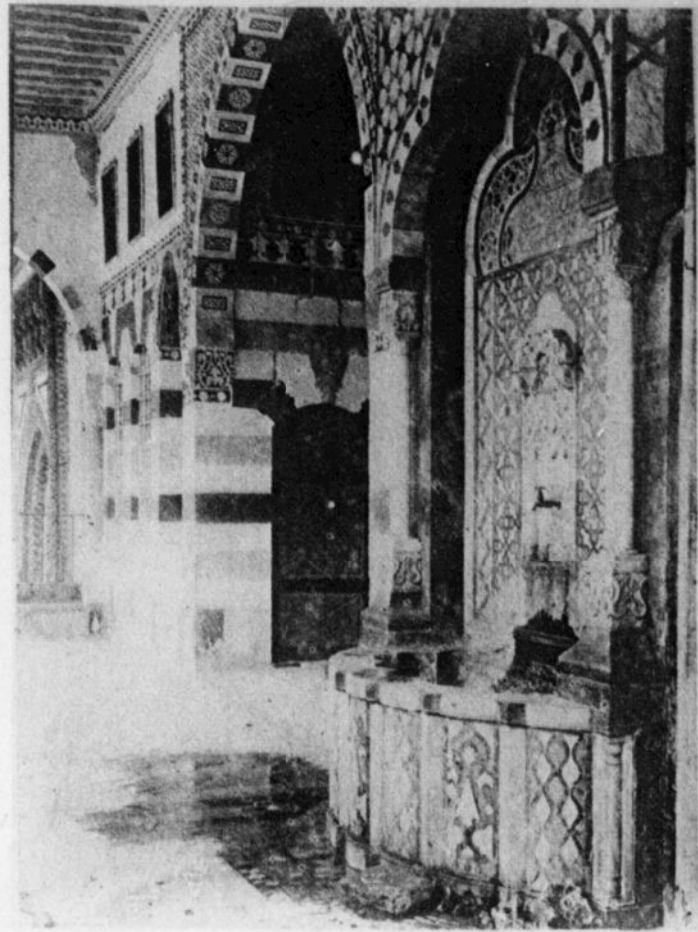
1^o Il développe son armée et se crée des finances.

2^o Il s'efforce de provoquer contre la puissance mandataire un fort mouvement d'opinion, afin que, discréditée, isolée, vaincue elle renonce.

Par ailleurs, des bandes à la solde des autorités chérifiennes massacrent systématiquement nos partisans, pillent leurs biens, les villages chrétiens de Soya du Djebel Ausanick sont mis à sec, les populations chrétiennes de Tyr, de Merdj-Ayoum traquées, torturées.

Nos effectifs étant encore retenus en Cilicie, nous sommes donc incapables de maintenir l'ordre et la sécurité.

C'est cette preuve de notre impuissance que cherchait Fayçal. Aussitôt, il achète moyennant 42.000 livres égyptiennes (plus de



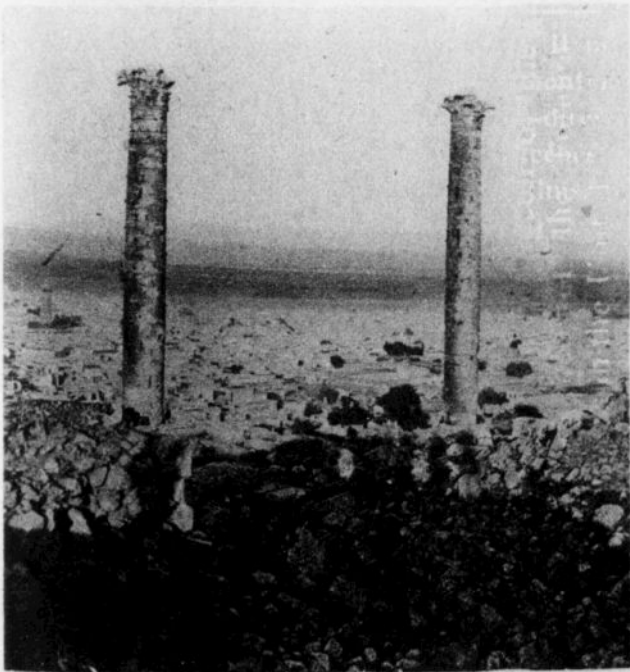
BET-ED-DINE. — Palais de l'Emir Béschir

deux millions) sept conseillers administratifs du Liban (nommés d'ailleurs par le Gouvernement turc) qui doivent venir à Damas prêter un solennel hommage au roi de Syrie et l'accompagner ensuite pompeusement en Europe proclamer la carences des Français en Orient.

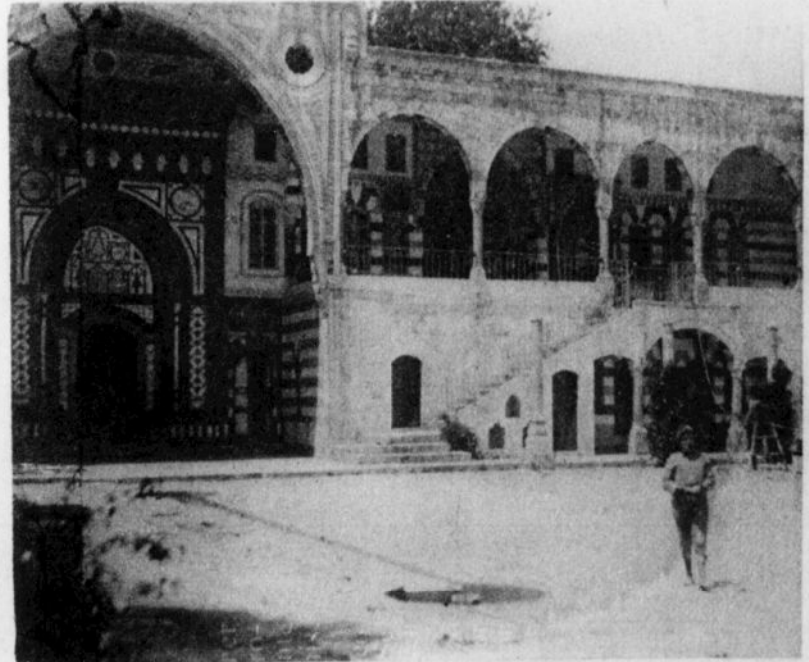
Arrêtés à temps, ils avouèrent tous ingénument :

Cette fois la mesure est comble, l'expérience tentée par nous avec loyauté n'est que duperie.

Le 14 juillet, le général Gouraud envoie un ultimatum à Fayçal qui comporte en première ligne l'acceptation du mandat français effective et loyale.



OURFA. — Ruines d'un ancien temple de Baal

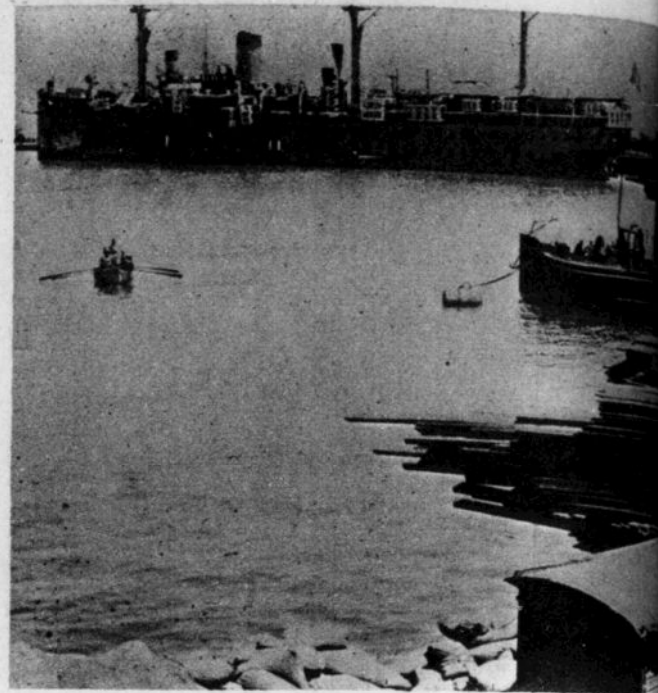


BET-ED-DINE (Liban)

Palais construit en 1843 par l'Emir Béschir
ancienne résidence d'été du Gouverneur du Liban.



BEYROUTH. — *Vue générale*



BEYROUTH
*Au premier plan quel
de D*



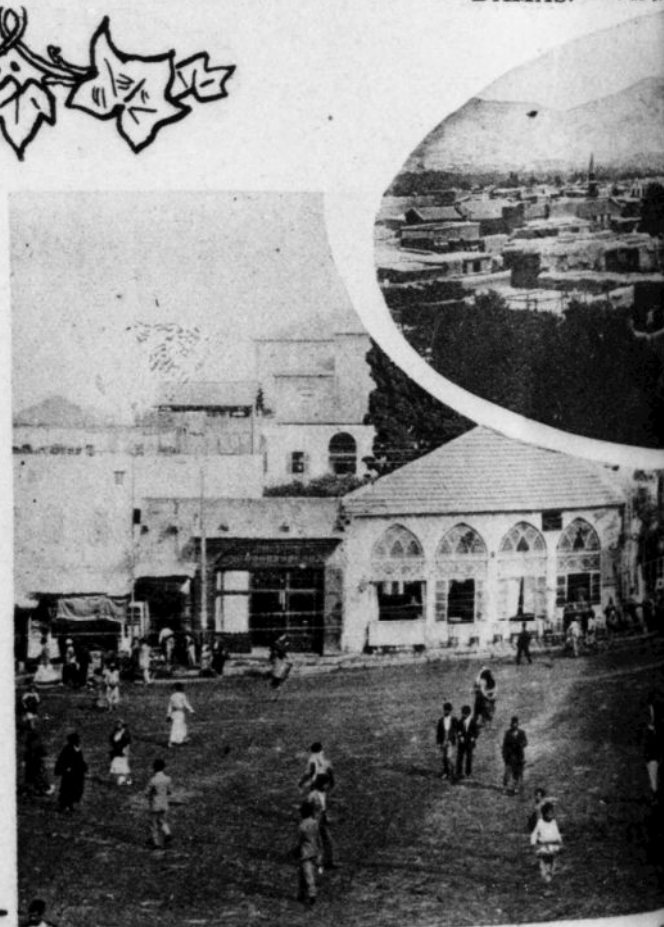
DAMAS. — *La mosquée des Omniades. Tombeau de Saint-Jean*

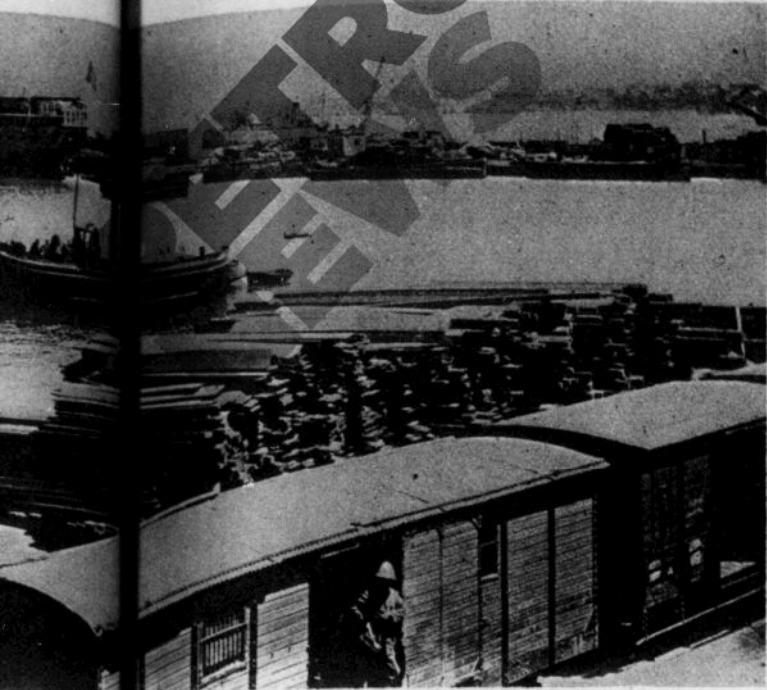


DAMAS. — *Vue de*



DAMAS
La Mosquée des Omniades (la porte)

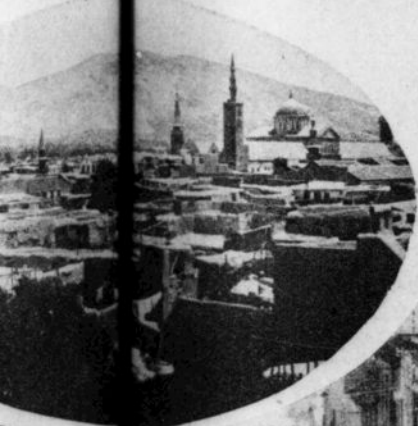




BEYROUTH. — Le port
 premier plan quelques wagons du chemin de fer
 de Damas-Hama.



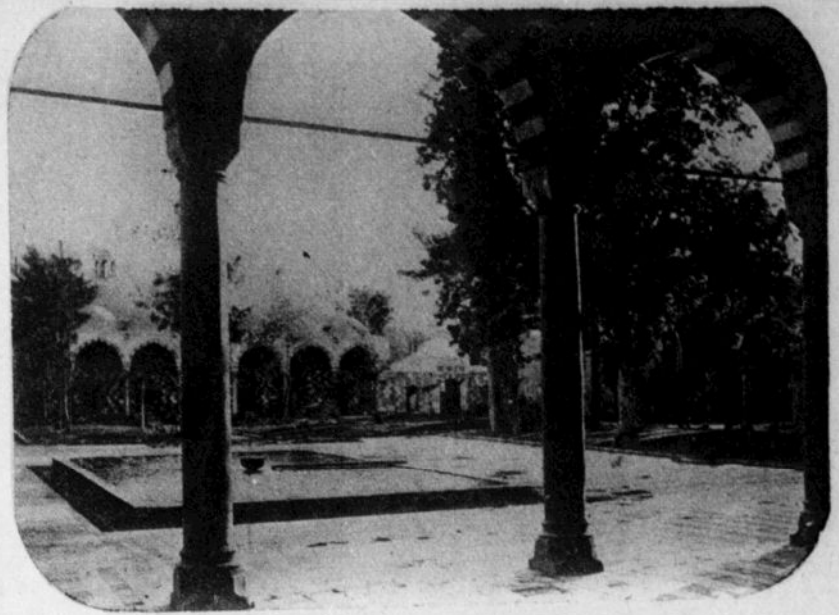
S. — Vue prise des hauteurs de Es Salehiye



DAMAS



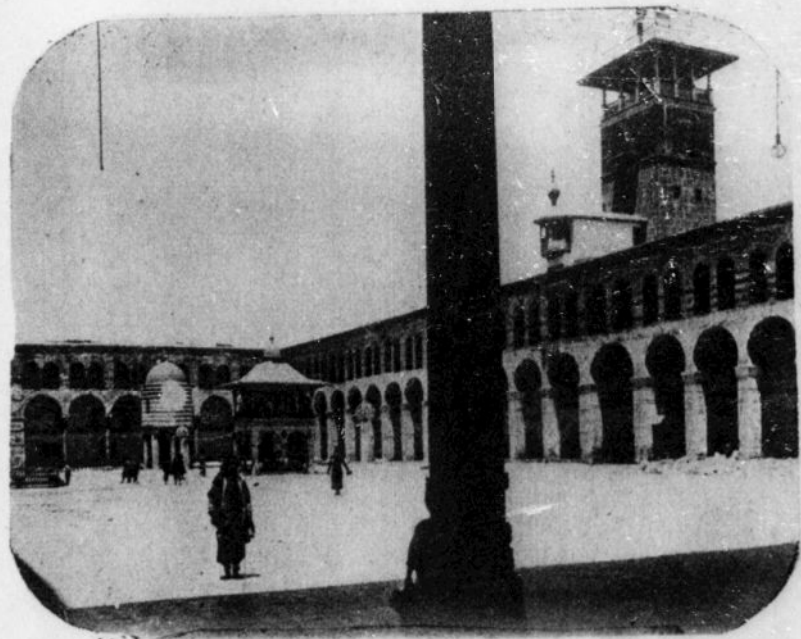
BEYROUTH
 Vue des canons



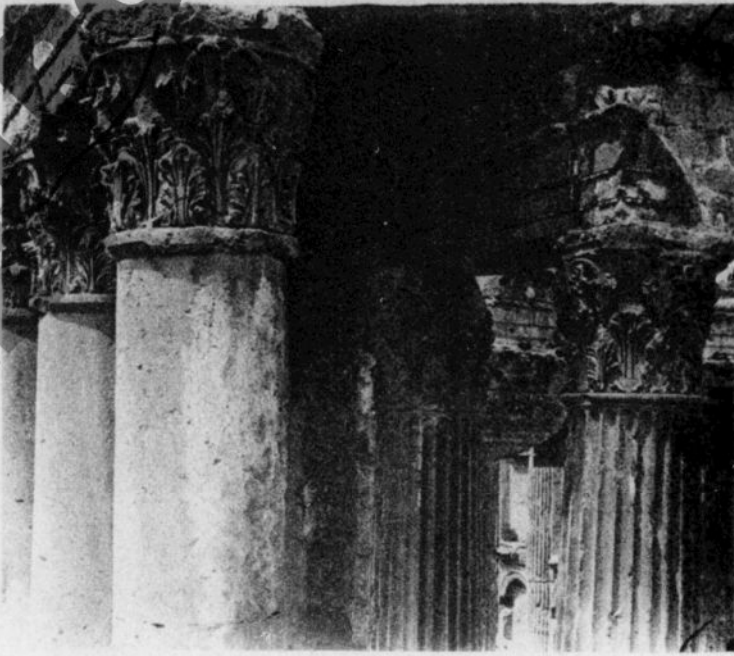
DAMAS. — Mosquée des Omniades (une cour)



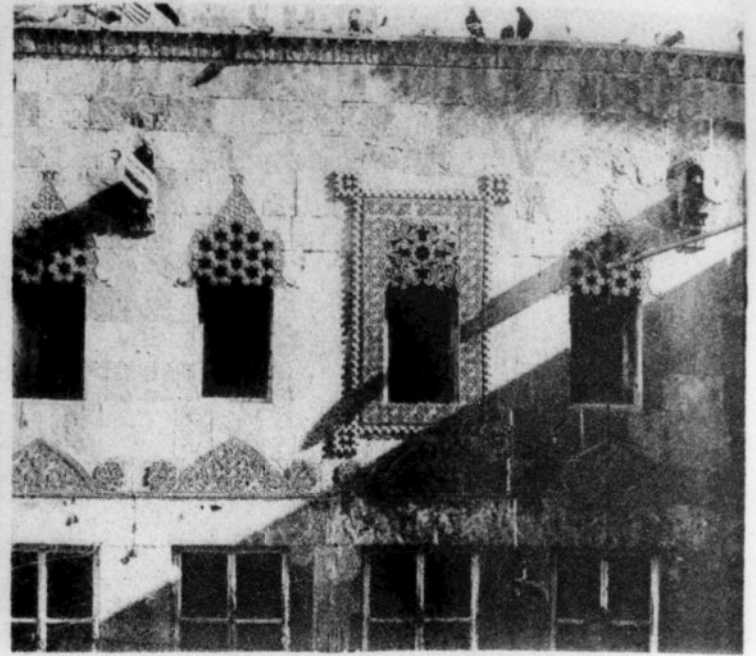
DAMAS. — Mosquée des Omniades (une cour)



DAMAS. — Mosquée des Omniades (une cour)



BAALBEK. — Colonne du Temple de Bacchus



ALEP. — Cour intérieure d'une maison

L'Emir se dérobe.

Le 20, tout délai expire.

Le 21, nos troupes se mettent en marche. Fayçal fait savoir qu'il a l'intention d'accepter les conditions. Aussitôt, poussant à l'extrême sa loyauté légendaire, le général Gouraud arrête les troupes, mais en même temps Fayçal lance traitreusement contre nos postes ses bandes régulières et le 23 au soir il fait savoir enfin qu'il refuse formellement d'accepter nos conditions.

La colonne française commandée par le général Goybet reprend alors sa marche en avant, se heurte à l'armée chérifienne forte de deux divisions, appuyée de nombreux contingents de Bedouins et pourvue d'une puissante artillerie et de mitrailleuses, et la bat après une résistance acharnée.

La déroute de l'adversaire est complète. Un important matériel de guerre, dont 9 canons et 25 mitrailleuses, tombe entre nos mains. Fayçal, abandonné de tous, prend la fuite. Le 26, nous entrons à Damas sans coup férir, et un nouveau Gouvernement se constitue immédiatement, qui accepte nos conditions basées sur la reconnaissance du mandat.....

Ainsi donc, en un jour, le danger chérifien que d'aucun parmi

nos adversaires prétendaient si redoutable, s'effondre comme un château de cartes, et la chute même de Fayçal, ce fils de Chérif et Chérif lui-même, laisse le peuple indifférent.

Après Damas, nos troupes occupent successivement Alep, Homs et Hama. Partout elles sont accueillies avec empressement par ces populations que les agitateurs extrémistes représentaient naguère comme prêtes à se faire massacrer plutôt que de supporter l'ingérence étrangère.

A vrai dire, la masse était lasse de l'arbitraire chérifien pire que le despotisme turc. Il ne lui avait apporté, ni la liberté, ni l'ordre, ni la justice, ni la prospérité qu'elle espérait; mais au contraire l'insécurité publique, la conscription obligatoire, l'accroissement de l'impôt et le marasme commercial.

Aussi, l'arrivée des Français, qui manifestaient l'intention d'entrer résolument dans la voie des réalisations politiques et économiques, fut-elle saluée unanimement comme l'aurore d'une vie nouvelle qui permettrait enfin aux populations syriennes conseillées par les techniciens de la nation mandataire, de poursuivre leur évolution logique et d'atteindre le haut degré de développement auquel elles aspirent. JACQUES DE LAYR.

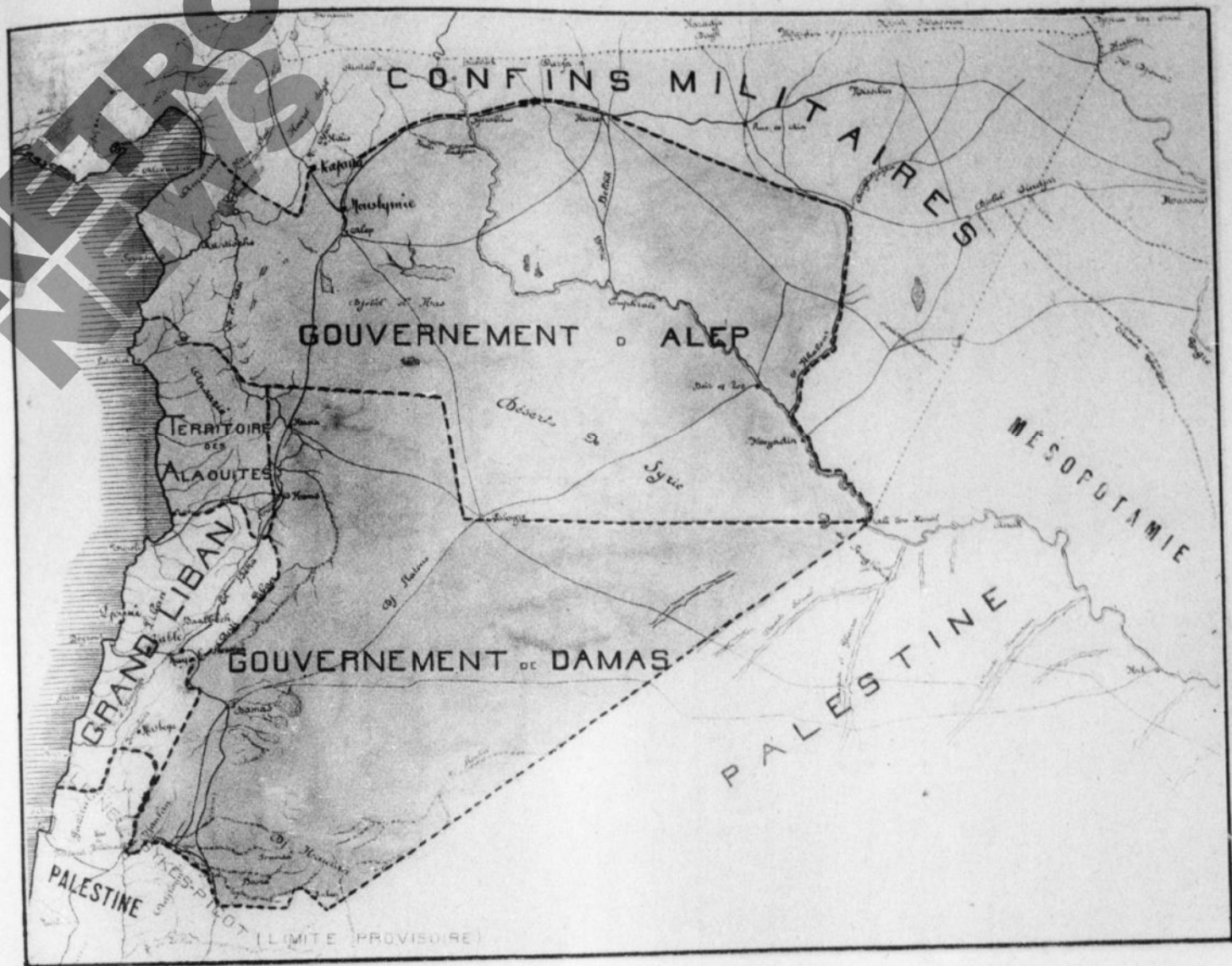


SAÏDA.

Petit port situé dans une petite plaine fertile, célèbre pour ses oranges et ses mûriers.



LA SITUATION ACTUELLE EN SYRIE



CARTE DE LA SYRIE

La France s'estime comme solennellement liée par tous les Traités ou engagements antérieurs.

En abandonnant la riche Cilicie, elle a témoigné une fois de plus son respect des droits des nationalités et son exacte compréhension des nécessités politiques.

Il y a donc lieu d'établir une distinction profonde entre notre occupation en Syrie et en Cilicie.

La Cilicie est laissée sous la souveraineté Ottomane, et nous sommes du reste loin de vouloir prétendre à son Gouvernement, mais nous avons mission de n'effectuer la remise du Pays qu'entre les mains des autorités turques légitimes, et ce but ne pourra être pratiquement atteint que le jour où l'entente avec les nationalistes turcs aura permis de compter sur la stabilité de l'Ordre.

Tant qu'un accord complet n'aura pas été réalisé entre Constantinople et Mustapha Kemal, la France se doit de pratiquer en Cilicie une politique d'apaisement, destinée à remettre en confiance des populations profondément divisées, par de séculaires querelles, de races et de religions.

L'occupation de ce pays n'est donc qu'une mesure toute provisoire, qui cessera dès que la Paix sera enfin venue, Paix réelle, de Justice et de bonne foi.

Par contre, la Syrie est dotée du Mandat Français. Là non plus, nous ne faillirons pas à nos engagements. Nous y avons entrepris et nous continuerons avec les populations locales, une œuvre continue de collaboration qui s'étendra aux diverses manifestations de leur volonté.

Le Grand Liban a été constitué en État indépendant le 1^{er} septembre, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Il comprend, outre le Petit Liban de 1860, les régions qui lui appartiennent en propre : Beyrouth, Tripoli et leurs alentours, l'ancien Sandjack, Saïda et ses dépendances naturelles, la plaine de la Bekaa. Ainsi se trouve accompli le rêve longtemps caressé par les Libanais, qui avaient mis toute leur confiance dans la France pour donner à leur Patrie ses limites naturelles.

Trois autres États autonomes, susceptibles d'être réunis au Liban par un lien fédératif, ont été créés, qui répondent chacun aux tendances particularistes de leurs populations respectives. Ce sont : l'État de Damas, l'État d'Alep et le Territoire des Alaouites (voir la carte).

Les frontières Nord et Est constituent des confins militaires qui n'ont encore reçu aucune organisation particulière.

Le Statut politique et administratif envisagé pour ces différents États tient compte de leur développement actuel. Il se conforme strictement, loyalement en ce qui concerne la participation française, à l'esprit du Mandat. *La France vient en amie, en collaboratrice*; elle prête ses conseillers et ses techniciens, mais elle respecte les formes locales traditionnelles, et se refuse à toute ingérence contraire à l'indépendance accordée aux populations.

Sur ces bases, la mise en valeur économique du Pays est activement poussée, et, suivant la promesse du Général Gouraud, « le travail dans la sécurité va s'accomplir. »

JEAN-PAUL HERVIEU.

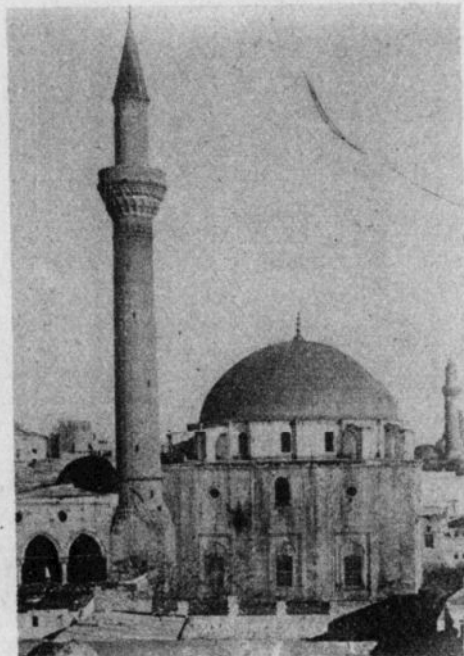
ALEP



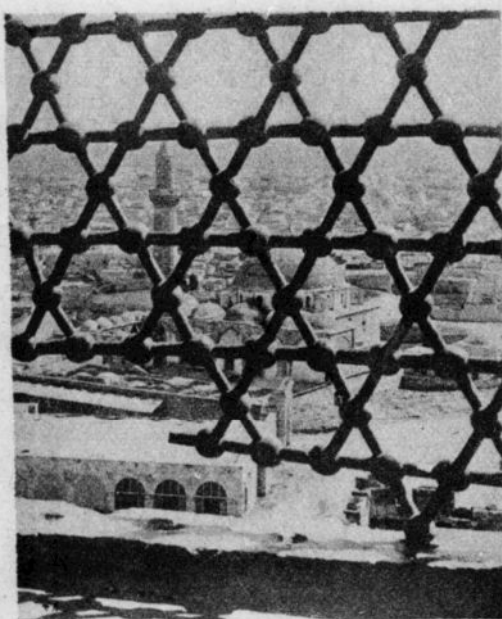
L'entrée de la citadelle



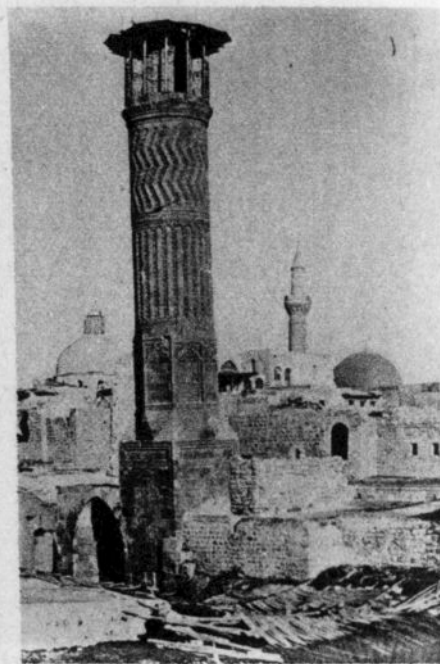
La cathédrale



Mosquée à l'ouest de la citadelle



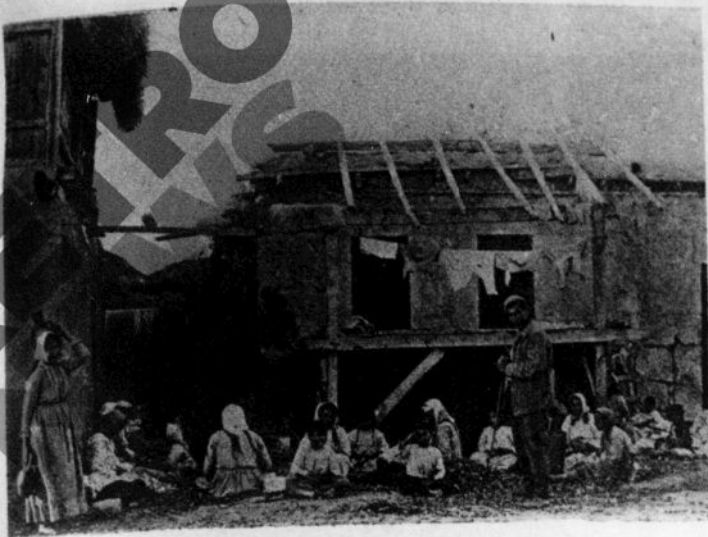
Vue prise des hauteurs de la citadelle



Ancienne église Sainte-Hélène



ALEP (Vue Générale)



La culture du coton



Culture de la canne à sucre dans la région d'Antioche

APERÇU GÉNÉRAL

La brillante victoire remportée le 24 juillet 1920 par la 3^e D. I. de L. A. L. à Khan Meïloun, immédiatement suivie de l'entrée de nos troupes à Damas et Alep, Homs et Hama, amena un écroulement aussi brusque que complet de la puissance chérifienne, en même temps qu'elle réalisa l'unité économique de la Syrie, facteur essentiel du développement du pays.

Cette date marque un tournant important de l'histoire de la Syrie.

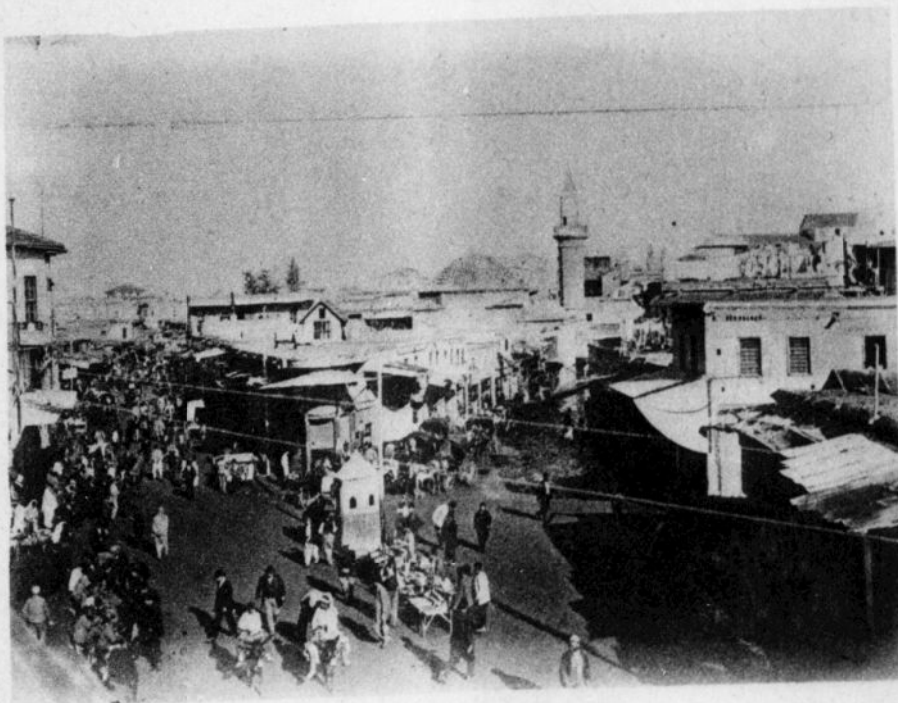
Jusqu'à ce moment, en effet, l'insécurité complète des communications due aux bandes de Fayçal rendit les transactions commerciales fort difficiles sinon impossibles, amena une hausse des prix des objets manufacturés, détourna le trafic vers la zone anglaise en éloignant les paysans de leur terre, augmenta l'émigration libanaise en Amérique.

Une telle situation appartient au passé, une pacification générale et complète permet la réorganisation administrative de la Syrie par la constitution d'États distincts, créés conformément aux vœux et aux intérêts des populations. C'est le premier

pas vers l'exploitation rationnelle des richesses du sol Syrien, dont les différents groupements politiques, sont nettement caractérisée.

La mise en valeur du sol, réalisable dès aujourd'hui pour les plaines des régions d'Alep, Damas, Homs, Hamma, Alexandrette et du Grand-Liban, a fait depuis plus d'un an l'objet des plus actives études. La Chambre de Commerce de Marseille dès 1919, envoyait en Syrie et en Cilicie, une très importante mission. En même temps, l'Industrie Lyonnaise directement intéressée à la production de la soie du Levant, étudiait sur place les moyens de l'augmenter ou de l'améliorer. De plus, sous l'inspiration du Haut-Commissaire, des ingénieurs des Mines, des conseillers financiers, parcouraient la Syrie et la Cilicie pour en déterminer les richesses et la valeur, les transformations à apporter aux méthodes de culture, bref, les conditions de développement et le rôle que peuvent y jouer nos techniciens et nos capitaux.

A Adana, à Beyrouth, les administrations françaises revisaient les statistiques d'avant-guerre, déterminaient les superficies des terrains cultivables, leur rendement actuel et possible.



ADANA

élaboraient des projets. A Beyrouth, l'Office commercial du Levant étudiait la situation sur le marché et les perspectives qui s'ouvraient à nos commerçants, créaient une Salle d'exposition des produits français et indigènes et une Bourse de Commerce; L'organisation d'une foire à Beyrouth était envisagée.

L'important effort accompli et qui se poursuit activement nous fournit des renseignements assez précis pour en tirer des conclusions encourageantes sur l'avenir du pays. Tous les rapports établissent d'une manière indiscutable que la Syrie, pays essentiellement agricole et commercial, possède un sol susceptible de donner une production considérable. Or, dans la partie actuellement contrôlée, sur 85.000 kilomètres de terres cultivables, 12.000 seulement sont cultivées; et quelles cultures...

Au point de vue commercial, les perspectives ne sont pas moins brillantes. Ce pays, carrefour des routes de l'Orient du Sud en Europe de l'Afrique du Nord à l'Est, est et restera une région de transit. La proximité de la Haute-Mésopotamie et le

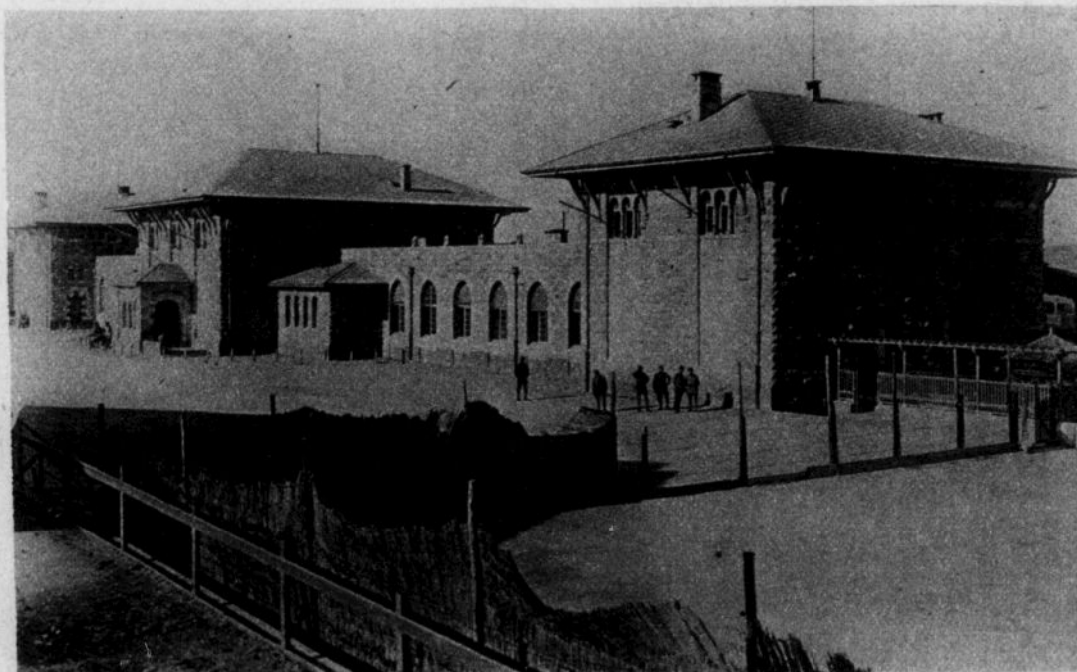
l'avenir industriel de la Syrie ne se présente pas sous des auspices favorables.

Les ressources du sous-sol sont presque insignifiantes en minéral comme en charbon. Elles se réduisent à quelques gisements de lignite de médiocre étendue incapables d'alimenter en combustibles des organisations industrielles de quelque importance.

A ce manque de matières premières et de combustibles, élément peu favorables au développement de l'industrie, il convient d'ajouter la préférence marquée des habitants pour le commerce

Il est donc logique de prévoir que la Syrie restera encore très longtemps un pays essentiellement agricole et commerçant qui devra importer de l'extérieur tous les produits manufacturés nécessaires aux besoins de ses habitants, sans cesse grandissants avec la prospérité.

PIERRE FRANCE.



chemin de fer de Bagdad lui donnent une importance qui ne fera que croître avec le développement agricole et l'exploitation des pétroles de Mossoul dont elle est le débouché naturel.

Le goût très vif des populations syriennes et leurs aptitudes reconnues pour le négoce aideront au développement des affaires et favoriseront son essor.

Comme les habitants parlent notre langue, aiment notre culture et nourrissent une sympathie réelle pour la France et les choses françaises, que la parité de monnaie favorise encore les opérations commerciales, on peut escompter que le marché syrien demandeur de produits manufacturés de toutes sortes, deviendra le client presque exclusif de la France et restera un des plus importants débouchés de notre activité, à condition, que dès à présent, nos commerçants, nos industriels et nos capitalistes fassent l'effort réclamé par la situation...

... Si au point de vue agricole et commercial les perspectives de développement sont fort belles, il apparaît par contre que

LIRE :

dans nos prochains numéros :

la **MARINE MARCHANDE FRANÇAISE**,

les **FOYERS FRANCO-AMÉRICAINS**,

les **GRANDS VINS DE FRANCE**,

les **GRANDES ŒUVRES FRANCO-AMÉRICAINES**.

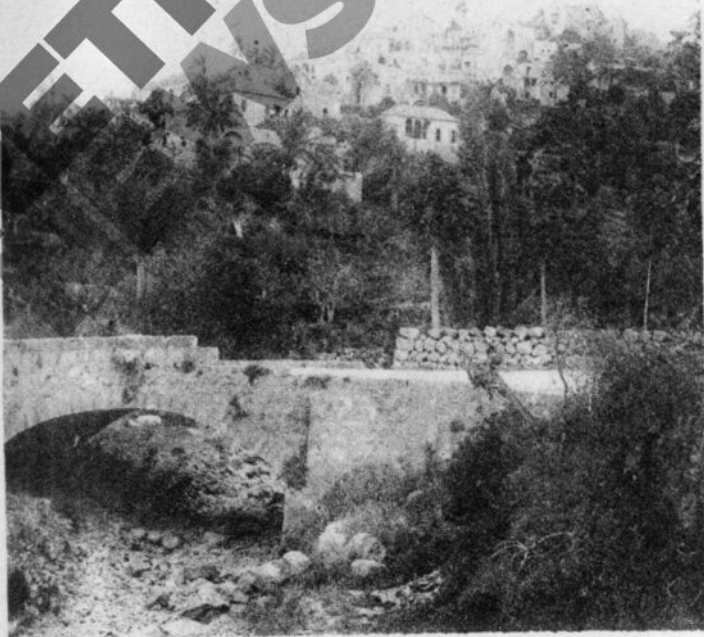
" L'IMAGE "

REVUE ILLUSTRÉE

ABONNEMENT ANNUEL (18 numéros) : FRANCE. . 7 fr. 50. — ÉTRANGER. . . 10 fr. 50

Prochainement la 10^e série de L'IMAGE. — Prix : 12 fr. 50.

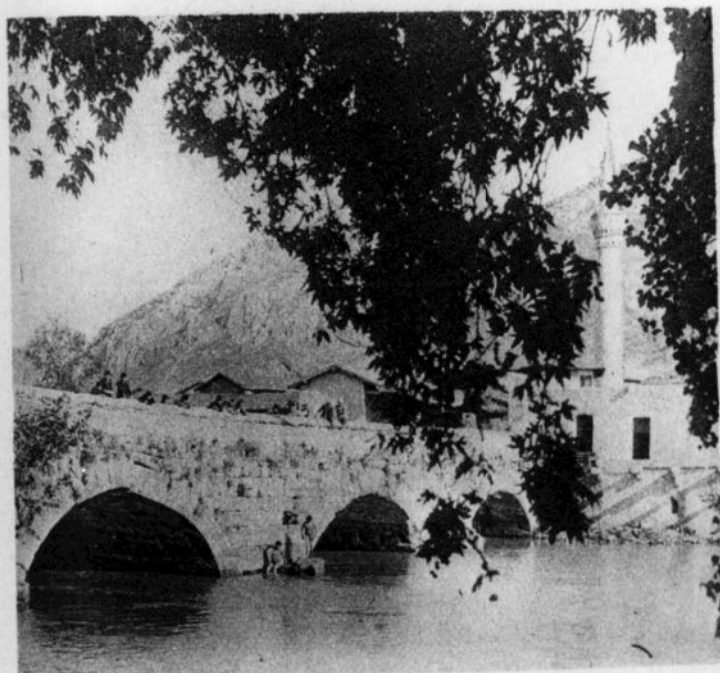
LA SYRIE TOURISTIQUE



Un village libanais



SIS. — Le village et le château



ANTIOCHE



TRIPOLI

Quel pays plus pittoresque que la Syrie, si riche en souvenirs du passé, avec ses vieux châteaux forts perchés tels des aigles de pierre, les ailes ramassées, immobiles sous les siècles, qui ne tressaillirent même pas, dans leur nid frissonnant de verdure, au passage des glorieux descendants des Croisés francs, toujours par les chemins du Monde, éternels chemineaux des routes de Gloire, à frapper d'estoc et de taille, hier pour la Veuve et l'Orphelin, aujourd'hui pour la Justice et pour la Liberté.

Sous un ciel lumineux, les plus beaux vestiges des civilisations égyptienne, phénicienne, romaine byzantine, arabe et franque qui se heurtèrent sur ce sol, semblent pieusement conservées dans cet écrin de verdure.

Palmyre, dressée face au désert, Baalbek, Damas la ville sacrée des Omniades « Ce grain de beauté du désert », fièrement drapée dans son passé, Alep frémissante d'un rêve d'avenir, la Côte syrienne, la Montagne libanaise aux gorges sauvages, lieux de délices des riches Égyptiens qui y accouraient en foule chaque année : « L'été réchauffe ses pieds, la brise printanière couvre ses

flancs, l'automne enveloppe ses épaules et la neige éternelle « la couronne du « Diadème des Fées », dit un proverbe arabe.

Sites merveilleux, paysages de féerie !

Les cultures en terrasses escaladent les crêtes d'un incessant assaut, cependant que s'entremêlent tout l'écheveau de fils blancs de routes propices à l'émerveillement du voyageur.....

...Avec cet excellent réseau des routes très favorables aux automobiles, les Libanais tiraient du tourisme d'importants revenus avant guerre. Bientôt, l'industrie hôtelière y sera organisée, un Touring-Club va fonctionner et les efforts des Autorités françaises, stimulant les initiatives privées, créant des Comités d'action, des Sociétés hôtelières rendront à cette contrée ses fidèles admirateurs, attireront les étrangers, source d'importants revenus qui contribueront largement, dans un avenir prochain, au relèvement et à la prospérité de cette magique terre d'Orient.

JACQUES DE LAVR

LA SYRIE PITTORESQUE

RETRO
NEWS



BAALBEK

Le sanctuaire de Paol



BAALBEK

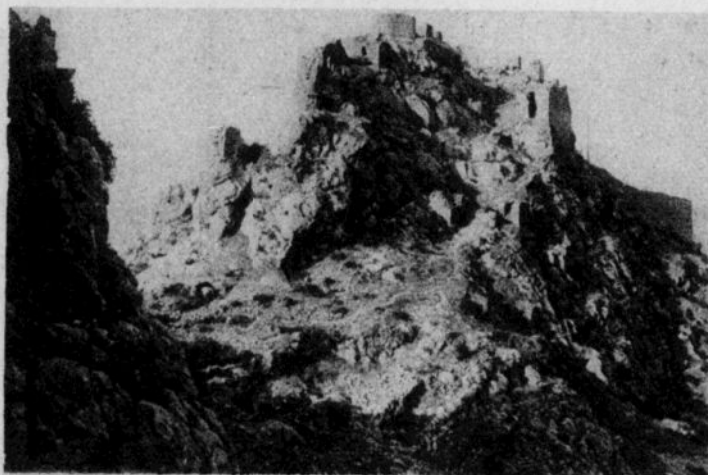
Les ruines du Temple de Bacchus



BÏREDJIK (sur l'Euphrate)



Route de Beyrouth à Tripoli, en corniche sur la mer



SIS

Château construit sous les Croisades par un Lusignan



YOHAN-KOLE

Château construit par les Croisés

Le Directeur-Gérant : JACQUES DE LAYR.
Impressions et Éditions d'Art "ALSACE", 3, rue de Mogador, Paris.



ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

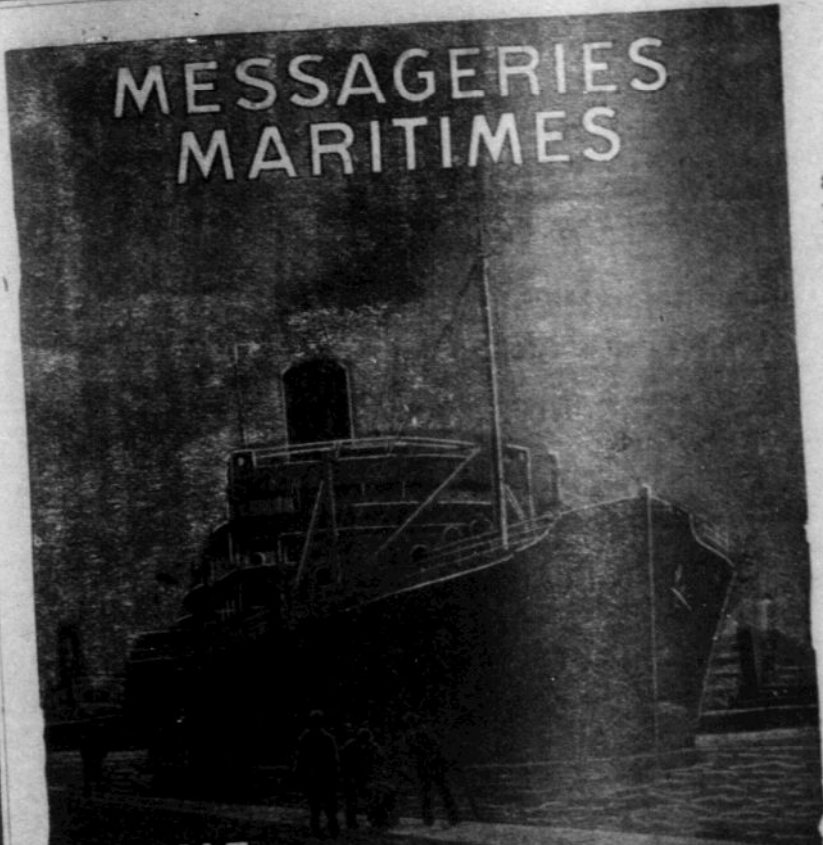
Par le **CRÉSYL-JEYES**

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

**MESSAGERIES
MARITIMES**



**LIGNE
COMMERCIALE DES INDES**
ANVERS · LE HÂVRE · MARSEILLE ·
COLOMBO · PONDICHÉRY · MADRAS · CALCUTTA ·

**LA COMPAGNIE DES
MESSAGERIES MARITIMES**

a l'honneur d'appeler l'attention de
MM. les Chargeurs sur l'ouverture
au trafic de sa NOUVELLE LIGNE
COMMERCIALE DES INDES.

L'itinéraire fixe de cette ligne est
le suivant: Anvers, Port-Saïd, Aden,
Colombo, Pondichéry, Madras et
Calcutta.

Indépendamment de ces escales,
des touchées facultatives pourront
avoir lieu, suivant les besoins du
trafic, aussi bien à l'aller qu'au re-
tour.

Pour tous renseignements,
s'adresser :

à la **DIRECTION GÉNÉRALE** de la COMPAGNIE
9, rue de Sèze, à PARIS

à l'**EXPLOITATION** de la COMPAGNIE
3, place Sadi-Carnot, à MARSEILLE

ainsi qu'aux Agents et Représen-
tants de la Compagnie dans les
principales villes de France
et de l'Étranger.

J'achète bon prix

IVOIRE BRUT en pointes

PAUL GUILLAUME

PARIS — 108, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — PARIS

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉE 46-24

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{IE}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ingr E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale: 40-42, rue Louis-Blanc, Paris

Succursale: 5, rue Richelieu (Opéra), Paris

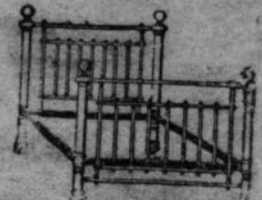
MATÉRIEL de CAMPMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.
Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Éclisses.
Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général
et d'intérêt local.
Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines,
de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)

Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métal-
liques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.
Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de
Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix
1911, Le Mans 1911, Paris 1916.
Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des
parachèvements très simples de poutrelles brutes en I et en U,
tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage,
peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprend pas de travaux comportant la mou-
dre complication, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette
PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

" SUN " VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible
et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE
15 années de références

Prix : 660 francs.


ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS
Maison de confiance.

PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans
l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.

L'Asie
 Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

FÉVRIER 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

LIBRAIRIE PLON

PRIX GONCOURT 1920

ERNEST PEROCHON

NÈNE

Un volume in-16. 7 fr.

T. LEUBA

L'AILE DE FEU

Un volume in-16. 7 fr.

Roman de mœurs coloniales

T. MELIA

LA VILLE BLANCHE

(Alger et son département)

Un volume in-16 8 fr.

J. & T. THARAUD

UN ROYAUME DE DIEU

Un volume in-16. 7 fr. 50

PAUL CAZIN

L'HUMANISTE A LA GUERRE

Un volume in-16. 7 fr.

A obtenu 2 voix au premier tour de scrutin
pour le Prix Goncourt 1920.

R. BOUTET DE MONVEL

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Album illustré de nombreux hors texte en noir de M. B. DE MONVEL. 25 fr. *Épuisé*

Exemplaires sur beau papier d'alfa. 35 fr.

Exemplaires sur Hollande, numérotés de 1 à 75 66 fr.

PARIS, 8, Rue Garancière. — **PLON-NOURRIT & C^{ie}** — Imprimeurs-Éditeurs.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

SERVICES SUR

L'ITALIE — LA GRÈCE — LA TURQUIE — LA SYRIE — L'ÉGYPTE
LES INDES — L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
L'Océan Indien — MADAGASCAR ET LA RÉUNION
AUSTRALIE ET NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNE COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT

Départ d'ANVERS, chaque mois, pour MARSEILLE, PORT-SAID, DJIBOUTI, COLOMBO,
l'INDO-CHINE, la CHINE et le JAPON

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS AINSI QUE POUR PASSAGES ET FRET,

S'adresser à PARIS : Direction Générale, 9, rue de Sèze.

MARSEILLE (Agence générale), 3, place Sadi-Carnot.

LONDRES, 72-75, Fenchurch Street.

DUNKERQUE, 7 bis, place d'armes.

BORDEAUX, chez MM. Worms et C^{ie}, 7, allées de Chartres.

LE HAVRE, 117, boulevard de Strasbourg.

LYON, 7, place des Terreaux.

ANVERS : chez MM. GELLATLY, HANKEY et C^{ie}, 14, rue de l'Empereur.

ET DANS TOUS LES PORTS DESSERVIS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE

Je suis acheteur

MUSC TONKIN EN POCHE
CIVETTE EN CORNES D'ORIGINE
AMBRE GRIS ET AMBRE NOIR

PAUL GUILLAUME, 16, avenue de Villiers, PARIS

RETRO

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{IE}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ing^r E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale : 40-42, rue Louis-Blanc, Paris

Succursale : 5, rue Richelieu (Opéra), Paris

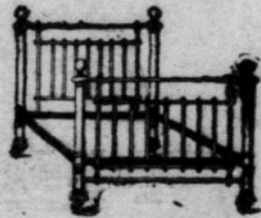
MATÉRIEL de CAMPEMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.
Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Éclisses.
Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général
et d'intérêt local.
Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines,
de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)

Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métal-
liques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.
Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de
Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix
1911, Le Mans 1912, Paris 1916.
Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des
parachèvements très simples de poutrelles brutes en I et en U,
tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage,
peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprend pas de travaux comportant la moin-
dre complication, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette
PARIS

Bornibus

Sa
MOUTARDE
Ses CORNICHONS Mère Marianne

" SUN " VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible
et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE
15 années de références

Prix : 660 francs.

ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS

Maison de confiance.

PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans
l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.

L'Asie



Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

MARS 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

LIBRAIRIE PLON

UN CHOIX PARMI NOS NOUVEAUTÉS

ROMANS

Gaston CHÉREAU
VALENTINE PACQUAULT. 2 vol. in-16. 12 fr.

Paul BOURGET
de l'Académie Française
L'ÉCUYÈRE. 1 vol. in-16. 7 fr. 50

Camille MAYRAN
L'ÉPREUVE DU FILS. 1 vol. in-16. 7 fr. 50

Henri BORDEAUX
de l'Académie Française
MÉNAGES D'APRÈS-GUERRE. 1 vol. in-16. 7 fr.

Elissa RHAIS
LES JUIFS OU LA FILLE D'ÉLÉAZAR. 1 vol in-16 7 fr.

Du même Auteur
Saâda la Marocaine. 1 vol. in-16. 7 fr. - **Le Café chantant.** 1 vol. in-16. 6 fr.

Ernest PÉROCHON
LES CREUX DE MAISONS. 1 vol. in-16 7 fr.

Du même Auteur
NÈNE (*Prix Goncourt 1920.*) (60^e mille) 1 vol. in-16 7 fr.

DIVERS

Prince Sixte de BOURBON
L'Offre de paix séparée de l'Autriche (*15 Décembre 1916-12 Octobre 1917*)
1 fort vol. in-16 avec deux lettres autographes de l'empereur Charles. 9 fr.

TRUSTEE
LE BILAN DE LA GUERRE. 1 vol. in-16 5 fr.

Dans la Collection : " LES PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI "

Maurice RONDET-SAINT
RANDONNÉES TRANSATLANTIQUES. 1 vol. in-16. 7 fr. 50

3 FR.

BIBLIOTHÈQUE PLON

3 FR.

N° 31. P. MARGUERITE. NOUS, LES MÈRES

N° 33. P. BOURGET, PASTELS

N° 32. E. MOSELEY, J. DES BREBIS

N° 34. Charles GÉNIAUX
LA PASSION D'ARMELLE LOUANAIS

ABONNEMENTS POUR 6 MOIS OU 1 AN. — DEMANDER NOTRE PROSPECTUS SPÉCIAL

PARIS, 8, Rue Garancière. — **PLON-NOURRIT & C^{ie}** — Imprimeurs-Éditeurs.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

**MESSAGERIES
MARITIMES**



**LIGNE
COMMERCIALE DES INDES**
ANVERS · LE HÂVRE · MARSEILLE
COLOMBO · PONDICHÉRY · MADRAS · CALCUTTA

**LA COMPAGNIE DES
MESSAGERIES MARITIMES**

a l'honneur d'appeler l'attention de MM les Chargeurs sur l'ouverture au trafic de sa NOUVELLE LIGNE COMMERCIALE DES INDES.

L'itinéraire fixe de cette ligne est le suivant: Anvers, Port-Saïd, Aden, Colombo, Pondichéry, Madras et Calcutta.

Indépendamment de ces escales, des touchées facultatives pourront avoir lieu, suivant les besoins du trafic, aussi bien à l'aller qu'au retour.

Pour tous renseignements, s'adresser :

à la **DIRECTION GÉNÉRALE** de la **COMPAGNIE**
9, rue de Sèze, à **PARIS**

à l'**EXPLOITATION** de la **COMPAGNIE**
3, place Sadi-Carnot, à **MARSEILLE**

ainsi qu'aux Agents et Représentants de la Compagnie dans les principales villes de France et de l'Étranger.

Je suis acheteur

MUSC TONKIN EN POCHE
CIVETTE EN CORNES D'ORIGINE
AMBRE GRIS ET AMBRE NOIR

PAUL GUILLAUME, 16, avenue de Villiers, PARIS

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{ie}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ing^r E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale : 40-42, rue Louis-Blanc, Paris

Succursale : 5, rue Richelieu (Opéra), Paris

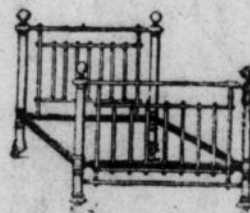
MATÉRIEL de CAMPMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.

Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Éclisses.
Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général
et d'intérêt local.

Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines,
de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)

Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métal-
liques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.
Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de
Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix
1911, Le Mans 1911, Paris 1916.
Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des
parachèvements très simples de poutrelles brutes en I et en U,
tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage,
peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprend pas de travaux comportant la moins
des complications, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette
PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

" SUN " VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible
et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE

15 années de références

Prix : 660 francs.

ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS
Maison de confiance.

PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans
l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.

L'Asie



Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

AVRIL 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

LIBRAIRIE PLON

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

R. POINCARÉ
de l'Académie française

LES ORIGINES DE LA GUERRE

Un volume in-16 sur beau vélin..... 10 fr.

Francis JAMMES

LE LIVRE DE SAINT JOSEPH

Un volume in-16..... 7 fr.

E. PEROCHON

LES CREUX-DE-MAISONS

Un volume in-16..... 7 fr.

Du même Auteur

(60^e mille) **NÈNE**. Prix..... 7 fr.

Elissa RHAÏS

LES JUIFS OU LA FILLE D'ÉLÉAZAR

Un volume in-16..... 7 fr.

Comte WITTE

MÉMOIRES

Un fort volume in-8^o..... 15 fr.

TRUSTEE

LE BILAN DE LA GUERRE

Un volume in-16, dans la *Collection " Les Problèmes d'Aujourd'hui "*..... 5 fr.

Ambroise GOT

L'AFFAIRE MISS CAVELL

Un volume in-16..... 5 fr.

PARIS, 8, Rue Garancière. — PLON-NOURRIT & C^{ie} — Imprimeurs-Éditeurs.

Compagnie des Messageries Maritimes

LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES ET LA FOIRE DE BEYROUTH

La foire-exposition que le général Gouraud a eu l'heureuse idée d'organiser à Beyrouth doit se tenir du 9 au 30 avril prochain.

Cette initiative du Haut Commissaire permettra d'apprécier dans toute son ampleur l'œuvre de la France en Syrie et influera certainement sur le développement de notre expansion dans ce pays.

De nombreux industriels et commerçants français ont répondu à l'appel du Général et se sont engagés à faire figurer leurs produits dans cette foire. Il est à noter que la plus ancienne de nos Compagnies de navigation desservant la Méditerranée Orientale, la Compagnie des Messageries Maritimes, a tenu elle aussi à apporter son concours à l'œuvre du Haut Commissariat en consentant des tarifs de faveur aux exposants et à leurs marchandises sous la forme d'une réduction de 25 0/0 du prix de passage et d'une franchise double pour les bagages d'une part et, d'autre part, d'une franchise de 1.000 kilogrammes ou d'un mètre cube et d'une réduction de 50 0/0 sur les tarifs de fret pour l'excédent, pour les marchandises destinées à figurer à l'exposition.

Cette foire intéresse également au premier chef la colonie française et les milieux francophiles d'Égypte; aussi était-il opportun d'en faciliter la visite aux jeunes gens qui suivent les cours du Lycée français au Caire; la Compagnie des Messageries Maritimes a servi là encore les intérêts français en accordant à ces jeunes gens une réduction de 50 0/0 du prix net de leur passage.

L'exposition devant s'ouvrir, comme nous l'avons dit, le 9 avril, les passagers qui s'y rendent et les marchandises qui doivent y être exposées seront arrivés en temps utile à Beyrouth par le paquebot *Lotus* de la Compagnie des Messageries Maritimes dont le départ de Marseille, primitivement fixé au 24 mars, a été avancée au 22 à la demande du Haut Commissaire.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

LES CHATEAUX DE LA LOIRE EN AUTOMOBILE

Quatre circuits au départ de Tours (place de la Gare).
Deux circuits au départ de Blois (place Victor-Hugo),
du 1^{er} mai au 9 octobre 1921

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux des bords de la Loire, la Compagnie d'Orléans organise les circuits ci-après :

Au départ de Tours :

A. — Tours, Loches, Chenonceaux, Amboise, Tours.
Prix par place : 38 francs. Départ à 9 heures. Retour à 18 h. 45.

B. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 35 francs. Départ à 9 heures. Retour vers 18 h. 30.

C. — Tours, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 25 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 20 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

Au départ de Blois :

I. — Blois, Cheverny, Chambord, Blois. Prix par place : 20 francs. Départ à 13 h. 15. Retour vers 17 heures.

II. — Blois, Chambord, Cheverny, Chaumont, Blois. Prix par place : 28 francs. Départ à 13 h. 15. Retour vers 18 h. 45.

Location des places : à la gare de Tours ; au bureau spécial du Service automobile, 8, boulevard Béranger, Tours et 2, place Victor-Hugo, Blois; à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, au Bureau de la Ville, 8, rue de Londres, moyennant paiement de 1 franc par place.

Pour les jours de mise en marche, consulter les gares et bureaux désignés ci-dessus.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

**MESSAGERIES
MARITIMES**



**LIGNE
COMMERCIALE DES INDES**
ANVERS · LE HÂVRE · MARSEILLE
COLOMBO · PONDICHÉRY · MADRAS · CALCUTTA

**LA COMPAGNIE DES
MESSAGERIES MARITIMES**

a l'honneur d'appeler l'attention de MM. les Chargeurs sur l'ouverture au trafic de sa NOUVELLE LIGNE COMMERCIALE DES INDES.

L'itinéraire fixe de cette ligne est le suivant: Anvers, Port-Saïd, Aden, Colombo, Pondichéry, Madras et Calcutta.

Indépendamment de ces escales, des touchées facultatives pourront avoir lieu, suivant les besoins du trafic, aussi bien à l'aller qu'au retour.

Pour tous renseignements, s'adresser :

à la **DIRECTION GÉNÉRALE** de la **COMPAGNIE**
9, rue de Sèze, à **PARIS**

à l'**EXPLOITATION** de la **COMPAGNIE**
3, place Sadi-Carnot, à **MARSEILLE**

ainsi qu'aux Agents et Représentants de la Compagnie dans les principales villes de France et de l'Étranger.

Je suis acheteur

MUSC TONKIN EN POCHE
CIVETTE EN CORNES D'ORIGINE
AMBRE GRIS ET AMBRE NOIR

PAUL GUILLAUME, 16, avenue de Villiers, PARIS

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{IE}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ing^r E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale : 40-42, rue Louis-Blanc, Paris

Succursale : 5, rue Richelieu (Opéra), Paris

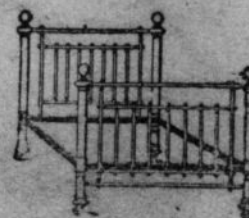
MATÉRIEL de CAMPMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.

Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Éclisses.

Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local.

Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines, de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)

Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métalliques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.

Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix 1911, Le Mans 1911, Paris 1916.

Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des parachèvements très simples de poutrelles brutes en I et en U, tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage, peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprend pas de travaux comportant la moindre complication, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

" SUN " VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE
15 années de références

Prix : 660 francs.

ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS
Maison de confiance.

PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.



L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

MAI 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

LIBRAIRIE PLON

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Raymond POINCARÉ
de l'Académie Française.

Histoire politique. Chroniques de quinzaine, Tome II.
(15 Septembre 1920 — 1^{er} Mars 1921)

Un volume in-16..... 7 fr. 50

Pierre de LA GORCE
de l'Académie Française.

Histoire religieuse de la Révolution française, T. IV.

Un volume in-8^o carré..... 12 fr.

Henri BORDEAUX, de l'Académie Française.

La Chair et l'Esprit

2^e épisode de « La Vie recommence »

Un volume in-16..... 7 fr.

Ernest DAUDET

Les Débuts d'une vie d'homme de lettres
(1857-1861)

Un volume in-16..... 7 fr.

Georges BATAULT

Le Problème Juif

Un volume in-16..... 7 fr. 50

25^e Édition

Général MANGIN. — COMMENT FINIT LA GUERRE

Un volume in-16, avec cartes..... 10 fr.

3 fr.

BIBLIOTHÈQUE PLON

3 fr.

N^o 35. — Louis BERTRAND, *L'Invasion*. | N^o 37. — Edmond JALOUX, *L'École des Mariages*.
N^o 38. — Marion CRAWFORD, *Le Cœur de Rome*.

Abonnement de 6 mois et d'un an (*Demander le prospectus*)

PARIS, 8, Rue Garancière. — PLON-NOURRIT & C^{ie} — Imprimeurs-Éditeurs.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

SAISON THERMALE D'AUVERGNE 1921

Service de nuit. — A) Du 15 au 31 mai. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 35, arrivée à Chamblet-Néris (Néris-les-Bains) 7 h. 41, à Evaux-les-Bains 1 h. 55, à La Bourboule 6 h. 06, au Mont-Dore 6 h. 28, à Saint-Nectaire (1) 8 h. 30.

*Voiture directe de 1^{re} et de 2^e classes
entre Paris et Le Mont-Dore.*

B) Du 1^{er} juin au 20 septembre. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 22 h., arrivée à Chamblet-Néris (Néris-les-Bains) 6 h. 01, à Evaux-les-Bains 7 h. 23, à La Bourboule 7 h. 19, au Mont-Dore 7 h. 39, à Saint-Nectaire (1) 9 h. 30.

Voitures directes des 3 classes.

Wagon-Lits avec couchette entre Paris et Le Mont-Dore.

C) Toute l'année. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 35, arrivée au Lioran 9 h. 36, à Vic-sur-Cère 10 h. 39. (A partir du 1^{er} juin, arrivée au Lioran 8 h. 37, à Vic-sur-Cère 9 h. 32.)

Voitures directes des 3 classes.

Service de jour. — Du 1^{er} juin au 30 septembre. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 01, arrivée à Chamblet-Néris (Néris-les-Bains) 14 h. 46, à Evaux-les-Bains 15 h. 04, à La Bourboule 17 h. 59, au Mont-Dore 18 h. 20, à Saint-Nectaire (1) 20 h.

Voitures directes des 3 classes.

Wagon-Restaurant entre Paris et Eggurande.

1) Service automobile entre Le Mont-Dore et Saint-Nectaire.

CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Renouvellement obligatoire des cartes d'identité délivrées aux familles nombreuses.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée informe les chefs de familles nombreuses, titulaires de cartes d'identité leur permettant de bénéficier de réductions sur le prix des billets, qu'ils devront remettre du 10 mai au 1^{er} juin, leurs cartes d'identité accompagnées d'une nouvelle demande et de certificats de vie n'ayant pas plus de 15 jours de date à la gare où elles leur ont été délivrées.

Les cartes seront remplacées si la situation de la famille ne correspond plus au taux de réduction qui lui était attribuée; dans le cas contraire, elles seront revêtues d'un timbre qui fixera leur durée de validité. Passé le 15 juin, les cartes délivrées antérieurement au 1^{er} mai 1921 et non revêtues du timbre dont il vient d'être parlé cesseront d'être valables.

Un titre conférant temporairement les mêmes avantages que la carte elle-même sera remis au chef de famille en échange de chacune des cartes déposées par lui. Ce titre devra être restitué au moment où la gare lui rendra ses cartes, revêtues du timbre précité, ou lui délivrera des cartes nouvelles.

Les chefs de famille devront obligatoirement joindre des photographies à leurs demandes, dans le cas où la carte est à renouveler, c'est-à-dire dans le cas où le taux de la réduction est à modifier.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

SERVICES SUR

L'ITALIE — LA GRÈCE — LA TURQUIE — LA SYRIE — L'ÉGYPTE
LES INDES — L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
L'Océan Indien — MADAGASCAR ET LA RÉUNION
AUSTRALIE ET NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNE COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT

Départ d'ANVERS, chaque mois, pour MARSEILLE, PORT-SAID, DJIBOUTI, COLOMBO, l'INDO-CHINE, la CHINE et le JAPON

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS AINSI QUE POUR PASSAGES ET FRET,

S'adresser à PARIS : Direction Générale, 9, rue de Sèze.

MARSEILLE (Agence générale), 3, place Sadi-Carnot.

LONDRES, 72-75, Fenchurch Street.

DUNKERQUE, 7 bis, place d'armes.

BORDEAUX, chez MM. Worms et C^{ie}, 7, allées de Chartres.

LE HAVRE, 117, boulevard de Strasbourg.

LYON, 7, place des Terreaux.

ANVERS : chez MM. GELLATLY, HANKEY et C^{ie}, 14, rue de l'Empereur.

ET DANS TOUS LES PORTS DESSERVIS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE

Je suis acheteur

MUSC TONKIN EN POCHE
CIVETTE EN CORNES D'ORIGINE
AMBRE GRIS ET AMBRE NOIR

PAUL GUILLAUME, 16, avenue de Villiers, PARIS

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{ie}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ing^r E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale : 40-42, rue Louis-Blanc, Paris

Succursale : 5, rue Richelieu (Opéra), Paris

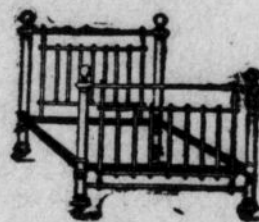
MATÉRIEL de CAMPEMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.
Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Éclisses.
Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général
et d'intérêt local.
Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines,
de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)

Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métal-
liques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.
Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de
Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix
1911, Le Mans 1911, Paris 1916.
Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des
parachèvements très simples de poutrelles brutes en I et en U,
tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage,
peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprend pas de travaux comportant la moin-
dre complication, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette
PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

"SUN" VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible
et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE
15 années de références

Prix : 660 francs.

ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS
Maison de confiance.

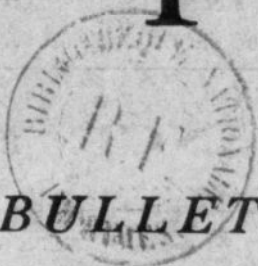
PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans
l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.

L'Asie Française


BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

JUN 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

LIBRAIRIE PLON

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Guglielmo FERRERO

La Ruine de la Civilisation antique

Un volume in-16..... 7 fr.

Auguste BAILLY

HÉLÈNE JARRY

Roman. Un volume in-16..... 7 fr.

Henriette CÉLARIÉ

MONIQUE LA ROMANESQUE

Roman. Un volume in-16..... 7 fr.

André LICHTENBERGER

Scènes en Famille

Un volume in-16..... 3 fr. 50

Emmanuel DÉNARIÉ

LE CURÉ DES AVRANCHES

Roman. Un volume in-16..... 7 fr.

Henri DAVIGNON

Le Visage de mon pays

Un volume in-16..... 7 fr.

Edmond JALOUX

LE RESTE EST SILENCE (Édition définitive)

Roman. Un volume in-16..... 7 fr.

3 fr.

BIBLIOTHÈQUE PLON

3 fr.

N° 39. Paul BOURGET. — LE DISCIPLE.

N° 40. DU CAUSE DE NAZELLE. — AVENTURES
DE GUERRE ET D'AMOUR.

N° 41. Charles NODIER. — THÉRÈSE AUBERT.

N° 42. J.-H. ROSNY. — LE DOCTEUR HA-
RAMBUR.

Abonnement de 6 mois et d'un an (*Demander le prospectus*)

PARIS, 8, Rue Garancière. — PLON-NOURRIT & C^{ie} — Imprimeurs-Éditeurs.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Extension du service des locations de places dans les trains.

En vue de donner de nouvelles facilités au public pour la location des places dans les trains, qui entre de plus en plus dans les mœurs, la Compagnie d'Orléans a jugé utile d'étendre à un certain nombre de points de son réseau le régime primitivement restreint à quelques grandes gares.

Des tickets garde-places de 1^{re}, 2^e et 3^e classe sont ainsi à la disposition des voyageurs pour les trains rapides et express de grand parcours dans les gares de : Paris-Quai d'Orsay, Agen, Angers, Angoulême, Auray, Aurillac, Bordeaux-Bastide et Saint-Jean, Bourges, Brives, Cahors, Châteauroux, La Baule-Escoublac, La Bourboule, Le Croisic, Le Lioran, le Mont-Dore, Le Pouliguen, Libourne, Limoges-Bénédictins, Lorient, Montluçon, Nantes, Orléans, Périgueux, Pornichet, Quiberon, Quimper, Saint-Nazaire, Toulouse, Tours, Vannes, Vic-sur-Cère, Vierzon.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

Nouvelles facilités par relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Irun.

Par suite d'accord intervenu entre les Réseaux d'Orléans et du Midi les trains 33 (P. O.) + 3 (Midi) (départ de Paris-Quai d'Orsay à 21 h. 40) et 12 (Midi) + 34 (P. O.) (arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 12) comportent, depuis le 1^{er} juin, une rame de voitures directes des trois classes Paris-Irun, à l'aller, Hendaye-Paris au retour, évitant aux voyageurs tout transbordement à Bordeaux-Saint-Jean et leur assurant dans tous les cas une continuation par train express.

CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour faciliter les relations avec les régions touristiques et les grandes stations thermales, la Compagnie P.-L.-M. mettra en marche 5 nouveaux trains rapides :

1^o à partir du 31 mai, rapide de nuit, lits-salons, couchettes, 1^{re} et 2^e classes, entre Paris et la Savoie : Paris, départ 20 h. 05. Evian, arrivée 9 h. 05. Annecy, arrivée 7 h. 11. Chamonix, arrivée 11 h. 15;

2^o à partir du 1^{er} juin, rapide de jour, 1^{re} et 2^e classes, wagon-restaurant, entre Paris, Genève, la Savoie et le Dauphiné : Paris, départ 7 h. 50. Genève, arrivée 20 h. 05. Aix-les-Bains, arrivée 17 h. 57. Chambéry, arrivée 18 h. 20. Grenoble, arrivée 19 h. 34;

3^o à partir du 1^{er} juin, rapide de jour, 1^{re} et 2^e classes, entre Paris, Berne et Lausanne : Paris, départ 8 heures. Lausanne, arrivée 18 h. 45. Berne, arrivée 21 h. 15;

4^o à dater du 15 juin, rapide de jour, lits-salons, 1^{re} classe et wagon-restaurant, entre Paris et Vichy : Paris, départ, 14 h. 50. Vichy, arrivée 20 h. 25;

5^o à dater du 8 juillet, rapide de nuit, lits-salons, wagons-lits, 1^{re} classe et wagon-restaurant, entre Paris et Saint-Gervais-les-Bains. Le Fayet, avec correspondance pour Chamonix : Paris, départ 17 h. 45. Saint-Gervais, arrivée 7 heures. Chamonix, arrivée 8 h. 27.

Ce rapide sera mis en marche tous les jours du 8 juillet au 13 août et du 15 septembre au 29 septembre, mais n'aura lieu que trois fois par semaine (mardi, jeudi et samedi au départ de Paris) du 14 août au 14 septembre.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

SERVICES SUR

L'ITALIE — LA GRÈCE — LA TURQUIE — LA SYRIE — L'ÉGYPTE
LES INDES — L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
L'OcéAN INDIEN — MADAGASCAR ET LA RÉUNION
AUSTRALIE ET NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNE COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT

Départ d'ANVERS, chaque mois, pour MARSEILLE, PORT-SAID, DJIBOUTI, COLOMBO, l'INDO-CHINE, la CHINE et le JAPON

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS AINSI QUE POUR PASSAGES ET FRET,

S'adresser à PARIS : Direction Générale, 9, rue de Sèze.

MARSEILLE (Agence générale), 3, place Sadi-Carnot.

LONDRES, 72/75, Fenchurch Street.

DUNKERQUE, 7 bis, place d'armes.

BORDEAUX, chez MM. Worms et C^{ie}, 7, allées de Chartres.

LE HAVRE, 117, boulevard de Strasbourg.

LYON, 7, place des Terreaux.

ANVERS : chez MM. GELLATLY, HANKEY et C^{ie}, 14, rue de l'Empereur.

ET DANS TOUS LES PORTS DESSERVIS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE

Je suis acheteur

MUSC TONKIN EN POCHE
CIVETTE EN CORNES D'ORIGINE
AMBRE GRIS ET AMBRE NOIR

PAUL GUILLAUME, 16, avenue de Villiers, PARIS

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C.°
PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ing^r E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale : 40-42, rue Louis-Blanc, Paris

Succursale : 5, rue Richelieu (Opéra), Paris :

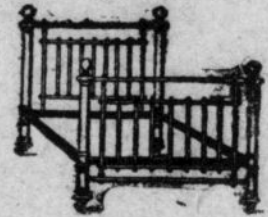
MATÉRIEL de CAMPEMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE

DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.
Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Éclisses.
Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général
et d'intérêt local.
Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines,
de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)

Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métal-
liques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.

Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de
Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix
1911, Le Mans 1911, Paris 1916.

Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des
parachèvements très simples de poutrelles brutes en I et en U,
tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage,
peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprend pas de travaux comportant la moin-
dre complication, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

" SUN " VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible
et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE
15 années de références

Prix : 660 francs.

ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS
Maison de confiance.

PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans
l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.

L'Asie



Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

JUILLET-AOUT 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

LIBRAIRIE PLON

NOUVEAUTÉS

Maurice BARRÈS
de l'Académie Française
DU SANG, DE LA VOLUPTÉ, DE LA MORT
Un volume in-16..... 7 »

Jérôme et Jean THARAUD
QUAND ISRAËL EST ROI
Un volume in-16..... 7 »

André TÊTE
LES TEMPÊTES DU CŒUR
Poèmes. — Un volume in-16..... 7 »

Edmond BÉRAUD
SOUVENIRS DU BARON GUDIN
Peintre de la marine (1820-1870)
Un volume in-16..... 7 »

Albert CLAVEILLE
Ancien ministre

NOS PORTS

Un volume in-16..... 6 »

DANS LA COLLECTION : **LES PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI**

Déjà parus : TRUSTÉE. — LE BILAN DE LA GUERRE..... 5 » | A. TOULEMON. — LA RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE... 5 »
B. A. R. L'ARMÉE NOUVELLE ET LE SERVICE D'UN AN... 5 » | Sylvain BRIOLLAY — L'IRLANDE INSURGÉE..... 4 »

3 fr.

BIBLIOTHÈQUE PLON

3 fr.

Romans, Nouvelles, Mémoires, Récits de voyages, etc., des meilleurs auteurs contemporains.
Publiés in-extenso à raison de deux volumes par mois

Derniers parus : N° 36. Maurice PALÉOLOGUE. — **LE CILICE**
N° 43. Henry BORDEAUX. — **LA CROISÉE DES CHEMINS.** | N° 44. Catulle MENDÈS. — **LES MÈRES ENNEMIES.**
Abonnements de 6 mois et d'un an (*Demander le prospectus*)

PARIS, 8, Rue Garancière. — **PLON-NOURRIT & C^{ie}** — Imprimeurs-Éditeurs.

CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée

**Service automobile P.-L.-M. entre Issoire
Saint-Nectaire, Murols
Besse et le Lac Pavin.**

Depuis le 15 juillet 1921, le service automobile P.-L.-M., d'Issoire à Saint-Nectaire, Murols et Besse est prolongé jusqu'au Lac Pavin.

Les baigneurs de Saint-Nectaire peuvent ainsi se rendre au Lac Pavin dans l'après-midi et visiter au retour Besse où un arrêt d'une heure est prévu à cet effet.

Saint-Nectaire, départ 13 heures. — Besse, arrivée 14 h. 05. — Lac Pavin, arrivée 14 h. 20. — Lac Pavin, départ, 15 h. 20. — Besse, arrivée 15 h. 30, départ 16 h. 30. — Saint-Nectaire, arrivée 17 h. 45.

Ouverture de 5 nouveaux guichets à Paris

Dans le but de donner de plus grandes facilités aux voyageurs, la Compagnie P.-L.-M. vient d'ouvrir, [à sa gare de Paris, dans le local où sont distribués les tickets pour la location des places, cinq nouveaux guichets de délivrance de billets, agencés dans des conditions toutes nouvelles.

Les voyageurs obtiendront ainsi, dans le même local, les billets nécessaires pour effectuer leur voyage et retenir leurs places à l'avance et les tickets leur assurant ces places.

Economie de pas, économie de temps.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Voyages au Maroc.

1° Par Bordeaux-Casablanca.

Billets directs simples des trois classes valables 15 jours, de Paris Quai d'Orsay, Orléans, Tours, Limoges et Gannat pour Casablanca et *vice-versa*, avec enregistrement direct des bagages des villes ci-dessus pour Casablanca.

Au départ des gares de Paris-Austerlitz, Blois, Bourges, Châteauroux, Montargis, Vierzon, Le Mans, Vendôme, Angers, Saumur, Angoulême, Poitiers, Aurillac, Brive, Périgueux, Clermont-Ferrand, Montluçon, Moulins, Ussel, Lorient, Nantes, Saint-Nazaire, enregistrement direct des bagages de cale pour Casablanca sur présentation d'un billet pour Bordeaux (Bastide ou Saint-Jean) et d'un billet maritime de Bordeaux à Casablanca ou d'une lettre ou dépêche constatant que le voyageur a sa place retenue sur le paquebot.

Traversée Bordeaux-Casablanca en trois jours; services hebdomadaires dans chaque sens (départ tous les jeudis).

A Casablanca, délivrance de billets au départ de Bordeaux pour toutes gares françaises et enregistrement direct des bagages pour les mêmes destinations par l'agence de la C^{ie} d'Orléans, 4, rue de l'Horloge.

2° Par l'Espagne et Tanger.

C'est la voie offrant la plus courte traversée maritime (3 heures seulement entre Algésiras et Tanger avec services quotidiens).

Entre Paris et Algésiras, *via* Bordeaux-Madrid et *vice-versa* billets directs simples et d'aller et retour avec enregistrement direct des bagages.

Les billets Algésiras-Paris peuvent être obtenus à Casablanca à l'agence de la C^{ie} d'Orléans.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

SERVICES SUR

L'ITALIE — LA GRÈCE — LA TURQUIE — LA SYRIE — L'ÉGYPTE
LES INDES — L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
L'Océan Indien — MADAGASCAR ET LA RÉUNION
AUSTRALIE ET NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNE COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT

Départ d'ANVERS, chaque mois, pour MARSEILLE, PORT-SAID, DJIBOUTI, COLOMBO, l'INDO-CHINE, la CHINE et le JAPON

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS AINSI QUE POUR PASSAGES ET FRET,

S'adresser à PARIS : Direction Générale, 9, rue de Sèze.

MARSEILLE (Agence générale), 3, place Sadi-Carnot.

LONDRES, 72-75, Fenchurch Street.

DUNKERQUE, 7 bis, place d'armes.

BORDEAUX, chez MM. Worms et C^{ie}, 7, allées de Chartres.

LE HAVRE, 117, boulevard de Strasbourg.

LYON, 7, place des Terreaux.

ANVERS : chez MM. GELLATLY, HANKEY et C^{ie}, 14, rue de l'Empereur.

ET DANS TOUS LES PORTS DESSERVIS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE

Je suis acheteur

MUSC TONKIN EN POCHE
CIVETTE EN CORNES D'ORIGINE
AMBRE GRIS ET AMBRE NOIR

PAUL GUILLAUME, 16, avenue de Villiers, PARIS

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{IE}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ing^r E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale : 40-42, rue Louis-Blanc, Paris

Succursale : 5, rue Richelieu (Opéra), Paris :

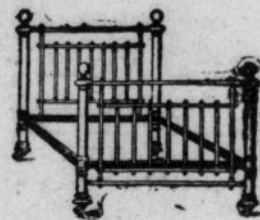
MATÉRIEL de CAMPEMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.
Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Éclisses.
Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général
et d'intérêt local.
Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines,
de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)

Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métal-
liques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.
Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de
Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix
1911, Le Mans 1911, Paris 1916.
Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des
parachèvements très simples de poutrelles brutes en I et en U,
tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage,
peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprend pas de travaux comportant la moi-
ndre complication, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette
PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

" SUN " VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible
et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE

15 années de références

Prix : 660 francs.

ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS

Maison de confiance.

PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans
l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.

L'Asie Française



BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

LIBRAIRIE PLON

NOUVEAUTÉS

2^{FR.} 50

LA

LISEUSE

2^{FR.} 50

Collection de Romans publiés in extenso

à mettre entre toutes les mains

1. — Henri ARDEL : **TOUT ARRIVE**
2. — Henry GRÉVILLE : **PETITE PRINCESSE**

Chaque volume, de format pratique et élégant, sous couverture ornée d'un médaillon artistique..... 2 fr. 50

Un nouveau volume le 3^e Mercredi de chaque mois.

35^e Édition

J. et J. THARAUD

35^e Édition

QUAND ISRAEL EST ROI

Un volume in-16..... 7 francs.

PARIS, 8, Rue Garancière. — **PLON-NOURRIT & C^{ie}** — Imprimeurs-Éditeurs.

MESSAGERIES MARITIMES

EN EGYPTE A BORD DU STEAM-YACHT
« METEOR »

Pour répondre à l'affluence des demandes de places pour l'Égypte, particulièrement nombreuses cet automne, la Compagnie des Messageries Maritimes vient d'affréter le steam-yacht de luxe *Meteor*, susceptible de recevoir 262 passagers en cabines de 1^{re} classe à 1 et 2 couchettes, en cabines de priorité, cabines et appartements de luxe, avec chambres, salons et salles de bains.

Prix du passage de Marseille à Alexandrie à partir de 1.100 francs en 1^{re} classe.

Le premier départ aura lieu de Marseille le 15 octobre.

Les inscriptions sont reçues aux bureaux de la Compagnie, à Paris, Marseille et Londres.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Extension du service des locations de places
dans la

plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au public que, pour la location des places dans les trains, elle a jugé utile d'étendre à un certain nombre de points de son réseau le régime primitivement restreint à quelques grandes gares.

Des tickets garde-places de 1^{re}, 2^e et 3^e classe sont ainsi à la disposition des voyageurs dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris dans les gares de Agen, Angers, Angoulême, Auray, Aurillac, Bordeaux-Bastide et Bordeaux-Saint-Jean, Bourges, Brive, Cahors, Châteauroux, La Baule-Escoublac, La Bourboule, Le Croi-

sic, Le Lioran, Le Mont-Dore, Le Pouliguen, Libourne, Limoges-Bénédictins, Lorient, Montluçon, Nantes, Orléans, Périgueux, Pornichet, Quiberon, Quimper, Saint-Nazaire, Toulouse, Tours, Vannes, Vic-sur-Cère, Vierzon.

Pour tous renseignements notamment l'indication des trains dans lesquels la location peut être faite, s'adresser aux gares intéressées ou consulter l'Indicateur Chaix.

Nouvelles facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide desdits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ. ♦

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarassés de tout souci.

Pour plus amples renseignements et notamment pour les tarifs, consulter les prospectus spéciaux et les affiches apposées dans les gares.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Les Services d'Automobiles de Correspondance P.-L.-M. de Montélimar à Vals-les-Bains et de Vals-les-Bains au Lac d'Issarlès, qui devaient fonctionner jusqu'au 15 septembre prochain seront, en raison de l'insuffisance des voyageurs, supprimés à partir du 1^{er} septembre 1921.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35. rue des Francs-Bourgeois. Paris.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

SERVICES SUR

L'ITALIE — LA GRÈCE — LA TURQUIE — LA SYRIE — L'ÉGYPTE
LES INDES — L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
L'Océan Indien — MADAGASCAR ET LA RÉUNION
AUSTRALIE ET NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNE COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT

Départ d'ANVERS, chaque mois, pour MARSEILLE, PORT-SAID, DJIBOUTI, COLOMBO, l'INDO-CHINE, la CHINE et le JAPON

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS AINSI QUE POUR PASSAGES ET FRET,

S'adresser à PARIS : Direction Générale, 9, rue de Sèze.

MARSEILLE (Agence générale), 3, place Sadi-Carnot.

LONDRES, 72 75, Fenchurch Street.

DUNKERQUE, 7 bis, place d'armes.

BORDEAUX, chez MM. Worms et C^{ie}, 7, allées de Chartres.

LE HAVRE, 117, boulevard de Strasbourg.

LYON, 7, place des Terreaux.

ANVERS : chez MM. GELLATLY, HANKEY et C^{ie}, 14, rue de l'Empereur.

ET DANS TOUS LES PORTS DESSERVIS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE

Je suis acheteur

MUSC TONKIN EN POCHE
CIVETTE EN CORNES D'ORIGINE
AMBRE GRIS ET AMBRE NOIR

PAUL GUILLAUME, 16, avenue de Villiers, PARIS

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{IE}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ing^r E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale : 40-42, rue Louis-Blanc, Paris .

Succursale : 5, rue Richelieu (Opéra), Paris :

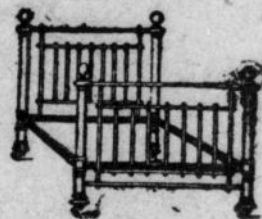
MATÉRIEL de CAMPEMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.
Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Eclisses.
Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général
et d'intérêt local.
Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines,
de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)

Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métal-
liques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.
Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de
Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix
1911, Le Mans 1911, Paris 1916.
Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des
parachèvements très simples de poutrelles brutes en I et en U,
tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage,
peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprend pas de travaux comportant la moin-
dre complication, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette
PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

"SUN" VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible
et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE
15 années de références

Prix : 660 francs.

ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS
Maison de confiance.

PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans
l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.

L'Asie Française



BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

NOVEMBRE 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

LIBRAIRIE PLON

NOUVEAUTÉS

Paul CAZIN

DECADI OU LA PIEUSE ENFANCE

Un volume in-16..... 7 francs

Éditions de luxe :

10 ex. Japon (1 à 10). Prix (taxe comprise). 66 francs
50 ex. Hollande (11 à 60) — 38 fr. 50
100 ex. pur fil Lafuma (61 à 161) — 22 francs

Du même auteur :

L'HUMANISTE A LA GUERRE (Prix Marcellin GUÉRIN (1921)
Prix 7 francs

Ernest PEROCHON

LE CHEMIN DE PLAINE

Un volume in-16..... 7 francs

« Récit poignant des misères du prolétariat de l'enseignement ».

Du même auteur :

NÈNE (Prix GONCOURT 1920) 75^e mille..... 7 francs
LES CREUX DE MAISONS. 20^e mille..... 7 francs

Éveline LE MAIRE

* L'HOMME AU GANT

Un volume in-16..... 7 francs

Alice DECAEN

* MISS POKER ET CONSORTS

Un volume in-16..... 7 francs

Nouvelle Édition

J. et J. THARAUD

RABAT ou LES HEURES MAROCAINES

Un volume in-16. 23^e Édition 7 francs

Des mêmes auteurs :

QUAND ISRAEL EST ROI. 40^e Édition..... 7 francs
A L'OMBRE DE LA CROIX. 52^e Édition..... 7 francs
MARRAKECH ou LES SEIGNEURS DE L'ATLAS. 33^e Édi-
tion..... 7 fr. 50
UN ROYAUME DE DIEU. 31^e Édition..... 7 fr. 50
LA MAITRESSE SERVANTE. 46^e Édition..... 7 francs

Éditions de luxe :

20 ex. Chine (1 à 20). Prix (taxe comprise). 55 francs
40 ex. Japon (21 à 60) — 66 francs
150 ex. Hollande (61 à 210) — 38 fr. 50
890 ex. papier pur fil Lafuma (211 à 1100). Prix (taxe
comprise) 22 francs

Vient de paraître :

Berthe GEORGES-GAULIS

LE NATIONALISME TURC

Un volume in-16..... 5 francs.

Henri LAVEDAN

de l'Académie Française

« LE CHEMIN DU SALUT »

GAUDIAS

Deux vol. in-16. Prix des deux volumes. 10 francs

Paru précédemment :

LE CHEMIN DU SALUT — IRÈNE OLETTE.. 9 francs

Georges GAUDY

L'AGONIE DU MONT-RENAUD

Souvenirs d'un poilu du 57^e Régiment d'Infanterie
(Mars-Avril 1918)

Un volume in-16, avec six gravures et une carte.
Prix..... 7 francs

LA

2^{FR.} 50

LISEUSE

2^{FR.} 50

Collection de Romans à mettre entre toutes les mains

6. — Jean de LA BRETE — AIMER QUAND MÊME

2 fr. 50 chez tous les libraires. Par poste..... 2 fr. 75
un nouveau volume le 3^e mercredi de chaque mois.

3^{FR.}

BIBLIOTHÈQUE PLON

3^{FR.}

Derniers parus :

Paul ACKER : LES EXILÉS — A. LICHTENBERGER : L'AUTOMNE

3 francs chez tous les libraires. Par poste 3 fr. 35. — Abonnements de 6 mois et d'un an

Imprimeurs-Éditeurs. — PLON-NOURRIT & C^{ie} — PARIS, 8, Rue Garancière.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le **CRÉSYL-JEYES**

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35. rue des Francs-Bourgeois. Paris.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

SERVICES SUR

L'ITALIE — LA GRÈCE — LA TURQUIE — LA SYRIE — L'ÉGYPTE
LES INDES — L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
L'Océan Indien — MADAGASCAR ET LA RÉUNION
AUSTRALIE ET NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNE COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT

Départ d'ANVERS, chaque mois, pour MARSEILLE, PORT-SAID, DJIBOUTI, COLOMBO, l'INDO-CHINE, la CHINE et le JAPON

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS AINSI QUE POUR PASSAGES ET FRET,

S'adresser à PARIS : Direction Générale, 9, rue de Sèze.

MARSEILLE (Agence générale), 3, place Sadi-Carnot.

LONDRES, 72-75, Fenchurch Street.

DUNKERQUE, 7 bis, place d'armes.

BORDEAUX, chez MM. Worms et C^{ie}, 7, allées de Chartres.

LE HAVRE, 117, boulevard de Strasbourg.

LYON, 7, place des Terreaux.

ANVERS : chez MM. GELLATLY, HANKEY et C^{ie}, 14, rue de l'Empereur.

ET DANS TOUS LES PORTS DESSERVIS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE

Je suis acheteur

MUSC TONKIN EN POCHE
CIVETTE EN CORNES D'ORIGINE
AMBRE GRIS ET AMBRE NOIR

PAUL GUILLAUME, 16, avenue de Villiers, PARIS

RETRO
NEWS

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{IE}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ing^r E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale: 40-42, rue Louis-Blanc, Paris

Succursale: 5, rue Richelieu (Opéra), Paris

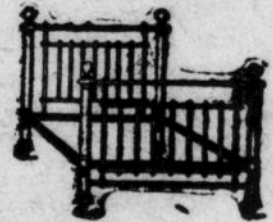
MATÉRIEL de CAMPEMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.
Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Éclisses.
Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général
et d'intérêt local.
Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines,
de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)
Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métal-
liques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.
Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de
Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix
1911, Le Mans 1911, Paris 1916.
Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des
parachèvements très simples de poutrelles brutes en I et en U,
tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage,
peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprind pas de travaux comportant la moi-
ndre complication, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette
PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

"SUN" VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible
et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE
15 années de références

Prix : 660 francs.

ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS
Maison de confiance.

PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans
l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.

L'Asie
Française



BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

DÉCEMBRE 1921

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. Saxe 32-84.

Le Numéro : 3 francs

Bibliographie

HENRI BUSSON, JOSEPH FÈVRE, HENRI HAUSER : **La France d'aujourd'hui et ses colonies**. Paris, Félix Alcan, 1920, in-8 de XII-692 pages, avec 79 gravures et 94 cartes dans le texte.

Dans une Revue moins spécialisée que l'*Asie française*, il y aurait beaucoup à dire sur *La France d'aujourd'hui* de MM. Busson, Fèvre et Hauser. C'est là, en effet, un livre qui nous montre notre pays aussi complet qu'il peut l'être désormais, accru de l'Alsace et de la partie septentrionale de la Lorraine, tel que l'a fait le traité de Versailles de juin 1919. Pendant près d'un demi-siècle, nous avions dû nous résigner à n'étudier qu'une France meurtrie et morcelée; en attendant qu'elle ait pansé les nouvelles plaies causées par la grande Guerre, félicitons-nous de voir notre patrie rentrée dans ses anciennes limites.

Nous pouvons mentionner le fait ici; nous ne pouvons y insister. Nous devons au contraire indiquer en quoi ce livre peut intéresser les lecteurs de l'*Asie française*. Il le fait de deux manières différentes: d'abord quand il traite des grands ports de France, de leurs débouchés, de leur mouvement commercial. S'ils n'emploient pas l'expression: « Marseille port de l'Orient » les trois auteurs de *La France d'aujourd'hui* donnent bien l'impression de cette réalité (aux pages 349-350) et certaines indications qu'ils fournissent plus loin (p. 487 et suiv.) la complètent et la précisent. En second lieu, puisque le titre intégral du volume est *La France d'aujourd'hui et ses colonies*, une place assez large est faite aux colonies et, en particulier, à notre empire d'Extrême-Orient. Deux chapitres y sont consacrés et traitent l'un du milieu physique et des indigènes, l'autre de la mise en valeur de l'Indochine française (p. 627-639); ils donnent une idée sommaire, mais exacte, de ce beau et riche pays.

Deux mots sur Cheikh-Saïd, quelques lignes sur les établissements français de l'Inde, achèvent le tableau des pays asiatiques sur lesquels notre action s'exerce le plus nettement, ... abstraction faite de la Syrie, dont, à la fin de 1919 encore, les auteurs de *La France d'aujourd'hui* ne pouvaient guère parler comme d'un pays placé sous mandat français.

Henri MYLÈS : **La fin de Stamboul**. Essai sur le monde turc. Paris, éditions F. Sansot, 1921, in-18 de 216 pages.

Voici un joli petite volume, coquettement imprimé et très soigneusement écrit. Son auteur a vécu à Constantinople avant et après la Grande Guerre; il sait voir, il sent aussi, et il s'entend à bien rendre, à dépeindre avec exactitude ce qu'il a précédemment observé et constaté. C'est ce dont porte témoignage chacune des parties de la *Fin de Stamboul*. Les trois premières (le Décor, les Survivances, les Fantômes humains) décrivent le Stamboul d'avant-guerre, tandis que la dernière (les Cendres) montre ce qu'est le Stamboul d'aujourd'hui, ou plutôt celui d'hier, du temps où la France semblait renoncer à maintenir à Constantinople son influence traditionnelle. A tous égards, on aura grand plaisir à lire la *Fin de Stamboul*, car c'est un livre aussi bien rédigé que vivant et bien observé.

Circulaire A. S. de la Famine. S. l. n. d. (Hué, 1921), in-8° de 18 p.

En prenant possession de son poste en Annam, M. Pasquier, résident supérieur, avait indiqué à ses collaborateurs son dessein de supprimer définitivement, dans un avenir plus ou moins éloigné, la famine dans le pays dont il assumait la direction et de préparer ce résultat par l'organisation d'un système d'attente, d'un vrai « plan

de mobilisation » en cas de disette, pendant la période de réalisation du programme complet. Ce sont ces desseins que fait enfin passer dans la période d'exécution la circulaire, datée du 1^{er} août 1921, dont nous signalons ici la publication; nous y reviendrons dans une autre partie de l'*Asie française*.

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

Journal Asiatique (XI^e série, t. XVII, 1921, avril-juin). — J.-B. CHABOT : Mélanges épigraphiques (suite). — A. FOUCHER : Lettre d'Ajanta. — L. DE SAUSSURE : La relation des voyages du roi MOU (au X^e siècle avant Jésus-Christ). — A. DANON : Un interrogatoire d'hérétiques musulmans (1619). — Mélanges (D^r G. CONTENAU : Les Sémites en Cappadoce au XXIII^e siècle). — Comptes rendus. — Procès-verbaux des séances de la Société Asiatique (11 mars, 8 avril et 13 mai 1921.)

Bulletin économique de l'Indochine (nouvelle série, n^o 147, 1921, mars-avril). — CH. CREVOST et CH. LEMARIÉ : Catalogue des produits de l'Indochine. Compléments et rectification au tome I. — RAYMOND : Le commerce de l'Indochine avec Hong kong pendant les neuf premiers mois de 1920. — A. HAUCHECORNE : Développement des industries en Corée. — G. SIMON : Rapport commercial sur les ports de Kobé et d'Osaka en 1918 — Le développement de la canne à sucre dans l'Inde anglaise (traduction de A. VAZIELLE). — L. REYNAUD : Commerce du port de Pakhoï en 1920. — G.-P. NICHOLSON : Le sagoutier en terrains marécageux (traduction de A. VAZIELLE). — VAQUIN : L'hibiscus cannabinus au Laos : expertise de la fibre; — L. HAUTEFEUILLE : Commentaire. — PHAM-VANTHUY : Culture des patates à l'Ecole supérieure d'Agriculture et de Sylviculture de Hanoi. — Renseignements : 1) Indochine, France et colonies; 2) Etranger.

Lisez l'**Agenda P. L. M. 1922**, qui vient de paraître. Cette luxueuse publication littéraire et artistique publie des textes signés de nos meilleurs écrivains, 12 hors-texte en couleurs et plus de 250 croquis originaux de peintres et de dessinateurs réputés et de nombreuses reproductions photographiques inédites. Une pochette de 12 cartes postales illustrées est offerte à tout acheteur.

Prix : 5 francs. En vente : Grands magasins, agences de voyage, gares P. L. M. et rue Saint-Lazare, 88, Paris.

Où? Quand? Comment voyager? L'**Agenda P.-L.-M. 1922**, qui vient de paraître, l'enseigne de façon pratique et amusante. Textes de : Henry Lapauze, François Carnot, Miguel Zamacoïs, Henri Ferrand, Georges Rozet, Adrien Frissant, Gabriel Faure, Jules Vèran, Raoul Vèze, Béchir, Emile Solari, D^r Bounhiol, Palymède. Illustrations de Julien Lacaze, P. Vignal, Charavel, Roger Broders, Lucien Péri, René Péan, Charoussset, J. Touchet, R. Allègre, Dric, Eugène Cartier, Luc Lanel. Une pochette de 12 cartes postales illustrées est offerte à tout acheteur.

Prix : 5 francs. En vente : Grands Magasins, Agences de voyage, gares P.-L.-M. et rue Saint-Lazare, 88, Paris.

UN GRAND PAQUEBOT SUR LA LIGNE MARSEILLE-INDOCHINE

Le nouveau vapeur à deux hélices *Formose*, de la Compagnie « Chargeurs Réunis », quittera Marseille pour l'Indochine le 25 janvier. Ce paquebot de 16.200 tonnes est du même type que *Malte* et *Belle-Iste*, si appréciés sur la ligne Brésil-Plata.

Passages : 2, rue Halévy, Paris.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

SERVICES SUR

L'ITALIE — LA GRÈCE — LA TURQUIE — LA SYRIE — L'ÉGYPTE
LES INDES — L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
L'OCÉAN INDIEN — MADAGASCAR ET LA RÉUNION
AUSTRALIE ET NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNE COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT

Départ d'ANVERS, chaque mois, pour MARSEILLE, PORT-SAÏD, DJIBOUTI, COLOMBO, l'INDO-CHINE, la CHINE et le JAPON

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS AINSI QUE POUR PASSAGES ET FRET,

S'adresser à PARIS : Direction Générale, 9, rue de Sèze.

MARSEILLE (Agence générale), 3, place Sadi-Carnot.

LONDRES, 72 75, Fenchurch Street.

DUNKERQUE, 7 bis, place d'armes.

BORDEAUX, chez MM. Worms et C^{ie}, 7, allées de Chartres.

LE HAVRE, 117, boulevard de Strasbourg.

LYON, 7, place des Terreaux.

ANVERS : chez MM. GELLATLY, HANKEY et C^{ie}, 14, rue de l'Empereur.

ET DANS TOUS LES PORTS DESSERVIS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE

Je suis acheteur

MUSC TONKIN EN POCHE
CIVETTE EN CORNES D'ORIGINE
AMBRE GRIS ET AMBRE NOIR

PAUL GUILLAUME, 16, avenue de Villiers, PARIS

RETRO

PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES

B. Dange



GUILLEMINOT

R. GUILLEMINOT, BOESPFLUG & C^{IE}

PAPIERS · PRODUITS

22, Rue de Chateaudun, PARIS

Adresse télégraphique : FLEM-PARIS — Adresse téléphonique : 422-17 — 314-22.



MAISONS FLEM & PICOT RÉUNIES

R. HENRY, Ing^r E. C. P. & F. POISSON, Succ^r.

Maison principale : 40-42, rue Louis-Blanc, Paris

Succursale : 5, rue Richelieu (Opéra), Paris

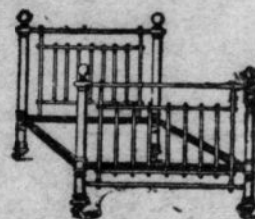
MATÉRIEL de CAMPEMENT et ÉQUIPEMENTS COLONIAUX

LITS MÉTALLIQUES (TUBES Acier et Cuivre)

LITS, SOMMIERS, MOUSTIQUAIRES (genre anglais)

FILTRES ET POUDRES "MANGANITES"

(Filtration et Épuration des Eaux)



Procédé Breveté S. G. D. G. du D^r LAMBERT (Étudié à l'Institut Pasteur de Lille, laboratoire du D^r Calmette).

COMPTOIR SIDÉRURGIQUE DE FRANCE

164, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

VENTE DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES
DES PRINCIPALES USINES DE FRANCE

I. — DEMI-PRODUITS

Acier Thomas. — Acier Martin.

Lingots. — Blooms. — Billettes. — Lingots de Forge.

II. — MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

Rails Vignole et Double Champignon. — Éclisses.

Traverses métalliques pour chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local.

Petits rails. — Petites traverses pour chemins de fer de Mines, de Travaux publics, etc.

III. — POUTRELLES I ET U

(ANCIEN COMPTOIR DES POUTRELLES)

Pour Constructions de Bâtiments, pour Constructions métalliques, pour Constructions de wagons, etc.

Grand Prix : Exposition Coloniale de Marseille 1906.
Hors Concours et Membres du Jury : Expositions de Bordeaux 1907, Nancy 1909, Clermont-Ferrand 1910, Roubaix 1911, Le Mans 1911, Paris 1916.

Grand Prix : Exposition Internationale de Lyon 1914.

Le Comptoir se charge de faire exécuter en forges des parachevements très simples de poutrelles brutes en I et en U, tels que fraisage aux extrémités, poinçonnage, forage, peinture, etc.

Le Comptoir n'entreprend pas de travaux comportant la moindre complication, lesquels sont du ressort des Constructeurs.

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

" SUN " VISIBLE



MACHINE à ÉCRITURE constamment visible et de grand rendement. Garantie 3 ans.

POUR LE BUREAU ET LE VOYAGE

15 années de références

Prix : 660 francs.

ELLAM'S, 8, rue de Choiseul, PARIS

Maison de confiance.

PUBLICITÉ

Pour tout ce qui concerne la publicité dans l'ASIE FRANÇAISE, s'adresser à

M. L. PRUDHON

50, rue Saint-Lambert, Paris 15^e.

**RETRO
NEWS**